

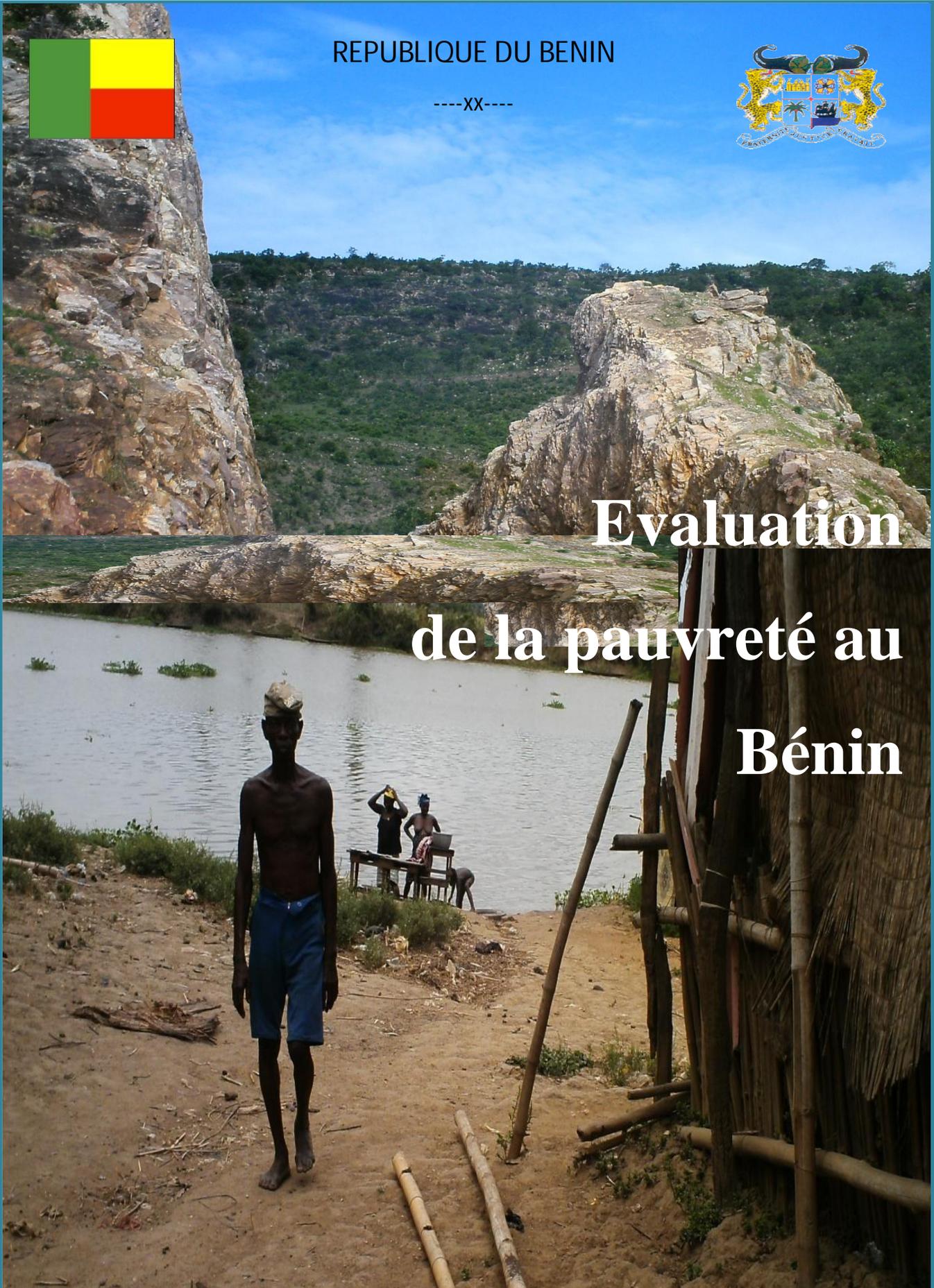


REPUBLIQUE DU BENIN

---XX---



Evaluation de la pauvreté au Bénin



Octobre 2013



DRAFT PROVISOIRE

ÉQUIVALENCE MONETAIRE

Unité monétaire : Franc CFA (FCFA)

1 dollar EU : 500 FCFA

POIDS ET MESURES:

Système métrique

Sommaire

<i>Avant-propos</i>	5
<i>Remerciements</i>	6
<i>Sigles et abréviations</i>	7
<i>Liste des tableaux</i>	9
<i>Liste des graphiques et figures</i>	11
<i>Résumé exécutif</i>	12
Evolution de la pauvreté.....	13
Corrélation entre croissance et pauvreté	15
Chocs, vulnérabilités et stratégies d’adaptation des ménages	21
Politiques budgétaires et réduction de la pauvreté	23
Politique de l’emploi et pauvreté.....	26
Inégalités d’accès entre sexes	28
Dispositif de suivi	28
<i>CHAPITRE INTRODUCTIF : Pourquoi une analyse approfondie de la pauvreté au Bénin ?</i>	30
Contexte	30
Justification et objectifs de l’évaluation et Principales questions à examiner dans l’évaluation de la pauvreté envisagée	32
Démarche méthodologique.....	35
<i>CHAPITRE 1 : Profil et dynamique de la pauvreté au Bénin</i>	36
1.1 Introduction.....	36
1.2 Analyse du profil de pauvreté au Bénin	36
1.3 Analyse de la mobilité des ménages dans la pauvreté	52
1.4 Les déterminants de la mobilité des ménages dans la pauvreté.....	59
1.5 Conclusion	71
<i>CHAPITRE 2 : Croissance économique et réduction de la pauvreté au Bénin</i>	73
2.1 Introduction	73
2.2 Evolution et performance de l’économie béninoise.....	73
2.3 Analyse de la nature pro-pauvre de la croissance et de sa contribution à la réduction de la pauvreté.	88
2.4 Conclusion	96
<i>CHAPITRE 3 : Chocs, vulnérabilités et stratégies d’adaptation des ménages</i>	97
3.1 Introduction	97
3.2 Analyse de la prévalence des chocs	97
3.3 Stratégies d’adaptation des ménages face aux chocs	102
3.4 Stratégies d’adaptation et mobilité dans la pauvreté.....	105
3.6 Conclusion	107
<i>CHAPITRE 4 : Politiques budgétaires et réduction de la pauvreté</i>	110
4.1 Introduction.....	110
4.2 Analyse de la structure des dépenses publiques	110
4.3 Contribution des dépenses publiques à la réduction de la pauvreté.....	119
4.4 Conclusion	126
<i>CHAPITRE 5 : Politique de l’emploi et pauvreté</i>	127
5.1 Introduction.....	127
5.2 Situation de l’emploi au Bénin	127
5.3 Primauté du secteur informel dans l’économie béninoise.....	136
5.4 Paradoxe du taux de chômage	136

5.5 Niveau du chômage et du sous-emploi.....	138
5.7 Relation entre emploi et pauvreté	145
5.8 Conclusion	152
<i>CHAPITRE 6 : Inégalités d'accès et de bénéfices entre sexes</i>	<i>153</i>
6.1 Introduction.....	153
6.2 Inégalité d'accès entre sexes.....	154
6.3 Inégalités d'accès et statut de pauvreté selon le sexe du ménage	155
6.4 Les obstacles liés aux inégalités d'accès entre sexes	157
6.5 Conclusion	163
<i>CHAPITRE 7 : Suivi de la pauvreté au Bénin</i>	<i>163</i>
7.1 Introduction.....	163
7.2 Bref rappel de l'architecture du dispositif de suivi de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté au Bénin.	164
7.3 Principaux produits du dispositif de suivi et d'évaluation	167
7.4 Besoins d'amélioration en termes d'approches méthodologiques pour le suivi de la pauvreté.	169
7.5 Enjeux pour le suivi de la vulnérabilité des ménages	173
7.6 Pérennisation des bonnes pratiques.....	174
<i>Annexes</i>	<i>187</i>
A1 : Présentation et analyse des données sur la pauvreté	187
A2 : Tableaux complémentaires du chapitre 1	202
A3 : Tableaux complémentaires du chapitre 3	211
A4 : Tableaux complémentaires du chapitre 5	213
A5 : Tableaux complémentaires du chapitre 6	216

Avant-propos

Remerciements

Le présent document porte sur l'évaluation de la pauvreté au Bénin. Il a été financé par la Banque Mondiale.

Pour sa préparation, il a bénéficié des contributions de plusieurs cadres de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) : Alexandre Biaou, Directeur Général, Médédji Damien, Assistant technique du DG, Adéchian Djabar, Directeur des Statistiques Sociales, Essessinou Raïmi, Chef Service Statistiques Sociales, Tollegbé Appolinaire, Chef Service Statistiques de l'Emploi, Sessèdé Charles, Chef Service Comptes Nationaux, Hounkpodoté Eudes, Chargé d'études ; de la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE): Soubérou Bachir, Directeur de la Prévision et de la Conjoncture, Médénou Aristide, Chef du Service de la Programmation Economique et Financière ; de la Cellule de Suivi des Politiques Economiques et Financières (CSPEF) : Balogoun Moutaïrou (Assistant du Secrétaire Technique), Djossou Aristide (Assistant du Secrétaire Technique) ; du Ministère chargé des Relations avec les Institutions (MCRI) : Jules Yèhouénu (Directeur de la Programmation et de la Prospective) et de l'Ecole Nationale d'Economie et de Management (ENEAM) : Attanasso Marie Odile et Roland Mèdjigbodo, de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) de l'Université d'Abomey-Calavi : Edon Cyriaque.

Miria A. Pigato, Directrice PREM (AFTP4), Volker Treichel, Lead Economist (Bénin, Togo, CI et BF), David Cal Macwilliam, Economiste Principal pays, Amadou Ibrahim, Economiste Principal, Cotonou, Félicien Donat Accrombessy, Economiste Pauvreté ont également contribué à cette œuvre à travers leurs divers commentaires et suggestions.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit de Maurice D. Bankole, Denis Avimadjessi, Grégoire O. Balaro pour avoir bien voulu faire partir du comité de lecture et Cosme Vodou, Jean-Claude Kèkè, Innocent Lokossou, pour leur contribution à la préparation de la note conceptuelle de l'évaluation.

Damien Médédji a assuré la coordination technique de cette évaluation, en collaboration avec Djabar Adéchian, Raïmi Essessinou et Eudes Hounkpodoté. Alexandre Biaou, Djabar Adéchian et Awaou Baco ont assuré la coordination administrative.

Sigles et abréviations

AGVSAN	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
AIPS	Analyse d'Impact sur la Pauvreté et le Social
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
BEPP	Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAME	Centrale d'Achats des Médicaments Essentiels
CAPI	Computer Assisted Personal Interview
CCP	Courbe de Croissance de la Pauvreté
CCS	Comités Communaux de Suivi
CDMT	Cadre de dépenses à Moyen Terme
CDS	Comités Départementaux de Suivi
CBE	Coût des Besoins Essentiels
CePEPE	Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
CITI	Classification Internationale par Type d'Industries
CONAFIL	Commission Nationale des Finances Locales
CSPEF	Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers
DAT	Délégation à l'Aménagement du Territoire
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGB	Direction Générale du Budget
DGDGL	Direction Générale de la décentralisation et de la gouvernance locale
DGPD	Direction Générale des Politiques de Développement
DGSPP	Direction Générale de Suivi des Projets et Programmes
DSRP	Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EBC	Enquête Budget Consommation
ECVR	Enquête sur les Conditions de Vie en milieu Rural
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ELAM	Enquête Légère Auprès des Ménages
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FMI	Fonds Monétaire International
FNPEEJ	Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes
FONAGA	Fonds National de Garantie et d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises
FSNE	Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi
GRFD	Groupe de Réflexion sur la Fiscalité de Développement
HIMO	Hautes Intensités de Main d'œuvre
ICC	Investment Consultations and Computing
IMF	Institutions de Micro Finance
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique

DRAFT PROVISOIRE

MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCA	Millénium Challenge Account
MCMEJF	Ministère Chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
MCPP	Micro Crédits aux Plus Pauvres
MCS	Matrice de Comptabilité Sociale
MDAEP	Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEGC	Modèle d'Equilibre Général Calculable
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCS	Observatoire du Changement Social
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSD	Orientations Stratégiques de Développement
P0	Incidence de la pauvreté
P1	Profondeur de la pauvreté
P2	Sévérité de la pauvreté
PAP	Programme d'actions prioritaires
PDC	Plan de Développement Communal
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissements Publics
PNE	Politique Nationale d'Emploi
PNEv	Politique Nationale d'Evaluation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPBS	Planification – Programmation – Budgétisation et Suivi évaluation
PSDCC	Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communautés
PTF	Partenaire Technique et Financier
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
RAMU	Régime d'Assurance Maladie Universelle
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'habitation
SCN	Systèmes de Comptabilité Nationaux
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SIGFiP	Système Informatisé de Gestion des Finances Publiques
SILP	Suivi d'Impact Local et Participatif
SPA	Seuil de Pauvreté Alimentaire
SPG	Seuil de Pauvreté Globale
SRPI	Stratégie de Réduction de la Pauvreté Intérimaire
TABEN	Tableau de Bord de l'Economie Nationale
TBS	Tableau de Bord Social
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
ZD	Zone de Dénombrement

Liste des tableaux

CHAPITRE 1: Profil et dynamique de la pauvreté au Bénin

Tableau 1.2: Répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire selon le sexe et la situation matrimoniale.....	44
Tableau 1.3: Répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire selon le sexe et la taille du ménage.....	45
Tableau 1.4: Répartition des ménages selon le secteur d'activités et le sexe du chef du ménage.....	45
Tableau 1.5 : Caractérisation des ménages selon le rang dans la structure des dépenses de consommation suivant le sexe du chef de ménage (CM).....	47
Tableau 1.6: Evolution du revenu des producteurs de coton graine entre 2006 et 2009.....	50
Tableau 1.7: Mouvement des ménages dans le statut de pauvreté entre 2006 et 2009.....	56
Tableau A2. 1: Répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire, la pauvreté non monétaire suivant le département et le milieu de résidence des ménages sur la période 2006-2011.....	202
Tableau A2. 2: Répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire, la pauvreté non monétaire suivant les caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménages sur la période 2006-2011.....	203
Tableau A2. 3: Répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire, la pauvreté non monétaire suivant les branches d'activité des chefs de ménages sur la période 2006-2011.....	204
Tableau A2. 4: Matrice de transition dans les quintiles de dépenses par tête entre 2006 et 2009.....	205
Tableau A2. 5: Résultats d'estimation des rapports de chance dans la mobilité dans la pauvreté.....	206

CHAPITRE 2: Croissance économique et réduction de la pauvreté au Bénin

Tableau 2. 1: Structure de l'économie béninoise entre 1990 et 2011.....	74
Tableau 2. 2: Profil de la croissance depuis 1990.....	77
Tableau 2. 3: Structure du pôle agroalimentaire et agriculture.....	79
Tableau 2. 4: Contribution relative des secteurs d'activité à la pauvreté globale, incidence de pauvreté et taux de croissance sectoriels.....	82
Tableau 2. 5: Décomposition de l'évolution de la pauvreté selon les pôles de croissance.....	92
Tableau 2. 6: Croissance de la productivité globale des facteurs entre 1983 et 2008.....	94
Tableau A3. 1: Indicateurs économiques relatifs au produit intérieur brut (PIB).....	211

CHAPITRE 3: Chocs, vulnérabilités et stratégies d'adaptation des ménages

Tableau 3.1: Les trois chocs prépondérants par grands groupes de chocs.....	98
Tableau 3.2: Statut de mobilité dans la pauvreté et prévalence aux chocs.....	101
Tableau 3.3: Stratégies d'adaptation face aux chocs et mobilité dans la pauvreté.....	106
Tableau 3.4: Proportion des ménages ayant pu se relever de la diminution de leur revenu après les chocs selon les stratégies de gestion de risque adoptées (%).....	107

CHAPITRE 4: Politiques budgétaires et réduction de la pauvreté

Tableau 4.1: CDMT de la SCRP 2.....	113
Tableau 4.2: Taux d'exécution du CDMT de la SCRP 2 dans les secteurs clés.....	114
Tableau 4.3: Répartition sectorielle des allocations budgétaires (en % du total budget hors amortissement de la dette).....	114
Tableau 4.4: Évolution des transferts de l'État aux communes, 2006 - 2010.....	117
Tableau 4.5: Taux d'exécution des dépenses des communes, 2004-2009 (en %).....	118
Tableau 4.6: Résultats de simulation.....	124

DRAFT PROVISOIRE

CHAPITRE 5: Politique de l'emploi et pauvreté

Tableau 5. 1: Répartition de la population active selon la zone de résidence en 2010.....	130
Tableau 5. 2: Répartition des actifs occupés selon la catégorie socio-professionnelle selon le milieu de résidence et le sexe en 2010.....	132
Tableau 5. 3: Répartition des actifs occupés selon l'âge et la catégorie socioprofessionnelle au Bénin en 2010	132
Tableau 5. 4: Répartition des actifs occupés selon les pôles de croissance et le sexe en 2010.....	133
Tableau 5. 5: Répartition des actifs occupés selon le pôle de croissance, le milieu de résidence et la catégorie socioprofessionnelle.....	134
Tableau 5. 6: Répartition des actifs occupés selon le pôle de croissance, le milieu de résidence et la catégorie socioprofessionnelle.....	135
Tableau 5. 7: Répartition des actifs occupés selon le pôle de croissance, le milieu de résidence et secteur d'activité en 2010.....	137
Tableau 5. 8: Taux de chômage selon le sexe, l'âge et le niveau d'instruction au Bénin en 2010.....	138
Tableau 5. 9: Taux de sous-emploi visible selon les caractéristiques géographiques en 2010.....	140
Tableau 5. 10: Taux de sous-emploi visible selon quelques caractéristiques sociodémographiques en 2010....	140
Tableau 5. 11: Taux de sous-emploi visible et invisible selon les caractéristiques du ménage.....	142
Tableau 5. 12: Quelques caractéristiques de l'emploi des jeunes au Bénin.....	143
Tableau 5. 13: Répartition des actifs occupés selon le sexe, la branche d'activité et la pauvreté.....	150
Tableau A4. 1 : Répartition des actifs occupés selon la branche d'activité et le sexe en 2010.....	213
Tableau A4. 2: Répartition des actifs occupés selon la branche d'activité et le niveau d'instruction en 2010....	213
Tableau A4. 3: Répartition des actifs occupés selon le niveau d'instruction, la branche d'activité et la catégorie socio-professionnelle en 2010.....	214
Tableau A4. 5: Raison d'inactivité selon le milieu de résidence et l'âge en 2010.....	214
Tableau A4. 6: Répartition des actifs occupés selon le secteur d'activité, la catégorie socioprofessionnelle et le sexe en 2010.....	215

CHAPITRE 6:Inégalités d'accès et inégalités de bénéfices

Tableau 6.1: Répartition par année de l'ICF selon le pouvoir.....	155
Tableau 6.2: Matrice de transition dans la pauvreté monétaire entre 2006 et 2009.....	156
Tableau 6.3: Mobilité dans la pauvreté selon le sexe.....	157
Tableau 6.4: Répartition des ménages par choc et selon le sexe (%).....	157
Tableau 6.5: indice de parité dans les divers ordres d'enseignement en 2011.....	161
Tableau A5. 1: Déterminants de la pauvreté selon le sexe.....	216

Liste des graphiques et figures

CHAPITRE 1: Profil et dynamique de la pauvreté au Bénin

Graphique 1.1 : Évolution de l'incidence de la pauvreté au Bénin	37
Graphique 1.2: Performance enregistrée dans certains indicateurs des OMD	40
Graphique 1.3: Incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence au Bénin.....	41
Graphique 1.4: Incidence de la pauvreté monétaire selon les départements.....	42
Graphique 1.5: Incidence de la pauvreté non monétaire selon les départements	43
Graphique 1.6 : Incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage	44
Graphique 1.7 : Incidence de la pauvreté extrême au Bénin.....	51
Graphique 1.8: Incidence de la pauvreté persistante selon les départements.....	54
Graphique 1.9: Incidence des entrées et de la persistance de la pauvreté selon la qualité de l'emploi du chef de ménage et le milieu de résidence.....	57
Graphique 1.10: Courbes de densité des dépenses par tête 2006 et 2009 normalisées par les seuils de pauvreté respectifs.....	59
Figure 1.1 : Carte des incidences de transition dans la pauvreté.....	55
Figure 1.2: Typologie des ménages selon la transition dans la pauvreté entre 2006 et 2009.....	62

CHAPITRE 2: Croissance économique et réduction de la pauvreté au Bénin

Graphique 2.1: Évolution de la croissance entre 1990 et 2011	75
Graphique 2.2: Évolution de la contribution du pôle agroalimentaire à la croissance depuis 2006.....	80
Graphique 2.3: Évolution de la contribution du pôle coton textile au PIB	83
Graphique 2.4: Évolution de la contribution du pôle logistique et commerce sur la période 2006-2011	85
Graphique 2.5: Évolution de la contribution du pôle "tourisme culture artisanat" à la croissance du PIB	86

CHAPITRE 3: Chocs, vulnérabilités et stratégies d'adaptation des ménages

Graphique 3.1: Types de chocs par département	99
Graphique 3.2: Quintile de richesse et prévalence aux chocs	101
Graphique 3.3: Stratégies adoptées par les ménages face aux chocs.....	103
Graphique 3.4: Stratégies de réponses dominantes selon les types de chocs	104

CHAPITRE 4: Politiques budgétaires et réduction de la pauvreté

Graphique 4.1: Évolution des dépenses publiques 2000-2011	111
Graphique 4.2: Évolution du ratio de l'UEMOA sur la masse salariale (en %).....	112
Graphique 4.3: Exécution sectorielle des dépenses sociales prioritaires en 2011 et en 2012	116
Graphique 4.4: Répartition des dépenses publiques entre le niveau central, déconcentré et décentralisé	118
Graphique 4.5: Part des crédits délégués dans les allocations sectorielles en 2009	119

CHAPITRE 5: Politique de l'emploi et pauvreté

Graphique 5.1: Évolution du taux d'activité des 15-64 ans par sexe de 2006 à 2011	129
---	-----

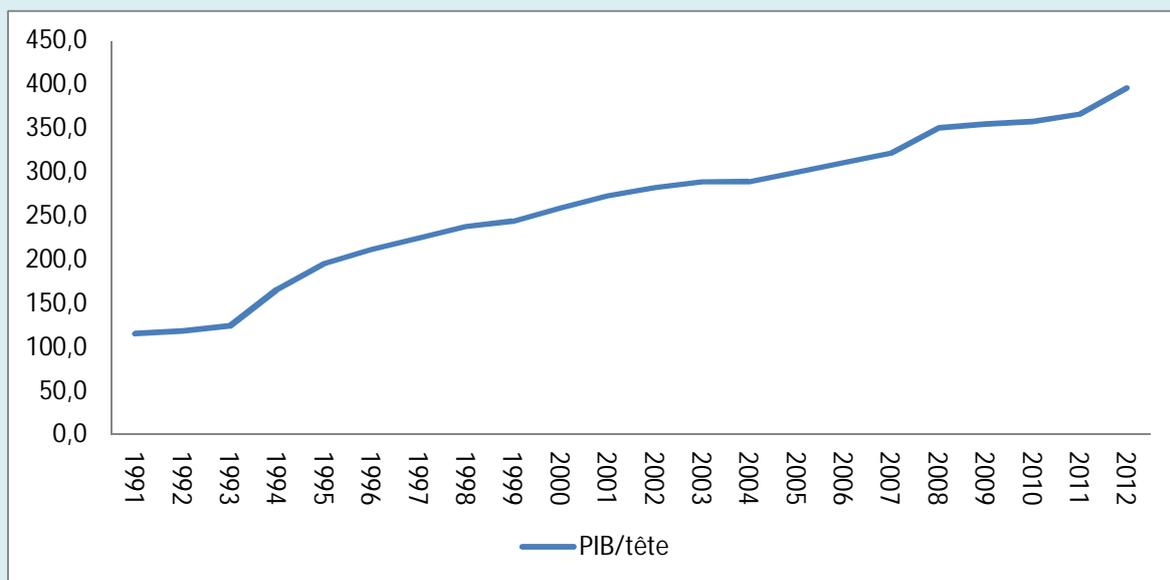
CHAPITRE 6: Inégalités d'accès et inégalités de bénéfices

Figure 6.1: Profil des femmes selon la mobilité dans la pauvreté et suivant les caractéristiques sociodémographiques.....	158
Figure 6.2: Profil des hommes selon la mobilité dans la pauvreté et suivant les caractéristiques sociodémographiques.....	159
Graphique 6.1: Répartition (%) des ménages selon le niveau d'instruction et le sexe du chef du ménage.....	160

Résumé exécutif

En dépit d'une croissance relativement stable et modérée qui a induit une amélioration du revenu par tête depuis près d'une décennie (cf. graphique 0.1), le recul de la pauvreté au Bénin demeure incertain et les mesures prises sur ce front au cours des dix dernières années ne sont pas concluantes.

Graphique 0.1: Evolution du PIB/Tête : 1991-2012



Source : INSAE 2013

D'une part, la croissance a été trop lente pour assurer une réduction sensible et durable de la pauvreté, et d'autre part elle ne semble pas avoir véritablement contribué à réduire l'emprise de la pauvreté. Les récents chocs extérieurs ont créé des difficultés supplémentaires. Les défis majeurs sont donc d'assurer une croissance beaucoup plus rapide et plus stable, et renforcer les liens entre la croissance et le recul de la pauvreté.

Ce rapport apporte un éclairage sur l'évolution de la pauvreté, les mécanismes de corrélation entre croissance et réduction de la pauvreté, les liens entre les services assurés par l'État et l'impact des dépenses publiques sur les mesures de lutte contre la pauvreté. Tout d'abord, il permet de bien comprendre les caractéristiques et la dynamique de la pauvreté au Bénin pour se faire une idée plus claire de la situation selon les régions en procédant à une analyse ventilée par région, par secteur, par sexe et par groupe démographique. Il en est de même des chocs survenus au cours des dernières années et des stratégies adoptées par les ménages pour les contrer. Ensuite, il permet de se faire une meilleure idée des mécanismes de corrélation entre la croissance et la réduction de la pauvreté, vu que les progrès économiques enregistrés ne se sont pas traduits par un recul de la pauvreté. La question qui se pose est de savoir pourquoi la croissance n'a-t-elle pas été plus favorable aux pauvres ? Enfin, il offre la

possibilité d'examiner les liens entre les services assurés par l'État et l'impact des dépenses publiques sur les mesures de lutte contre la pauvreté. Les dépenses publiques sont-elles un moyen de lutte efficace contre la pauvreté ? Comment pourraient-elles mieux répondre aux besoins des pauvres ?

Evolution de la pauvreté

Le rapport note une amélioration des conditions d'existence des ménages pauvres au Bénin entre 2006 et 2011. En effet, contrairement à la pauvreté monétaire qui a connu une évolution erratique avec encore un niveau relativement élevé, la pauvreté non monétaire¹ focalisée sur les conditions d'existence a connu une tendance à la baisse continue et conséquente depuis 2006. Après avoir enregistré une baisse de 2,3 points de pourcentage entre 2006 et 2009, l'incidence de la pauvreté monétaire a augmenté de 1 point de pourcentage entre 2009 et 2011. Il s'est établi à 36,2% en 2011 contre 35,2% en 2009 et 37,5 en 2006. Quant à la pauvreté non monétaire axée sur les conditions d'existence, elle a touché 29,5% des individus en 2011 contre 44,1% en 2006 soit une baisse de 14,6 points de pourcentage montrant ainsi l'amélioration des conditions de vie des ménages et par la même occasion, l'effort du Gouvernement dans l'amélioration de l'accessibilité aux infrastructures de base (eau, santé et énergie électrique).

La pauvreté monétaire est plus répandue et prononcée en milieu rural. La situation inverse est notée en ce qui concerne la pauvreté non monétaire. Au niveau régional, l'existence de fortes disparités est encore persistante en ce qui concerne les deux dimensions de la pauvreté. En outre, les résultats ont réaffirmé la forte corrélation de la pauvreté avec les différents attributs de la population tels que les formes d'emplois, les statuts socioprofessionnels, la composition du ménage, le niveau d'instruction, le sexe du chef de ménage. S'agissant en particulier du sexe et de la branche d'activité du chef de ménage, il ressort que les ménages dirigés par les femmes semblent moins connaître la pauvreté monétaire. Ce résultat pourrait être expliqué entre autres raisons, par le fait que les femmes chef de ménage se caractérisent généralement par leur autonomie économique suffisante qui résulterait en partie de leur situation matrimoniale, de la taille du ménage et leurs secteurs d'activités. En effet, pour 2011, par rapport à la situation matrimoniale, 38,9% des femmes chef de ménages sont soit des mariées, veuves (40,3%), divorcées ou séparées (18,08%) ou en union libre (3,76%). Le tableau ci-dessus semble montrer que les ménages dirigés par les veuves et celles qui sont mariées sont plus vulnérables à la pauvreté. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que la perte d'un membre économiquement actif peut conduire à bouleverser la situation financière du ménage qui risque de se retrouver en état de pauvreté.

¹La dimension de la pauvreté non monétaire analysée dans le cadre de cette étude porte sur les «conditions d'existence». Les dimensions « éducation » et « santé » n'ont pas été prises en compte parce que dans les enquêtes EMICoV, les variables qui s'y rapportent sont, soit inexistantes, ou soit très spécifiques, ce qui limite la comparabilité de la pauvreté non monétaire dans le temps. L'indice y afférent est donc construit à partir des informations relatives aux biens possédés par les ménages (voiture, radio, mobylette, bicyclette, téléviseur, réfrigérateur, chaîne HI-FI, lecteur VCD/DVD, magnétoscope, cuisinière, groupe électrogène, ordinateurs, téléphone mobile, téléphone fixe) et aux caractéristiques de leur logement (matériaux de sol, matériaux du mur, matériaux de toit, électricité, mode d'aisance, modes d'évacuation des ordures, eau potable).

DRAFT PROVISOIRE

Tableau 0. 1 : Répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire selon le sexe et la situation matrimoniale

	Incidence de la pauvreté	
	Homme	Femme
Marié	39,06	28,23
Divorcé-séparé	14,82	23,03
Veuf	21,44	30,07
Jamais marié	11,66	9,13
Ensemble	38,0	27,6

Source : INSAE, EMICoV, 2011

Pour les femmes mariées, il peut s'agir par exemple de l'inactivité ou de l'absence du conjoint. La taille de leur ménage est d'environ la moitié de celle des ménages dirigés par les hommes². Les résultats montrent que la composition du ménage constitue un facteur de vulnérabilité à la pauvreté aussi bien pour les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes.

Tableau 0. 2: Répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire selon le sexe du chef de ménage et la taille du ménage

	Incidence de la pauvreté	
	Homme	Femme
Moins 3 personnes	0,9	1,1
3 à 4 personnes	10,2	14,8
5 à 7 personnes	31,8	40,6
8 personnes et plus	60,0	48,0
Ensemble	38,0	27,6

Source : INSAE, EMICoV, 2011

Aussi, convient-il de mentionner que de plus en plus les femmes bénéficient d'opportunités à effet direct sur le niveau de vie telles que l'accès au crédit (ex du Programme Micro-crédit aux Plus Pauvres (MCP)) qui peuvent contribuer au développement ou à la diversification d'activités génératrices de revenu.

En ce qui concerne l'interaction entre la pauvreté et la branche d'activité du chef de ménage, il ressort que la participation au marché du travail n'est pas considérée comme un facteur clé dans l'explication de la pauvreté au Bénin. La question fondamentale est relative à la qualité et la productivité de l'emploi, étant donné que le taux de salarisation est faible (10%) et que plus de la moitié de la population active occupée au Bénin est caractérisée par le sous-emploi lié à la productivité et à la durée du travail.

La pauvreté au Bénin s'apparente principalement à un phénomène transitoire. En effet, 41,2% d'individus sont en situation de pauvreté temporaire (22,3% des individus entrant dans

² La taille moyenne du ménage est de 3,71 pour les femmes contre 5,47 pour les hommes.

la pauvreté en 2009 et 18,9% sortant dans la pauvreté en 2009) contre 15,5% d'individus qui sont en situation de pauvreté permanente. Les ménages sortis de la pauvreté sont ceux qui sont en général des ménages de niveau de vie initial élevé, qui vivent en milieu urbain, sont de taille réduite et dirigés par des femmes ou souvent des jeunes (moins de 30 ans). Ce groupe se traduit par un meilleur statut dans l'emploi du chef de ménage (patron et cadre supérieur, employé ou ouvrier qualifié), exerçant une activité relevant du secteur secondaire ou tertiaire.

En ce qui concerne les ménages qui sont entrés dans la pauvreté ou qui sont restés toujours pauvres, ce sont ceux vivant en milieu rural, ils sont généralement de grande taille et ayant un niveau de vie initial faible, dirigés par des hommes, en général âgés et travaillant dans le secteur primaire (Agriculture, Elevage et Pêche) pour compte propre ou en tant que manœuvre ou apprentis. Ces ménages ont connu une baisse du nombre d'actif occupés et ont subi les chocs biophysiques (inondations/sécheresses) entre 2006 et 2009. En somme, les variables sociodémographiques et socio-économiques qui influencent différemment la transition dans la pauvreté sont : le niveau de vie initial, le cycle de vie, le niveau d'instruction du chef de ménage, le sexe du chef de ménage, l'accès à l'emploi, la situation sur le marché du travail, la taille du ménage, le milieu de résidence, l'accessibilité économique aux biens sociaux (le logement, la santé, l'éducation et la communication) et l'exposition aux chocs biophysiques et sociaux.

En particulier, l'influence prédominante de la taille du ménage pose un défi important en termes de création de richesse lorsqu'on se réfère à la croissance continue de la population. En effet, le taux d'accroissement de la population béninoise³ est passé de 2,8% entre 1979 et 1992, à 3,2% entre 1992 et 2002 et 3,5% entre 2002 et 2013. Cette croissance démographique devrait induire une demande sociale élevée face à une croissance économique encore faible. Ainsi, si cette évolution démographique est de nature à inhiber et étouffer les efforts de développement non encore soutenus, elle favorisera en conséquence un taux de pauvreté plus élevé.

Il est noté que les individus dont les chefs de ménages sont des chômeurs sont plus affectés par la pauvreté persistante et que la quasi-totalité des ménages entrant dans la pauvreté et de ceux toujours pauvres ont à leur tête des personnes qui travaillent dans l'informel et une part relativement importante de ces derniers sont en situation de sous-emploi.

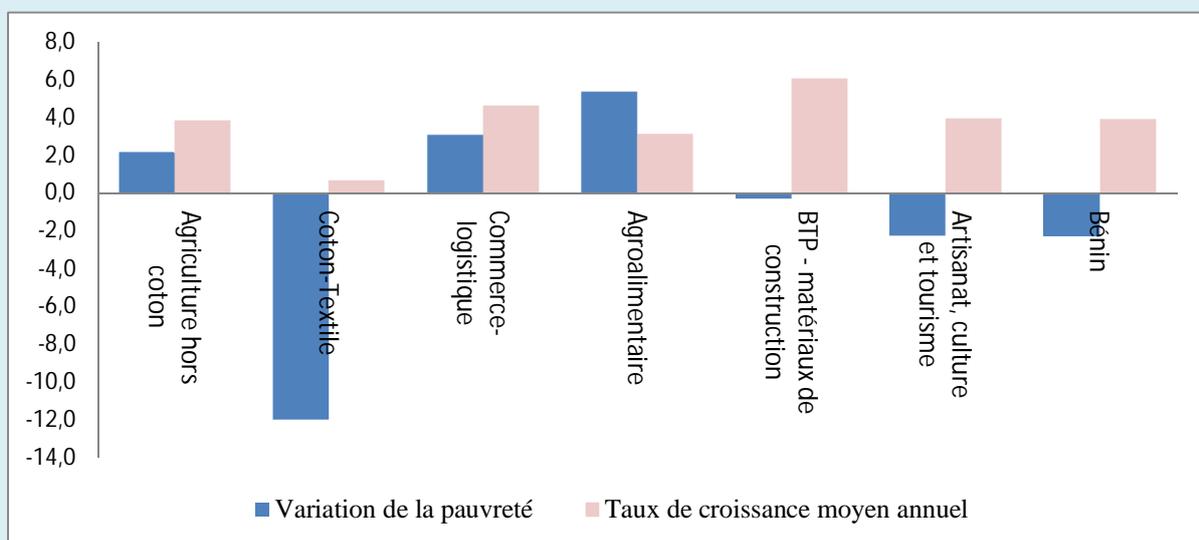
Corrélation entre croissance et pauvreté

Les pôles de croissance identifiés par le Gouvernement dans sa Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP) ciblent la majorité des pauvres mais les résultats en termes de réduction de la pauvreté sont limités, voire négatifs malgré les performances notées au niveau de ces secteurs. En effet, en 2011 les quatre pôles prioritaires ont occupé environ 80% de la population et ont contribué à 73,4% de la pauvreté nationale contre respectivement 81% et 83% en 2006. Ceci montre ainsi l'importance que

³Du fait de son taux d'accroissement naturel de 2,9% (RGPH 3), le Bénin est encore classé parmi les pays d'Afrique sub-saharienne à forte fécondité.

représentent ces secteurs en particulier le secteur agricole dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Mais, comme le montre le graphique ci-dessous, dans la majorité de ces secteurs, les épisodes de croissance soutenue observés se sont plutôt soldés par une accentuation de la pauvreté (agriculture, commerce et logistique). Ces résultats suggèrent que le degré de variation de la pauvreté ne semble pas être lié au rythme de la croissance sectorielle. Aussi, suggèrent-ils que dans les secteurs ci-dessus mentionnés, la croissance n'a pas été favorable aux ménages pauvres ni même aux vulnérables. D'où la nécessité de savoir à quelle frange de la population les épisodes de croissance enregistrés au niveau de certains des pôles de croissance ont profité bien qu'ils soient de faible portée. Toutefois, il est aussi probable de noter que cette évolution peut traduire dans une certaine mesure, des difficultés de mesure⁴ (Sala-i-Martin et Pinkovskiy (2010), Young (2010)).

Graphique 0.2: Corrélation entre croissance⁵ et pauvreté entre 2006 et 2009



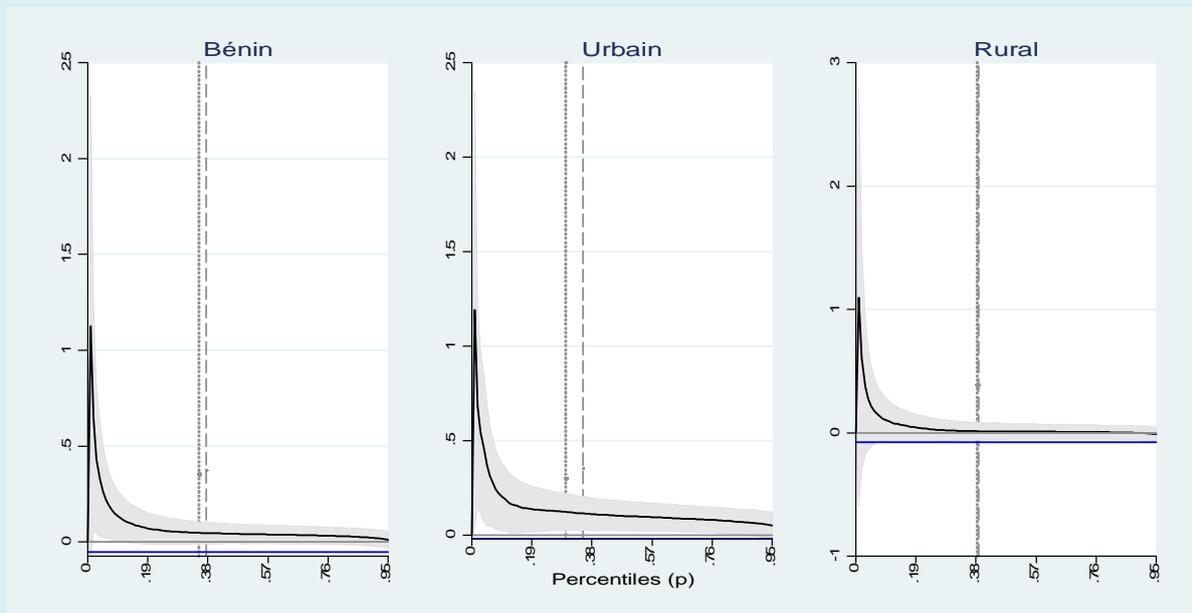
Source : INSAE, 2013

La connexion entre la croissance économique et la pauvreté est effective mais concerne essentiellement les ménages les plus pauvres. Au niveau national, les niveaux de vie des populations les plus pauvres ont plus fortement augmenté qu'en moyenne. Ainsi, la croissance économique a été relativement pro-pauvre. Cependant, le taux de pauvreté a peu diminué car cette évolution favorable concerne environ les deux premiers déciles.

⁴Selon ces auteurs, il y a d'importantes failles dans les données concernant l'Afrique subsaharienne. En particulier, Young (2010) conclut aussi qu'en Afrique subsaharienne, la croissance du revenu réel estimée au moyen des données de la comptabilité nationale a peut-être été sous-estimée de plusieurs points de pourcentage.

⁵Taux de croissance moyenne annuelle

Graphique 0.3: Courbes de croissance de la pauvreté (2006-2009) au niveau national et selon les milieux de résidence.

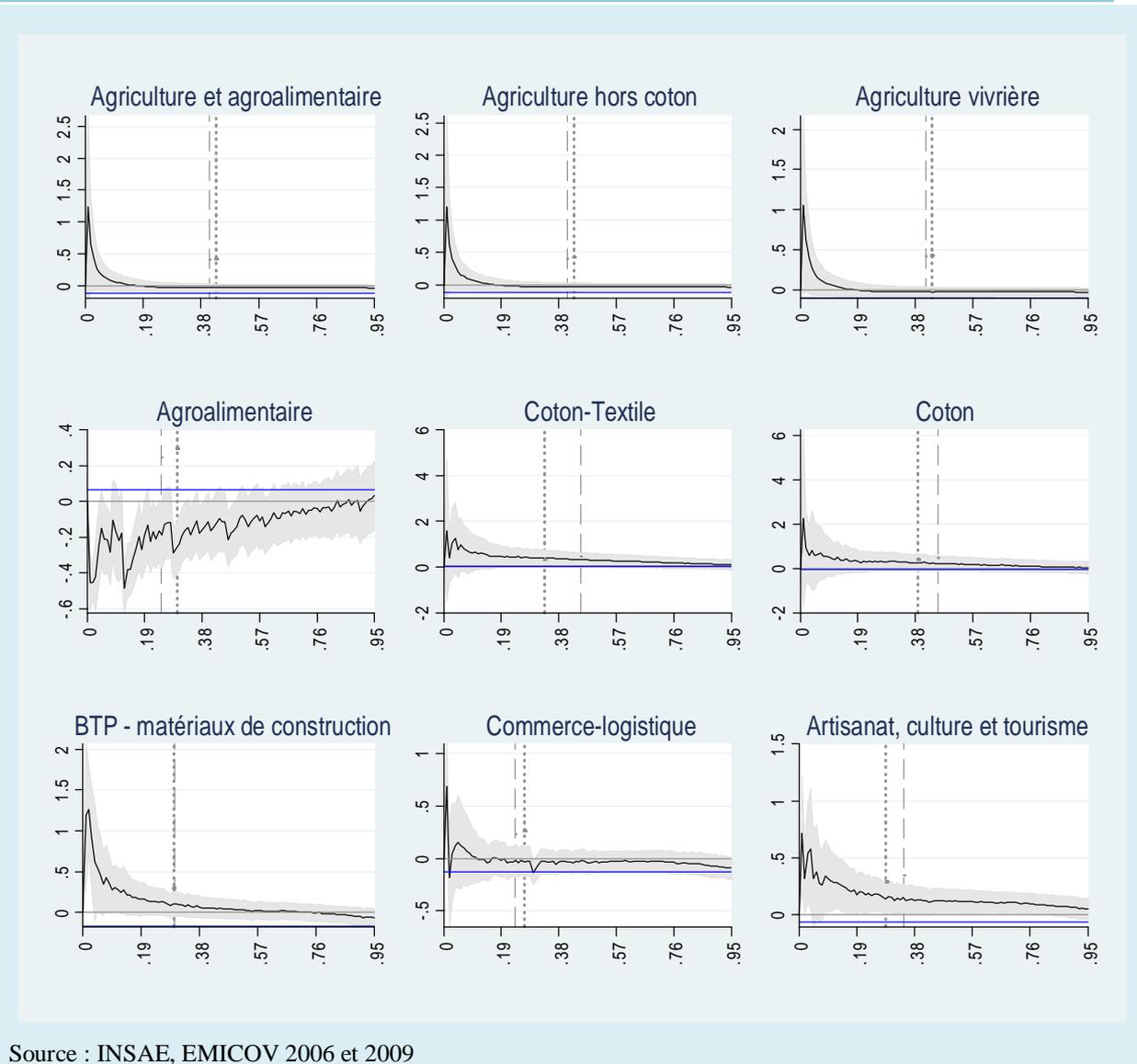


Source : INSAE, EMICOV 2006 et 2009

Que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, la croissance économique a été relativement pro-pauvre. Les pauvres ont ainsi bénéficié proportionnellement plus que les non pauvres des gains de la croissance et l'inégalité a diminué. Par contre en termes absolus, c'est seulement en milieu urbain que la croissance a été pro-pauvre. En effet, en milieu urbain, l'amélioration du niveau de vie est notée pour tous les percentiles de la distribution des dépenses de consommation. Ceci expliquerait la baisse de l'incidence de la pauvreté non monétaire de 5,3 points entre 2006 et 2009, puisque le niveau de vie de toute la population a augmenté. En revanche, en milieu rural, la croissance a plus profité aux ménages se situant au bas niveau de la distribution qu'aux ménages dont la consommation par tête est proche du seuil de pauvreté, ce qui a fait que la baisse de l'incidence de la pauvreté est restée négligeable.

Au niveau sectoriel, la croissance économique a été relativement pro-pauvre au niveau de l'agriculture, du coton-textile, de l'artisanat, culture et tourisme. Elle est accompagnée d'une baisse de l'inégalité. Pour ces secteurs, les pauvres ont bénéficié proportionnellement plus que les non pauvres des gains de la croissance et l'inégalité a diminué. Toutefois en termes absolus, contrairement aux secteurs « coton-textile » et « l'artisanat, culture, tourisme », la croissance n'a pas été pro-pauvre dans le secteur de l'agriculture. En effet, dans ce secteur, seuls les ménages pauvres du premier décile ont connu une amélioration de leur niveau de vie. Ainsi, l'aggravation de la pauvreté observée s'expliquerait par la dégradation du niveau de vie des ménages dont la consommation par tête est proche du seuil de pauvreté.

Graphique 0.4: Courbes de croissance de la pauvreté (2006-2009) selon les pôles de croissance.



Source : INSAE, EMICOV 2006 et 2009

En l'état, la croissance est susceptible de contribuer davantage à la réduction de la pauvreté extrême et non à une réduction conséquente du taux de pauvreté monétaire. Pour atteindre ce dernier résultat, il est donc nécessaire que la croissance profite à l'ensemble des populations pauvres mais également à une frange des populations vulnérables, notamment ceux dont les dépenses de consommation par tête sont proches du seuil de pauvreté et qui sont susceptibles de tomber dans la pauvreté. Ainsi, une réduction substantielle de la pauvreté doit passer impérativement par le développement des opportunités de relèvement des revenus pour une large frange de la population, notamment les ménages pauvres et les vulnérables (revenus proches du seuil de pauvreté). Ceci suppose que le choix de l'option d'une croissance économique pro-pauvre devrait plutôt privilégier les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois pour les pauvres. A l'examen des résultats, les pôles de croissance identifiés par le Gouvernement peuvent efficacement contribuer à l'atteinte de ce résultat. Toutefois, l'agriculture (en particulier l'agriculture vivrière), qui reste de loin le secteur qui regorge plus

de pauvres ne parvient pas encore à réaliser le taux de croissance requis en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le Développement. Cette tendance semble mettre davantage en exergue la faible productivité des agriculteurs comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 0. 3: Croissance de la productivité globale des facteurs entre 1983 et 2008

Secteur formel	Agriculture	-0,1
	Industrie manufacturière	-0,02
	Industrie hors manufacture	-0,03
	Tertiaire marchand	-0,12
	Tertiaire non marchand	-0,08
Secteur informel	Agriculture	-0,09
	Non agricole	-0,11
Ensemble		-0,36

Source : Balaro et al (2010)

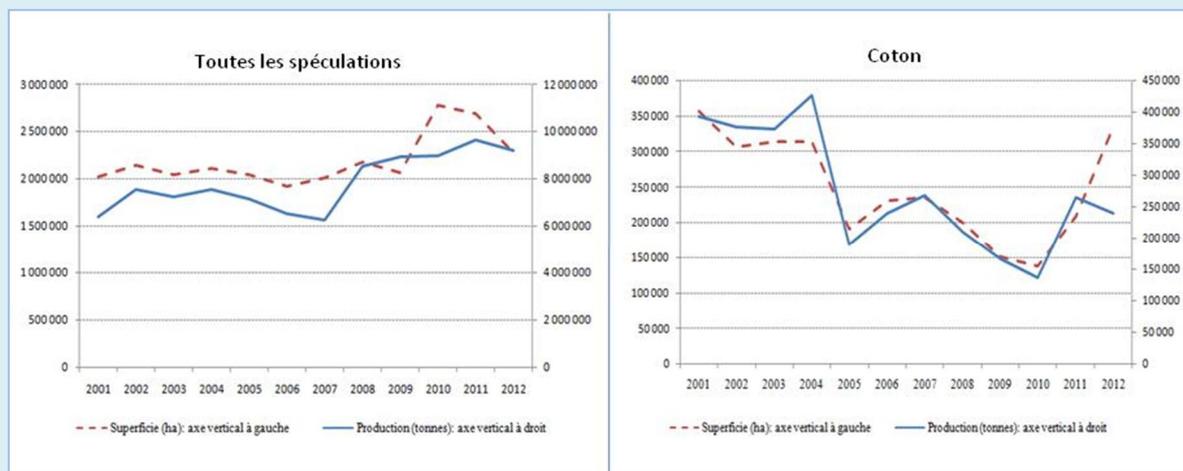
Ces résultats traduisent une contribution négative de la productivité globale des facteurs à la croissance⁶ aussi bien au niveau global que sectoriel⁷ sur la période 1983-2008 (Balaro et al, 2010), indiquant ainsi une perte d'efficacité de l'économie et en particulier du secteur agricole, ce qui contribuerait à expliquer le niveau relativement élevé de la pauvreté au Bénin et en particulier dans le secteur agricole. Cette perte ou faible productivité est illustrée par le graphique ci-dessous. Il montre une corrélation positive et négative entre la production et la superficie emblavée⁸. Le cas du coton est plus perceptible et met en relief la nécessité de redéfinir les priorités dans la politique agricole au Bénin. Ainsi, ces résultats suggèrent que pour réduire la pauvreté, il faut mettre plus d'accent sur la productivité et non pas seulement sur le niveau de production agricole de sorte que la croissance agricole vienne d'une augmentation de la productivité et non seulement d'une augmentation de la superficie emblavée.

⁶Cependant, elle est tirée par le capital et le travail. La contribution du travail étant plus élevée que celle du capital

⁷Agriculture, l'industrie et le tertiaire marchand.

⁸ L'efficacité de la productivité se traduirait par une forte production obtenue sur une superficie emblavée moins importante.

Figure 0. 1: Evolution de la production agricole et des superficies emblavées de 2001 à 2012



Source : INSAE, EMICOV 2006 et 2009

Pour inverser cette tendance, la productivité agricole devrait constituer un impératif (FARA, 2006). En effet, l'amélioration de la productivité dans l'agriculture devrait favoriser l'accroissement des revenus des ménages agricoles et la satisfaction des besoins non alimentaires (soins de santé, éducation et autres), l'amélioration des conditions d'emploi et d'existence en milieu rural ainsi que la contribution du secteur à la croissance de l'économie nationale. En conséquence, elle devrait conduire à une réduction substantielle de la pauvreté. Les réformes engagées par le Bénin dans le secteur agricole s'inscrivent dans cette lancée. En effet, le Bénin a retenu l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole et rural comme un des deux défis majeurs⁹ à l'horizon 2015. Cette mesure, si elle est efficacement mise en œuvre, devrait donc contribuer à réduire la pauvreté au Bénin.

La réduction des inégalités apparaît capitale dans la perspective d'une stratégie de réduction de la pauvreté basée sur une croissance pro-pauvre. En effet, la baisse de l'incidence de la pauvreté notée entre 2006 et 2009 s'explique essentiellement par la réduction des inégalités à travers les mesures de redistribution mises en œuvre. De façon générale, il ressort que les épisodes de baisse de l'incidence de la pauvreté sont largement imputables à une diminution des inégalités. L'effet croissance s'est avéré plutôt négatif en raison de l'insuffisance de la croissance due à une contraction des dépenses de consommation par tête des ménages.

⁹ Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), MAEP, 2008

Tableau 0. 4: Décomposition de l'évolution de la pauvreté selon les pôles de croissance

	P0 (2006)	P0 (2009)	Différence	Ecart-type	Composante croissance	Composante redistribution
Bénin	0,375	0,352	-0,023	0,014	0,036	-0,059
Agriculture	0,409	0,431	0,022	0,018	0,088	-0,066
Coton-Textile	0,453	0,333	-0,120	0,073	-0,011	-0,109
Commerce-logistique	0,236	0,267	0,031	0,035	0,085	-0,054
Agroalimentaire	0,244	0,298	0,054	0,085	-0,055	0,109
Artisanat, culture et tourisme	0,345	0,286	-0,059	0,034	0,046	-0,105

Source : INSAE, EMICoV 2006 et 2009

Ceci montre l'importance de ces mesures dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Les stratégies de réduction de la pauvreté à opérationnaliser au Bénin doivent donc privilégier autant la relance de la croissance que les politiques de redistribution en direction des plus pauvres.

Chocs, vulnérabilités et stratégies d'adaptation des ménages

Au plan national en 2009, 61,8% des ménages ont subi des chocs, tous types confondus. Les chocs économiques ont affecté 41,7% des ménages. Ils sont suivis par les chocs biophysiques (induits par les catastrophes naturelles ou climatiques) et qui comptent pour 31,9% des ménages. Enfin, 14,3% des ménages sont touchés par les chocs sociaux (maladie sérieuse ou l'accident d'un membre du ménage ou encore le décès d'un membre important du ménage).

Les chocs idiosyncratiques sont moins importants que les chocs covariants en 2009 : Les chocs en chocs idiosyncratiques, c'est-à-dire qui se déroulent à l'échelle du ménage représentent le quart des chocs subis (25,4%) en 2009, alors que les chocs covariants (qui varient dans l'ensemble des ménages (inondations, sécheresse, etc.) comptent pour 73,3%, le reste (1,3%) étant classé comme «autre catégorie».

Les chocs biophysiques sont plus prépondérants en milieu rural. La situation inverse est notée en ce qui concerne les chocs économiques. En effet, les chocs biophysiques ont touché 39,6% des ménages ruraux contre seulement 20,1% en milieu urbain. En ce qui concerne les chocs économiques, les ménages urbains sont les plus affectés avec 46,9% de ménages touchés contre 38,3% de ménages en milieu rural. En particulier Cotonou, la plus grande ville du pays enregistre une prévalence des chocs économiques pour plus de la moitié des ménages qui y vivent. Les départements au sud du Bénin ont été plus touchés par l'ensemble des chocs que ceux du nord.

En considérant le statut de pauvreté entre 2006 et 2009, il ressort que les chocs biophysiques affectent proportionnellement les ménages pauvres transitoires (entrée dans la pauvreté) et pauvres chroniques (toujours pauvre). Ainsi, les chocs covariants en

particulier des chocs biophysiques (inondations, sécheresse, etc...) affectent les groupes de ménages selon leurs moyens de survie.

Tableau 0. 5: Statut de mobilité dans la pauvreté et prévalence aux chocs

	Chocs sociaux	Chocs économiques	Chocs biophysiques
Jamais pauvre	14,3	39,1	32,2
Sortie de la pauvreté	14,8	40,5	35,0
Entrée dans la pauvreté	15,0	37,9	39,4
Toujours pauvre	14,9	37,9	42,7

Source : INSAE, 2013

Pour faire face à ces chocs, les stratégies adoptées par les ménages sont globalement d'ordre financier et alimentaire. Prioritairement, il s'agit de : (i) consommer des aliments moins coûteux ou moins préférés, (ii) dépenser les économies et (iii) emprunter de l'argent. De façon spécifique, face aux chocs économiques, les ménages préfèrent consommer des aliments moins coûteux ou moins préférés et dépenser les économies. Face aux chocs sociaux, la plupart des ménages dépensent les économies ou empruntent de l'argent ou encore consomment des aliments moins coûteux. En ce qui concerne les chocs biophysiques, les stratégies portent sur la consommation des aliments moins coûteux ou moins préférés, la dépense des économies, l'achat de nourriture à crédit et la réduction de la quantité d'aliments consommés par repas.

En particulier, les stratégies les plus usitées par les ménages chroniquement pauvres, ceux qui sortent de la pauvreté et les ménages qui entrent dans la pauvreté pour se couvrir contre les risques d'un éventuel choc se présentent comme ci-après :

Face aux chocs sociaux, les trois premières réponses apportées par les ménages dans chaque groupe sont surtout d'ordre financier. Elles vont de la dépense des économies à l'achat de nourriture à crédit en passant par l'emprunt d'argent et la consommation d'aliments moins coûteux. Avec très peu de moyens après deux épisodes de pauvreté, les ménages chroniquement pauvres sont les seuls à recourir aux achats à crédit au titre des trois premières stratégies.

Pour faire face aux effets des chocs économiques, les ménages adoptent des stratégies plus diversifiées¹⁰. Vu que ces chocs impactent directement les capacités financières des ménages, ces derniers priorisent la dépense de leurs économies, la consommation d'aliments moins préférés ou moins coûteux et l'achat de nourriture à crédit. Il faut noter que les trois premières réponses apportées à ce type de choc ne diffèrent d'un statut de mobilité à l'autre

¹⁰ Cela résulte du fait les pourcentages cumulés pour les trois premières stratégies sont faibles, signe que les stratégies les moins sollicitées seront adoptées par un nombre relativement important de ménages.

que par leur importance relative. Les ménages ayant connu au moins un épisode de pauvreté adoptent globalement les mêmes stratégies.

Les réponses aux chocs biophysiques sont surtout d'ordre alimentaire. En effet, la première réponse à ce type de choc est la consommation d'aliments moins préférés ou moins coûteux. Ces chocs sont aussi les seuls à se voir opposer la réduction des quantités d'aliments consommés par repas et ceci est une constante pour les trois classes considérées. Non seulement, les ménages exposés aux chocs biophysiques réduisent la qualité des aliments qu'ils consomment, mais ils en réduisent aussi la quantité. Tout ceci concourt à une plus forte dégradation de leur situation à travers la faim et la malnutrition. La dépense des économies et l'achat à crédit de nourriture font aussi leur apparition au titre des trois premières stratégies face à ce choc.

Globalement, l'impact des stratégies de gestion de risque adoptées par les ménages sur leur capacité à se relever de la diminution du revenu ou des biens suite aux chocs est largement partiel. La proportion de ménages ayant déclaré partiel le relèvement de la diminution de revenu ou de biens après avoir subi un choc est plus important que ceux qui ont déclaré être entièrement remis de la diminution du revenu ou des biens engendrés par l'exposition aux chocs. Cette proportion est relativement plus élevée pour les chocs biophysiques et économiques. Ceci montre le caractère limité et peu efficace des stratégies adoptées par les ménages pour faire face aux chocs et laisse présager d'une part, de leur effet de très court terme et d'autre part, de la nécessité pour les ménages, de disposer et d'utiliser des instruments appropriés pour gérer efficacement le risque sous quelque forme qu'il se présente. Ces instruments sont supposés i) accroître le bien-être des individus et de la société à un moment précis (analyse statique) ; ii) contribuer au développement et à la croissance économiques dans le temps (analyse dynamique) ; et iii) être des facteurs essentiels d'une réduction réelle et durable de la pauvreté (Holzmann, R et Jorgensen, S, 2000).

Politiques budgétaires et réduction de la pauvreté

Au Bénin, environ 2/3 des dépenses publiques sont consacrées au fonctionnement de l'Administration publique et 1/3 à l'investissement. L'examen du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) montre qu'en moyenne 27% du budget global de l'État est affecté aux dépenses non prioritaires sur la période 2007 – 2009 alors que la SCRP n'avait prévu que 20%. Les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses de personnel, les pensions et bourses, les transferts, les achats de biens et services, et les intérêts sur la dette publique. L'augmentation des ressources accordées aux secteurs non prioritaires s'est faite, en partie, au détriment des secteurs sociaux (éducation et santé) et des infrastructures productives (travaux publics, énergies et mines). Sur la période 2011-2015, la période de la SCRP III, comme le montre le tableau 3, les crédits consacrés aux secteurs sociaux ont connu une augmentation et représenteraient en moyenne 33,8% du total des dotations budgétaires. Cette augmentation de la part des ressources allouées aux secteurs sociaux répond essentiellement à la priorité accordée à ces derniers pour atteindre les cibles des OMD en matière d'éducation, de santé et d'assainissement dans la mise en œuvre de la

DRAFT PROVISOIRE

SCRP3. Aussi, les ressources allouées aux infrastructures productives ont également augmenté passant de 16,7% sur la période 2007-2009 à 24,3% sur la période 2011-2013. Cette orientation des dépenses publiques semble donc donner plus de priorité aux secteurs sociaux pour l'atteinte des objectifs du millénaire.

Tableau 0. 6: Répartition sectorielle des allocations budgétaires (en % du total budget hors amortissement de la dette)

	Réal. SCRP2 2007-2009	Réal. 2010 2010	Proj. SCRP3 2011-2015
Secteurs sociaux	25,4	31,9	33,8
Education	17,3	24,6	17,9
Santé	6,5	6,0	13,4
Développement Social et Culturel	1,6	1,3	2,4
Production et commerce	9,9	5,1	12,3
Infrastructures Productives	16,7	14,3	24,3
Gouvernance	8,0	6,4	7,0
Politique	2,9	3,0	1,2
Economique	5,1	3,4	5,8
Défense et Sécurité	8,7	8,4	4,0
Souveraineté	3,8	4,3	2,5
Total Ministères et institutions	72,5	70,4	83,8
Autres budgets	27,5	29,6	26,2
Total Budget	100,0	100,0	100,0

Source : SCRP3, mars 2011

Globalement, le taux d'exécution des dépenses sociales reste relativement élevé. A fin décembre 2011, il est estimé à 74,6%. Pour pallier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre au cours de l'année 2011 et en vue de porter le taux d'exécution à 100% à fin décembre 2012, le suivi de l'exécution desdites dépenses a été renforcé au moyen d'un réseau de points focaux mis en place et coordonné par la Direction Générale du Budget. En complément, les dispositions ont été prises pour s'assurer de la pertinence des lignes budgétaires sélectionnées au regard des objectifs de la SCRP3.

Pour illustrer les effets de quelques mesures de politiques économiques, quatre simulations ont été effectuées. Les deux premières et la quatrième considèrent une hausse de 10% respective des dépenses d'éducation maternelle et primaire ainsi que de santé et de l'agriculture, en réduisant proportionnellement les autres catégories de dépenses publiques afin de maintenir le déficit public constant (par rapport au scénario de base). La troisième simulation suppose une hausse de 30% des investissements publics en faveur des infrastructures liées à l'assainissement afin de réaliser l'OMD 7.

Une hausse de 10% des dépenses d'éducation maternelle et primaire aux dépens des autres secteurs afin de maintenir inchangé le déficit budgétaire induirait une baisse de la production (en volume) de 0,8 point de pourcentage par rapport au scénario de base, une légère amélioration de la production vivrière et une hausse de la rémunération du facteur travail et une baisse de celle des facteurs terre et capital privé. Pour les indicateurs OMD, ces effets ont entraîné par rapport au scénario de base, une nette

DRAFT PROVISOIRE

amélioration de l'OMD 2 (taux net d'achèvement du primaire) et de l'OMD 4 (taux de mortalité infantile), ce qui souligne les effets bénéfiques de la promotion sur l'enseignement de base sur la santé infantile. Par contre, la réduction des autres types de dépenses a un effet néfaste sur l'OMD 1 (incidence de la pauvreté), l'OMD 5 (taux de mortalité maternelle), l'OMD 7a (proportion de la population ayant accès à l'eau potable) et l'OMD 7b (proportion de la population ayant accès à un assainissement sûr). L'augmentation de l'incidence de la pauvreté est induite par un accroissement plus rapide des prix à la consommation que le revenu des ménages et ceci en relation avec la hausse des salaires.

Une hausse de 10% des dépenses de santé aux dépens des autres secteurs afin de maintenir inchangé le déficit budgétaire induit des résultats similaires à ceux de la première simulation mais avec des amplitudes différentes compte tenu du niveau des dépenses publiques en jeu. Cette hausse des dépenses de santé entraîne une baisse de la production (en volume) de 0,4 point par rapport au scénario de base, une hausse de la rémunération du facteur travail et une baisse de celle des facteurs terre et capital privé. Seuls les revenus des ménages ruraux pauvres connaissent une augmentation par rapport au scénario de base, ce qui signifie qu'une telle politique engendre des externalités positives sur les populations rurales pauvres. Pour les indicateurs OMD, ces effets ont entraîné par rapport au scénario de base, une nette amélioration de l'OMD 4 (taux de mortalité infantile) et de l'OMD 5 (taux de mortalité maternelle). Par contre, la réduction des autres types de dépenses a un effet néfaste sur l'OMD 1 (incidence de la pauvreté), l'OMD 2 (taux net d'achèvement du primaire), l'OMD 7a (proportion de la population ayant accès à l'eau potable) et l'OMD 7b (proportion de la population ayant accès à un assainissement sûr).

Une hausse de 10% des dépenses du secteur de l'agriculture aux dépens des autres secteurs afin de maintenir inchangé le déficit budgétaire induirait une amélioration de la croissance de 0,03 point de pourcentage par rapport au scénario de base, une hausse la rémunération, une hausse la rémunération, comparativement au scénario de base des facteurs terre et travail, notamment pour la main-d'œuvre du niveau « moins du secondaire général ». Pour les indicateurs OMD, ces effets ont entraîné par rapport au scénario de base, une réduction de l'incidence de pauvreté (OMD 1), une légère amélioration de l'OMD 2 (taux net d'achèvement du primaire), de l'OMD 7a (proportion de la population ayant accès à l'eau potable) et l'OMD 7b (proportion de la population ayant accès à un assainissement sûr).

En somme, les résultats des simulations réalisées confirment les externalités positives des dépenses publiques en éducation, en santé, en agriculture et en infrastructures d'assainissement sur les salaires, la consommation des ménages, notamment des ménages ruraux pauvres et l'atteinte des OMD 2, 4 et 5. En outre, ils montrent que les dépenses publiques en agriculture et en infrastructures d'assainissement concourent à la réduction de la pauvreté, ce qui ne semble pas être le cas, à court et moyen termes pour les dépenses publiques en éducation et en santé. En conséquence, la politique du Gouvernement ne doit pas viser uniquement les secteurs sociaux mais elle doit rechercher l'équilibre entre les dépenses sociales et les investissements en infrastructures.

Politique de l'emploi et pauvreté

L'analyse de l'interaction entre le marché du travail et la pauvreté révèle un paradoxe béninois. Au Bénin en 2010, alors que le taux de chômage est faible (0,5%) selon le BIT, le taux de pauvreté monétaire des actifs occupés est relativement élevé (30,1%). Les taux les plus élevés de l'incidence de la pauvreté pour les actifs occupés sont obtenus dans l'agriculture (38,9%) et l'agroalimentaire (31,2%). Cette pauvreté touche davantage les femmes que les hommes. Ceci montre que le marché du travail ne joue pas pleinement son rôle de réduction de pauvreté. Ceci est sans doute le résultat d'un secteur informel prépondérant et du fort taux de sous-emploi (cf. tableau 4).

Tableau 0. 7: Taux de sous-emploi visible et invisible selon les caractéristiques du ménage

	Répartition (%) de la population active ¹¹	taux (%) de sous-emploi visible ¹²	taux (%) de sous-emploi invisible ¹³
Sexe du chef de ménage (CM)			
Homme	84,4	29,9	54,8
Femme	15,6	29,5	59,5
Branche d'activité du CM			
Agriculture, élevage, pêche et forêt	82,4	35,9	65,8
Industrie	2,4	40,8	55,8
Eau, électricité et gaz/BTP/Banque et assurance	4,3	28,0	58,9
Commerce et restauration	2,5	26,7	57,4
Transport et communication	0,2	44,3	80,5
Autres services	8,4	20,5	48,8
Secteur d'activité du CM			
Public	4,7	29,5	27,9
Privé formel	4,1	14,5	25,8
Privé informel	91,2	30,4	58,4
Total	100,0	29,7	55,5
Quintiles de dépenses par tête			
Plus pauvres	17,1	26,4	47,4

¹¹ Il s'agit du pourcentage de chefs de ménages travaillant dans les modalités des catégories considérées. Par exemple dans le secteur agricole, ce taux indique que la plupart des chefs de ménage sont dans le secteur agricole.

¹² Selon le BIT, les personnes en sous-emploi lié à la durée du travail comprennent toutes les personnes pourvues d'un emploi qui répondent aux trois critères suivants pendant la période de référence: a) «disposées à prester davantage d'heures», b) «disponibles pour travailler davantage d'heures» c'est-à-dire prêtes, pendant une période ultérieure spécifiée, à effectuer davantage d'heures, si la possibilité leur en était offerte, c) «ayant travaillé moins qu'un seuil relatif à la durée du travail» c'est-à-dire les personnes dont «les heures de travail réellement effectuées» dans tous les emplois confondus pendant la période de référence, telles que définies dans les directives internationales en vigueur concernant les statistiques du temps de travail, étaient inférieures à un seuil à choisir selon les circonstances nationales.

¹³ Le sous-emploi invisible est ici caractérisé par «un faible revenu, la sous-utilisation des compétences ou la faible productivité» (voir paragraphe 15 2) de la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, 13e CIST, annexe II).

DRAFT PROVISOIRE

	Répartition (%) de la population active ¹¹	taux (%) de sous-emploi visible ¹²	taux (%) de sous-emploi invisible ¹³
Pauvres	18,6	24,8	44,5
Moyens	19,3	26,6	41,3
Riches	21,0	26,2	38,7
Plus riches	24,1	21,5	26,5
Statut de pauvreté entre 2006 et 2009			
Non pauvre	51,1	25,3	36,3
Pauvres transitoires	37,3	25,1	41,2
Pauvres permanents	11,7	22,8	42,5

Source : INSAE, 2013.

Pour les jeunes, les difficultés dans le marché du travail se posent avec plus d'acuité. En effet, l'emploi des jeunes souffre d'énormes insuffisances car 30,4% de jeunes sont sous-employés de façon visible à travers le nombre d'heures de travail et 63,2% de façon invisible à travers des rémunérations précaires et indécentes. Une autre réalité poignante de l'emploi des jeunes c'est que, seulement 7,9% des jeunes bénéficient d'un emploi salarié. Ce pourcentage met en évidence les difficultés d'absorption de l'offre de travail des jeunes par le marché du travail et la nécessité pour les jeunes de se prendre en charge.

Tableau 0. 8: Quelques caractéristiques de l'emploi des jeunes au Bénin

	Taux d'occupa tion	Taux de chômage élargi	Durée chômag e (BIT)	Taux de sous- emploi visible	Taux de sous- emploi invisible	Emplois salariés non agricoles	Taux d'auto- emploi	Proportion Jeunes dans les emplois précaires (%)	Jeunes dans le secteur informel (%)	Taux d'emplois vulnérables (%)
Milieu de résidence										
Urbain	97,3	2,7	35,9	24,8	52,6	15,0	60,1	11,0	90,3	73,3
Rural	99,1	0,9	43,3	34,6	71,2	2,6	63,9	18,8	98,4	91,7
Sexe du jeune										
Masculin	98,4	1,6	30,4	24,0	48,2	12,7	58,6	17,7	91,8	76,0
Féminin	98,2	1,8	43,5	35,2	74,7	4,4	65,1	13,7	97,3	89,6
Age du jeune (années)										
15-19	98,6	1,4	40,1	31,6	90,5	3,1	17,3	18,1	99,1	70,6
20-24	96,9	3,1	31,2	32,2	74,7	6,9	49,3	16,2	96,2	79,0
25-34	98,6	1,4	42,1	29,7	55,7	9,2	75,1	14,7	93,7	87,8
Total	98,3	1,7	37,9	30,4	63,2	7,9	62,3	15,4	94,9	83,8

Source : INSAE, 2013

Aujourd'hui, l'emploi et en particulier celui des jeunes occupe une place importante dans la politique de lutte contre la pauvreté. Cette orientation relève sans doute de la jeunesse de la population béninoise. En effet, la population des moins de 15 ans représente 46,8% de la population totale contre 5,5% des personnes âgées de 60 ans et plus (cf. RGPH 2002). De plus, la proportion des chômeurs de moins de 35 ans est de 72%. Il est donc

important de redresser la tendance car la promotion de l'emploi décent des jeunes diminuera considérablement le nombre de pauvres puisqu'elle touchera la tranche majoritaire de la population.

Pour relever ce défi de la création d'emplois décents et durables pour le plus grand nombre des jeunes femmes et jeunes hommes qui arrivent sur le marché du travail, le Gouvernement béninois a mis en place, en 2010, un document stratégique intitulé « Politique Nationale de l'Emploi et Plan d'Actions 2010-2014 ». Ce document donne les orientations de la Politique Nationale d'Emploi (PNE) ainsi que les stratégies à adopter pour offrir aux actifs béninois des emplois décents et durables permettant de réduire significativement la pauvreté. Auparavant, plusieurs initiatives avaient été prises par le Gouvernement. Malgré ces mesures, le niveau de pauvreté monétaire des actifs béninois reste très élevé comme mentionné ci-dessus.

Les enjeux de la politique d'emploi au Bénin aujourd'hui sont nombreux. Les plus urgents sont de : (i) garantir un emploi décent et stable aux Béninois, (ii) réduire le secteur informel, (iii) favoriser la croissance inclusive.

Inégalités d'accès entre sexes

L'analyse est focalisée sur les inégalités d'accès entre sexes, notamment le pouvoir économique des femmes. Il est basé sur l'Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique (IDISA).

Les femmes sont caractérisées par un faible pouvoir économique comparées aux hommes mais elles apparaissent moins vulnérables à la pauvreté que les hommes. Cette situation s'expliquerait en partie par le fait que les ménages dirigés par les femmes sont plus exposés aux chocs économiques qui ont un impact limité sur la pauvreté. Ce qui n'est pas le cas pour les ménages dirigés par les hommes qui ont davantage subi des chocs biophysiques qui sont avérés comme un des déterminants de la pauvreté au Bénin. En outre, les stratégies de lutte contre la pauvreté mises en œuvre telles que le programme de microcrédit aux plus pauvres semble avoir plus profité aux femmes qu'aux hommes.

Les obstacles fondés sur le sexe qui expliquent les inégalités d'accès en termes de pouvoir économique au Bénin sont liés au niveau d'instruction, à la taille du ménage, au type d'emploi, à la catégorie socioprofessionnelle, à la branche d'activités, au milieu de résidence, à l'âge et au statut migratoire. Ils constituent des facteurs de différenciation du niveau de pauvreté aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, la taille du ménage met en exergue le fardeau du travail sans rémunération qui caractérise les femmes et les prédispose à un pouvoir économique relativement faible.

Dispositif de suivi

Globalement, le dispositif de suivi de la SCRP à travers lequel le suivi de la pauvreté est réalisé au Bénin demeure pertinent. Le suivi de la pauvreté repose sur un dispositif de collecte

DRAFT PROVISOIRE

de données auprès des ménages à travers l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV) mis en place par l'INSAE depuis 2006. Il est contenu dans la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) couvrant la période 2008-2012.

Au regard des résultats issus de cette évaluation, plusieurs besoins se sont affichés. Ils se présentent en termes : (i) d'extension des indicateurs suivis, (ii) d'utilisation d'approches méthodologiques adéquates pour le calcul des nouveaux indicateurs envisagés, (iii) de révision ou d'approfondissement de certaines démarches méthodologiques spécifiques précédemment utilisées pour calculer des indicateurs, (iv) de révision ou d'adaptation des modules de l'enquête EMICoV pour intégrer les variables inhérentes aux nouveaux indicateurs (v) de la régularité de la collecte des données , (vi) de conduite d'études d'impact rigoureuses et spécifiques et (vi) de pérennisation des acquis du dispositif existant.

CHAPITRE INTRODUCTIF

Pourquoi une analyse approfondie de la pauvreté au Bénin ?

Contexte

Au cours des dix dernières années, le Bénin a enregistré une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 3,7 %, ce qui est loin du taux de 7 % par an jugé nécessaire pour atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire¹⁴. La structure économique du Bénin n'a guère évolué au cours des récentes décennies pour favoriser efficacement l'atteinte de ces objectifs¹⁵. L'économie nationale demeure fortement tributaire du secteur cotonnier (lequel est actuellement en pleine mutation, ce qui ne serait in fine pas sans conséquence sur le niveau de pauvreté dans le pays) et du commerce de transit. Ce ralentissement est essentiellement dû aux difficultés rencontrées dans le secteur des réexportations et celui du coton, qui souffre d'une mauvaise organisation comme le reste du secteur agricole, ainsi qu'à la vulnérabilité de l'économie aux chocs tant internes qu'externes. L'économie béninoise demeure donc précaire et les défis à relever sont de taille : 1) stabilisation du cadre macroéconomique et gestion de l'impact des chocs extérieurs ; 2) diversification économique ; et 3) création d'un climat des affaires plus favorable aux entreprises et à la création d'emplois.

En dépit des problèmes susmentionnés et d'une croissance relativement faible, le pays a assez résisté aux différents chocs. Son bilan macroéconomique est resté positif malgré la crise économique mondiale et les contrecoups de la flambée des prix internationaux des produits énergétiques et alimentaires qui l'a précédée, l'affaire de la « pyramide de Ponzi » qui a récemment ébranlé le secteur de la microfinance et des milliers de ménages et individus, et les inondations encore plus récentes. L'inflation est restée modérée et la croissance positive, la dette extérieure a été réduite et la politique de rigueur budgétaire a été maintenue dans l'ensemble, malgré une augmentation préoccupante de la masse salariale au cours des dernières années. En 2009 et 2010, cependant, le pays s'est davantage senti des crises successives : l'économie nationale a ralenti parallèlement à la demande mondiale et les échanges commerciaux informels avec le Nigéria ont chuté, pour des raisons largement indépendantes de la crise économique mondiale.

¹⁴De fait, le taux moyen de croissance annuelle pendant la période 2005-09, 3,8 %, est sensiblement inférieur à la moyenne pour l'Afrique subsaharienne (5,62 % selon les estimations du Global Development Prospects Group). C'est également l'un des taux les plus faibles parmi les pays de l'UEMOA, juste au-dessus de la Guinée-Bissau (3,2 %) et du Togo et de la Côte d'Ivoire (environ 2 %) (Voir le tableau 3).

¹⁵Mémoire Economique sur le Bénin, BM(2009) et les données de la Comptabilité Nationale, INSAE, 2013

Bien que le pays ait réussi à suffisamment bien gérer les chocs extérieurs précédents pour en atténuer l'impact sur son économie, les inondations de 2010 qui ont frappé le pays dans le sillage des crises précédentes risquent d'avoir des effets graves et durables. Selon les données disponibles, la pauvreté pourrait s'être encore aggravée, prolongeant une tendance déjà préoccupante : la proportion de pauvres a augmenté dans un premier temps de 29 % à 37 % entre 2000 et 2006, est ensuite retombée à 33 % en 2007¹⁶ pour remonter à 35% en 2009. D'après les témoignages recueillis, les inondations passées ont détruit de nombreux biens et terres agricoles, à quoi s'ajoutent les sommes d'argent englouties dans les investissements frauduleux de la chaîne de Ponzi, les scandales économique-financiers tels que l'affaire CEN-SAD, les défaillances relevées aux premières heures du Programme de Microcrédit aux plus pauvres. Tout porterait donc à croire que la perte des sources de revenu et d'actifs va encore aggraver la pauvreté dans un pays où la croissance démographique ne faiblit pas pour autant. Face à ces tendances, le seul moyen de réduire la pauvreté est non seulement d'assurer une croissance supérieure aux niveaux visés par la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP), mais aussi et surtout de veiller à ce que les pauvres et les groupes cibles vulnérables de la société puissent en bénéficier. Il sera essentiel d'accorder une plus grande attention à la gestion des chocs extérieurs, les taux de croissance macroéconomique ne suffisant pas à réduire la pauvreté et de limiter grâce à une meilleure gouvernance les chocs intérieurs. D'où la nécessité de comprendre pourquoi la pauvreté s'est maintenue à un niveau relativement élevé au cours de la dernière décennie, et de trouver des moyens d'encourager le pays à poursuivre les efforts déployés sur ce front.

De fait, le recul de la pauvreté au Bénin demeure incertain et les mesures prises dans ce sens au cours des dix dernières années ne paraissent pas concluantes, puisque le Bénin sur ce plan a une très forte probabilité de ne pas atteindre ce premier des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). D'une part, la croissance a été trop lente pour assurer une réduction sensible et durable de la pauvreté, et d'autre part elle ne semble pas avoir véritablement contribué à réduire l'emprise de la pauvreté. Les récents chocs extérieurs ont créé des difficultés supplémentaires. Pour que le pays puisse atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté qu'il s'est fixé, il y a donc deux conditions à remplir : assurer une croissance beaucoup plus rapide et plus stable, et renforcer les liens entre croissance et recul de la pauvreté. S'il est clair que l'économie n'a pas tenu le rythme de la croissance démographique (3,5 %)¹⁷, c'est loin d'être la seule cause de la pauvreté chronique.

Il importe donc tout d'abord, de bien comprendre les caractéristiques et la dynamique de la pauvreté au Bénin pour se faire une idée plus claire de la situation en procédant à une analyse ventilée par région, par secteur, par sexe et par groupe démographique. Les chocs survenus au cours des dernières années pourraient avoir radicalement modifié les caractéristiques de la pauvreté, d'où l'importance d'une approche axée sur la dynamique de la pauvreté. Ensuite, vu que les progrès économiques enregistrés ne se sont pas traduits par un recul de la pauvreté, il importe de se faire une meilleure idée des mécanismes de transmission

¹⁶ À noter que les données pour 1999-2000 et 2006 portent sur la consommation des ménages. L'équipe devra cependant régler la question de la comparabilité des données avant de pouvoir déterminer les tendances de la pauvreté.

¹⁷Résultats provisoires du RGHP4, INSAE 2013

entre croissance et réduction de la pauvreté. Pourquoi la croissance n'a-t-elle pas été plus favorable aux pauvres ? Troisièmement, après avoir dressé un tableau plus clair de la situation et des liens entre la croissance et la réduction de la pauvreté, il va falloir aborder les liens entre les services assurés par l'État et l'impact des dépenses publiques sur les mesures de lutte contre la pauvreté. Les dépenses publiques sont-elles un moyen de lutte efficace contre la pauvreté ? Comment pourraient-elles mieux répondre aux besoins des pauvres ? Enfin, l'analyse mettra l'accent sur une ventilation systématique - par région, par secteur, par sexe et par groupe démographique.

En exploitant au mieux les données issues des différentes enquêtes ménages et autres données macroéconomiques, une ventilation poussée a permis d'obtenir des résultats qui aideront les pouvoirs publics à mettre en place des mesures et des programmes importants dans divers domaines tels que politiques et réformes sectorielles, décentralisation, répartition des ressources, ciblage des services publics essentiels, etc. Telles sont les questions fondamentales auxquelles cette évaluation de la pauvreté a tenté de répondre en vue d'aider le gouvernement à définir et mettre en œuvre des réformes, politiques et programmes qui permettent d'accélérer la réduction de la pauvreté.

Justification et objectifs de l'évaluation et Principales questions à examiner dans l'évaluation de la pauvreté envisagée

La pauvreté au Bénin

De nombreuses études ont été effectuées sur les déterminants de la pauvreté, comme mentionné dans l'évaluation de 2003 et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté établis par le gouvernement (SCRP I, II et III). L'évaluation de 2003 a mis en lumière les principaux déterminants de la pauvreté, qui sont également liés à l'inégalité : le niveau d'instruction du chef de ménage, qui est associé à une amélioration de l'état nutritionnel et sanitaire; l'élargissement de l'accès aux services de base, qui permet de mieux faire face aux crises économiques, aux problèmes de santé et aux catastrophes naturelles ; le secteur d'emploi (la plupart des pauvres travaillent dans les secteurs informel et agricole, les taux de pauvreté étant comparables chez les paysans qui pratiquent une agriculture de subsistance et chez les producteurs de coton) ; et la composition des ménages (les ménages pauvres ont généralement plus d'enfants et autres personnes à charge).

La situation a cependant beaucoup changé au cours des six ou sept dernières années et les premières indications donnent à penser que la pauvreté s'est probablement aggravée. L'évaluation proposée approfondira naturellement la question. Selon la dernière grande étude publiée par le gouvernement, qui date de 2006-07, la pauvreté se serait creusée jusqu'en 2003, et peut-être même au-delà, avant d'amorcer un recul spectaculaire entre 2006 et 2007, selon certains indicateurs. Compte tenu des faits récents, une nouvelle évaluation s'impose afin de se faire une idée plus claire de la situation actuelle. L'accent sera mis sur la dynamique de la pauvreté et les déterminants de cette dynamique, tels que les facteurs qui acculent une personne ou un ménage à la misère ou qui lui permettent d'en sortir, ce qui dépasse l'analyse des déterminants de la pauvreté à proprement parler. En outre, une analyse plus détaillée de la

pauvreté permettrait de mieux aider les pouvoirs publics à définir les mesures et les réformes nécessaires et à répartir les ressources et les services publics par secteur, région et groupe visé.

Une autre question qui mériterait une attention particulière est l'impact des chocs extérieurs sur la pauvreté et ses indicateurs. Vu les caractéristiques de l'économie et sa vulnérabilité aux chocs, il serait bon de mieux cerner l'impact des chocs et de l'instabilité économique. Des informations sur les récentes inondations seraient également utiles dans la mesure où elles mettraient en relief la vulnérabilité de différents groupes et permettraient d'évaluer la portée et l'efficacité des stratégies d'adaptation et du système de protection sociale. Par ailleurs, la question de la vulnérabilité pourrait être cruciale pour l'analyse de la dynamique de la pauvreté. De même, il existe peut-être des différences entre hommes et femmes en termes de vulnérabilité et de capacité d'adaptation aux chocs. Il serait intéressant de comparer les mécanismes d'adaptation des deux groupes.

Lien entre croissance et pauvreté

En tirant parti des connaissances existantes, l'évaluation de la pauvreté envisagée aiderait à mieux comprendre le lien entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté au Bénin. Il reste difficile de dégager une tendance dans les indicateurs de pauvreté. Selon l'évaluation de 2003, la proportion de pauvres a augmenté dans les années 90, pour atteindre 33 % en 1999-2000. Cependant, entre 1991 et 2000, l'économie nationale a progressé de près de 5 % (voir Mémoire économique sur le Bénin de 2009, tableau 1.2, et Perspectives économiques mondiales, 2009). La question clé est de savoir pourquoi la pauvreté semble avoir augmenté alors que le pays affichait une croissance moyenne de 4 à 5 % par an.

Il est clair que la population galopante érode en partie les gains de la croissance. Mais d'autres facteurs autres que la croissance démographique pourraient contribuer à élucider ce paradoxe. A cet effet plusieurs hypothèses peuvent être étudiées : i) les secteurs restés en marge de la croissance sont ceux qui comptent le plus de pauvres – le secteur du coton pourrait être intéressant à cet égard ; ii) les acquis de la croissance et de la lutte contre la pauvreté ont été érodés par les chocs extérieurs ; iii) les pauvres ont difficilement accès aux principaux facteurs de production et aux actifs qui leur permettraient de profiter des fruits de la croissance, tels que l'accès à l'éducation, aux ressources foncières et au crédit ; iv) les faibles taux d'exécution du budget soulignent l'inefficacité des dépenses et des investissements publics et les difficultés des pouvoirs publics à appliquer des plans de dépenses en faveur des pauvres et à leur fournir les services dont ils ont besoin ; v) la croissance ayant été inégale selon les régions, la pauvreté a reculé dans les régions en expansion mais progressé dans les régions à la traîne ; vi) les chocs pourraient avoir des effets différents sur les pauvres, les quasi-pauvres et les non-pauvres, de sorte que certains groupes sont plus vulnérables et plus susceptibles de tomber dans la misère ou de rester pauvres, et là encore le secteur du coton pourrait être un facteur; et vii) les inégalités se creusent et certains groupes démographiques restent en marge de la croissance, tels que les femmes, les jeunes, etc. Il pourrait naturellement y avoir d'autres explications qui mériteraient une étude plus approfondie.

Aussi, l'analyse de l'interaction entre croissance et pauvreté permettra de tirer les conséquences de cette dynamique pour les dépenses et les programmes publics, en portant une attention particulière aux secteurs clés – éducation, agriculture, infrastructure et protection sociale. L'analyse aidera à déterminer les secteurs prioritaires pour accélérer la réduction de la pauvreté, et les dépenses publiques à engager à cette fin. Un autre élément à considérer est l'accès des pauvres aux facteurs de production et aux actifs. A cet égard, deux questions se posent : d'une part, l'accès des pauvres aux actifs (par exemple, qualité de la main-d'œuvre, accès aux terres et au crédit) et les obstacles à cet égard, notamment pour les femmes, et d'autre part, le secteur dans lequel travaillent les pauvres, compte tenu de leurs actifs.

Dépenses publiques et réduction de la pauvreté

L'exécution du budget et l'efficacité des dépenses publiques sont deux problèmes au Bénin, qui pourraient expliquer dans une large mesure la faible croissance économique et la persistance de la pauvreté. En particulier, d'après les résultats de l'examen des dépenses publiques, bien que des crédits budgétaires plus importants soient alloués aux secteurs, activités et investissements prioritaires, les faibles taux d'exécution du budget pourraient compromettre l'application des mesures prévues et détourner implicitement les ressources des secteurs prioritaires comme l'agriculture, l'éducation et la santé vers des secteurs moins prioritaires. Pour assurer une croissance régulière et faire durablement reculer la pauvreté, il est impératif que le gouvernement améliore la planification, les dépenses publiques et la gestion financière.

Compte tenu de ce qui précède, des consultations ont eu lieu avec le gouvernement sur les questions qui pourraient être traitées dans ce volet de l'évaluation de la pauvreté, à savoir :

L'effet redistributif de la politique budgétaire, qui peut aider à accélérer la réduction de la pauvreté. Il s'agit d'identifier les bénéficiaires des dépenses publiques, de déterminer si les pauvres en profitent effectivement, en particulier dans les secteurs clés comme l'agriculture, l'éducation et la protection sociale, et d'étudier les groupes démographiques essentiels que sont les femmes et les jeunes. Les disparités et les tendances régionales seront également examinées, dans la mesure où les données disponibles le permettent.

Un récent examen des dépenses publiques (EDP) a permis de recenser et hiérarchiser les réformes institutionnelles nécessaires pour accroître la contribution des dépenses publiques au recul de la pauvreté. Cependant, selon les résultats de l'évaluation de la pauvreté concernant l'efficacité des dépenses publiques, il pourrait s'avérer nécessaire d'approfondir certaines questions soulevées par l'EDP. À cet égard, l'évaluation de la pauvreté facilitera le processus de réforme institutionnelle défini et engagé suite à l'EDP et permettra de faire en sorte que ces réformes restent axées sur la lutte contre la pauvreté.

Pour assurer un suivi régulier des indicateurs de pauvreté, l'évaluation envisagera des moyens de renforcer le système actuel de suivi de la pauvreté. Les résultats des analyses effectuées dans les domaines susmentionnés aideront à définir les indicateurs à inclure en priorité dans le cadre de suivi et d'évaluation mis en place par le gouvernement pour la SCRP de troisième génération, ou renforcer ceux qui existent.

Démarche méthodologique

Cette évaluation de la pauvreté au Bénin comporte huit chapitres qui portent sur différentes thématiques et orientations méthodologiques. Pour chaque chapitre, il est proposé des options méthodologiques spécifiques en rapport avec les objectifs visés. Les données proviennent des Enquêtes Modulaires Intégrées sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV) réalisées par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) en 2006, 2010 et 2011.

Le rapport, outre le chapitre introductif, est composé de sept chapitres : (i) Profil et dynamique de la pauvreté au Bénin, (ii) Croissance économique et réduction de la pauvreté au Bénin, (iii) Chocs, vulnérabilités et stratégies d'adaptation des ménages, (iv) Politiques budgétaires et réduction de la pauvreté, (v) Politique de l'emploi et pauvreté, (vi) Inégalités d'accès et inégalités de bénéfices et (vii) Suivi de la pauvreté au Bénin

CHAPITRE 1 Profil et dynamique de la pauvreté au Bénin

1.1 Introduction

Ce chapitre porte sur l'analyse du profil, de la dynamique de la pauvreté et de ses déterminants au Bénin. Il est destiné à offrir une meilleure connaissance de la portée, des mouvements d'entrées et de sorties de la pauvreté et de ses caractéristiques au Bénin. Cette contribution doit favoriser une meilleure spécification du contenu des politiques de lutte contre la pauvreté au Bénin. En effet, à l'instar de la plupart des pays en développement, le Bénin affronte actuellement deux défis majeurs que sont la persistance de la pauvreté et la résistance des inégalités à la baisse. Cette situation est d'actualité et reste plus préoccupante devant l'évolution erratique de la croissance économique et la faiblesse de son amplitude due notamment à la faible qualité de l'environnement des affaires et de la gouvernance, à la faible diversification et du manque de compétitivité de l'économie, aux chocs macroéconomiques exogènes et aux chocs naturels (inondations, retard des pluies, etc.).

La première section présente l'analyse du profil et de la dynamique de la pauvreté au Bénin. La deuxième section présente la dynamique de transition de la pauvreté de 2006 et 2009. La troisième section élargit la gamme des facteurs en mesure d'infléchir la pauvreté des ménages selon une analyse économétrique des données de panel au niveau des départements. Elle offre ainsi une occasion première pour étendre l'analyse dynamique de la pauvreté à l'échelle spatiale.

1.2 Analyse du profil de pauvreté au Bénin

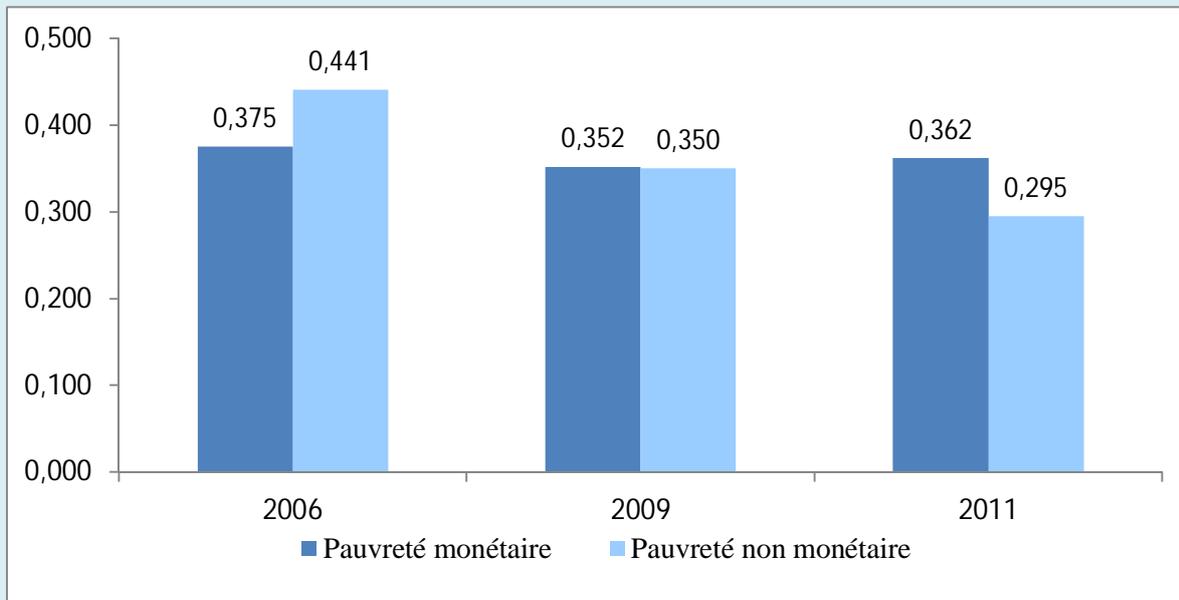
L'analyse du profil de pauvreté fournit les principaux indicateurs concernant la pauvreté et examine la structure de celle-ci selon les caractéristiques géographiques (milieu de résidence, département, etc.) et des caractéristiques des ménages (sexe du chef de ménage, la taille du ménage, la branche d'activité du chef de ménage, etc.). L'analyse est faite pour les années 2006, 2009 et 2011 et porte sur deux dimensions à savoir la pauvreté monétaire et non monétaire.

Comme le montre le graphique 2.1, l'incidence de la pauvreté monétaire, après avoir enregistré une baisse 2,3 point de pourcentage entre 2006 et 2009, a augmenté de 1 point de pourcentage entre 2009 et 2011. L'incidence de pauvreté monétaire s'est établie à 36,2% en 2011 contre 35,2% en 2009. Au cours de la même période, l'indice d'écart de pauvreté et la sévérité de la pauvreté ont baissé de façon significative. La sévérité qui mesure l'inégalité

dans la distribution des dépenses entre les pauvres est passée de 0,045 en 2009 à 0,039 en 2011.

Quant à la pauvreté non monétaire, elle a touché 29,5% des individus en 2011 contre 44,1% en 2006 soit une baisse de 14,6 points de pourcentage montrant ainsi l'amélioration des conditions de vie des ménages et par la même occasion, l'effort du gouvernement dans l'amélioration de l'accessibilité aux infrastructures de base (eau, énergie électrique).

Graphique 1.1 : Évolution de l'incidence de la pauvreté au Bénin



Source : INSAE, EMICoV 2006, 2009 et 2011

Des performances ont été certes enregistrées dans l'atteinte des OMD dans l'accès à l'eau, à l'énergie électrique et à la santé ; mais des efforts restent à faire dans ces domaines. Le développement des infrastructures hydrauliques et d'assainissement a été renforcé avec le soutien des PTF. Au niveau de l'hydraulique rural, l'évolution actuelle du taux de desserte présage d'une atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière d'approvisionnement en eau potable en milieu rural au Bénin¹⁸. En effet, le taux de desserte a globalement progressé, passant de 44% en 2006 à 57,2% à fin 2010. De 2011 à 2012, ce taux est passé de 62,1% à 63,4% pour le milieu urbain et de 61% à 63,7% pour le milieu rural¹⁹. Cette évolution non négligeable du taux de desserte pourrait en partie, expliquer l'accroissement du taux d'accès des ménages à l'eau potable ou améliorée. Ce taux est passé de 63,4% en 2006²⁰ à 73,9% en 2011.

¹⁸Rapport d'avancement SCRP 2010.

¹⁹Rapport d'avancement SCRP 2012

²⁰Source : Document des indicateurs EMICoV 2006 et 2011. Le taux d'accès pourrait aussi s'expliquer l'amélioration du niveau de vie des ménages.

Encadré 1.1: Détermination de l'indice de pauvreté non monétaire

La dimension de la pauvreté non monétaire analysée dans le cadre de cette étude porte sur les «conditions d'existence». Les dimensions «éducation» et «santé» n'ont pas été prises en compte parce que dans les enquêtes EMICoV, les variables qui s'y rapportent sont soit, inexistantes ou soit très spécifiques, ce qui limite la comparabilité de la pauvreté non monétaire dans le temps.

Comme l'indicateur utilisé porte sur des stocks, il permet d'appréhender la pauvreté dans la durée, par opposition aux variables monétaires soumises à des variations conjoncturelles comme le revenu ou les dépenses (Razafindrako, M et Roubaud, F (2005)). Il s'agit d'un indicateur objectif non monétaire abordant la pauvreté sous l'angle des résultats plutôt que des moyens, même si le fait de disposer d'un logement confortable peut aussi constituer un moyen d'améliorer par exemple la productivité au travail et d'accroître son revenu.

Cet indice est donc construit à partir des informations relatives aux biens possédés par les ménages (voiture, radio, mobylette, bicyclette, téléviseur, réfrigérateur, chaîne HI-FI, lecteur VCD/DVD, Magnétoscope, cuisinière, groupe électrogène, ordinateurs, téléphone mobile, téléphone fixe) et aux caractéristiques de leur logement (matériaux de sol, matériaux du mur, matériaux de toit, électricité, mode d'aisance, modes d'évacuation des ordures, eau potable).

Pour synthétiser cet ensemble d'informations en une seule variable, une méthode d'analyse factorielle est utilisée afin de qualifier au mieux les conditions de vie des ménages. Cette analyse attribue un score à chaque ménage sur la base des biens possédés et des caractéristiques du logement habité. Le score total d'un ménage est d'autant plus élevé que le ménage possède des avoirs qui caractérisent son bien-être matériel.

Pour prendre en compte le fait que certains actifs et caractéristiques des ménages peuvent refléter la richesse ou la pauvreté dans un milieu mieux que dans un autre, trois espaces d'analyse sont déterminés : Cotonou, autre milieu urbain et milieu rural. Ainsi, l'analyse factorielle a été conduite indépendamment dans chacune de ces trois strates.

Pour chaque année (2006, 2010 et 2011) et pour chaque strate définie ci-dessus, l'analyse factorielle a été menée grâce à la procédure factor du logiciel SPSS. Les scores des ménages ainsi obtenus sont utilisés comme indice composite de niveau de vie. L'analyse a été faite selon un processus itératif au bout duquel les variables les mieux corrélées avec le premier axe sont retenues, toutes respectant le critère principal de la consistance ordinale sur le premier axe (COPA).

En ce qui concerne le seuil de pauvreté, il est établi de sorte que les comparaisons puissent se faire sur une base objective. Le seuil spécifique à chaque strate, correspond à l'indice composite de niveau de vie du même ménage de référence pour chaque période considérée. En 2011, pour le milieu urbain, ce ménage de référence correspond à celui disposant d'une moto et d'un poste téléviseur. En outre, il vit dans un logement avec accès à l'électricité et dont les murs sont en matériaux modernes (ciment, pierre, brique, adobe, shingles). Un ménage non pauvre doit posséder ces caractéristiques minimales. Dans le cas contraire, il est considéré comme pauvre.

Par ailleurs, pour analyser la sensibilité de l'indice de pauvreté non monétaire dans le temps par rapport aux coefficients de pondération utilisés pour déterminer le niveau de vie d'un ménage, nous avons reproduit l'analyse factorielle en utilisant comme données actives les données de chaque année considérée. Contrairement aux approches qui consistent à estimer un ensemble fixe de coefficients, elle permet de retenir les systèmes de pondérations qui permettent de maximiser l'inertie totale expliquée par le premier axe factoriel pour chaque année.

Source : INSAE, 2013

Des performances ont été aussi enregistrées au niveau des infrastructures énergétiques. En effet, en 2010, le taux national d'électrification est estimé à 27,1%. En milieu urbain, il est de 53,8% contre seulement 3,5% pour le milieu rural. En 2012, ce taux est passé à 28,2% contre

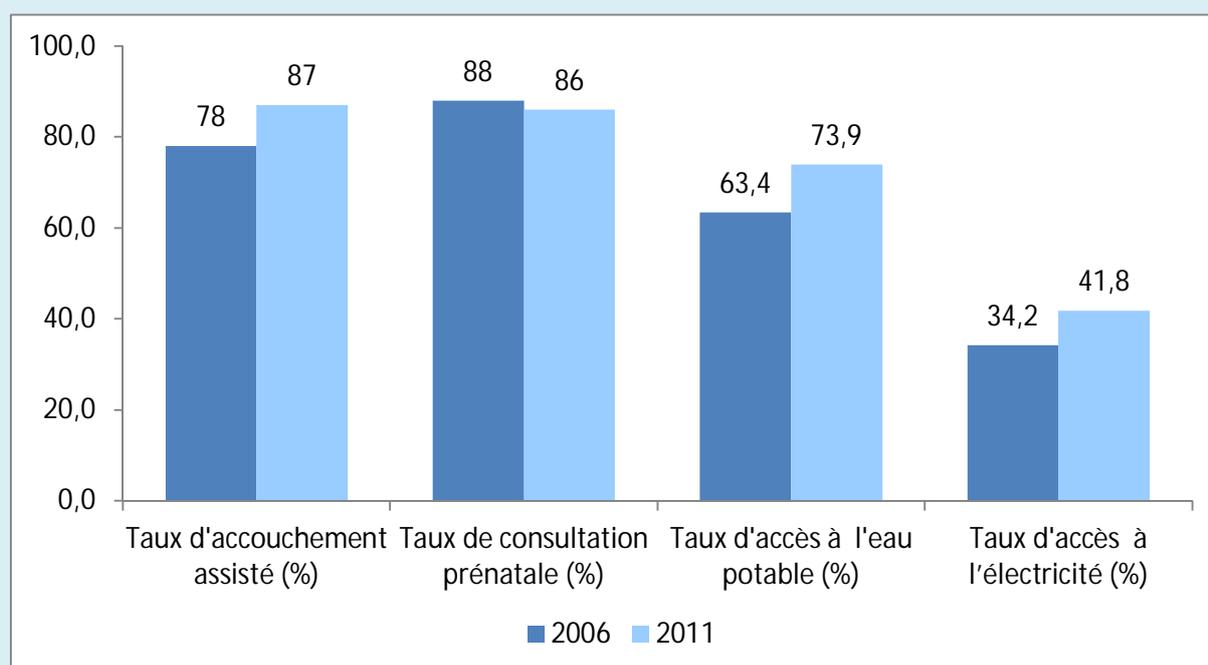
27,9% en 2011. Cette même tendance est observée en milieu urbain comme en milieu rural où les taux sont passés respectivement de 53,9% et 3,8% en 2011 à 54,9% et 4,48% en 2012. Ces résultats expliqueraient entre autres, l'accroissement du taux d'accès des ménages à l'électricité qui est passé de 34,2% en 2006 à 41,8% en 2011 selon les résultats des enquêtes EMICoV de 2006 et 2011. Cette amélioration pourrait en conséquent expliquer l'accroissement du taux d'électrification.

Par ailleurs, dans le domaine de la santé, plusieurs réformes organisationnelles ont été mises en œuvre en 2010 pour la réorganisation du secteur notamment (i) les réformes au niveau de la Centrale d'Achats des Médicaments Essentiels (CAME); (ii) le Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU)/Promotion des Mutuelles de santé; (iii) la contractualisation/Gestion Axée sur les Résultats; (iv) la décentralisation/déconcentration dans le secteur; et (v) les dispositions pratiques pour la construction d'Hôpital Moderne de référence à vocation régionale²¹. Ces différentes réformes ont sans nul doute contribué à l'amélioration de plusieurs indicateurs dans le domaine de la santé.

Dans le domaine de la santé de reproduction, les résultats de l'Enquête Démographique et Santé (EDS IV, 2011-2012) montrent que le taux des femmes ayant reçu des soins prénatals est de 86% contre 88% en 2006. La proportion des femmes dont l'accouchement s'est déroulé en établissement de santé est passée de 78% en 2006 à 87% en 2011-2012. En ce qui concerne la proportion des femmes dont l'accouchement a été assisté par du personnel de santé qualifié, il est passé de 74% en 2006 à 81% entre 2011-2012. Concernant, la mortalité infantile, les résultats montrent que sur 1000 naissances, 42 décèdent avant d'atteindre leur premier anniversaire (23‰ entre 0 et 1 mois et 19‰ entre 1 et 12 mois exacts). Ce taux était estimé à 45‰ pour l'EDS III (2006), ce qui montre que le Bénin a fait d'énormes progrès au cours des cinq dernières années en matière de réduction de la mortalité infantile. En effet, le niveau de mortalité a connu une baisse de 16 de points sur l'intervalle des quinze années ayant précédé l'EDS-III passant de 83‰ à 67‰ contre seulement 3 pour EDS IV.

²¹Rapport d'avancement SCRP 2010

Graphique 1.2: Performance enregistrée dans certains indicateurs des OMD



Source : INSAE, TBS 2011

L'analyse selon le milieu de résidence révèle que la pauvreté monétaire est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain, et ce sur toute la période 2006-2011. En milieu urbain, trois personnes sur dix sont pauvres contre quatre personnes sur dix en milieu rural en 2011.

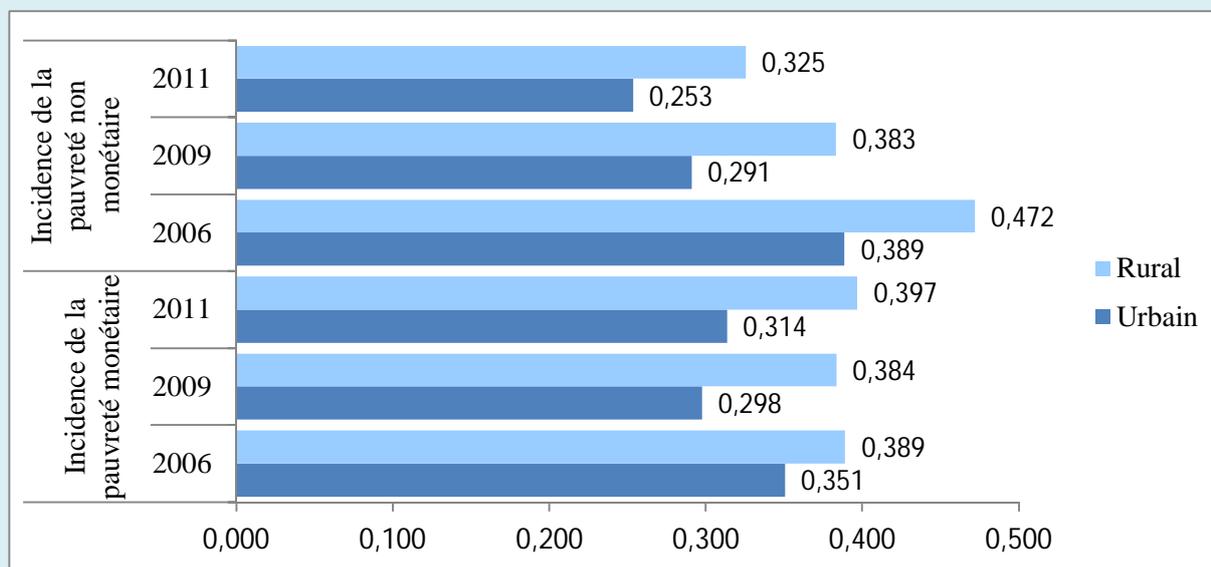
A Cotonou qui est la grande ville du Bénin, la pauvreté monétaire touche environ une personne sur quatre (25,9%). Sur la période 2006 à 2009, il est noté une légère baisse de la pauvreté, quel que soit le milieu de résidence, puis une augmentation de la pauvreté entre 2009 et 2011. Cette augmentation est plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette tendance semble s'expliquer par une réduction substantielle des inégalités entre les pauvres en milieu rural qu'en milieu urbain entre 2009 et 2011. En effet, l'écart de la pauvreté a légèrement chuté passant respectivement de 0,116 en 2006 à 0,104 en 2009 puis à 0,098% en 2011.

Quant à la pauvreté non monétaire, elle a connu une baisse depuis 2006. En milieu rural, elle est passée de 47,2% en 2006 à 38,3% en 2009 puis à 32,5% en 2011. En milieu urbain, elle est passée de 29,1% en 2009 à 25,3% en 2011.

Les résultats observés en ce qui concerne la pauvreté non monétaire, pourraient s'expliquer comme mentionné plus haut par les efforts notés particulièrement au niveau de l'hydraulique rural. Ainsi, l'amélioration des conditions d'existence des ménages ruraux pourrait dans une certaine mesure être assimilée au résultat d'un engagement relativement plus important du

Gouvernement et des partenaires au développement en faveur du milieu rural pour la réalisation d'infrastructures de base (SCRP 2011-2015).

Graphique 1.3: Incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence au Bénin

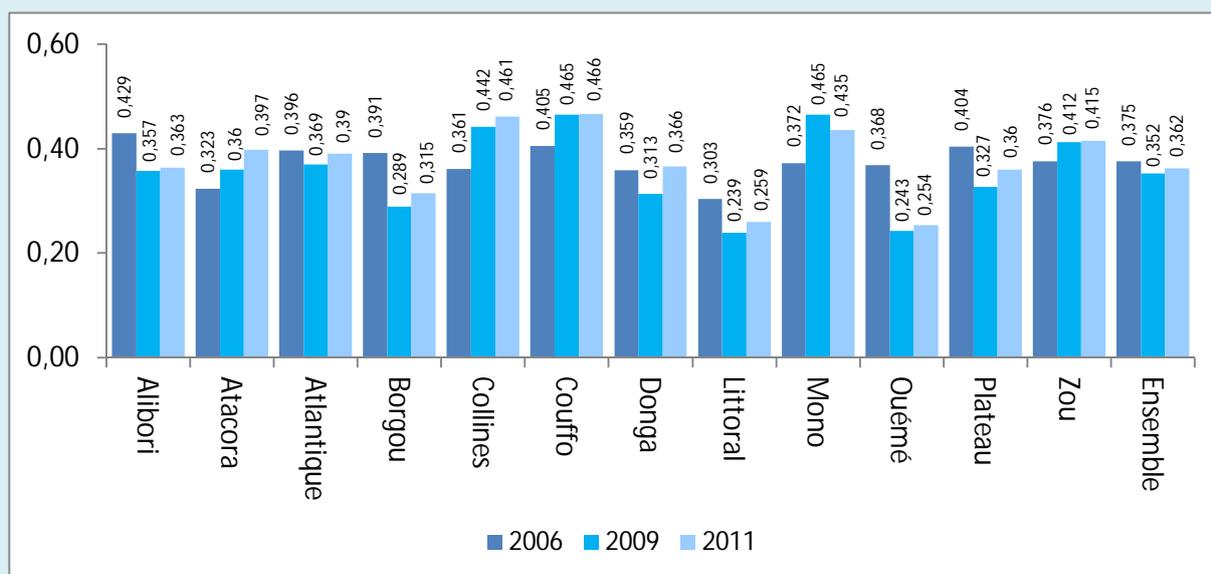


Source : INSAE, EMICoV 2006, 2009 et 2011

Par contre, l'aggravation de la pauvreté observée entre 2009 et 2011 semble être plutôt liée à leur faible productivité et au manque ou une insuffisance d'opportunités en termes d'activités génératrices de revenu.

Le graphique 1.4 montre l'existence de fortes disparités régionales de la pauvreté au Bénin. En 2011, sur les douze départements que compte le pays, neuf présentent une incidence de pauvreté supérieure à la moyenne nationale (36,2%). Sur ces neuf départements, quatre départements présentent une incidence supérieure de 5 points de pourcentage à la moyenne nationale : Couffo (46,6%), Collines (46,1%), Mono (43,5%) et le Zou (41,5%). Ces départements sont ceux ayant été durement touché par les inondations de 2010. Les départements de l'Ouémé (25,4%) et du Littoral (25,9%) affichent les taux de pauvreté les plus faibles en 2011.

Graphique 1.4: Incidence de la pauvreté monétaire selon les départements

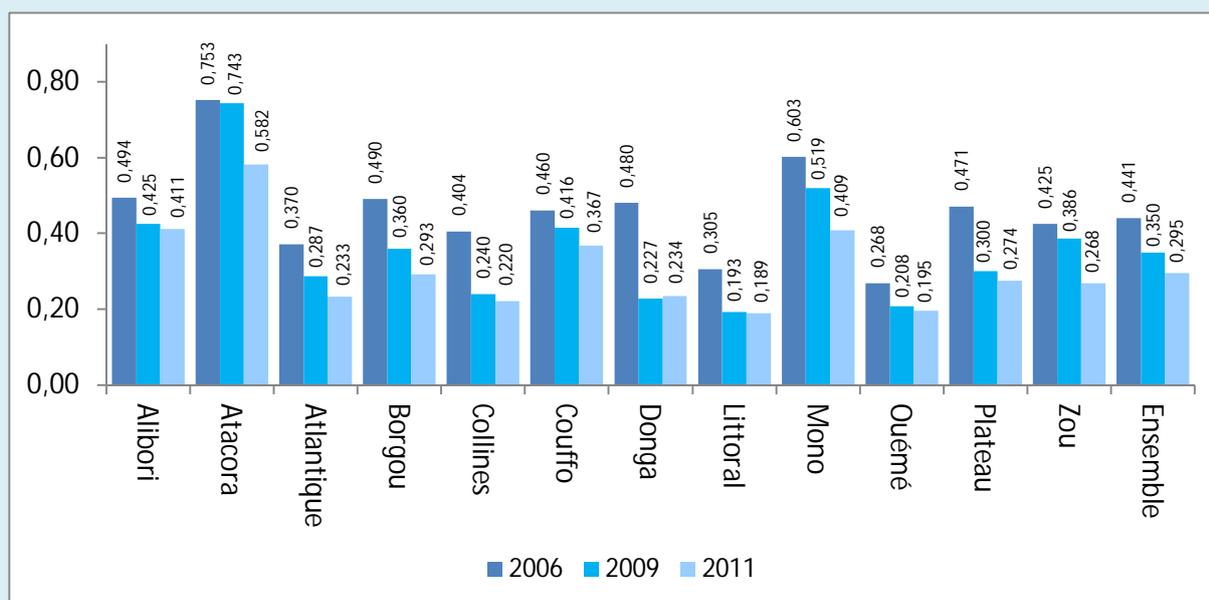


Source : INSAE, EMICoV 2006, 2009 et 2011

L'analyse de l'évolution de la pauvreté dans les départements laisse entrevoir différentes situations. La pauvreté a augmenté de 2006 à 2011 dans quatre départements : Atacora, Collines, Couffo et Zou. Dans les départements des Collines, du Couffo et du Zou, la pauvreté semble avoir plus augmenté au cours de la période 2006-2009 qu'au cours de la période 2009-2011. Seul le département du Mono a connu une baisse de la pauvreté sur la période 2009-2011, passant de 46,5% en 2009 à 43,5% en 2011. Bien que la pauvreté ait baissé dans le Mono entre 2009 et 2011, elle reste inquiétante en 2011. Du reste, on note une augmentation de la pauvreté entre 2009 et 2011, consécutive à une baisse de la pauvreté entre 2006 et 2009 dans le reste des autres départements.

Pour ce qui est de la pauvreté non monétaire, la baisse constatée au niveau national entre 2006 et 2011 a été enregistré au niveau de tous les départements. Toutefois, certains départements ont enregistré plus de difficultés d'existence par rapport au niveau national. En 2011, les départements de l'Atacora (58,2%), de l'Alibori (41,1%) et du Mono (40,9%) affichent les incidences de pauvreté non monétaire inquiétants.

Graphique 1.5: Incidence de la pauvreté non monétaire selon les départements

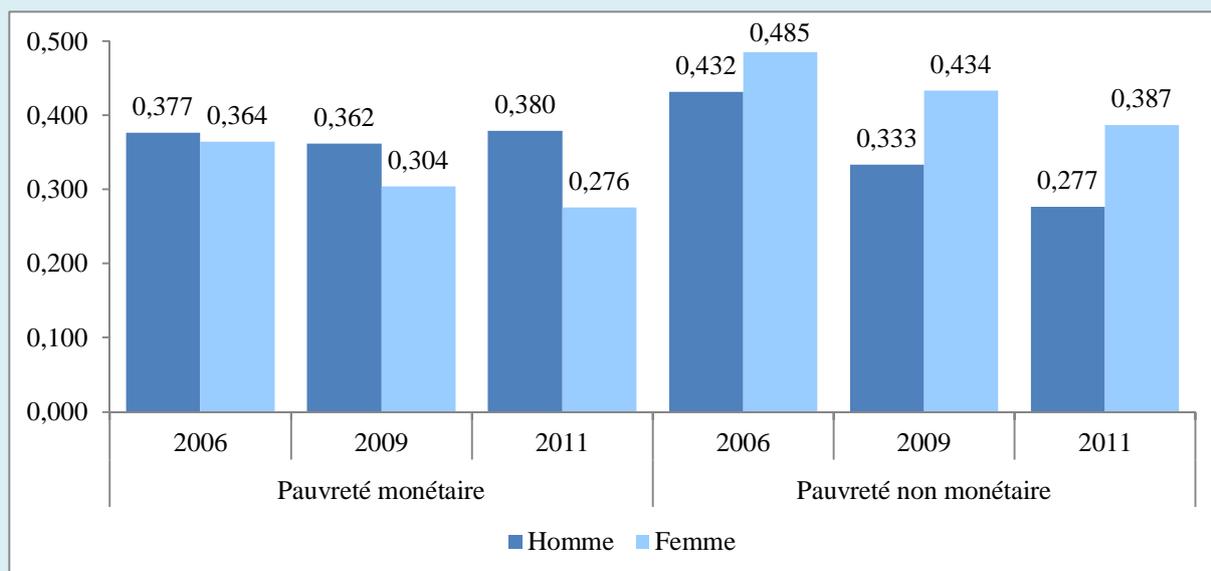


Source : INSAE, EMICoV 2006, 2009 et 2011

L'analyse selon le sexe du chef de ménage, montre que les ménages dirigés par les femmes semblent connaître moins la pauvreté monétaire, et ce sur l'ensemble de la période d'analyse 2006-2011. En 2011, l'incidence de la pauvreté monétaire des individus issus de ménage dont le chef est une femme est de 27,6% contre 38,0% pour ceux dirigés par des hommes. Les écarts apparaissent plus prononcés en 2011, avec 10,4 points de pourcentage contre 4,8 points (respectivement 1,3 point) en 2009 (respectivement en 2006).

Ce résultat confirme celui mis en évidence dans le rapport d'évaluation de la pauvreté au Bénin en 2003. Cependant, selon ce rapport, le fait que les ménages dirigés par les femmes soient mieux nantis que les ménages de même nature dirigés par les hommes ne signifient pas pour autant que les femmes sont moins vulnérables économiquement que les hommes. Ainsi, ce résultat pourrait être expliqué entre autres raisons, par le fait que les femmes chef de ménage se caractérisent généralement par leur autonomie économique suffisante qui résulterait en partie de leur situation matrimoniale, de la taille du ménage et leurs secteurs d'activités.

Graphique 1.6 : Incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage



Source : INSAE, EMICoV 2006, 2009 et 2011

En effet, pour 2011, par rapport à la situation matrimoniale, 38,9% des femmes chef de ménages sont soit des mariées, veuves (40,3%), divorcées ou séparées (18,08%) ou en union libre (3,76%). Le tableau ci-dessus semble montrer que les ménages dirigés par les veuves et celles qui sont mariées sont plus vulnérables à la pauvreté. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que la perte d'un membre économiquement actif, peut conduire à bouleverser la situation financière du ménage qui risque de se retrouver en état de pauvreté. Pour les femmes mariées, il peut s'agir par exemple de l'inactivité ou de l'absence du conjoint.

Tableau 1. 1: Répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire selon le sexe et la situation matrimoniale du chef de ménage

	Incidence de la pauvreté	
	Homme	Femme
Marié	39,06	28,23
Divorcé-séparé	14,82	23,03
Veuf	21,44	30,07
Jamais marié	11,66	9,13
Ensemble	38,0	27,6

Source : INSAE, EMICoV, 2011

La taille de leur ménage d'environ un peu moins de la moitié de celle des ménages dirigés par les hommes²². Le tableau suivant montre que la composition du ménage constitue un facteur de vulnérabilité à la pauvreté aussi bien pour les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes. En effet, la répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire selon le sexe du chef de ménage et la taille du ménage montre pour que

²² La taille moyenne du ménage est de 3,71 pour les femmes contre 5,47 pour les hommes.

les tailles inférieures à huit personnes, les ménages dirigés par les femmes sont plus vulnérables à la pauvreté que ceux dirigés par les hommes. La situation inverse est notée pour les ménages d'au moins huit personnes²³. Comparé aux ménages dirigés par les hommes, cette tendance pourrait s'expliquer par le fait les ménages dirigés par les femmes sont relativement de petite taille (environ 69% de moins de 4 personnes contre 42% pour les ménages dirigés par les hommes).

Tableau 1. 2: Répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire selon le sexe du chef de ménage et la taille du ménage.

	Incidence de la pauvreté	
	Homme	Femme
Moins 3 personnes	0,9	1,1
3 à 4 personnes	10,2	14,8
5 à 7 personnes	31,8	40,6
8 personnes et plus	60,0	48,0
Ensemble	38,0	27,6

Source : INSAE, EMICoV, 2011

En ce qui concerne le secteur d'activité, comme le montre le tableau ci-après les femmes chef de ménage exercent majoritairement le commerce-restauration et l'agriculture qui constituent respectivement le troisième et le premier secteur qui contribuent le plus à la croissance économique en 2011. Toutefois, la participation à l'activité économique de ces deux secteurs ne garantit pas un niveau de vie décent.

Tableau 1. 3: Répartition des ménages selon le secteur d'activités et le sexe du chef de ménage

	Hommes	Femmes	Ensemble
Agriculture Elevage Pêche et Forêt	55,62	31,80	50,60
Industrie	12,74	18,43	13,94
Eau, électricité, gaz	0,50	0,09	0,41
BTP	3,82	0,03	3,02
Commerce et restauration	7,54	41,6	14,73
Transport et communications	7,44	0,25	5,92
Banques et assurances	0,35	0,15	0,31
Autres services	11,95	7,61	11,03
Non déclaré	0,04	0,03	0,04
Total	100,00	100,00	100,00

Source : INSAE, EMICoV, 2011

Aussi, convient-il de mentionner que la baisse de l'incidence de pauvreté observée au niveau des ménages dirigés par les femmes pourrait aussi s'expliquer par le fait que de plus en plus les femmes bénéficient d'opportunités à effet direct sur le niveau de vie telles que l'accès au

²³ Environ 39% des ménages dirigés par les hommes ont une taille de plus de huit personnes contre environ 13% pour les ménages dirigés par les femmes. La proportion des ménages dirigés par les femmes est relativement plus élevée en ce qui concerne les classes de ménage de taille inférieure à huit personnes.

crédit (ex du Programme Micro-crédit aux Plus Pauvres (MCP)) qui peuvent contribuer au développement ou à la diversification d'activités génératrices de revenu.

Encadré 1.2: Programme de Micro-crédit aux Plus Pauvres

Le Programme de Micro Crédit aux Plus Pauvres (MCP) est conçu pour couvrir tout le territoire national, mais avec une priorité axée sur les zones endémiques de pauvreté relevées dans les 77 communes du pays au travers des résultats des enquêtes sur la pauvreté. L'organisation de la mise en œuvre est faite selon plusieurs étapes à travers le Fonds National de la Micro finance (FNM)²⁴.

Le MCP est un système de crédits successifs à taux progressif dont l'exécution se fait suivant trois niveaux de prêts successifs :

- 1^{ère} ligne de crédit : Elle est relative à la promotion des activités génératrices de revenus par le micro crédit à taux sensiblement bonifié. L'objectif à ce stade (dit d'apprentissage) est qu'à travers le prêt, l'augmentation des revenus générés, permette aux bénéficiaires de passer d'un repas à deux par jour. Le montant du prêt est fixé à 30.000 FCFA.

- 2^{ème} ligne de crédit : Elle est conçue pour consolider les acquis des populations cibles à la première phase. A cette étape, le bénéficiaire est supposé avoir amorcé un processus progressif de renforcement de ses aptitudes à développer une activité économique et à gérer un montant supérieur de crédit. Ce qui pourra lui permettre de dégager des revenus supplémentaires. Le bénéficiaire emprunte à ce stade 50.000 FCFA.

- 3^{ème} étape : Elle permettra de rendre le bénéficiaire autonome en le soumettant désormais aux conditions du marché de crédit appliquées par les Institutions de Micro Finance traditionnelles. En effet, à ce stade, le bénéficiaire est supposé avoir acquis les aptitudes requises et le niveau de ses activités peuvent lui permettre de faire face aux conditions de marché. Les épargnes stratégiques instaurées au profit des bénéficiaires lors des deux premières étapes visent non seulement à leur inculquer la nécessité d'épargner pour accumuler, mais aussi, à constituer une provision devant leur permettre de faire face aux conditions financières préalables aux crédits, une fois reversés dans le portefeuille classique des IMF.

Pour la mise en œuvre pratique du Micro Crédit aux Plus Pauvres, des partenaires stratégiques²⁵ ont été retenus au départ par le FNM.

A l'entrée dans le programme, le remboursement des 30000 FCFA de crédit est prévu être réalisé en six (06) mois avec un différé d'un mois. Le taux d'intérêt appliqué est de 5% l'an, soit pour la période définie, un taux d'intérêt de 2,5%, 750 FCFA en valeur. Le programme permet aussi au bénéficiaire d'épargner. Il existe deux type d'épargnes : l'épargne dite stratégique et celle dite volontaire. La première est constituée par une partie du montant des intérêts que paient les bénéficiaires sur les emprunts. Cette épargne a un caractère obligatoire et sera ristournée aux bénéficiaires en fonction de leurs efforts de remboursement et des modalités. La seconde qui consiste en une épargne volontaire s'apparente aux produits financiers classiques d'épargne qu'offrent les institutions financières à leur clientèle. Elle est remboursable selon les conditions qui la régissent et suivant le terme qui convient au souscripteur.

Sur cette base, et en adoptant un taux linéaire, le tableau de remboursement du crédit devrait se présenter comme suit: A la deuxième phase, le remboursement se fera sur la même période de 6 mois. Le taux d'intérêt est de 8% l'an, soit 4% sur la période du crédit. Le taux d'intérêt réel (celui qui est effectivement supporté par le bénéficiaire du prêt) est de 3% et celui stratégique (il s'agit d'une épargne puisque le montant correspondant est restitué au client à la fin de cette étape du processus) est de 5% l'an, soit respectivement sur les 06 mois des taux de 1,5% et 2,5%. La même procédure est adoptée pour le tableau de remboursement.

En termes de garanties de la part des bénéficiaires, l'accès au crédit doit se faire en groupe solidaire de 05 à 15 personnes ayant à leur tête une représentante dont le rôle est de collecter les remboursements à verser à la structure prêteuse. Toutefois, la gestion du crédit reste individuelle.

Deux types de produits accompagnent le micro crédit aux plus pauvres : la formation et l'épargne (cf. supra). La formation est obligatoire et consiste en l'alphabétisation et l'initiation aux notions cardinales ci-après :

- La gestion de la mutualité et des coopératives et les mécanismes de fonctionnement d'un groupe ou groupement solidaire ;
- La gestion des cycles d'activités génératrices de revenus,
- Les notions élémentaires de tenue de comptabilité, de crédit et des principales obligations.

²⁴ Le Fonds National de la Microfinance a pour mission de renforcer les capacités financières et opérationnelles des institutions de microfinance afin de rendre accessibles à tous, les produits et services financiers nécessaires au développement d'activités porteuses de croissance.

²⁵ Selon la direction du Fonds, les ressources mobilisées sont mises à la disposition de ses partenaires suivant une sélection respectant d'une part, les normes d'appel à concurrence au Bénin et d'autre part, les meilleures pratiques recommandées dans le secteur de la microfinance.

Pour accéder au programme, les populations cibles doivent apporter une contribution de 1000 francs CFA en guise de leur engagement à participer au programme. Cette somme est répartie en frais d'adhésion (500 FCFA), de formation (300 FCFA) et de dossiers (200 FCFA). De nombreuses études ont montré que pendant les premières années de mise du programme, les bénéficiaires ont supporté bien au-delà de ce montant.

Au 31 Décembre 2012, le montant cumulé des fonds alloués au MCPP s'élevait à 59,96 milliards de francs FCFA dont 57 au titre du fonds de dotations et 2,96 au titre des frais de gestions des IMF partenaires du programme.

Le nombre de bénéficiaires du programme est passé de 174.762 en 2007 à 675.134 au 30 juin 2010. Le montant total des crédits mis en place s'élève à 55 milliard.993.944.000 FCFA au 31 décembre 2012 pour un total de 907.316 bénéficiaires avec 1.616.449 micro crédits placés.

Sources : Accrombessy, Félicien Donat Edgar T. « Comment améliorer les dispositifs d'appui aux programmes gouvernementaux de microcrédits dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ? : Cas du Bénin » mémoire du Master MOPP Cefeb-Cerdi, Université d'Auvergne, mars 2010 ; Rapport d'activité 2012 du Fonds National de la Microfinance, 2013.

Quant à la pauvreté non monétaire, elle touche plus les ménages dirigés par des femmes que ceux dirigés par des hommes. En effet, 27,7% des individus vivant dans les ménages dirigés par des hommes sont pauvres en conditions de vie contre 38,7% pour les ménages dirigés par des femmes en 2011. En considérant l'évolution sur la période 2006-2011, la pauvreté non monétaire a baissé plus au niveau des ménages dirigés par des hommes qu'au niveau de ceux dirigés par des femmes. Si l'on considère les évolutions intermédiaires, il apparaît également que la pauvreté non monétaire a diminué plus au niveau des ménages dirigés par des hommes qu'au niveau de ceux dirigés par des femmes sur la période 2009-2011. Ces résultats semblent montrer que les ménages dirigés par des femmes seraient plus vulnérables aux chocs exogènes car disposant de moins que les hommes d'actifs physiques dont la cession temporaire pourrait être utilisée comme une stratégie de survie. Ils montrent aussi la prédisposition des femmes à privilégier le bien-être de leur ménage à travers une forte orientation de leur revenu sur les dépenses de consommation. En effet, le tableau ci-dessous montre les postes de dépenses qui caractérisent²⁶ les ménages selon le sexe de celui qui le dirige. Ainsi, pour les ménages dirigés par les hommes, on retrouve prioritairement les dépenses de transport, de boissons alcoolisées, tabac et stupéfiant, de communications et de restauration alors que du côté des ménages dirigés par les femmes, il s'agit des postes de consommation alimentaire et boisson non alcoolisées, logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles, enseignements et santé.

Tableau 1. 4 : Caractérisation des ménages selon le rang dans la structure des dépenses de consommation suivant le sexe du chef de ménage (CM)

Postes de dépenses	Rang suivant le sexe du CM	
	Homme	Femme
Transports	1	5
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiant	2	11
Communications	3	8
Restaurants et hôtels	4	3
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	5	10
Biens et services divers	6	4
Articles d'habillement et chaussures	7	6

²⁶Cette caractérisation a été faite par un tri par valeurs-tests. Le paramètre valeur-test permet d'éditer les modalités caractéristiques les plus marquantes pour chaque modalité de la variable nominale à caractériser. Les caractéristiques les plus marquantes se révèlent par le niveau de leur valeur moyenne par rapport à la moyenne nationale.

Sante	8	9
Enseignements	9	7
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	10	2
Alimentation et boisson non alcoolisées	11	1

Source : INSAE, EMICoV, 2011

En somme, ces résultats semblent davantage montrer les difficultés auxquelles font face les ménages dirigés par des hommes sur la période 2006-2011. En effet, les moyens d'existence de beaucoup de ménages ont été affectés, par des chocs dus aux inondations de 2010, à la crise survenue sur la gestion des structures, illégales de placement (ICC et consort) en 2010. Selon le rapport sur le recensement des déposants des structures illégales de placement, la structure par sexe des déposants indique une prépondérance des déposants de sexe masculin (INSAE, 2010). On compte environ deux déposants sur trois qui sont de sexe masculin. Cette tendance est perceptible dans la plupart des départements. De ce fait, plusieurs ménages dirigés par les hommes ont enregistré une dégradation de leurs conditions de vie du fait de cette escroquerie orchestrée par ces structures illégales de placement.

Par ailleurs, les inondations survenues en 2010 ont contribué à éroder le pouvoir d'achat des ménages, engendrant ainsi une aggravation de la pauvreté monétaire. En effet, les dommages et les pertes au niveau du secteur agricole ont été ressentis essentiellement au niveau de la rareté de l'offre des produits (alimentaires et de premières nécessité) dans les zones affectées et au plan national, ressentie par le différentiel de prix entre les périodes avant inondation et après inondation.

Sur la période 2006-2011, la pauvreté monétaire a baissé au niveau des ménages dirigés par des personnes qui ont le niveau primaire ou secondaire ou supérieur alors qu'elle a augmenté au niveau des ménages dirigés par des personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction. En 2011, l'incidence de la pauvreté monétaire dans les ménages dont le chef de ménage a un niveau supérieur est quatre fois moins élevée que celui des ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction. En effet, 10,5% des individus vivant dans des ménages avec un chef ayant le niveau supérieur sont pauvres contre 42,9% dans les ménages avec un chef n'ayant aucun niveau d'instruction. Ainsi, l'incidence de la pauvreté monétaire diminue de façon significative avec le niveau d'instruction du chef de ménage. La pauvreté est plus sévère dans les ménages dirigés par des individus n'ayant aucun niveau d'instruction.

L'analyse selon l'âge du chef de ménage montre que les moins de 30 ans constituent la classe la moins pauvre sur l'ensemble de la période d'analyse. En effet, 20,6% des individus vivant dans des ménages où le chef de ménage à moins de 30 ans sont pauvres contre 37,8% pour ceux vivant dans les ménages où le chef de ménage a entre 30 et 59 ans et 36,9% pour les personnes vivant dans des ménages où le chef à plus de 60 ans. Par contre la pauvreté non monétaire affecte plus les ménages dirigés des individus ayant plus de 60 ans que les autres catégories de ménage.

L'analyse selon la taille du ménage montre que ce sont les ménages de grande taille qui sont le plus touchés par la pauvreté monétaire²⁷. En 2011, l'incidence de pauvreté est plus élevée au niveau des ménages de 5 à 7 personnes (33,3%) et ceux de 8 personnes ou plus (59,3%) qu'au niveau des ménages de 3 à 4 personnes (11,6%) et ceux de moins de 3 personnes (1,0%). La même tendance est enregistrée en 2006 et en 2009. La situation inverse est observée lorsqu'on considère la pauvreté non monétaire. En effet, la pauvreté non monétaire caractérise davantage les individus vivant dans les ménages de petite taille (38,4% pour les ménages de moins de 3 personnes contre 30,9% pour les ménages de 3 à 4 personnes et 30,3% pour les ménages de 5 à 7 personnes). Sur la période 2006-2011, l'incidence de la pauvreté en termes monétaire ou non monétaire a globalement baissé quelle que soit la taille du ménage sauf pour les ménages de huit personnes et plus, ce qui montre que la taille du ménage constitue un facteur déterminant de la pauvreté. Ceci pose un défi important en termes de création de richesse lorsqu'on se réfère à la croissance continue de la population. En effet, le taux d'accroissement de la population béninoise²⁸ est passé de 2,8% entre 1979 et 1992, à 3,2% entre 1992 et 2002 et 3,5% entre 2002 et 2013. Cette croissance démographique induirait à coup sûr une demande sociale élevée face à une croissance économique encore faible. Ainsi, si cette évolution démographique est de nature à inhiber et étouffer les efforts de développement non encore soutenus, elle favorisera en conséquence un taux de pauvreté plus élevé.

L'analyse de l'interaction entre la pauvreté monétaire et la branche d'activité du chef de ménage indique que la participation au marché du travail n'est pas considérée comme un facteur clé dans l'explication de la pauvreté au Bénin. L'analyse de l'incidence de la pauvreté au sein de la population dont le chef de ménage est occupé indique que 45,3% des individus dont le chef de ménage est employé dans le pôle Agriculture hors coton sont pauvres. Au niveau de ce pôle, l'agriculture vivrière (46,0%), l'élevage et chasse (45,3%) se distinguent avec une proportion plus importante de ménages pauvres. La proportion de ménages pauvres dans les branches Agriculture destinée à l'industrie ou l'exportation (40,8%), Pêche (38,5%), Sylviculture et services annexes (21,6%) est relativement moins élevée.

Dans l'Agroalimentaire, l'incidence de pauvreté monétaire est estimée à 32,5%, contre respectivement 31,6% dans les BTP-matériaux de construction et 36,2% dans l'Artisanat, culture et tourisme. En revanche, les branches à forte main d'œuvre formel telles que les services d'administration publique, les services d'éducation et services de santé présentent des incidences de pauvreté faible. Ces branches sont dominées par des emplois formels avec des incidences de pauvreté inférieures à 25% soit moins d'un individu sur quatre est pauvre.

Entre 2006 et 2011, la pauvreté s'est accentuée dans presque toutes les branches d'activités à l'exception de la branche Coton-textile, Mines-hydrocarbures et des services de l'administration publique et de l'éducation. Il convient toutefois de préciser que la baisse de la

²⁷Le chapitre 8 aborde plus de détails la question de l'influence de la taille et la situation matrimoniale du chef de ménage du ménages selon le genre sur la pauvreté.

²⁸Du fait de son taux d'accroissement naturel de 2,9% (RGPH 3), le Bénin est encore classé parmi les pays d'Afrique sub-saharienne à forte fécondité.

pauvreté dans ces branches s'est produite concomitamment avec une réduction des inégalités des dépenses de consommation. En termes d'incidence, la hausse est modérée pour les chefs de ménages travailleurs dans les branches Agriculture hors coton (+4,4 points de pourcentage), Commerce-logistique (+3,8 points de pourcentage) et BTP-matériaux de construction (+1,7 point de pourcentage). Elle est en revanche beaucoup plus marquée pour les chefs de ménages travailleurs dans les branches Agroalimentaire (+8,1 points de pourcentage) et services de santé et d'action sociale (+14,6 points de pourcentage).

L'amélioration notée dans le secteur public pourrait s'expliquer par l'augmentation des dépenses publiques à l'endroit de cette couche de la population à travers : (i) l'évolution du point indiciaire des agents permanents de l'Etat, (ii) l'octroi d'une allocation de 25% du point indiciaire au corps enseignant, dans le cadre de la revalorisation de la fonction enseignante et (iii) l'octroi des primes et indemnités aux personnels des secteurs prioritaires de la SCR (santé, éducation, etc.). Quant à la situation dans le secteur coton, elle semble refléter l'amélioration du niveau de revenu des ménages producteurs de coton-graine comme le montre le tableau ci-dessous. Entre 2006 et 2009, le revenu des producteurs a connu un accroissement de 16%.

Tableau 1. 5: Evolution du revenu des producteurs de coton graine entre 2006 et 2009

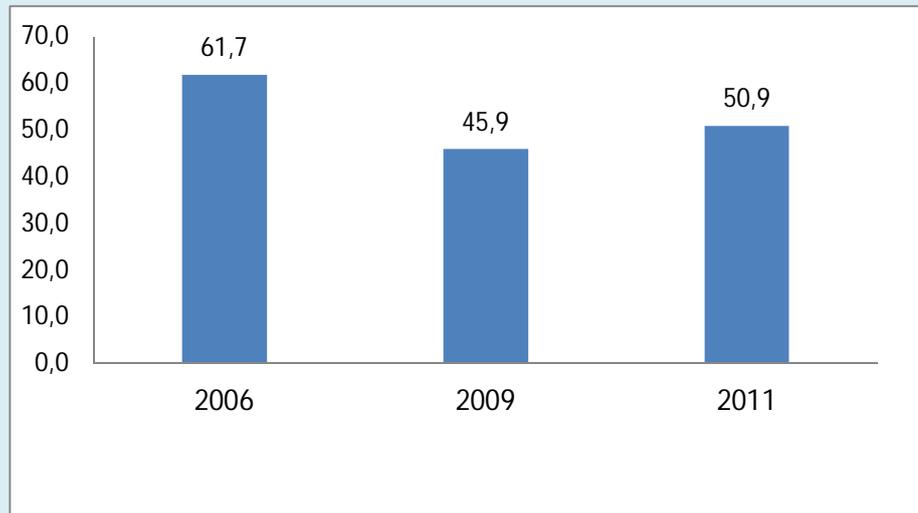
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation (%)	
							2006-2009	2006-2011
Prix de vente de coton au producteur (FCFA/KG)	180	180	170	190	180	250	5,6	38,9
Quantité de coton produite dans l'année (tonnes)	241 000	268 627	210 000	166 142	136 958	174 000	-31,1	-27,8
Quantité de coton vendue au cours de l'année (tonnes)	190 504	241 000	268 627	210 000	166 142	136 958	10,2	-28,1
Revenu lié au coton (milliards)	34,3	43,4	45,7	39,9	29,9	34,2	16,4	-0,2

Source : INSAE, 2013

La pauvreté extrême²⁹ a également connu la même évolution que la pauvreté monétaire au sens large, mais elle apparait plus significative. Comme le montre le graphique 1.7, l'incidence de la pauvreté extrême s'est établie à 50,9% en 2011 contre 45,9% en 2009 et 61,7% en 2006, ce qui traduit une baisse 15,8 points de pourcentage entre 2006 et 2009 et une aggravation de 5 points de pourcentage entre 2009 et 2011.

²⁹ Elle est calculée selon la définition de la Banque Mondiale qui considère l'extrême pauvreté à partir d'une dépense de consommation journalière inférieure à 1,25 dollar (selon les prix de 2005). Ce niveau critique est calculé en fonction d'un panier annuel de consommation minimale pour assurer un niveau de vie tolérable. Il correspond à la moyenne des seuils de pauvreté constatés dans les 15 pays les plus pauvres en termes de consommation par habitant (Chen et Ravallion, 2008). Pour que des comparaisons internationales puissent être effectuées en s'affranchissant du pouvoir d'achat des différentes devises, les seuils de pauvreté sont exprimés en parité de pouvoir d'achat. La parité des pouvoirs d'achat (PPA) correspond à une situation où le taux de change entre la monnaie de deux pays se situe à un niveau tel qu'une unité de monnaie d'un pays permet d'obtenir la même quantité de biens et de services dans l'autre pays après la conversion faite dans sa monnaie. La parité des pouvoirs d'achat est aussi le taux de change qui permet de neutraliser les différences de prix entre deux pays. Cette méthode est utilisée par les économistes pour réaliser des comparaisons entre pays.

Graphique 1.7 : Incidence de la pauvreté extrême au Bénin



Source : INSAE, EMICoV 2006, 2009 et 2011

Comme le montre le tableau ci-après, la pauvreté extrême présente de fortes disparités selon les milieux et les départements de résidence. Elle plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. En 2011, 64,4% de la population rurale est considérée comme pauvre extrême contre 32% de la population urbaine, soit le double.

En 2011, sur les douze départements que compte le pays, huit présentent une incidence de pauvreté extrême supérieure à la moyenne nationale (50,9%). Sur ces huit départements, sept départements présentent une incidence supérieure de 5 points de pourcentage à la moyenne nationale : Atacora (77,0%), Donga (75,7%), Alibori (68,0%), Zou (64,2%), Couffo (64,1%), Borgou (60,1%) et les Collines (59,4%). Les départements de l'Ouémé (27,8%) et du Littoral (6,3%) affichent les taux de pauvreté les plus faibles en 2011.

Tableau 1. 6: Incidence de la pauvreté extrême selon le milieu et le département de résidence

	2006	2009	2011
Milieu de résidence			
Urbain	44,9	29,3	32,0
Rural	71,6	55,5	64,4
Département			
Alibori	67,4	45,0	68,0
Atacora	67,2	59,8	77,0
Atlantique	58,9	38,8	47,8
Borgou	72,2	44,2	60,1
Collines	50,2	50,4	59,4
Couffo	86,6	75,0	64,1
Donga	75,0	58,5	75,7
Littoral	18,6	4,8	6,3
Mono	78,0	62,7	50,8
Ouémé	32,3	20,0	27,8
Plateau	73,0	54,3	52,4
Zou	79,4	64,5	64,2
Bénin	61,7	45,9	50,9

Source : INSAE, EMICoV 2006, 2009 et 2011

1.3 Analyse de la mobilité des ménages dans la pauvreté

L'analyse de la mobilité des ménages dans la pauvreté permet d'avoir un regard sur la nature et la portée des individus qui transitent dans les différents états de bien-être. La démarche méthodologique adoptée pour cette analyse est l'approche de périodes en raison de la nature des données disponibles. En effet, pour des raisons d'adéquation et de comparabilité, il a été construit un panel de 10815 ménages à partir des éditions de l'enquête EMICoV 2006 et 2009. Cette approche se réfère ainsi au concept de durée de la pauvreté et consiste à compter le nombre de périodes, c'est-à-dire le nombre de vagues du panel, que chaque ménage a passé en situation de pauvreté. A cet effet, l'analyse distingue trois catégories de ménage par rapport au critère de pauvreté : les ménages pauvres à toutes les périodes (pauvres persistants), les ménages pauvres à certaines dates (pauvres temporaires) et les ménages qui n'ont jamais connu de situation de pauvreté (jamais pauvres). Les pauvres temporaires constituent ici les ménages qui entrent dans la pauvreté et ceux qui en sortent.

Le tableau 1.7 montre à l'échelle nationale, que la pauvreté s'apparente principalement à un phénomène transitoire. En effet, 41,2% d'individus sont en situation de pauvreté temporaire (22,3% des individus entrant dans la pauvreté en 2009 et 18,9% sortant de la pauvreté en 2009) contre 15,5% d'individus qui sont en situation de pauvreté permanente. Ceci confirme d'une part, l'assertion selon laquelle la pauvreté ne devrait pas être perçue

comme un état permanent (IEM, 2001, Mededji, 2008) et d'autre part, qu'au sein des pauvres de court terme, les entrées sont de façon significative supérieures aux sorties³⁰. Ainsi, l'acuité du phénomène de la pauvreté au Bénin est ainsi traduite par la différence des flux de ceux qui tombent dans la pauvreté et de ceux qui en sortent. La connaissance des facteurs explicatifs de ces différents types de mobilité devrait contribuer à une meilleure orientation des stratégies de réduction de la pauvreté au Bénin. Aussi, la proportion relativement importante de pauvres permanents interpelle sur la mise en œuvre d'interventions adéquates et ciblées tels que les filets sociaux.

Selon les résultats issus de l'étude sur la revue des filets sociaux³¹ au Bénin (BM, 2010), ces initiatives sont presque inexistantes et représentent une fraction minime du Budget de l'Etat. Au cours des 5 dernières années, ils représentent, en moyenne environ 1,1% des dépenses générales du Budget de l'Etat, soit environ 0,3% du PIB. Les partenaires y ont contribué à hauteur de 70% (équivalant à 0,7% du Budget de l'Etat). En termes de couverture, la proportion de personnes pauvres touchées par les programmes de filets sociaux est estimée à environ 5% de la population pauvre.

Avec la contribution de la Banque Mondiale, un programme pilote de transferts en espèces au Bénin est entrain d'être mise en œuvre dans le cadre du Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communautés (PSDCC). Il vise à soutenir la consommation des ménages pauvres alimentaires (pendant deux ans pour la phase initiale) et dans la phase ultérieure pendant le nombre d'années requis jusqu'à leur sortie du programme. Il comprend deux éléments à savoir : (i) les transferts monétaires non conditionnels versés à tous les ménages ciblés, et (ii) les travaux publics HIMO ciblant les mêmes ménages et fournissant une opportunité d'accès à un transfert additionnel pendant la période de soudure³². En termes d'impact, ce projet induirait globalement une réduction de l'incidence de la pauvreté de 7,44 points de pourcentage, de 2,1% pour la profondeur et 0,8% pour l'inégalité globale mesurée à travers l'indice de Gini.

L'analyse des formes de pauvreté selon le milieu de résidence confirme la prédominance de la pauvreté temporaire. Elle révèle aussi la pauvreté temporaire est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, la pauvreté temporaire touche 42,8% (23,67% pour les entrées contre 19,17% pour les sorties) des individus en milieu rural contre 37,6% (19,26% pour les entrées contre 18,37% pour les sorties) en milieu urbain. 15,0% des

³⁰ Ces résultats obtenus pour le panel dans un contexte général de baisse de l'incidence de la pauvreté entre 2006 et 2009 pourraient s'expliquer par le fait que des remplacements ont été effectués dans l'échantillon de 2006 dans les mêmes grappes de ménages en raison de la non actualisation de la base de sondage des ménages pour tenir compte des changements dans la population. Ceci a donc contribué à déséquilibrer l'échantillon du panel et rendre les résultats partiellement représentatifs de l'échantillon global. Ainsi, le taux relativement élevé d'entrées dans la pauvreté dans un contexte global de baisse de l'incidence pourrait être imputé à la nature du panel.

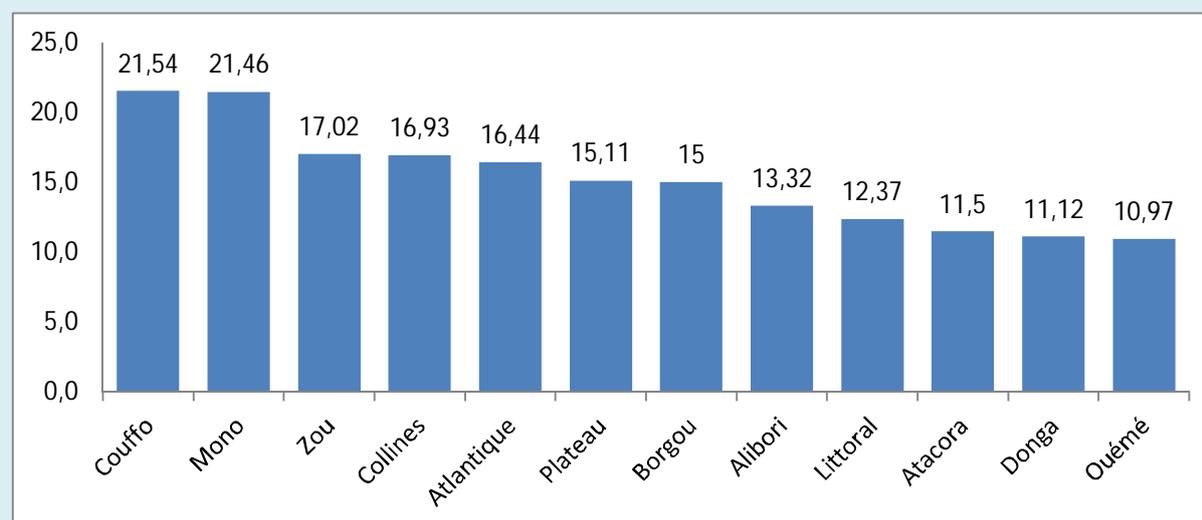
³¹ si on exclut les subventions généralisées (sur les produits alimentaires y compris aliments importés, produits pétroliers, l'électricité).

³² Les transferts monétaires permettront d'accroître le revenu des ménages sur une longue période alors que les programmes de travaux publics fourniront des transferts prévisibles en période de soudure, ce qui permettra aux ménages bénéficiaires d'éviter le recours à des solutions néfastes telles que la vente de biens, le retrait de l'école et le travail des enfants.

individus sont demeurés toujours pauvres en milieu urbain contre 15,6% en milieu rural. L'analyse révèle donc que la pauvreté permanente touche autant le milieu urbain que le milieu rural.

L'analyse selon les départements montre que la pauvreté dans les départements de l'Alibori (50,4%), des Collines (45,3%), de l'Atacora (43,8%), de l'Atlantique (42,7%), de la Donga (42,5%), du Couffo (41,6%) et du Zou (40,7%) s'apparente principalement à une pauvreté temporaire. Dans les départements du Littoral (33,2%) et du Plateau (35,3%), le risque de pauvreté temporaire est moins important. Quant à la pauvreté persistante, elle se matérialise plus dans les départements du Couffo (21,5%) et du Mono (21,5) où environ une personne sur cinq est dans la pauvreté persistante. Les facteurs exogènes tels que les inondations et la crise survenue sur la gestion des structures illégales de placement (ICC et consort) en 2010 semblent contribuer à cette forte prévalence de la pauvreté temporaire.

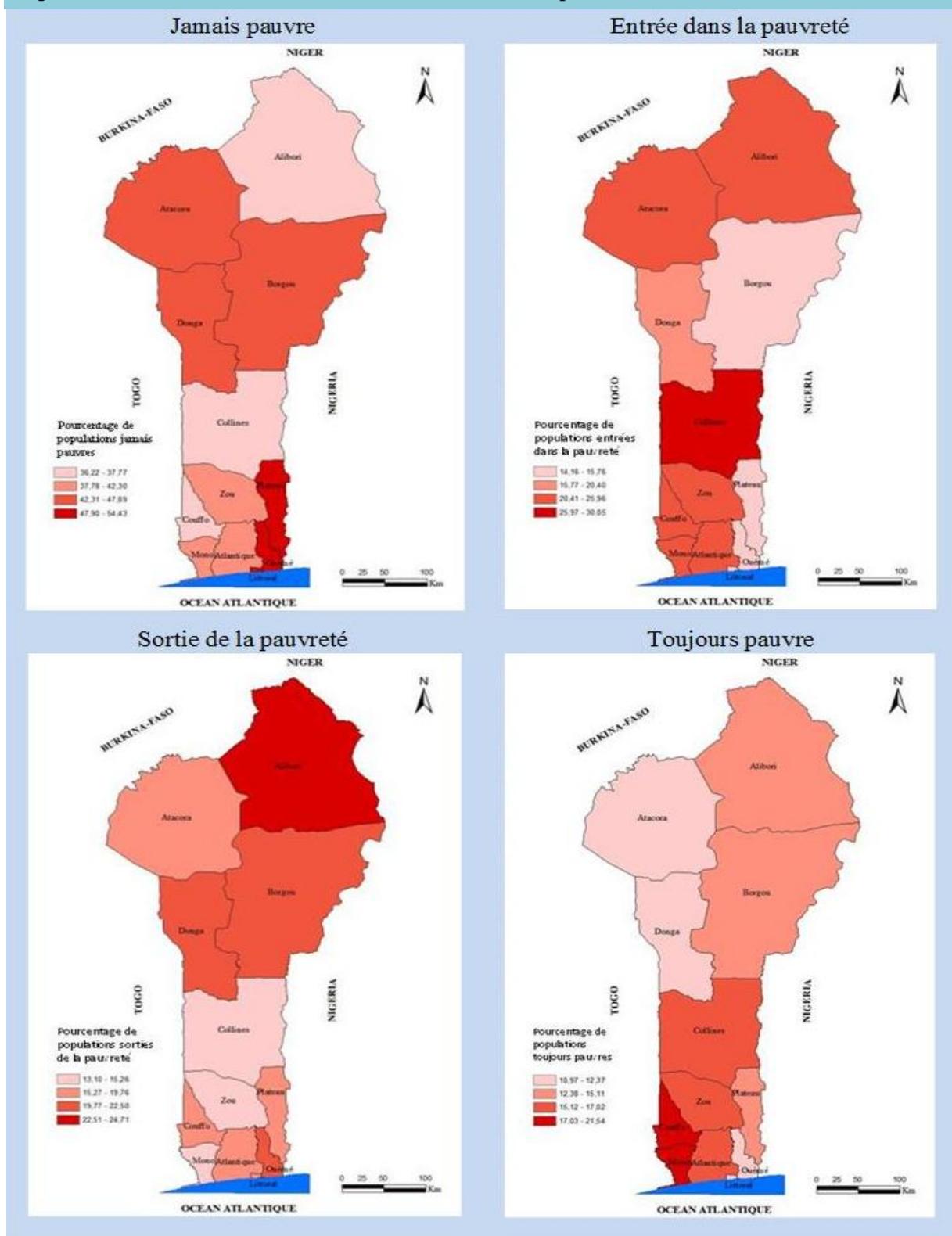
Graphique 1.8: Incidence de la pauvreté persistante selon les départements



Source : INSAE, EMICoV (2006, 2009)

Les pauvretés temporaire et permanente caractérisent davantage les ménages dirigés par des hommes que dans ceux dirigés par des femmes. En effet, 42,1% des individus vivant dans les ménages dirigés par des hommes sont en situation de pauvreté temporaire contre 36,1% pour ceux vivant dans les ménages dirigés par des femmes. En ce qui concerne la pauvreté persistante, la proportion est de 15,63% pour les ménages dirigés par des hommes contre 14,32% pour ceux dirigés par des femmes.

Figure 1.1 : Carte des incidences de transition dans la pauvreté



Source : INSAE, EMICoV (2006, 2009)

Plus le niveau d'instruction du chef de ménage est faible et plus la pauvreté temporaire est importante. Seulement 13,1% des individus vivant dans les ménages où le chef a le

niveau supérieur sont en situation de pauvreté temporaire contre 43,1% pour ceux qui vivent dans les ménages où le chef de ménage n'a aucun niveau d'instruction. Les individus dont le chef de ménage a le niveau d'instruction supérieur sont peu soumis au risque de pauvreté persistante. L'accès à l'éducation de base reste donc un facteur crucial pour la réduction de la pauvreté tant au niveau individuel qu'au niveau général (Banque mondiale, 2003).

Selon le statut du chef de ménage sur le marché du travail, il est noté que les individus dont les chefs de ménages sont des chômeurs sont plus affectés par la pauvreté persistante. En effet, 16,9% des individus vivant dans les ménages où le chef est au chômage sont soumis au risque de la pauvreté persistante.

Tableau 1. 7: Mouvement des ménages dans le statut de pauvreté entre 2006 et 2009

Caractéristique du Chef de ménage (CM) en 2006	Transition dans la pauvreté entre 2006 et 2009				Population totale du Panel
	Entrée dans la pauvreté	Sortie de la pauvreté	Jamais pauvre	Toujours pauvre	
Milieu de résidence					
Urbain	19,26	18,37	47,34	15,03	1257280
Rural	23,67	19,17	41,52	15,63	2830638
Départements					
Alibori	25,65	24,71	36,32	13,32	390883
Atacora	25,40	18,38	44,72	11,50	326596
Atlantique	23,57	19,15	40,84	16,44	482826
Borgou	15,66	21,45	47,89	15,00	433901
Collines	30,05	15,26	37,77	16,93	333105
Couffo	24,59	16,98	36,89	21,54	351953
Donga	20,40	22,06	46,42	11,12	178866
Littoral	14,16	19,03	54,43	12,37	222244
Mono	25,96	13,10	39,48	21,46	263169
Ouémé	15,76	22,50	50,77	10,97	372920
Plateau	15,57	19,76	49,56	15,11	211607
Zou	25,51	15,16	42,30	17,02	519847
Sexe du CM					
Homme	23,03	19,06	42,28	15,63	3506740
Femme	18,03	18,11	49,54	14,32	581179
Niveau d'instruction du CM					
Sans instruction	22,80	20,33	39,18	17,68	2548337
Primaire	23,38	18,25	44,64	13,73	968400
Secondaire	20,13	14,67	56,15	9,05	500400
Supérieur	5,61	7,50	83,21	3,67	70782
Pôle de développement					
Agriculture	25,35	18,54	37,93	18,18	2365203
Coton-Textile	20,36	23,52	39,13	16,99	206592
Commerce-logistique	25,38	16,73	49,81	8,08	52542
Agroalimentaire	38,99	12,11	44,73	4,17	15411
BTP - matériaux de construction	18,93	19,86	53,12	8,09	85899
Culture et tourisme	13,13	0,00	69,10	17,77	2624
Autres activités industrielles et artisanales (a)	15,95	18,55	58,35	7,15	32370

Autres services	21,15	10,54	61,10	7,22	101311
Chômeurs	10,09	25,16	47,87	16,89	27775
Inactif	18,62	20,09	48,71	12,58	424274
Non déclaré	16,31	19,37	53,17	11,15	773918
Benin	22,32	18,92	43,31	15,45	4087918

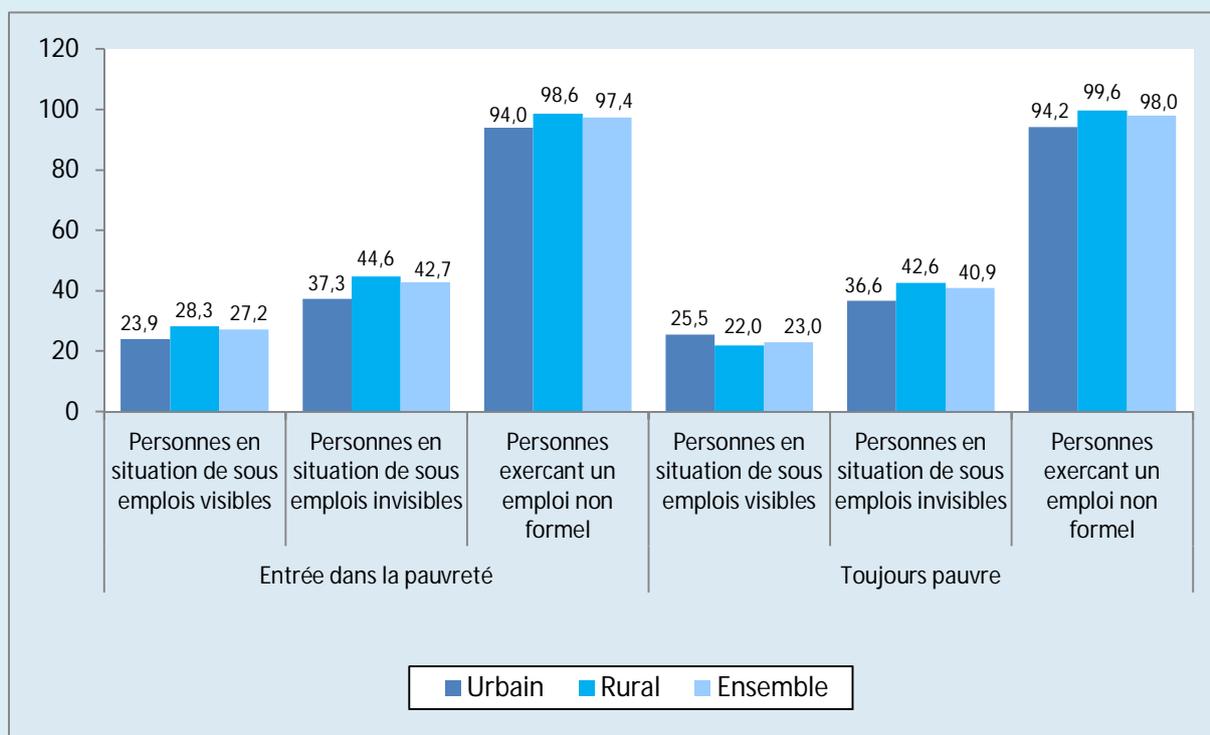
Source : INSAE, EMICoV (2006, 2010)

(a) : Cette branche prend en compte les activités liées aux mines et hydrocarbures, à l'électricité, gaz et eau)

Par ailleurs, la pauvreté temporaire touche plus les individus dont le chef de ménage est inactif (38,7%) que ceux dont le chef de ménage est au chômage (35,3%). Il en est de même pour les individus vivant dans les ménages avec un chef de ménage employé dans la branche Agriculture (43,9%), Coton-textile (43,9%) et Commerce-logistique (42,1%) qui sont davantage touchés par la pauvreté transitoire.

La répartition des individus en situation de pauvreté persistante pour les deux premières catégories s'élève respectivement à 18,2% et 17,0%. Par contre, la catégorie des individus ayant un chef de ménage qui travaille dans l'Agroalimentaire, le BTP, la Culture-tourisme et les autres activités industrielles et artisanales sont modérément touchés par la pauvreté transitoire. La pauvreté persistante ne touche que moins de 10% des individus de ces catégories à l'exception de la catégorie Culture et tourisme (17,8%).

Graphique 1.9: Incidence des entrées et de la persistance de la pauvreté selon la qualité de l'emploi du chef de ménage et le milieu de résidence



Source : INSAE, EMICoV (2006, 2009)

De ces résultats, il ressort que le fait donc d'occuper un emploi même s'il ne protège pas contre la pauvreté transitoire, permet parfois d'atténuer le risque de la pauvreté persistante. Ils soulèvent globalement comme le montre le graphique 1.9 que le gain de l'emploi n'apparaît

pas ici comme un facteur déterminant pour échapper à la pauvreté. Ils mettent ainsi l'accent sur la question de la qualité et de la productivité de l'emploi sur laquelle les politiques de l'emploi devraient être axées étant donné que, le taux de salarisation est faible et que plus de la moitié de la population active occupée au Bénin est caractérisé par le sous-emploi. En effet, le taux de salarisation³³ des chefs de ménages est estimé à 10,6% en 2011 et globalement, 54% de la population sont sous-employés. Ces résultats dénotent de la précarité de l'emploi au Bénin.

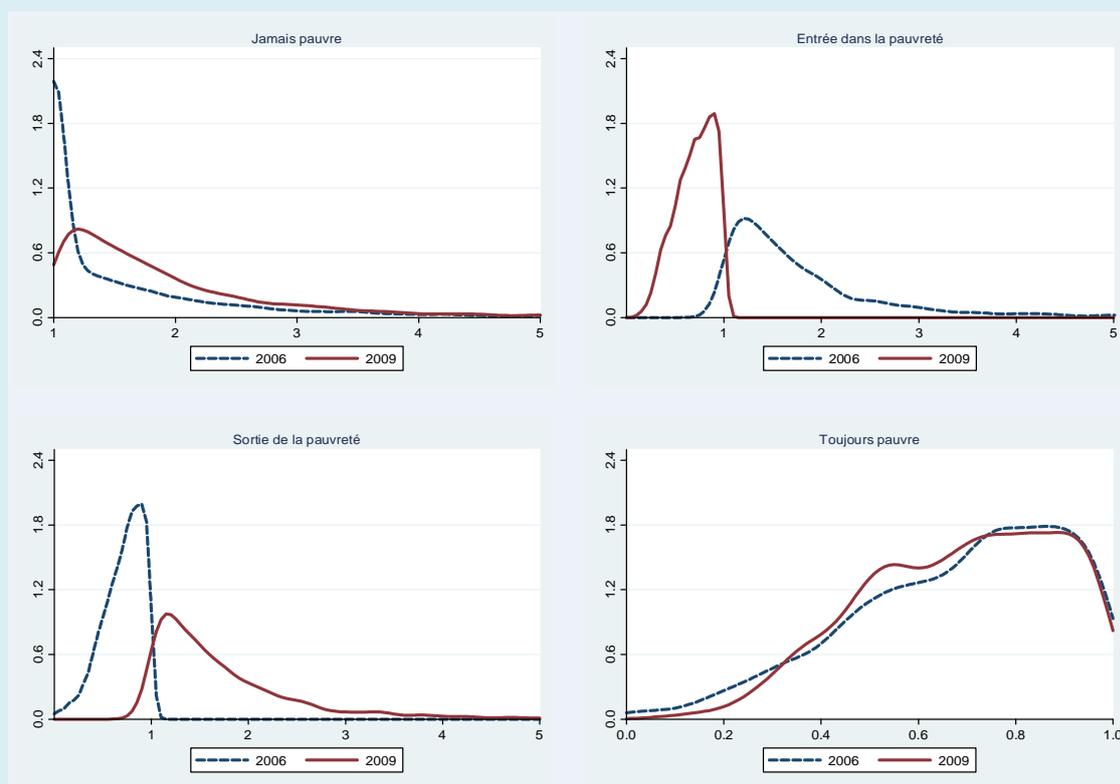
La quasi-totalité des ménages entrant dans la pauvreté et de ceux toujours pauvres ont à leur tête des personnes qui travaillent dans l'informel et une part relativement importante de ces derniers sont en situation de sous-emploi. Bien que le travail dans le secteur non formel caractérise presque toute la population³⁴, les ménages entrés dans la pauvreté ont à leur tête des personnes en situation de sous-emploi invisible (42,7%) et visible (27,2%). Cette situation est légèrement plus marquée en milieu rural et par rapport aux ménages pauvres persistants. Pour cette catégorie de ménages, 40,9% sont en situation de sous-emploi invisible et 23% en situation de sous-emploi visible.

Ces premiers résultats montrent que la pauvreté est essentiellement un phénomène temporaire au Bénin. Le risque de pauvreté persistante ne concerne que certaines catégories d'individus qui méritent d'être privilégiées dans les stratégies de réduction de la pauvreté au Bénin en raison de la rigidité de leur niveau de vie (cf. graphique 1.10 : sortie de la pauvreté). En effet, comme on peut s'y attendre, comparativement aux ménages sortis de la pauvreté ou jamais pauvres, la distribution des dépenses de consommation par tête est plus étalée à gauche.

³³Proportion d'actifs occupés disposant d'un salaire (EMICoV, 2011).

³⁴ La part de population béninoise exerçant un emploi informel est estimée à 92,9% en 2009.

Graphique 1.10: Courbes de densité des dépenses par tête 2006 et 2009 normalisées par les seuils de pauvreté respectifs



Source : INSAE, EMICoV (2006, 2009)

1.4 Les déterminants de la mobilité des ménages dans la pauvreté

Dans la littérature, très peu d'études ont traité de la dynamique individuelle en termes de transition dans les états de pauvreté entre périodes, dans les Pays en Développement en particulier en Afrique (Baulch et Haddinot, 2000). Toutefois, les travaux de Jalan et Ravallion (1998, 2000) portant sur la Chine et ceux de Gaiha (1988), Gaiha et Deolaliker (1993) et Chaudhri et Ravallion (1994) portant sur l'Inde, sont d'une utilité importante en termes de contribution dans la littérature empirique. Au Bénin, deux études ont abordé cette problématique. La première est orientée uniquement sur le milieu urbain (Mededji, D. 2008) entre 1996 et 1999 et la seconde a porté sur un panel d'une année à l'échelle nationale (Hodonou et al.2010).

Comme suggéré dans la littérature empirique, les variables susceptibles d'expliquer la mobilité dans la pauvreté sont de deux ordres. Premièrement, il s'agit des variables relatives aux dotations initiales des individus/ménages. Elles portent sur les actifs humains, tels que les capacités élémentaires de travailler, les qualifications et une bonne santé; les actifs physiques, tels que l'accès aux infrastructures, les actifs financiers, tels que l'épargne et l'accès au crédit; les actifs sociaux, tels que les réseaux de contacts et d'obligations réciproques auxquels on peut faire appel en cas de besoin, et l'influence politique sur les ressources et enfin les actifs naturels, tels que la terre. Selon Grootaert (1995), les réponses des ménages aux changements

de l'environnement économique sont essentiellement fonction du niveau de leur dotation avant ces changements.

Deuxièmement, il s'agit des variables de chocs. A cet effet, Woolard *et al.* (2004) ont mis en exergue les variables démographique et économique comme celles qui provoquent des changements notoires au niveau du revenu et par conséquent sur le niveau du ménage. Du point de vue économique, il s'agit essentiellement : (i) de la perte d'emploi du chef du ménage et/ou d'autres membres du ménage ; (ii) de la réduction des transferts sociaux et monétaires en provenance des migrants du ménage ; (iii) de la réduction des revenus non salariaux du chef du ménage et/ou d'autres membre du ménage. Du point de vue démographique, les événements qui favorisent la mobilité du bien-être sont la variation de la taille du ménage (due à un décès, à des naissances ou à des migrations) et la composition démographique du ménage (part des enfants, part des actifs hommes de moins de 65 ans, part de femmes actives de moins de 60 ans, etc.). A ces deux catégories de chocs, s'ajoutent aussi des chocs sanitaires et biophysiques dont une forte probabilité de survenance peut favoriser la mobilité des ménages dans la pauvreté transitoire ou permanente.

Cette analyse s'appuie sur un modèle économétrique multinomial et les données de panel relatives à deux périodes (2006 et 2009). Il met en jeu le risque de pauvreté et plusieurs variables indépendantes. En prélude à cette analyse, il est procédé à une caractérisation des ménages selon la forme de mobilité.

Encadré 1.3 : Modèle Multinomial

Le modèle multinomial est estimé avec pour variable déterminante la typologie de la transition du ménage dans les états de pauvreté entre 2006 et 2009, et pour variables explicatives les caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques du chef de ménage, les changements intervenus dans le ménage et les chocs subis par le ménage ainsi que les variables géographiques. Formellement, le modèle multinomial peut s'écrire comme suit :

$$\Omega_{m|j}(X) = \ln \frac{\Pr(\text{Transition} = m|X)}{\Pr(\text{Transition} = j|X)} = X\beta_{m|j}; \text{ pour } m = 0,1,2,3 \text{ et } j = 0,1,2,3; j \neq m$$

où X désigne la matrice formée par les variables explicatives, j désigne la modalité de référence (qui permet de comparer les groupe d'individus), m est la modalité expliquée, β est le vecteur des paramètres estimés et Transition désigne l'état enregistré au niveau du ménage en 2009 et est décrit par :

$$\text{Transition} = \begin{cases} 0 & \text{si le ménage est resté toujours non pauvre} \\ 1 & \text{si le ménage est entré dans la pauvreté} \\ 2 & \text{si le ménage est sorti dans la pauvreté} \\ 3 & \text{si le ménage est resté sédentaire dans la pauvreté} \end{cases}$$

Les coefficients estimés dans le cadre de cette étude sont transformés en rapports de chance définis par $\exp(\beta_{m|j})$ et s'interprètent comme les probabilités relatives de la modalité expliquée par rapport à la modalité de référence.

Ainsi, afin de permettre une interprétation aisée des résultats, nous les avons présentés en termes d'impact d'une variable indépendante sur le ratio du risque relatif (relative risk ratio, RRR). Le ratio du risque relatif est défini comme la probabilité d'une catégorie rapportée à celle de la catégorie de référence. La règle de décision la plus aisée qui montre l'impact des variables sur le RRR est que les impacts inférieurs à l'unité pour une variable augmentent la probabilité relative pour le ménage d'être dans la catégorie de référence tandis que les

impacts supérieurs à l'unité impliquent que la variable réduit la probabilité relative d'appartenir à la catégorie de référence.

Par exemple, si nous supposons que la probabilité qu'un ménage échappe à la pauvreté est de 0,10 et celle de demeurer pauvre de 0,20. Pour ce ménage, la probabilité relative d'échapper à la pauvreté sera de 0,50 si la catégorie de référence est constituée des pauvres chroniques.

Quelle caractérisation des ménages résulte de l'analyse de la mobilité dans la pauvreté ?

Pour mettre davantage en évidence, les caractéristiques des ménages selon leur état de pauvreté, une analyse en composante principale a été effectuée³⁵. La figure 2.2³⁶ ci-après qui représente le plan factoriel, met en relief l'effet particulièrement net des caractéristiques démographiques du chef de ménage, de la taille du ménage, de niveau de vie initial du ménage, de la situation d'emploi du chef de ménage, de la branche d'activité et des chocs subis

³⁵C'est une technique statistique qui permet de réaliser entre autres, la typologie des unités d'analyse (ici ménage).

³⁶Il est fait à l'aide d'une analyse des correspondances multiples sur un panel des ménages

par le ménage, qui paraissent jouer un grand rôle pour expliquer les différences de la mobilité dans la pauvreté entre 2006 et 2009. Le milieu de résidence apparaît aussi sans ambiguïté comme un facteur déterminant du point de vue mobilité dans la pauvreté. En clair, il se dégage deux groupes de populations du point de vue mobilité dans les états de pauvreté entre 2006 et 2009 : groupe de ceux qui sont sortis de la pauvreté et groupe de ceux qui sont entrés ou sont demeurés dans la pauvreté sur la période.

Le premier groupe, ceux qui sont sortis de la pauvreté, correspond comme on peut s'y attendre, aux ménages qui ont connu une amélioration de leurs conditions de vie en 2009 par rapport à 2006. Ceux-ci sont en général des ménages de niveau de vie élevé en 2006, qui vivent en milieu urbain, de taille réduite (4 personnes ou moins) dirigés par des femmes et souvent des jeunes (moins de 30 ans). Ce groupe se traduit par une augmentation du nombre d'actif occupés, un meilleur statut dans l'emploi du chef de ménage (patron et cadre supérieur, employé ou ouvrier qualifié), exerçant une activité relevant du secteur secondaire ou tertiaire.

Le second groupe peut être assimilé aux ménages qui ont enregistré une aggravation de leurs conditions de vie ou ceux qui sont restés dans la précarité entre les deux périodes. Il s'agit des ménages vivant en milieu rural, de grande taille et ayant un niveau de vie faible en 2006, dirigés par des hommes, en général âgés et travaillant dans le secteur primaire pour compte propre ou en tant que manœuvre ou apprentis. Ces ménages ont connu une baisse du nombre d'actifs occupés et ont subi les chocs biophysiques (inondations/sécheresses) entre 2006 et 2009.

Encadré 1.4: Les inondations de 2010 et leur impact sur l'économie béninoise

En août 2010, de graves inondations ont touché à nouveau le Bénin, causant d'importants dégâts matériels et humains. A la demande du gouvernement du Bénin, la Banque mondiale (BM) a conduit une mission conjointe d'évaluation des besoins post-catastrophe, avec le Système des Nations Unies (représenté par le Programme des Nations Unies pour le Développement) et la Délégation de l'Union Européenne, mission dont les principaux enseignements se présentent comme ci-après.

Estimation des dommages et pertes : L'estimation de l'impact des inondations sur l'économie béninoise en termes de dommages occasionnés s'élève à près de **78,3 milliards de Francs CFA (près de 160 millions USD)**. Il s'agit de destructions totales ou partielles de biens y compris les bâtiments et leur contenu, les infrastructures, les stocks, etc. Les pertes sont évaluées à environ **48,8 milliards de francs CFA (environ 100 millions USD)** et concernent notamment des variations de flux économiques dont les déficits de production et les ventes non réalisées. Le tableau ci-dessous présente la synthèse des dommages et pertes pour les différents secteurs de l'économie béninoise.

Impacts sur le PIB : Le sous-secteur agricole a été le plus touché du fait des pertes d'emblavures de cultures vivrières et de rente, dont le coton. Ainsi, 50,764 ha de cultures toutes spéculations confondues ont été détruites. Plusieurs milliers de têtes d'animaux ont été tués par noyade et d'importantes quantités de poissons ont été perdues par la destruction d'infrastructures piscicoles. L'impact de l'inondation sur le secteur secondaire est négligeable, les industries modernes et les BTP n'ayant pas été significativement touchés par l'inondation. Certaines infrastructures du secteur de l'eau ont été détruites par l'inondation, engendrant des pertes de production. Dans le secteur des services la baisse des marges des commerçants est liée à une baisse de leur activité. Le secteur du transport ainsi que celui des autres services, y compris le tourisme et l'artisanat, ont été également affectés par les effets de l'inondation, surtout du fait de la rareté des produits agricoles au cours de la période post-inondation. La baisse de l'offre en milieu rural, combinée aux difficultés d'acheminement des produits sur le marché, a entraîné une hausse considérable des prix des produits vivriers. Dans la période, le niveau général des prix à la consommation a connu une tendance haussière.

Impact sur les finances publiques : Les inondations de 2010 ont eu un impact limité sur les finances publiques du Bénin. Cet impact est perçu à travers deux canaux bien distincts : (i) les dépenses budgétaires du

gouvernement central affectées aux activités d'urgence qui s'élèvent à environ **450 millions de FCFA** sur l'année 2010 ; (ii) les recettes fiscales du gouvernement central qui, à l'instar des dépenses, ne sont pas significativement affectées du fait d'une part, de la faible connexion entre les recettes des collectivités locales et les recettes du gouvernement central et d'autre part, du caractère informel de l'agriculture au Bénin. Il en résulte que le déficit budgétaire n'est pas significativement impacté par les inondations.

Impact sur la balance des paiements : La hausse des importations de vivre et de produits de première nécessité, et la baisse des recettes touristiques ont entraîné un creusement de la Balance courante du Bénin en 2010, avec un déficit du compte courant de 0,4% du PIB. Ce déficit résulte principalement de la hausse des importations d'urgence, constituées essentiellement des kits humanitaires (céréales, huile, eau, couvertures, nattes, et tentes).

Impact sur les conditions de vie des ménages : L'impact des inondations sur les conditions de vie des populations, surtout les sinistrées, a été considérable, compte tenu du fait que 8% de la population béninoise a été directement affectée, dont 30% vivant d'activités agricoles. Ces inondations ont accru le degré de vulnérabilité des populations à travers entre autres, la destruction de leurs habitations, de leur récolte et de leur stock de vivre et de semence. Elles ont surtout connu l'interruption de leurs activités sur une durée non négligeable. (Source : *Inondation au Bénin - rapport d'évaluation des besoins post catastrophe*, Rapport conjoint Gouvernement du Bénin, Banque mondiale, SNU, avril 2011)



Source : Inondations au Bénin, Rapport d'Evaluation des besoins Post Catastrophe, avril 2011

Quels impacts les caractéristiques individuelles et familiales ont-elles sur la probabilité d'entrée-sortie de la pauvreté ?

L'analyse de l'impact des caractéristiques individuelles et familiales sur la mobilité dans la pauvreté est basée sur les rapports de chance estimés à l'aide de deux modèles (voir Tableau A2.5 en annexe) qui expliquent la transition des ménages dans les états de pauvreté. Le modèle 1 considère les individus jamais pauvres comme référence ; cela permet de mieux appréhender les facteurs qui déterminent vraiment l'entrée de certains ménages dans la pauvreté alors qu'ils étaient non pauvres au départ. Le modèle 2 quand à lui considère les individus sortis de la pauvreté comme référence. Cette option permet de mieux appréhender les facteurs qui expliquent le fait que certains ménages sont restés toujours pauvres alors que d'autres qui s'y trouvaient ont pu s'en sortir.

Les résultats d'estimation³⁷ sont résumés dans le tableau A2.5 en annexe A2. Ils montrent que le cycle de vie apparaît ici fondamental dans l'état du bien-être des populations car l'âge du chef de ménage a un effet plus important sur la sédentarité que

³⁷L'analyse est basée sur les coefficients (rapports de chance) significatifs et plus élevés pour les différents états de pauvreté sur la période. L'analyse du tableau révèle que la plupart des coefficients des variables explicatives sont significatifs. La mobilité des ménages entre les différents états de pauvreté est en parfaite liaison avec le niveau de bien-être de départ, la dotation en capital humain, la situation du marché de travail et les changements et chocs survenus dans le ménage.

sur l'entrée dans la pauvreté. En effet, le coefficient obtenu pour la sédentarité dans la pauvreté est supérieur aux coefficients des autres états en termes de rapport de chance. Ainsi, plus le chef de ménage est âgé, moins le ménage a la chance de connaître une amélioration dans ses conditions de vie. Ces résultats sont en cohérence avec la relation négative qui existe entre le cycle de vie et les opportunités (d'emploi par exemple) du fait que la raréfaction des opportunités au fur et à mesure que l'âge du chef de ménage augmente, impacte négativement sur les revenus du ménage et conduisent à une aggravation du niveau de vie (Hodonou et al, 2010).

La taille du ménage joue un grand rôle dans la modification du niveau de vie d'un ménage. A l'image de résultats obtenus par Hodonou et al. (2010) et Mededji D. (2008), Howard O. et al. (2000), Grootaert (1990), un ménage initialement de taille élevée a plus de chance de connaître une aggravation de son niveau de vie. Aussi, une diminution de la taille du ménage offre-t-elle des possibilités au ménage de sortir de la pauvreté. Par ailleurs, plus le ménage dispose d'un nombre élevé de personnes d'âge inactif à la charge (0-14 ans, 65 ans ou plus), plus, il court le risque de tomber dans la pauvreté et moins de chance d'en sortir. Ces résultats n'offrent guère de surprise d'autant plus que l'influence de la taille sur le niveau de vie du ménage est un phénomène plus ou moins fréquent en Afrique (Lachaud, 1997c).

Les résultats révèlent aussi l'influence du capital humain sur la transition dans la pauvreté. Dans le cas de cette étude, le niveau d'instruction initial du chef de ménage a un effet significatif sur la transition du ménage vers un état meilleur. En effet, en référence aux ménages jamais pauvres sur la période, par rapport à un ménage dont le chef n'a aucun niveau d'instruction, les ménages dont le chef a un niveau d'instruction primaire et plus ont moins de chance de connaître une entrée dans la pauvreté. Cependant, cette possibilité est plus forte pour les ménages dont le chef a un niveau d'instruction secondaire ou plus. Aussi, en référence aux ménages sortis de la pauvreté, lorsqu'un ménage est initialement pauvre, le fait que le chef de ce ménage ait un niveau secondaire et plus, réduit sa chance de rester toujours pauvre. Ces résultats sont proches de ceux obtenus par Hodonou et al. (2010) et par Grootaert (1990) pour le cas de la Côte d'Ivoire. Ils soulignent ainsi que le capital humain, en particulier l'éducation constitue un facteur important dans l'amélioration du bien-être du ménage. Mais il n'est pas assurément la condition suffisante, étant donné son impact attendu dépend surtout de la structure du marché de travail. En effet, le salaire dont dépend le niveau de vie des ménages est relativement plus élevé dans le secteur moderne que dans le secteur non structuré. La majorité des entreprises dans le secteur non structuré sont caractérisés par un très faible niveau de capital, de productivité et de revenu. Elles tendent notamment à avoir peu ou pas d'accès aux marchés, aux institutions de crédit, à la technologie moderne, à l'éducation formelle et aux outils de formation, et à nombre de services et aménagements.

La qualité de l'emploi est fondamentale pour un changement positif dans les conditions de vie des ménages. Un ménage dirigé par une personne exerçant un emploi informel a plus de chance d'entrer dans la pauvreté et d'y vivre sur une longue période. Or, au Bénin, la grande majorité des actifs occupés sont dans le secteur informel. En 2010, ils sont estimés à 94,3% en 2010 contre 95,4% en 2006. En 2011, cette proportion est passée à 89,5% montrant ainsi que l'économie semble nettement s'améliorer depuis 2006. La part du secteur public et

du secteur privé formel a augmenté de façon significative entre 2006 et 2011, passant de 4,7% en 2006 à 10,5% en 2011 (INSAE, 2013). En particulier, le secteur privé formel a beaucoup plus progressé depuis 2006 que le secteur public. En 2011, il a employé 6,1% de la main d'œuvre contre 2,1% en 2010 et 0,2% en 2006. Cette évolution pourrait s'expliquer par une création de plus en plus importante d'entreprises dans ce secteur. Entre 2006 et 2011, le nombre d'entreprises³⁸ dans le secteur privé formel a presque quintuplé (INSAE, 2013).

Les résultats montrent en outre que, le sous-emploi invisible apparaît comme un facteur favorisant l'entrée et la sédentarité dans la pauvreté. Le fait qu'un chef de ménage soit en situation de sous-emploi invisible augmente la chance du ménage d'entrer dans la pauvreté et d'y rester longtemps car sa chance de sortir de la pauvreté est réduite. Ceci soulève à nouveau la question de la qualité de l'emploi et surtout de la faible productivité des agriculteurs qui atténue leur revenu et par conséquent leurs capacités à faire face à leurs besoins fondamentaux.

Ainsi, les défis importants pour assurer une mobilité ascendante des ménages en termes de bien-être, restent en partie liés à l'amélioration de la productivité des agriculteurs, à un meilleur fonctionnement du marché de travail et la création d'activités génératrices de revenus dans les secteurs modernes.

Le type d'emploi occupé par le chef de ménage voire sa branche d'activité, n'a pas d'effet significatif perceptible pour expliquer le changement dans les conditions de vie des ménages entre deux périodes. Comme souligné par Hodonou et al (2010), ce résultat pourrait s'expliquer par l'importance quasi-excessive du secteur informel dans les activités des ménages. Néanmoins, un emploi dans le pôle BTP-matériaux de construction offre la possibilité de sortir de la pauvreté.

La disponibilité additionnelle d'actifs occupés dans le ménage apparaît plutôt comme un facteur réducteur de la chance du ménage de sortir de la pauvreté. Si ce résultat pourrait s'expliquer par la qualité de l'emploi occupé, il traduit davantage l'influence de la taille sur le niveau de vie du ménage. Il montre ainsi que dans un contexte marqué par l'émergence du secteur non structuré, un stock suffisant d'actifs occupés n'est pas assurément une condition suffisante pour sortir de la pauvreté.

L'analyse selon les variables de segmentation révèle plutôt que le genre a une influence sur la transition des ménages. En référence aux ménages jamais pauvres, un ménage dirigé par une femme a moins de chance de devenir pauvre comparativement à un ménage dirigé par un homme. Toutefois, un ménage initialement dirigé par une femme et se trouvant dans un état de pauvreté, éprouve plus de difficultés d'en sortir et de demeurer toujours pauvres. Ce dernier résultat semble abonder dans le même sens que celui mis en évidence par Bane et Ellwood (1986) à partir d'une étude réalisée sur dynamique de la pauvreté aux USA. Ils montrent que la majorité des pauvres recensés à un instant donné sont des personnes qui traversent une longue période de pauvreté et que certaines structures familiales (par exemple les familles ayant à leur tête une mère isolée) accroissent grandement le risque de pauvreté

³⁸ Il est passé de 1082 en 2006 à 6183 en 2011.

durable. Ainsi, les stratégies de réduction de la pauvreté axées sur le genre doivent être davantage orientées sur cette couche de la population.

Comparés aux ménages urbains, les ménages ruraux ont plus de chance de rester non pauvre. Aussi, ces ménages ont relativement plus de chance de sortir de la pauvreté. Ce résultat suggère que la forte transition dans la pauvreté en milieu rural semble davantage s'expliquer par des chocs conjoncturels (inondation, sécheresse, fluctuation des prix) mais aussi par la faible productivité et le sous-emploi. Toutes actions orientées pour atténuer d'une part, la vulnérabilité des ménages ruraux aux chocs et d'autre part, pour accroître notamment leur productivité, devraient contribuer à une réduction conséquente de la pauvreté monétaire en milieu rural.

L'accessibilité économique³⁹ aux infrastructures de base (santé, communication, électricité et l'eau potable) induit une transition positive des ménages. Un ménage ayant accès aux soins de santé et la communication a moins de chance d'entrer dans la pauvreté et plus de chance d'en sortir. L'accès à l'électricité et à l'eau potable ont un effet relativement moins perceptible et réducteur de chance d'amélioration de niveau que les autres infrastructures de base. Comme mentionné plus haut, ceci pourrait s'expliquer par le niveau relativement faible du taux de couverture pour ces deux biens et par conséquent de la faiblesse des dépenses que les y consacrent.

En ce qui concerne les facteurs exogènes, la survenance des chocs biophysiques (les inondations, les sécheresses, etc.) et sociaux (maladie, décès d'un membre actif pilier du ménage, etc.) augmentent les chances des ménages d'entrer ou de durer dans la pauvreté. Cette tendance pourrait cependant apparaître avec les chocs économiques (baisse des revenus, perte d'emploi, augmentation des prix à la consommation, etc.) si ces derniers s'avéraient plus intenses.

L'enquête qualitative réalisée auprès de quelques ménages a permis d'explorer la dynamique de la pauvreté entre 2006 et 2009, dans toute sa richesse, moyennant l'analyse des liens qualitatifs entre les comportements sociologiques, les stratégies individuelles, les politiques locales/publiques et l'amélioration ou la détérioration des conditions de vie des populations sur la période 2006 et 2009. Les histoires de succès racontées par les ménages enquêtés ont permis de mieux appréhender d'une part, les facteurs sociologiques qui pourraient expliquer la mobilité des ménages dans les différents états de pauvreté entre 2006 et 2009 et d'autre part, l'impact des interventions publiques et celles des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sur l'amélioration des conditions de vie des populations. Comme le montre l'encadré 3, les meilleurs succès présentés permettent de fournir aux pouvoirs publics et/ou aux PTF, quelques pistes de politiques pour l'amélioration des conditions de vie des populations et d'accélération de la réalisation des OMD au Bénin.

³⁹Elle est mesurée par le ratio des dépenses par tête du bien considéré rapporté au seuil de pauvreté

Encadré 1.3 : Perceptions des ménages sur les facteurs socio-économiques qui ont déterminé la mobilité dans la pauvreté entre 2006 et 2009



Zindé, polygame avec 2 femmes et père de 13 enfants, est un cultivateur qui n'a jamais fréquenté l'école et vit à Djohoun-colle dans la commune de Sakété. Le ménage de Zindé qui était pauvre en 2006 a connu une amélioration de ses conditions de vie et est devenu non pauvre en 2009. Il raconte son histoire par ceci :

« Je suis cultivateur et je produis du maïs, du manioc et de l'arachide. Entre 2006 et 2009, j'ai intensifié mes activités ; je recrute des manœuvres pour m'aider à faire mon champ.

J'ai une plantation de palmiers à huile que j'ai commencée à exploiter sur cette période, pour la préparation artisanale de sodabi et sa commercialisation. Une grande partie de mes revenus est utilisée pour les dépenses de mon ménage, une partie pour la scolarité de mes enfants, une partie est épargnée (tontine). C'est grâce à mes économies que j'ai pu réaliser progressivement cette construction en dur. Avec le micro-crédit, mes femmes font commerce et une d'entre elles a pu créer cette boutique. Mes femmes contribuent aux dépenses de la maison et quand j'ai des difficultés financières, je fais recours à mes femmes. Personnellement, j'ai besoin de prêts en espèces pour pouvoir renforcer d'avantage mes activités. En plus, les populations souffrent fondamentalement du problème d'énergie électrique et d'eau. »

Une très bonne campagne agricole est un atout pour sortie de la pauvreté

Bio, veuf et père 8 enfants, est un agriculteur qui n'a jamais fréquenté l'école et vit à Djougou centre. Effectivement en 2006, la situation du ménage de Bio était critique mais entre 2006 et 2009, les conditions de vie se sont améliorées ; si bien que son ménage est sorti de la pauvreté. Pour comprendre les raisons de cet état de cause, il nous raconte sa vie :

« Je suis cultivateur. A la fin de 2005, ma situation était déplorable parce que tout ce que je produisais, je ne récoltais rien pratiquement. En 2009, j'ai connu une campagne agricole très bonne. J'ai récolté beaucoup de maïs et j'en ai assez vendu. C'est ce qui m'a permis de sortir de la pauvreté. En dépit de ceci, j'ai associé l'agriculture à l'élevage des poulets, pintades juste pour accroître mon revenu. Je suis né dans ce village et je n'ai jamais rêvé d'aller en exode. Je suis là avec les membres de ma famille. Je me sens à l'aise. Je cultive le maïs, l'igname pour vendre. Je suis assisté d'un enfant. Nous sommes donc deux personnes à produire pour nourrir dix personnes. L'argent issu de cette activité est utilisé pour la scolarisation des enfants, la santé et les cérémonies funéraires. Pour faire face à cette charge, j'ai emprunté de l'argent dans une institution de micro finance afin d'étendre la superficie de nos champs et faire l'élevage des poulets et cabris.

Pour améliorer la situation de mon ménage, l'Etat doit nous emprunter de l'argent ou nous envoyer des intrants pour cultiver beaucoup de maïs, sorgho, igname. Avec cet argent, on peut engager des manœuvres et les payer.»

Les chocs biophysiques et sociaux : facteurs qui sont à la base d'entrée dans la pauvreté !

Adodjo, marié avec 5 personnes en charge, est un agriculteur qui a atteint le niveau Secondaire et vit à Za-kpota centre dans le département du Zou. Les conditions de vie de son ménage n'étaient pas mal en 2006 mais en 2009, son ménage est entré dans la pauvreté. Il explique cette situation par les propos suivants:

« Je suis cultivateur de maïs et du haricot ; je vais souvent travailler seul au champ pour ramener de vivres dans le ménage mais par moment ma femme m'aide. Pour dire la vérité c'est le manque d'argent dans le pays qui a fait que nous avons vécu cette situation. Aussi j'avais eu des problèmes dans le temps. Les pluies étaient rares et nos rendements champêtres étaient faibles. Je n'avais plus vendu beaucoup de vivres or c'est l'argent qui règle les problèmes. C'est l'origine de la pauvreté de mon ménage entre 2006-2009. Je ne reçois l'argent de nulle part, je me débrouille seul pour subvenir aux besoins du ménage. Je dépense l'argent pour les vivres de même qu'aux autres choses sans oublier l'habillement du ménage. Je n'effectue pas d'épargne. Aussi l'eau à utiliser dans le ménage est payée. Par ailleurs, j'ai perdu mes deux jumeaux ; ce qui avait pesé à partir de 2006. J'essaie de les surmonter les difficultés en faisant des prêts d'argent auprès de certains de mes frères et quand je me retrouve, je les rembourse tout pour que prochainement ils gardent de bonnes impressions sur moi. J'ai souvent peur de l'argent des micro-finances car souvent les taux d'intérêt nous font peur car c'est l'argent de l'Etat qui ne pardonne pas. Nous voulons des prêts sans intérêt. Sur ce, ma femme peut faire correctement le commerce et être libre.

Comme aide nous voulons que les autorités nous envoient de l'argent sous forme de prêt sans intérêt pour soulager les peines de mon ménage. Je souhaite que le Chef de l'Etat trouve beaucoup pour aider la population pour que la paix règne dans les ménages. Nous serons entrain de prier Dieu pour que tout aille de l'avant tout en travaillant toujours sans mettre de la paresse dedans car c'est notre avenir qui est en jeu.»



Biossi, veuf avec 6 personnes en charge, est un agriculteur qui n'a jamais fréquenté et vit à DANNOU, un village lacustre dans la commune de DANGBO depuis sa naissance. En 2006, la situation de son ménage était plus ou moins bonne mais entre 2006 et 2009, les conditions de vie se sont dégradées ; si bien que ce ménage est entré dans la pauvreté. Il explique sa situation par :

« Je suis un agriculteur, je produis souvent du maïs et des produits maraîchers. Entre 2006 et 2009, notre village a connu un excès de pluies et aussi des insectes qui ont détruit toutes mes productions. Je n'arrivais même plus à trouver de quoi se nourrir. Parfois il faut que mes enfants aillent faire du manoeuvrage au champ d'autrui avant que ma famille ne trouve un peu d'argent pour la consommation. Même le cour d'eau au bord duquel nous vivons ne renfermait pas beaucoup de poissons pour que l'on

pratique la pêche. Je demande à l'Etat de m'aider à trouver un insecticide pouvant lutter contre ces insectes, aussi qu'on m'apporte des vivres. Notre village a également d'un centre de santé ainsi que l'eau potable. »

La pluriactivité semble être une bonne stratégie !

Claudine est une femme célibataire avec une seule fille en charge. Elle a atteint le niveau d'instruction primaire et vit à Cotonou depuis plusieurs années. Son ménage est resté jamais pauvre sur la période 2006-2009. Elle fait part de son expérience en ses termes :

« Je suis couturière de formation mais depuis longtemps je fais du commerce ; je vends du charbon en détail et je fais du "moyo" et "akassa" pour vendre les dimanches en face de l'église "Sacre cœur". Je fais d'économie c'est-à-dire qu'elle épargne l'argent que je gagne pour subvenir aux besoins de ma fille et aux besoins pour la nourriture à la maison. Quand j'ai des difficultés parfois, j'utilise toujours mes revenus épargnés ; je ne sollicite l'aide de personne. Parfois mes sœurs et d'autres personnes me demandent comment je fais pour bien gérer mon argent et je m'en sors toujours. Avant, je prêtais de l'argent aux gens malheureusement, je n'arrivais pas à tout récupérer. Mais, depuis 2006, je ne prête plus mon argent aux gens car si tu as des difficultés tu ne trouveras personne pour t'aider. L'argent que je trouve, je dépense pour mes besoins et j'épargne un peu.

Mon souhait, c'est de trouver un emploi pour travailler dans un bureau. Malheureusement, depuis longtemps, je cherche un emploi et je ne trouve pas. Comme aide, je souhaite que l'Etat me trouve du travail de quoi m'épanouir. »



Akétayomi, marié avec 12 personnes en charge, est un Agriculteur qui n'a jamais fréquenté et vit à Djohoun-Collé, dans la commune de Sakété. Son ménage est resté jamais pauvre sur la période 2006-2009. Il explique cette situation par ce qui suit :

« Je suis marié et j'ai 9 enfants. Je ne sors juste pour aller au marché. Je suis un agriculteur et je produis de l'huile rouge, je fais l'extraction du vin de palme et aussi de l'élevage. J'emploie des manœuvres pour m'aider dans l'exercice de mes activités. En plus de mes propres palmiers à huile et les noix de palme j'en achète aussi. Mes revenus me permettaient de m'approvisionner en matières premières telles que le palmier à huile et les noix de palme ; aussi, j'arrivais à faire face aux charges du ménage et j'arrivais à faire de l'épargne.

Je voudrais qu'on m'appuie en m'accordant un prêt car jusqu'à présent, je n'ai jamais eu de crédit auprès d'une institution de micro finance. Les femmes du village ont besoin aussi du micro-crédit. »

Un actif occupé de plus dans le ménage ne suffit pas pour sortir de la pauvreté

Monsui, Célibataire avec 7 personnes en charge, est un agriculteur qui n'a jamais fréquenté et vit à Kossodji, dans la commune de Dassa-zoumé. Entre 2006 et 2009, son ménage vivait dans de mauvaises conditions qui n'ont fait qu'empirer. Pour comprendre, il explique par ce qui suit :

« Nous sommes ici ça fait longtemps, personne n'a quitté le village dans mon ménage sur période 2006-2009. Mon activité principale est l'agriculture ; je produis souvent du maïs. J'éleve aussi des poulets, pintades, des moutons et chèvres. Nous persistons dans la pauvreté car, je travaille mais dans mon ménage tout le monde tombe malade fréquemment et c'est les maladies qui bouffent tous nos revenus. Maux de ventre, diarrhée, ulcère, aussi les funérailles. Mon père est tombé malade dans la période, mon frère aussi, ma femme a accouché difficilement. J'ai beaucoup dépensé. Nous étions dans un groupement avec ma femme. Mais on a quitté vers 2009 car, plutôt que nous progressions avec les prêts qu'on nous octroyait, nous sommes devenus plus pauvres. Ils nous ont trahi et emporté nos sous. Nous nous aimons dans le village. On s'entraide. Les gens aiment ma famille. Je n'ai pas de problème avec quelqu'un. Ma femme est aussi couturière mais m'aide dans le champ parfois ; elle me vient en aide aussi financièrement. C'est moi qui prends les dépenses de ménage en charge. Nous ne recevons pas d'argent de quelqu'un. Mais j'envoie d'argent à mes enfants, mes cousins, mes neveux et mes beaux-parents qui sont à Bohicon selon le besoin de chacun. Parfois je vends mes animaux que j'éleve pour avoir d'argent. Je fais aussi de prêt de main à main qui me revient cher. Car parfois il faut payer le double de ce que tu as pris. Nous avons aussi eu accès aux microcrédits au plus pauvres qui m'a beaucoup soulagé dans la période. Mes revenus

sont souvent utilisés dans le manger du ménage, les habillements des membres, la scolarité des enfants, les fournitures, le carburant, les manœuvres dans mon champ. Mes revenus sont très loin de couvrir ma consommation car j'ai beaucoup de gens à ma charge.

Nos besoins en équipements communautaires sont nombreux. La voie de notre village est inaccessible, nous n'avons pas de maîtres dans notre école. Il n'y a pas de maternité pour nos femmes. Nous n'avons pas accès à l'eau potable. Si j'ai quelque chose à demander au Chef de l'Etat, c'est de m'aider à développer mon élevage en me finançant. Je voudrais qu'il me fasse un gros prêt pour pouvoir m'acheter les matériels dont j'ai besoin pour l'élevage. Pour mon village, nous avons besoin des pompes, des puits, une unité de santé, une école avec des maîtres pour nos enfants. Des fournitures. Que l'Etat vienne assister nos femmes avec les microcrédits qu'on donne aujourd'hui aux femmes béninoises. »

Un ménage de grande taille est plus exposé à la pauvreté

Raymond, marié avec 14 personnes en charge, est un Instituteur qui a atteint le niveau Secondaire et vit à Za-kpota centre, dans la commune de Za-kpota. Son ménage est resté pauvre sur la période 2006-2009. Il explique cette situation par ce qui suit :

« Il y a ce phénomène parce que vous savez que dans un ménage il faut conjuguer les efforts. Moi je suis polygame et en 2006, mes cinq femmes ne faisaient rien pour m'aider à subvenir aux besoins du ménage. De ce fait, rien n'allait et mon problème c'est de veiller sur le ménage. Aussi je venais fraîchement d'être affecté du Nord vers Za-Kpota et le milieu a eu d'influence. Aussi le nombre d'enfants que j'ai à ma charge est aussi beaucoup. Le déménagement m'avait coûté cher et j'étais avide d'argent. La période de 2006 à 2009 m'a été catastrophique, car je n'avais plus les mêmes comportements que ceux de mon village. Toutes les dépenses du ménage étaient à ma seule charge. En tant qu'instituteur, mon salaire ne nous couvrait pas tous les besoins du ménage. Mes femmes n'avaient pas compris qu'il faut aider leur mari. Pour elles, elles ont épousé un fonctionnaire et elles peuvent rester bras croisés et bénéficier de tout. Pour faire face aux difficultés des dépenses du ménage, je me suis donné parallèlement aux travaux champêtres pour mieux couvrir les charges. Les revenus de ces travaux champêtres me reviennent au moins à trois cent mille francs (300 000F) par an. J'ai fait des hectares d'agrumes. Et aussi mon activité principale me générait deux cent cinquante mille francs (250 000F) par mois. Tous ces revenus n'arrivaient pas à couvrir les charges du ménage. Etant donné que je m'adonne aussi aux champs, ma famille n'achète plus les vivres. Je n'arrivais pas à faire des prêts ici parce que je n'avais les issus pour le faire, et c'est surtout cela qui m'a orienté vers le champ et ça m'a beaucoup aidé. En moyenne j'envoyais 20 000F ailleurs par mois mais rien ne quitte l'extérieur.

J'ai des hectares d'agrumes actuellement. Si je veux, je peux vendre environ deux millions de francs (2 000 000 F) d'agrumes et aussi j'ai des champs de manioc. Je souhaiterais que les microcrédits aux plus pauvres soient encouragés et pérennes pour que les femmes soient libérées pour que nous les hommes soyons libres. J'invite les autorités à mieux traiter les fonctionnaires qu'auparavant pour qu'à la retraite les retraités soient un peu à l'aise. Mon intégration aujourd'hui dans la société de Za-Kpota est totale et je dirige plusieurs structures dans la commune et même la population me sollicite pour aller aux élections communales. Je souhaiterais que les autorités écoutent bien la population pour que le pays soit bien géré. Que les autorités épousent de bonnes idées pour accompagner le développement, j'ai aussi constaté que mes enfants sont sur de bonnes voies et peuvent s'autonomiser demain même s'ils ne trouvent pas de travail, car c'est le sort qui guide. »

Source : Enquête qualitative 2013 sur le panel ménage 2006-2009. Les interviewés ont donné leur accord pour l'exploitation des photos et les résultats de l'interview.

1.5 Conclusion

L'analyse comparative du profil de pauvreté montre au niveau national, une évolution erratique de la pauvreté monétaire, contrairement à la pauvreté non monétaire focalisée sur les conditions d'existence qui connaît une tendance à la baisse continue et conséquente depuis 2006. Ce dernier résultat semble traduire l'effort du gouvernement dans l'amélioration de l'accessibilité aux infrastructures de base. Il semble aussi traduire la prédisposition des ménages à accumuler des actifs physiques comme stratégies de survie face aux chocs exogènes.

Les résultats de cette analyse ont réaffirmé la forte corrélation de la pauvreté avec les différents attributs de la population tels que la localisation spatiale (urbain/rural), les formes d'emplois, les statuts socioprofessionnels, la composition du ménage, le niveau d'instruction, le sexe du chef de ménage.

Ainsi, la pauvreté monétaire est plus répandue et prononcée en milieu rural. La situation inverse est notée en ce qui concerne la pauvreté non monétaire. Au niveau régional, l'existence de fortes disparités est encore persistante. Dans 25% des départements, la pauvreté a augmenté de 2006 à 2011. Dans le reste des cas, l'évolution a été plutôt erratique. Cette tendance peut en partie s'expliquer par les chocs auxquels les populations de ces différentes régions ont été exposées. Pour ce qui est de la pauvreté non monétaire, malgré la baisse constatée au niveau national entre 2009 et 2011, certains départements ont connu néanmoins une aggravation de leurs conditions d'existence. En 2011, les départements de l'Atacora (58,1%), de l'Alibori (41,1%) et du Mono (40,9%) affichent les incidences de pauvreté non monétaire inquiétants.

L'analyse selon le sexe du chef de ménage, montre que les ménages dirigés par les femmes semblent connaître moins la pauvreté monétaire. En plus des raisons liées à l'autonomie économique suffisante de ces femmes et à leur statut matrimonial, il faut souligner le fait qu'aujourd'hui, elles bénéficient de plusieurs initiatives telles que le Micro Crédit aux Plus Pauvres qui pourraient leur permettre de mener des activités génératrices de revenu susceptibles de contribuer à l'amélioration de leur niveau de vie. Quant à la pauvreté non monétaire, elle touche plus les ménages dirigés par des femmes que ceux dirigés par des hommes.

Les résultats confirment également que la grande taille du ménage, le faible niveau d'instruction du chef de ménage prédisposent les ménages à la pauvreté. En 2011, 59,3% des individus vivant dans les ménages de plus de huit personnes sont pauvres. Ils sont estimés respectivement à 49,1% et 50,4% en 2006 et 2009.

L'analyse de l'interaction entre la pauvreté et la branche d'activité du chef de ménage indique que la participation au marché du travail n'est pas considérée comme un facteur clé dans l'explication de la pauvreté au Bénin. Ceci pose ainsi globalement la question de la qualité de l'emploi sur laquelle les politiques de l'emploi devraient être axées étant donné que, le taux de salarisation est faible (10%) et que plus de la moitié de la population active occupée au Bénin est caractérisé par le sous-emploi.

Les résultats ci-dessus ont été enrichis par l'analyse de la mobilité dans la pauvreté notamment la pauvreté temporaire (sorties et entrées dans la pauvreté) et permanente. A cet effet, trois catégories de ménage ont été identifiées par rapport au critère de pauvreté. Il s'agit des ménages pauvres à toutes les périodes (pauvres persistants), des ménages pauvres à certaines dates (pauvres temporaires) et des ménages qui n'ont jamais connu de situation de pauvreté (jamais pauvres). Les pauvres temporaires constituent ici les ménages qui entrent dans la pauvreté et ceux qui en sortent.

Les résultats montrent à l'échelle nationale, que la pauvreté s'apparente principalement à un phénomène transitoire. Cependant, 15,5% d'individus sont en situation de pauvreté permanente. En outre, les résultats montrent que les ménages sortis de la pauvreté sont ceux qui sont en général des ménages de niveau de vie initiale élevé, qui vivent en milieu urbain, sont de taille réduite et dirigés par des femmes ou souvent des jeunes (moins de 30 ans). Ce groupe se traduit par un meilleur statut dans l'emploi du chef de ménage (patron et cadre supérieur, employé ou ouvrier qualifié), exerçant une activité relevant du secteur secondaire ou tertiaire.

Les ménages qui sont entrés dans la pauvreté ou qui restent toujours pauvres sont ceux vivant en milieu rural, généralement de grande taille et ayant un niveau de vie initial faible, dirigés par des hommes, en général âgés et travaillant dans le secteur primaire (Agriculture, Elevage et Pêche) pour compte propre ou en tant que manœuvre ou apprentis. Ces ménages ont connu une baisse du nombre d'actif occupés et ont subi les chocs biophysiques (inondations/sécheresses) entre 2006 et 2009.

Les variables sociodémographiques et socio-économiques qui influencent différemment la transition dans la pauvreté sont : le cycle de vie, le niveau d'instruction du chef de ménage, l'accès à l'emploi, la taille du ménage, le milieu de résidence, l'accessibilité économique aux biens sociaux (le logement, la santé, l'éducation et la communication) et l'exposition aux chocs biophysiques et sociaux

Ainsi, la pauvreté est un problème complexe dynamique dont l'éradication nécessite des programmes multiformes. Elle peut avoir un caractère multiple et différencié, en particulier selon le milieu de résidence car elle entraîne parfois les populations dans des cercles vicieux dans lesquels certaines formes de privation (insuffisance du revenu) renforcent d'autres (faible accès à la santé, au logement, à l'éducation, à la communication,...).

CHAPITRE 2 Croissance économique et réduction de la pauvreté au Bénin

2.1 Introduction

Ce chapitre traite de l'inter-relation entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté au Bénin. Il vise à analyser la nature pro-pauvre de la croissance économique tant au niveau global que sectoriel. En effet, comme le suggèrent les résultats du chapitre précédent, le Bénin connaît, comme la plupart des pays en voie de développement notamment ceux en Afrique au sud du Sahara, un niveau relativement élevé de pauvreté marqué de fortes disparités régionales et sectorielles.

Pour inverser cette tendance, le Bénin a élaboré et mis en œuvre différentes générations des Stratégies de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté⁴⁰ dont l'un des axes importants porte sur l'accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie. Cependant, malgré les progrès réalisés de 2000 à 2010, la corrélation entre les épisodes de croissance relativement soutenue et la pauvreté reste très faible de sorte que l'atteinte de l'objectif de réduire la pauvreté semble hors de portée d'ici 2015. Un tel contexte laisse penser que la croissance n'a pas été favorable⁴¹ aux pauvres.

Pour mieux cerner cette déconnexion apparente entre la croissance et la pauvreté au Bénin, ce chapitre a été structuré en deux points. Le premier est consacré à l'analyse de l'évolution et de la performance de l'économie béninoise. Il met l'accent sur les secteurs porteurs identifiés dans la SCRP III. Le deuxième point traite de la nature pro-pauvre de la croissance économique et de sa contribution à la réduction de la pauvreté au Bénin.

2.2 Evolution et performance de l'économie béninoise

Comme le montre le tableau 2.1 ci-après, l'économie béninoise s'est progressivement transformée avec le choix du libéralisme suite à l'avènement de la démocratie des années 1990. Ce choix d'abord politique et impulsé par le contexte national et international a amené l'Etat à accorder plus de place au secteur privé dans le processus de création de la richesse. Les données sur la valeur ajoutée des services des administrations publiques le montrent bien avec la baisse progressive du poids des services non marchands⁴² dans le PIB.

⁴⁰DSRP intérimaire en 2001, DSRP en 2005 et SCRP en 2007

⁴¹Il s'agit d'une croissance dont le rythme et les modalités améliorent l'aptitude des pauvres, hommes et femmes, à participer à l'activité économique et à en tirer avantage.

⁴² L'évaluation de la production des services non marchands se fait au coût de production qui n'est autre chose que les dépenses courantes de l'Etat augmentées de la partie des dépenses en capital consacrée en paiement des dépenses de fonctionnement ou de salaires.

Entre 1990 et 1994, l'activité économique est dominée par le secteur tertiaire avec une administration publique plus en essor que le secteur secondaire. La richesse créée au cours de cette sous période est essentiellement consacrée à la consommation finale (94,8% du PIB). Les dépenses courantes de l'Etat, deuxième composante de cette consommation finale, représentaient à elles seules 16,2% du PIB dépassant le total des investissements du pays qui étaient seulement de 14,6%. Cette situation montre le choix de l'Etat qui consistait à l'époque, plus à gérer le quotidien que d'investir pour le futur.

Tableau 2. 1: Structure de l'économie béninoise entre 1990 et 2011

Période	1990-1993	1994	1995-1999	2000-2005	2006-2011	Moyenne (1990-2011)
PIB (Milliards de FCFA)	583,1	887,3	1319,1	1995,8	2978,4	1802,7
Secteur primaire (%PIB)	34,4	32,3	35,4	33,3	32,4	33,7
Secteur secondaire (%PIB)	12,3	13,3	13,1	13,4	13,0	13,0
Secteur tertiaire (%PIB)	36,5	37,0	34,4	35,0	36,0	35,5
Services non marchands	13,8	13,1	11,3	10,3	10,3	11,3
Importation (%PIB)	30,8	36,1	33,1	30,0	26,2	30,1
PIB/Tête (\$US/Jour)	1,2	0,9	1,2	1,5	1,9	1,4
Consommation finale (%PIB)	94,8	89,9	86,9	88,6	88,1	89,3
Consommation finale des ménages (%PIB)	78,6	74,3	73,4	76,2	76,2	75,9
Consommation finale publique (%PIB)	16,2	15,6	13,5	12,3	12,0	13,3
Investissement (%PIB)	14,6	17,8	18,8	19,3	20,9	18,7
Investissement privé (%PIB)	10,7	11,7	13,3	12,0	12,2	12,1
Investissement public (%PIB)	3,9	6,1	5,5	7,4	8,8	6,6
Exportation (%PIB)	21,5	28,3	27,4	22,1	17,2	22,1

Source : INSAE, 2013

En 1994, le franc CFA est dévalué de 100%. L'économie béninoise étant très peu diversifiée, la part du PIB allouée aux importations est la plus élevée possible cette année que sur toute la période. La baisse du pouvoir d'achat des ménages induite par cette politique monétaire conduit à infléchir la part de la consommation finale dans le PIB. La bonne performance pour l'économie en cette année provient des exportations qui représentaient 28,3% du PIB, niveau record sur toute la période.

Entre 1995 et 1999, le secteur primaire devient le plus important dans la structure du PIB. Du côté de la demande, le plus grand changement provient dans une certaine mesure de la politique budgétaire avec la baisse de la part des dépenses courantes de l'Etat au profit des dépenses d'investissement public. Les ménages restent néanmoins très affectés avec le poids le plus faible de la consommation finale dans le PIB. Cette situation s'explique par les effets de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel qui ont permis à l'Etat de réduire ses dépenses et surtout ses dépenses courantes.

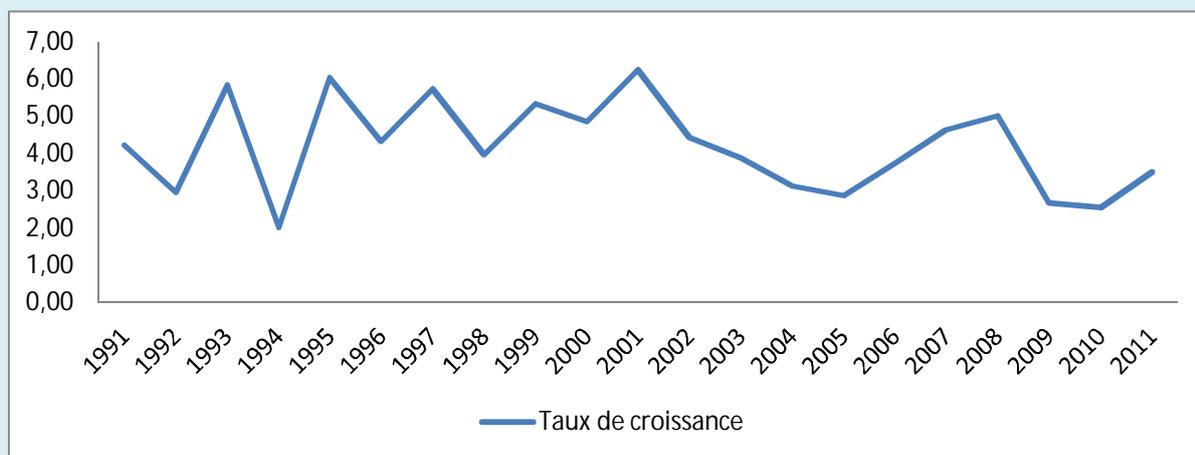
Entre 2000 et 2006, les deux plus grands changements proviennent de l'accroissement des dépenses de consommation des ménages et des dépenses d'investissement de l'Etat qui sont toujours plus préférées aux dépenses courantes consacrées à la consommation finale publique. Du côté de l'offre, la structure du PIB est dominée par un secteur tertiaire qui dépasse légèrement le primaire.

Entre 2006 et 2011, les poids des investissements et de la consommation finale dans la structure du PIB se sont améliorés mais les exportations ont chuté en raison des difficultés liées à la filière coton et aux échanges informels entre le Bénin et le Nigéria.

Ces transformations structurelles ont induit en particulier depuis 1994, une augmentation du revenu par tête qui varie entre 1,2 et 1,9 dollar américain, ce qui signifie que la plupart des Béninois dispose de moins de 2\$ par jour pour faire face à l'ensemble de ses besoins. Cette tendance s'explique par la portée limitée et variable de la croissance économique au cours de ces deux dernières décennies. Elle a eu un impact négatif sur l'accumulation globale de richesses.

La croissance économique au Bénin reste aujourd'hui assez faible pour permettre au Bénin d'amorcer le processus d'une réduction conséquente du niveau de la pauvreté. Au cours des deux dernières décennies, le taux de croissance au Bénin a évolué à un rythme moyen annuel de 4,2%, ce qui est de loin inférieur au taux de 7 % par an jugé nécessaire pour atteindre les Objectifs de Développement pour le Millénaire⁴³.

Graphique 2.1: Évolution de la croissance entre 1990 et 2011



Source : INSAE, 2013

En 2001, le pays a réalisé le niveau de croissance le plus élevé (6,2%) sur toute la période en raison de la bonne performance de l'agriculture (2,1 points de contribution à la croissance) et un environnement international favorable pour la réexportation.

⁴³De fait, le taux moyen de croissance annuelle pendant la période 2005-09, 3,8 % est sensiblement inférieur à la moyenne pour l'Afrique subsaharienne (5,62 % selon les estimations du Global Development Prospects Group). C'est également l'un des taux les plus faibles parmi les pays de l'UEMOA, juste au-dessus de la Guinée-Bissau (3,2 %), du Togo et de la Côte d'Ivoire (environ 2 %).

A l'inverse, 1994, l'année de la dévaluation du franc CFA, est l'année la moins performante avec un taux de croissance de 2,0%. Certes, l'agriculture s'est contractée durant cette année mais les effets de cette politique monétaire ont plus durement affecté le secteur tertiaire au travers de l'activité commerciale. Le secteur secondaire a connu également d'énormes difficultés liées à l'importation des intrants devenus plus chers consécutivement à la dévaluation et rares dans l'économie.

Comme le montre le graphique ci-dessus, cette tendance erratique et baissière de la croissance économique devient plus préoccupante lorsqu'on regarde le taux de croissance démographique au Bénin. En effet, la population du Bénin croît à un taux⁴⁴ de 3,5% avec un indice synthétique de fécondité de base qui est de 4,9 enfants en moyenne par femme (INSAE, 2013).

La répartition sectorielle de la croissance met en évidence la prédominance du secteur agricole. De 1990 à 2011, l'économie du pays est tirée par les activités du secteur primaire⁴⁵ qui ont contribué de 1,7 point à la croissance moyenne annuelle. De plus, l'agriculture, avec 1,3 point de contribution à la croissance, dépasse le secteur tertiaire (1,2 point à la croissance). C'est un résultat qui n'échappe pas aux autorités béninoises qui ont pendant longtemps axé leurs politiques économiques de développement sur l'agriculture. Au centre des stratégies mises en place pour accélérer la croissance économique, l'agriculture occupe toujours une place de choix avec une prédilection pour la culture de coton. En effet, premier produit pourvoyeur de devises, les exportations du coton et ses produits dérivés représentent à elles seules plus de 70% des exportations officielles annuelles du pays. En plus de l'objectif d'entrée de devises qui est centré sur la filière coton, l'agriculture est l'élément primordial pour assurer la sécurité alimentaire. Ainsi, pour faire face à des crises alimentaires dues aux chocs climatiques affectant négativement la production agricole au plan national et international, le pays a adopté un plan stratégique de relance du secteur agricole. Ce plan identifie plus de 10 filières agricoles qui aideront, en plus de la filière coton, à avoir une croissance importante et satisfaire aux questions relatives à la sécurité alimentaire.

Les droits et taxes indirects et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) constituent également une source importante de ressources au Bénin. Entre 1990 et 2011, les impôts indirects ont contribué à 0,5 point à la croissance moyenne annuelle. Ces prélèvements frappent principalement les produits issus des importations⁴⁶ et laissent libres les produits agricoles qui représentent plus du tiers des ressources annuelles mobilisées. Ce choix politique est aussi dicté par un secteur primaire quasiment informel et difficile à intégrer dans la mobilisation des recettes fiscales. Dans ce contexte, le poids de ces impôts indirects dans le PIB qui est en moyenne de 8,2% sur la période, demeure très en deçà de ce qu'il aurait pu être. Une telle situation crée au niveau des agents économiques une sorte d'inégalité avec pour conséquence des concurrences déloyales parfois en faveur des entreprises moins fiscalisées (ici l'informel).

⁴⁴ Résultats provisoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2013) et Enquête Démographique et de Santé (2011)

⁴⁵ Le secteur primaire regroupe l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière.

⁴⁶ Il s'agit ici des importations formelles donc n'incluent pas l'informel à l'image des produits pétroliers frelatés

En 2008, conscient des effets négatifs que la fiscalité peut avoir sur l'activité économique, l'Etat béninois a mis en place un Groupe de Réflexion sur la Fiscalité de Développement (GRFD) dont l'objectif est de proposer une fiscalité qui, tout en fournissant des ressources au Budget Général de l'Etat, contribue à l'amélioration du climat des affaires, à la création de richesse et au développement socio-économique du pays. Ce groupe a formulé des recommandations sur un certain nombre de mesures et réformes à mettre en œuvre pour asseoir véritablement la fiscalité de développement. Les études d'impact ex-ante réalisées ont montré que la « mise en œuvre des mesures quantifiables serait génératrice d'un gain de croissance du PIB de 2,4 points la première année, 0,3 point la deuxième année et 0,8 point la troisième année ». En outre, la mise en œuvre simultanée de toutes les mesures préconisées par le GRFD va donner un coup d'accélérateur à l'activité économique à travers principalement deux canaux : le premier est l'effet induit par la réduction d'impôts sur les entreprises - et le second, l'impact de la réduction des impôts sur les ménages. Ce résultat montre que la politique fiscale du Bénin est toujours une clé pour accroître le PIB de façon durable. Par ailleurs, le poids des impôts indirects dans le produit intérieur brut du Bénin montre la place prépondérante du Port de Cotonou qui reste le moteur du commerce international au Bénin⁴⁷.

L'inflation⁴⁸ est en moyenne (5,1%) supérieure aux normes communautaires de 3% en raison de la dévaluation du Franc CFA de 1994. Avant cette dévaluation (1990-1993), le Bénin affichait une inflation moyenne de 2,1%. Mais le choc introduit par cette politique monétaire ne ramènera l'inflation à moins de 3% qu'en 1999, cinq ans après. Ensuite le niveau général des prix est resté relativement stable autour de 2% jusqu'en 2008 où la conjugaison des crises alimentaire, énergétique et financière entraîneront la hausse des prix jusqu'à hauteur de 7,9%. Ce diagnostic montre la relative stabilité des prix au Bénin d'autant que les plus grandes fluctuations sont le fait de chocs exogènes comme la dévaluation et la crise économique mondiale de 2008.

Tableau 2. 2: Profil de la croissance depuis 1990

Période	1990-1994	1994	1994-1999	2000-2005	2006-2011	Moyenne (1990-2011)
Taux de croissance	4,3	2,0	5,1	4,2	3,7	4,2
Déflateur du PIB	2,1	35,0	6,3	2,7	3,2	5,1
Solde commercial (%PIB)	-9,4	-7,7	-5,7	-7,9	-9,0	-8,0
Solde budgétaire global hors dons (%PIB)	-6,9	-6,3	-3,4	-3,7	-4,4	-4,3
Solde budgétaire global y compris dons (%PIB)	-5,2	-3,9	0,2	-1,8	-2,1	-1,9

Source : INSAE, 2013

Sur le plan des échanges entre le Bénin et le reste du monde, on constate que le solde commercial du pays est déficitaire de même que le solde budgétaire global hors dons

⁴⁷80% des recettes d'importations et d'exportations proviennent du Port Autonome de Cotonou

⁴⁸ A défaut de disposer d'une série longue de l'IHPC l'inflation a été mesurée par le déflateur du PIB.

(voir tableau ci-dessus). Cette situation souvent qualifiée de « déficits jumeaux⁴⁹ » par les économistes explique les nombreux efforts demandés au Bénin pour réduire les dépenses courantes qui peuvent être plus faciles à réduire que les dépenses d'investissement indispensables à la relance de la croissance économique.

Ce diagnostic soulève certaines questions que sont les principaux défis auxquels il est urgent de faire face. Ces derniers ont déjà été mentionnés, pour la plupart, dans la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté de 2011-2015. En d'autres termes, il s'agit de la diversification de l'économie, la mise en œuvre des réformes structurelles favorisant les investissements, toutes choses concourant à rendre l'économie plus compétitive à l'aide d'investissements capables d'accroître considérablement les exportations et d'assurer une demande intérieure encore largement satisfaite par des importations.

Dynamique sectorielle de la croissance et ciblage des pauvres: Durant la dernière décennie, le Bénin a adopté de nouvelles orientations stratégiques de développement (OSD) inspirées d'une vision de long terme « Bénin 2025 Alafia ». Dans ces orientations, la structure économique du pays est organisée autour de cinq principaux secteurs appelés « pôles de développement ». Elles sont traduites par la diversification de l'économie dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP). Les stratégies mises en œuvre reposent sur deux piliers principaux qui sont : (i) la dynamisation des pôles de croissance et de développement et (ii) la mécanisation et la modernisation de l'agriculture. Cette dernière mesure est en phase avec le diagnostic ci-dessus présenté sur les causes de la faible croissance qui caractérise le Bénin. La dynamisation des nouveaux pôles de croissance et de développement est déclinée en stratégies sectorielles et organisée sur un pilier central constitué par le secteur des transports, du commerce et de la logistique et sur quatre piliers périphériques: (i) le coton textile ; (ii) l'agroalimentaire; (iii) le BTP-matériaux de construction ; et (iv) le tourisme-culture-artisanat. L'objet de cette section est d'une part, d'analyser les performances de ces pôles en termes de croissance et d'autre part, de faire la connexion entre le taux de croissance dans ces secteurs et la pauvreté. Elle est focalisée essentiellement sur les quatre pôles prioritaires à savoir : (i) « agriculture et agro-alimentaire », (ii) « coton-textile », (iii) « commerce et logistique » et (iv) « tourisme artisanat-culture ».

- **Agriculture et agroalimentaire**

Le pôle « agriculture et agroalimentaire »⁵⁰ est le plus important en termes de contribution au produit intérieur brut du Bénin (32% du PIB). La contribution de ce pôle à la croissance est toujours tirée par l'agriculture vivrière, mais avec une variation dans le rôle des autres branches. Il est constitué de deux sous-ensembles fortement liés. L'agroalimentaire, qui tire sa majorité d'intrants de l'agriculture et cette dernière qui, à travers

⁴⁹En économie, les déficits jumeaux ou double déficit désignent la situation d'un pays enregistrant en même temps un déficit public et un déficit de sa balance courante, c'est-à-dire une situation dans laquelle les dépenses des administrations publiques excèdent leurs revenus, et où les importations de biens et services sont supérieures aux exportations.

⁵⁰ Il s'agit de l'agriculture au sens large (agriculture+élevage+pêche+forêt). Ce pôle n'inclut pas le coton qui reste l'un des produits agricoles les plus stratégiques de l'économie béninoise.

l'élevage utilise des produits agroalimentaires pour son fonctionnement. Cette interdépendance est beaucoup plus en faveur de l'agroalimentaire (artisanale surtout) car les principaux intrants de l'agriculture ne sont pas des produits agroalimentaires mais des produits agricoles et chimiques

Ce pôle est judicieusement choisi, avec une branche d'offre (agriculture) et une branche de demande (agroalimentaire). Une amélioration de la productivité de la branche d'offre exige des efforts du même sens pour la branche de demande afin d'assurer la transformation de la production supplémentaire. Le marché intérieur étant limité, la question non négligeable à résoudre est relative aux débouchés. Mais avant d'y penser, il est important d'analyser la situation depuis 2006, l'année d'adoption des orientations stratégiques de développement.

Le tableau ci-dessous fournit le détail de la structure du pôle « agroalimentaire » par branche depuis 2006. L'analyse du tableau laisse apparaître que l'agriculture vivrière contribue à 48% à la valeur ajoutée de ce pôle. Cette branche « agriculture vivrière » est composée de plusieurs sous branches qu'on peut classer en culture de céréales, de tubercules, de légumineuses, de légumes frais et épices, et culture de certains fruits. Parmi les céréales, le maïs reste le produit le plus important. Au niveau des tubercules, il s'agit plutôt de l'igname en terme de valeur ajoutée et de manioc en terme de poids (quantité), dans les légumineuses nous avons le haricot, et au niveau des légumes frais et épices, la tomate.

Tableau 2. 3: Structure du pôle agroalimentaire et agriculture

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Agriculture vivrière	47,8	47,6	47,9	47,9	47,7	47,5
Autr.Agric. hors coton	3,9	4,0	4,0	4,0	4,0	4,3
Elevage et chasse	13,0	13,2	13,0	12,8	12,5	12,5
Forêt	8,2	8,3	8,1	8,2	8,7	8,6
Pêche	2,9	2,9	2,9	2,9	3,1	3,0
Industries agro.	5,8	5,8	5,9	5,9	5,8	5,8
Artisanat agro.	18,3	18,3	18,4	18,4	18,3	18,2
Pôle Agriculture et Agro	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pôle Agriculture et Agro (%PIB)	32,5	31,9	31,9	32,7	33,0	32,8

Source : INSAE, 2013

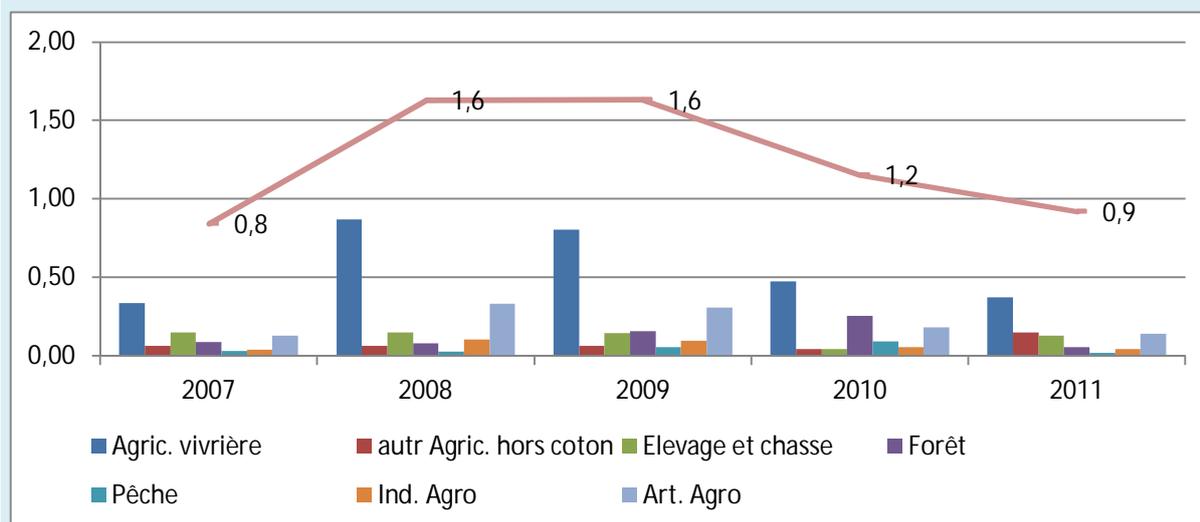
La deuxième branche importante qui représente plus de 18% de la valeur ajoutée du pôle est l'« artisanat agroalimentaire ». Il s'agit ici d'une branche qui s'occupe de la transformation artisanale des produits issus de l'agriculture. Il s'agit essentiellement des travaux de grains, les fabrications artisanales d'huiles végétales, les abatages traditionnels, les fabrications de boissons artisanales, les séchages et fumages de poissons, etc. Même si l'industrie agroalimentaire ne représente que 6% de ce pôle, il convient de mettre un accent sur le fait que c'est la seule branche entièrement formelle et qu'elle est composée d'industries exerçant dans l'huilerie, la brasserie, le travail de grains, la fabrication de cigarette, de sucre, des produits laitiers. La branche « pêche » reste la plus faible en termes de contribution à la valeur ajoutée du pôle. Mais avant la pêche, il y a la branche « autres agricultures destinées à

l'exportation et aux industries » qu'il faut rappeler ne contient pas le coton mais plutôt l'ananas, l'anacarde, le karité et autres produits.

Sur la période 2006-2011, on constate que la structure de ce pôle est restée quasi identique moyennant quelques petites variations de l'ordre de 0,1%. Cette situation est due à la composition du pôle faite de branches d'offre et de demande. Dans ce contexte étudié, il y a une sorte de rééquilibrage de la structure due au fait qu'une modification des branches d'offre affecte aussi les branches de demande dans le même sens de sorte que la structure reste presque la même sur toute la période. Ce qui apparaît plus pertinent est alors l'analyse de l'évolution de la contribution de ces branches à la croissance.

La contribution de ce pôle à la croissance est toujours tirée par l'agriculture vivrière, mais avec une variation dans le rôle des autres branches. De façon générale, on distingue deux phases dans la performance de ce pôle sur la période. Entre 2006 et 2009, une accélération de la contribution du pôle à la croissance due à l'agriculture à travers les céréales (notamment le maïs) et les tubercules (igname) grâce à une pluviométrie stable et de bonne qualité sur cette période. Cette situation traduit en amont une croissance soutenue de l'agriculture qui passe de 3,8% en 2006 à 4,9% en 2008 puis à 5,1% en 2009. La deuxième phase qui débute en 2009 montre une baisse de cette performance. Elle est relative à la forte pluviométrie de 2010 qui s'est manifestée par des inondations suivies de pertes d'emblavures et de rendement. La croissance globale de l'économie est affectée, passant de 2,7% en 2009 à 2,6% en 2010 contrairement aux attentes au lendemain d'une crise mondiale.

Graphique 2.2: Évolution de la contribution du pôle agroalimentaire à la croissance depuis 2006



Source : INSAE, 2013

Le pôle « agroalimentaire et agriculture » occupe environ 54% de la population totale et les individus qui y exercent contribuent à plus de 50% à la pauvreté nationale (59,70 en 2006 contre 60,75% en 2011). Cette tendance est largement tirée par les activités agricoles notamment l'agriculture vivrière qui occupe à elle seule 50% de la population avec une

contribution à la pauvreté nationale de 58,32% en 2011 contre 59,47% en 2006. Sur cette période, la corrélation entre le taux de croissance sectoriel et le taux de pauvreté s'est avérée négative, ce qui laisse croire que cet épisode de croissance soutenue n'a pas été profitable aux pauvres. Ces résultats montrent que l'agriculture (en particulier l'agriculture vivrière), qui reste de loin le secteur qui regorge plus de pauvres ne parvient pas encore à réaliser le taux de croissance requis en vue de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Cette situation appelle à la mise en œuvre des stratégies adéquates en vue de renverser cette tendance.

Tableau 2. 4: Contribution relative des secteurs d'activité à la pauvreté globale, incidence de pauvreté et taux de croissance sectoriels

Branches d'activité	Contribution relative à la pauvreté globale (%)	Pourcentage de population (%)	Contribution relative à la pauvreté globale (%)	Pourcentage de population (%)	Contribution relative à la pauvreté globale (%)	Pourcentage de population (%)	Incidence de pauvreté			Taux croissance économique					Moyenne 2006-2011	
	2006	2009	2009	2011	2006	2009	2011	2006	2007	2008	2009	2010	2011			
Agriculture hors coton	59,47	53,9	64,84	52,93	58,32	46,58	40,9	43,1	45,3	3,8	2,7	4,9	5,1	3,7	2,9	3,88
Coton-textile	5,37	4,53	3,72	3,93	3,33	3,70	45,3	33,3	32,6	8,1	10,7	-11,6	-16,4	-12,8	17,2	0,72
Commerce-logistique	16,14	20,15	13,45	17,75	12,84	16,97	23,6	26,7	27,4	3,2	5,9	7,4	4,2	1,8	2,6	4,65
Agroalimentaire	0,23	0,34	0,86	1,01	2,43	2,71	24,4	29,8	32,5	0,2	2,2	5,7	5,3	3	2,4	3,14
BTP - matériaux de construction	1,79	2,21	2,71	3,21	3,06	3,50	29,9	29,6	31,6	6	7,2	8,2	3	0	6	6,07
Artisanat, culture et tourisme	2,59	2,8	8,61	10,62	10,20	11,73	34,5	28,2	31,5	4,3	3,9	5,4	3,9	2,3	2,3	3,96
Ensemble							37,5	35,2	36,2	3,8	4,6	5	2,7	2,6	3,5	3,92

Source : INSAE, 2013

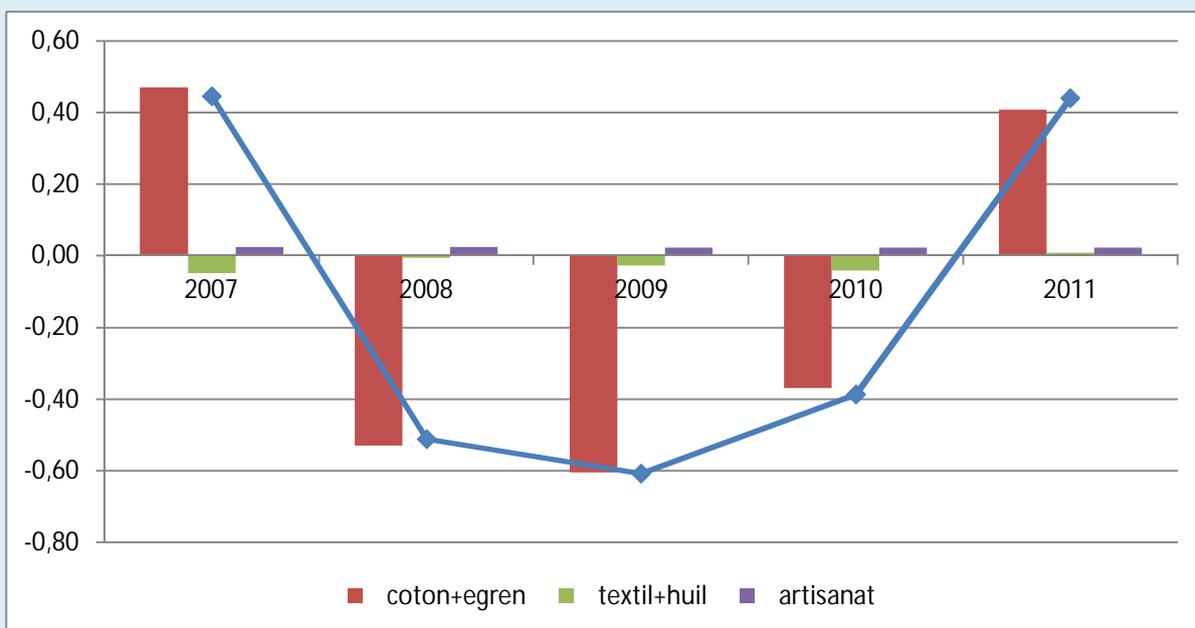
- **Pôle coton-textile**

La valeur ajoutée de ce pôle représente en moyenne 3,5% du PIB sur la période. De 2006 à 2011, les exportations du coton représentent 34,5% des exportations officielles de biens du pays. C'est le premier produit d'exportation nationale du Bénin. En dehors des réexportations officielles, cette moyenne est de 72 %.

Ce pôle est organisé autour de sa production et ses transformations. Il comprend les branches telles que culture de coton graine qui en est l'élément central, égrenage de coton, fabrications de textiles, fabrication d'huiles. Il convient de noter que dans l'analyse de la contribution de ces secteurs d'activité à la pauvreté nationale, c'est l'activité principale qui a été considérée, ce qui ne met pas en pas exergue les ménages agricoles faisant à la fois du coton et d'autres cultures agricoles. Mais comme il est très probable qu'un nombre relativement important de ménages spécialisés dans la culture vivrière ait comme activité secondaire la production de coton graine, alors cette analyse pourrait biaiser l'appréciation de la contribution réelle des ménages producteurs de coton à la pauvreté nationale.

La contribution de ce pôle à la croissance a été en moyenne négative sur la période (-0,12 points). Et comme le montre le graphique ci-après, le coton béninois a connu des jours sombres entre 2006 et 2010 avant d'amorcer une reprise en 2011. Le taux de croissance est passé de 10,7% en 2007 à -11,6% en 2008 puis à -16,4% en 2009.

Graphique 2.3: Évolution de la contribution du pôle coton textile au PIB



Source : INSAE, 2013

Le coton est un produit très important pour l'économie car sa performance dépend en grande partie de l'offre et moins de la demande. Les débouchés existent pour son exportation et les capacités installées pour l'égrenage dépassent de loin le boom de 2004 qui est de 426 275 tonnes. Cela montre pourquoi les gouvernements successifs s'occupent de ce produit qui reste très demandé sur le marché international même s'il existe des problèmes liés à sa subvention par certains pays développés qui font abaisser son prix mondial. La filière est en pleine réorganisation et l'Etat fait d'elle son espoir premier pour booster la croissance. Mais du fait des chocs exogènes récurrents auquel il fait face, l'emphase doit être plutôt mise sur la diversification de la production agricole.

Le pôle coton-textile a occupé 3,7% de la population en 2011 contre 3,93 en 2009 et 4,5% en 2006. Les individus exerçant dans ce secteur ont contribué à environ 3,3% à la pauvreté nationale en 2011 contre 3,7% en 2009 5,7% en 2006. Il va sans dire qu'une bonne organisation de ce secteur devrait contribuer à la réduction de la pauvreté.

- **Pôle commerce et logistique**

Ce pôle représente en moyenne 17,3% du PIB entre 2006 et 2011. Cependant, la période n'est pas favorable pour le commerce et la performance de ce pôle est souvent améliorée par les services de télécommunication qui est en nette progression. La contribution à la croissance du pôle est fortement influencée par les activités portuaires qui ont connu d'énormes perturbations sur la période. Le commerce consiste en la vente en l'état de biens et couvre l'ensemble des transactions entre individus, entre organisations ou entre individus et organisations. En ce qui concerne la logistique, il s'agit de tout ce qui facilite ce commerce dont le transport, etc. Ce pôle, qui comprend cinq composantes à savoir le transport de marchandises, le transport de personnes, les services logistiques, le commerce régional et le négoce international, est l'un des domaines dans lesquels le pays dispose du maximum d'atouts. Les résultats du deuxième recensement général des entreprises de 2008 organisé par l'INSAE, montrent qu'il existe au Bénin 43,2% d'entreprises commerciales, confirmant ainsi la place de ce service dans l'économie béninoise. L'importance de ce pôle vient aussi de la position géographique du Bénin qui est limitrophe avec le Nigéria (septième population du monde) et un accès à la mer pour ses pays limitrophes de l'hinterland.

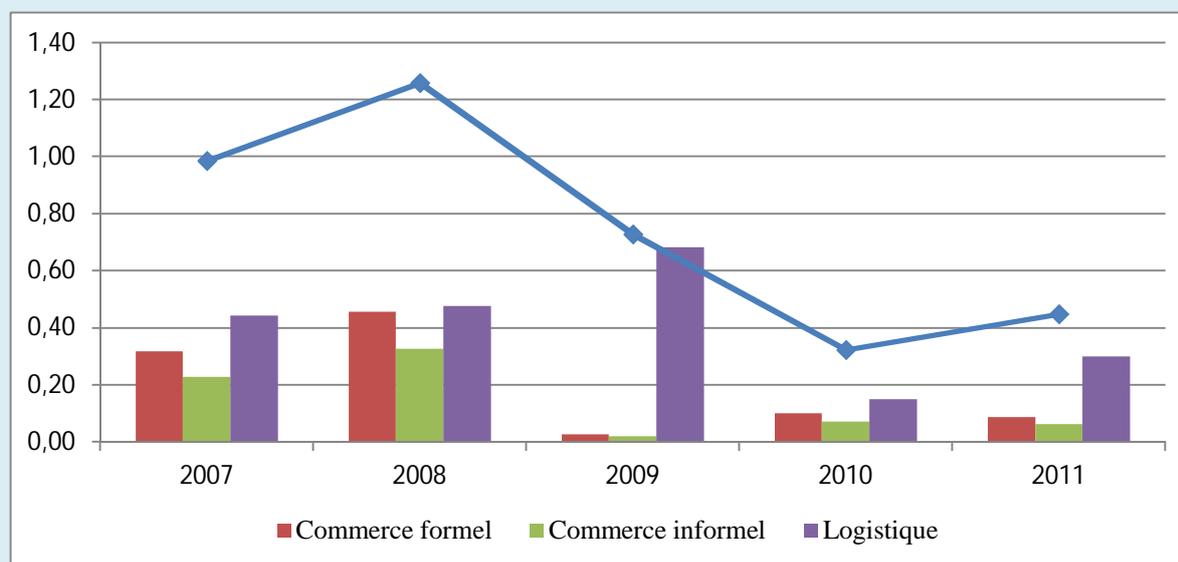
La dynamique de ce pôle est déterminée par deux volets importants : les trafics portuaires et les services de télécommunication. En 2007, le climat tendu entre les opérateurs de GSM et le Gouvernement en raison des coûts des licences a négativement affecté ce pôle de même que toutes les difficultés engendrées par les mises en œuvre des réformes dans le secteur portuaire. Ce pôle reste néanmoins l'un des plus importants pouvant apporter au Bénin plus que les 1,2 points de croissance obtenus en 2008.

En 2008, ce pôle a contribué à 1,2 point à la croissance du PIB, malgré la crise financière internationale. Ce résultat qui laisse penser à une certaine robustesse de l'économie béninoise est une situation d'ensemble pour les pays d'Afrique subsaharienne qui n'ont pas été touchés par la crise financière mondiale en raison de leur absence sur les marchés financiers internationaux (exceptée l'Afrique du Sud). Mais en 2009, le pays a ressenti les effets retour

de la crise financière qui s'est muée en une crise économique caractérisée par la baisse de la demande mondiale. Le trafic portuaire en est négativement affecté. Les importations ont connu une contraction de leur rythme d'évolution et ont négativement affecté la branche du commerce formel. Le commerce informel est de son côté affecté négativement en 2009 par la baisse de la production agricole et de la production industrielle. Le boom dans la téléphonie mobile explique la hausse constatée dans la branche logistique avec la venue d'un nouvel opérateur sur le marché en 2008 dont l'activité s'est considérablement consolidée en 2009. Les mauvaises performances du trafic portuaire se sont poursuivies jusqu'en 2010 avec son effet négatif sur le commerce. Le commerce informel subira les contrecoups climatiques qui ont frappé le secteur primaire enregistrant une baisse considérable dans cette branche qui prenait son envol.

L'année 2011, est considérée comme l'année des grandes réformes portuaires et donc devant enregistrer de bonnes performances. Néanmoins, les grèves répétées dues à la mise en œuvre du « programme de vérification des importations nouvelle génération » ont négativement affecté les trafics portuaires qui ont enregistré une chute de (-2,2%) et surtout les importations qui ont baissé de (-3,0%). Cette crise typiquement nationale a eu encore raison des activités économiques dans le commerce avec son corollaire de la hausse circonstancielle des prix des biens par les commerçants anticipant un climat tendu entre opérateurs publics et privés.

Graphique 2.4:Évolution de la contribution du pôle logistique et commerce sur la période 2006-2011



Source : INSAE, 2013

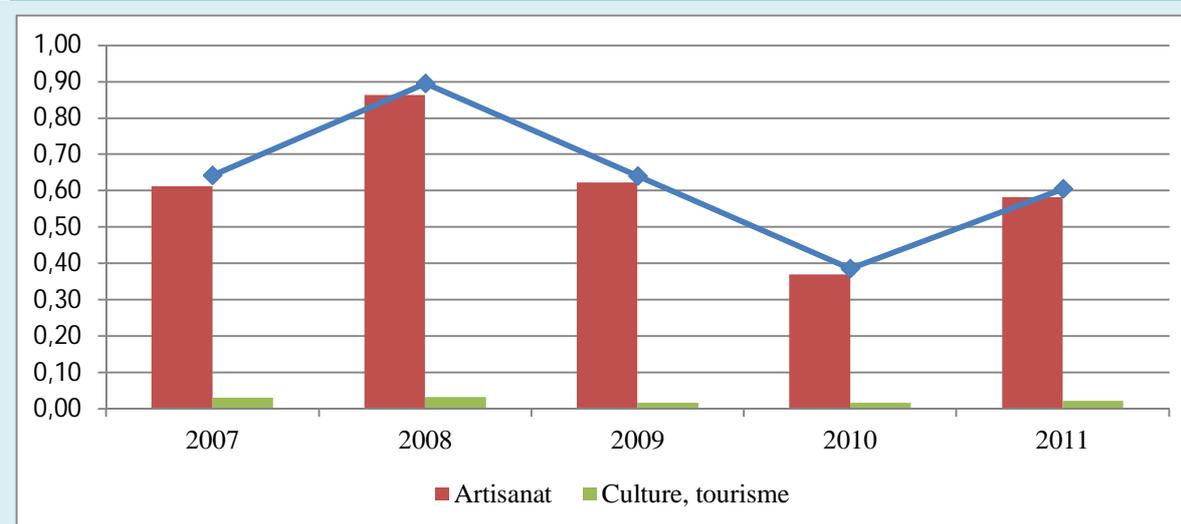
Dominé par le commerce informel, ce pôle seconde celui de l'agriculture en termes de population occupée et de la contribution à la pauvreté nationale. En 2011, le pourcentage de la population occupée est de 16,9% et les individus qui y exercent contribuent à 12,8% à la pauvreté nationale. Le secteur informel à lui seul représente environ 60% de ces indicateurs. De ce fait, il constituerait un pilier important dans le processus de réduction de la pauvreté si ses performances sont continues et croissantes. Toutefois, il convient de constater

que les performances enregistrées entre 2006 et 2011 se sont plutôt traduites par une aggravation de la pauvreté, ce qui suggère que les pauvres n'ont pas profité des performances notées au niveau de ce pôle de croissance.

- **Pôle « tourisme-culture-artisanat »**

La contribution de ce pôle au PIB est essentiellement du ressort de l'artisanat qui représente environ 15% du PIB et 96% du pôle en termes de valeur ajoutée. En 2008, sa contribution à la croissance du PIB est de l'ordre 0,9%, ce qui met en exergue son potentiel même s'il s'appuie aussi essentiellement sur les résultats de l'agriculture. L'artisanat est le secteur le plus important de ce pôle en termes de contribution au produit intérieur brut. Le deuxième recensement général des entreprises de 2008 a montré que l'artisanat concentre près de la moitié des entreprises exerçant sur le territoire béninois (49,4% des entreprises recensées). Il se distingue par son mode de production qui est manuel. La classification internationale type des industries (CITI) de laquelle est issue la nomenclature des comptes nationaux ne permet pas d'identifier une branche artisanale, car selon cette nomenclature, l'artisanat se retrouve dans presque toutes les branches du secondaire, et dans certaines branches du tertiaire (artisanat de services). Le tourisme quant à lui est encore moins visible dans l'économie béninoise. Ce secteur étant difficile à mesurer, l'approche utilisée, pour estimer sa valeur ajoutée, est basée sur les activités des réceptifs hôteliers. Une enquête de structure est nécessaire pour mieux cerner la production attribuable à l'activité touristique et non globalement les activités des hôtels.

Graphique 2.5: Évolution de la contribution du pôle "tourisme culture artisanat" à la croissance du PIB



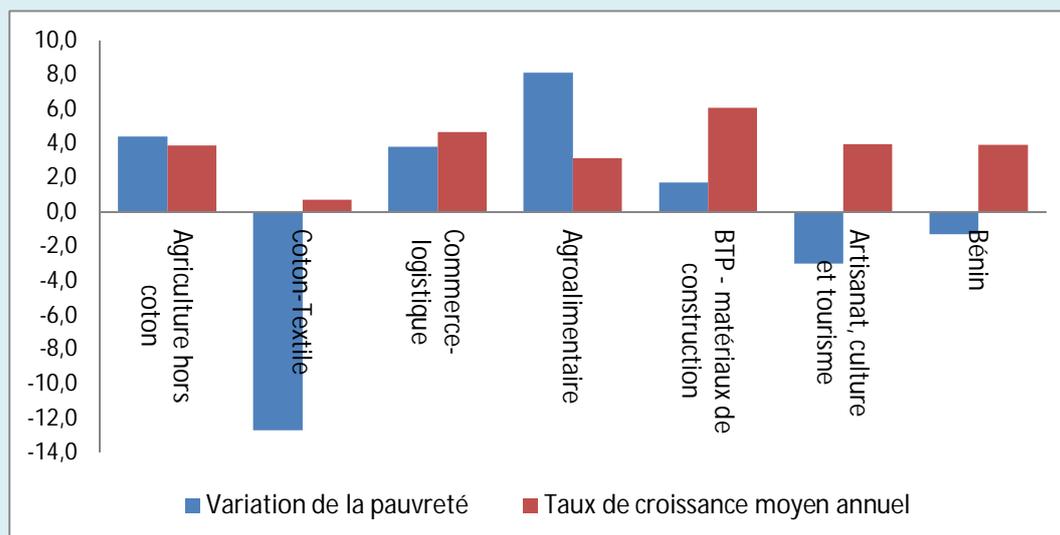
Source : INSAE, 2013

En 2011, ce pôle a concentré environ 12% de la population et les individus qui y exercent ont contribué à 10,2% de la pauvreté nationale. Si ce pôle est boosté, il pourrait contribuer efficacement à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. En effet, la croissance soutenue observée au niveau de ce pôle entre 2006 et 2009 s'est traduite par une baisse de l'incidence de pauvreté d'environ 6%. Entre 2009 et 2011, la stagnation du

taux de croissance à 2,3% s'est plutôt traduite par une aggravation de la pauvreté de 3,3%. A coup sûr, cette croissance n'a pas profité aux pauvres et aux vulnérables.

En somme, les quatre pôles prioritaires de croissance identifiés dans la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté ont occupé en 2009, environ 86% de la population et ont contribué à 79% de la pauvreté nationale. Si ces pôles de croissance ciblent la majorité des pauvres, il reste que malgré les performances notées au niveau de ces secteurs, les résultats en termes de réduction de la pauvreté sont limités voire négatifs. En effet, comme le montre le graphique ci-dessous, dans les secteurs qui contribuent le plus à la pauvreté nationale, les épisodes de croissance soutenue observés se sont plutôt soldés par une accentuation de la pauvreté (agriculture, commerce et logistique). Ces résultats suggèrent que le degré de variation de la pauvreté ne semble pas être lié au rythme de la croissance sectorielle. Toutefois, il est aussi probable que cette évolution traduit dans une certaine mesure, des difficultés de mesure⁵¹ (Sala-i-Martin et Pinkovskiy (2010), Young (2010)).

Graphique 2.6: Corrélation entre croissance⁵² et pauvreté entre 2006 et 2009



Source : INSAE, 2013

En outre, ces résultats suggèrent que dans les secteurs ci-dessus mentionnés, la croissance n'a pas été favorable aux ménages pauvres ni même aux vulnérables. Dans ce contexte, il est important de savoir à quelle frange de la population, les épisodes de croissance enregistrés au niveau de certains des pôles de croissance ont profité bien qu'ils soient de faible portée. En effet, il est souligné que, pour être rapide et soutenue, la réduction de la pauvreté doit s'appuyer sur une croissance favorable aux pauvres, c'est-à-dire une croissance dont le rythme et les modalités améliorent l'aptitude des pauvres, hommes et femmes, à participer à l'activité économique et à en tirer avantage (POVNET, 2006). Cet exercice permettra d'engager des réflexions sur des mesures idoines pour influencer à la fois sur le rythme de la

⁵¹Selon ces auteurs, il y a d'importantes failles dans les données concernant l'Afrique subsaharienne. En particulier, Young (2010) conclut aussi qu'en Afrique subsaharienne, la croissance du revenu réel estimée au moyen des données de la comptabilité nationale peut-être été sous-estimée de plusieurs points de pourcentage.

⁵²Taux de croissance moyenne annuelle

croissance économique et sur ses modalités, autrement dit la mesure dans laquelle les pauvres y sont associés, en qualité d'agents comme de bénéficiaires⁵³.

Cette préoccupation est abordée dans la section qui suit à travers l'analyse de la nature de la croissance et de sa contribution à la réduction de la pauvreté.

2.3 Analyse de la nature pro-pauvre de la croissance et de sa contribution à la réduction de la pauvreté.

Cette section vise à analyser d'une part, la connexion entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté et d'autre part, à apprécier l'importance relative de la croissance aux changements de la pauvreté. Ainsi, dans un premier temps, il s'agit de vérifier si la croissance a été au bénéfice des pauvres de façon générale, ou dans le cas contraire, à quelle frange de cette population pauvre cette croissance a profité. Dans un second temps, il s'agit d'apprécier l'importance relative de l'effet croissance et de l'effet de la distribution dans la variation de la pauvreté. Ce deuxième effet permet de comprendre l'importance des inégalités dans le processus de réduction de la pauvreté. En effet, comme le souligne Osmani (2005), une croissance est considérée comme pro-pauvre lorsqu'elle réduit à la fois la pauvreté et l'inégalité⁵⁴. Ainsi, dans une perspective d'une stratégie de réduction de la pauvreté basée sur une croissance pro-pauvre, une attention particulière doit être aussi bien accordée à la croissance qu'à l'inégalité. Abondant dans le même sens, Bourguignon (2002) souligne que la réduction des inégalités génère un « double dividende ». Non seulement la baisse de l'inégalité contribue à réduire la pauvreté à travers un pur effet de redistribution, mais en plus cette baisse entraîne une accélération du rythme de réduction de la pauvreté, car l'élasticité du taux de pauvreté au revenu moyen dépend de façon étroite et négative du degré d'inégalité des revenus.

Dans cette section, l'analyse de la nature pro-pauvre de la croissance a été faite à travers l'estimation de la Courbe de Croissance de Pauvreté⁵⁵ (CCP) proposée par Son (2004b). Elle permet de dire sans ambiguïté si la pauvreté a augmenté ou non entre deux dates et aussi de déterminer si les pauvres bénéficient plus que les non pauvres des gains de la croissance. En outre, elle permet de déduire si la variation de la pauvreté est consécutive ou non à la variation des inégalités. Ainsi, si la CCP estimée est partout au-dessus de zéro, alors la

⁵³Ces deux catégories sont étroitement liées et jouent un rôle décisif pour l'obtention d'une croissance s'inscrivant dans le long terme et d'un recul durable de la pauvreté (POVNET, 2006).

⁵⁴Cette approche constitue une définition intermédiaire aux approches absolue et relative de la croissance pro-pauvre.

⁵⁵Traduction de « Growth poverty curve » (PGC). Elle est établie en référence au théorème d'Atkinson (1987) qui mentionne qu'un déplacement complet de la courbe de Lorenz généralisée vers le haut (bas) implique sans ambiguïté une diminution de la pauvreté. Elle diffère de la Courbe d'Incidence de la Pauvreté de Ravallion et Chen (2003) notamment parce qu'elle considère le taux de croissance du revenu jusqu'au p quantile et non au p^{ième} quantile. L'axiome de monotonie et les critères pro-pauvres de second ordre y sont respectés (Bocanuso et al, 2009).

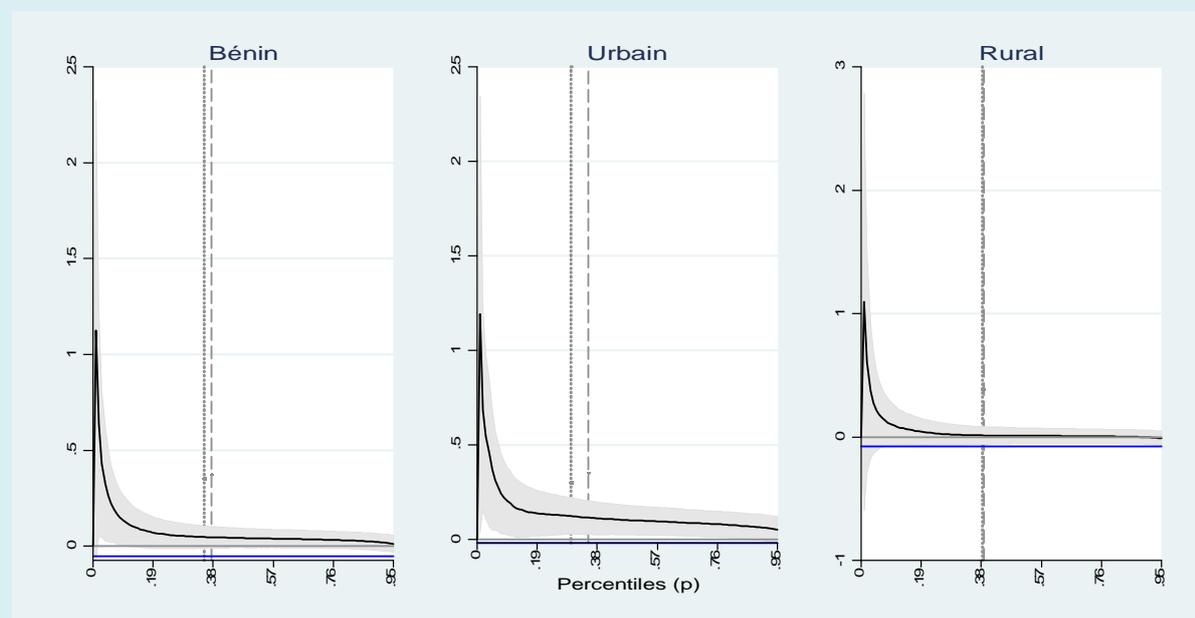
croissance se révèle pro-pauvre en termes absolus⁵⁶, puisque la consommation par tête a augmenté à tous les points de la distribution. Si, en outre, la courbe est située au dessus de la ligne représentant le taux de croissance de la dépense moyenne par tête pour tous les percentiles de la distribution inférieurs à 100, la croissance est pro-pauvre en termes relatifs, puisque cela implique que les pauvres bénéficient plus que les non pauvres des gains de la croissance et l'inégalité diminue. Par contre, si la CCP est positive et située en dessous de la ligne représentant le taux de croissance de la dépense moyenne par tête pour tous les percentiles de la distribution, la baisse de la pauvreté est liée à une augmentation de l'inégalité (Bocanfuso et al, 2006).

Au niveau national, les niveaux de vie des populations les plus pauvres ont plus fortement augmentés qu'en moyenne. Ainsi, la croissance économique a été relativement pro-pauvre. Cependant, le taux de pauvreté a peu diminué car cette évolution favorable concerne environ les deux premiers déciles. Cette baisse est liée à une diminution des inégalités. Le graphique 2.5 indique la CCP de la consommation réelle par tête pour la population totale. La ligne grise entourée d'une zone grisée est la CCP réelle, la ligne verte est le taux de croissance de la dépense moyenne par tête pour tous les percentiles de la distribution. Les taux de pauvreté sont aussi représentés dans chaque graphique par les lignes verticales en pointillés pour 2006 et en traits pointillés pour 2009. On peut noter que la CCP est située au dessus de la ligne représentant le taux de croissance de la dépense moyenne par tête, ce qui suggère que la croissance a été pro-pauvre en termes relatifs. En outre, ce résultat suggère que l'inégalité a diminué. Ainsi, comme l'ont souligné Osmani (2005) et Bourguignon (2002), dans une perspective d'une stratégie de réduction de la pauvreté basée sur une croissance pro-pauvre, une attention particulière doit être aussi bien accordée à la croissance qu'à l'inégalité.

Que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, la croissance économique a été relativement pro-pauvre. Pour chacun de ces milieux, la CCP est située au dessus de la ligne représentant le taux de croissance de la dépense moyenne par tête. Ainsi, les pauvres ont bénéficié proportionnellement plus que les non pauvres des gains de la croissance et l'inégalité a diminué. Par contre en termes absolus, c'est seulement en milieu urbain que la croissance a été pro-pauvre. En effet, en milieu urbain, la CCP est positive traduisant ainsi une amélioration du niveau de vie pour tous les percentiles de la distribution des dépenses de consommation. Ceci expliquerait la baisse de l'incidence de la pauvreté de 5,3 points entre 2006 et 2009, puisque le niveau de vie de toute la population a augmenté. En revanche, en milieu rural, la croissance a plus profité aux ménages se situant au bas niveau de la distribution qu'aux ménages dont la consommation par tête est proche du seuil de pauvreté, ce qui a fait que la baisse de l'incidence de la pauvreté est restée négligeable.

⁵⁶On distingue globalement deux définitions. Celle dite « relative » qui considère que la croissance sera pro-pauvre lorsque le taux de croissance du revenu des individus pauvres sera supérieur à celui des individus non pauvres. Cette définition s'intéresse ainsi aux changements dans la distribution des revenus suite à une période de croissance dans l'économie. La seconde définition dite « absolue », considère que la croissance sera dite pro-pauvre si celle-ci réduit le taux de pauvreté en termes absolus. Contrairement à la première définition, celle-ci se concentre sur les changements dans l'indice de pauvreté suite à un épisode de croissance dans l'économie afin de maximiser la réduction de la pauvreté.

Graphique 2.7: Courbes de croissance de la pauvreté (2006-2009) au niveau national et selon les milieux de résidence.



Source : INSAE, EMICoV (2006-2009)

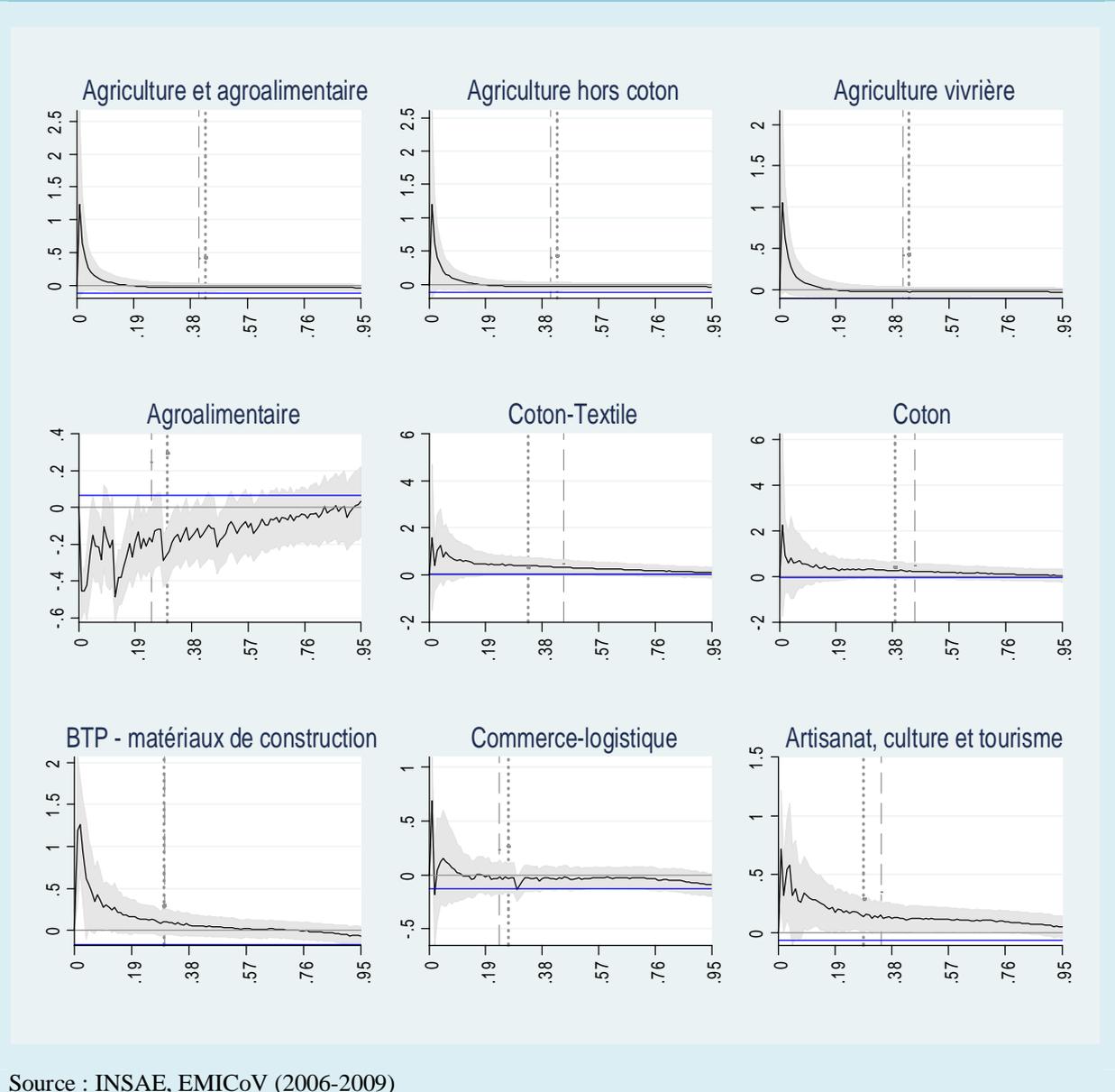
: Intervalle de confiance à 95% ; — : Différence estimée ; ... : P0 2006 ; --- : P0 2009

Au niveau sectoriel, la croissance économique a été relativement pro-pauvre au niveau de l'agriculture, du coton-textile, de l'artisanat, culture et tourisme. Elle est accompagnée d'une baisse de l'inégalité. Pour ces secteurs, la CPP est située au dessus de la ligne représentant le taux de croissance de la dépense moyenne par tête. Ainsi, les pauvres ont bénéficié proportionnellement plus que les non pauvres des gains de la croissance et l'inégalité a diminué. Toutefois en termes absolus, contrairement aux secteurs « coton-textile » et « artisanat, culture, tourisme », la croissance n'a pas été pro-pauvre dans le secteur de l'agriculture. En effet, dans ce secteur, seuls les ménages pauvres du premier décile ont connu une amélioration de leur niveau de vie. Ainsi, l'aggravation de la pauvreté observée s'expliquerait par la dégradation du niveau de vie des ménages dont la consommation par tête est proche du seuil de pauvreté.

En revanche, pour les deux autres secteurs à savoir « **coton-textile** » et « **artisanat, culture et tourisme** », la CCP est positive traduisant ainsi une amélioration du niveau pour tous les percentiles de la distribution des dépenses de consommation, ce qui justifie la baisse de la pauvreté notée. Il convient de mentionner que la tendance observée en termes d'amélioration du niveau de vie des ménages au niveau secteur « coton-textile » traduit plutôt la situation des producteurs de coton-graine. Contrairement aux performances du « coton-textile » mentionnées plus haut et qui sont plus spécifiques aux usines d'égrenage, les ménages producteurs de coton graine ont connu une augmentation de leur revenu de 16,4% entre 2006 et 2009 (cf. tableau 1.5 chapitre 1). Cette augmentation s'expliquerait aussi bien par l'effet

quantité que par l'effet prix. En effet, entre 2006 et 2009, la quantité de coton graine vendue et le prix de vente de coton au producteur a augmenté respectivement de 10,2% et de 5,6%.

Graphique 2.8: Courbes de croissance de la pauvreté (2006-2009) selon les pôles de croissance



Dans le secteur « agroalimentaire », la croissance n'a pas été pro-pauvre. Elle s'accompagne d'une augmentation des inégalités avec une dégradation du niveau de vie de la majorité des ménages, surtout les pauvres. Ainsi, l'aggravation de la pauvreté s'expliquerait par la dégradation du niveau de vie des ménages dont la consommation par tête est proche du seuil de pauvreté. Si c'est aussi le cas pour le secteur « commerce et logistique », il convient cependant de noter que dans ce secteur, une petite frange de la population pauvre a davantage bénéficié des gains de la croissance que les non pauvres. De même, l'aggravation de la pauvreté notée dans le secteur « commerce et logistique » largement dominé par l'informel

s'expliquerait par la détérioration du niveau de vie des ménages dont la consommation par tête est proche du seuil de pauvreté.

La baisse de l'incidence de la pauvreté notée entre 2006 et 2009 s'expliquerait essentiellement par l'effet positif et dominant de la redistribution. Les résultats de la décomposition de la variation de la pauvreté confirment l'importance à accorder à l'inégalité dans une perspective d'une stratégie de réduction de la pauvreté basée sur une croissance pro-pauvre. L'appréciation de l'importance relative de l'effet croissance et de l'effet redistribution dans la variation de la pauvreté a été faite selon la méthode de décomposition de Shapley proposée Shorrocks (1999). L'effet croissance évalue le changement de la pauvreté qui serait obtenue si l'inégalité reste constante (la courbe de Lorenz n'était pas modifiée) alors que l'effet redistribution évalue le changement de la pauvreté imputable à une variation de l'inégalité lorsque le revenu moyen est constant. De façon générale, il ressort que les épisodes de baisse de l'incidence de la pauvreté sont largement imputables à une diminution des inégalités. L'effet croissance s'est avéré plutôt négatif en raison de l'insuffisance de la croissance due à une contraction des dépenses de consommation par tête des ménages.

Tableau 2. 5: Décomposition de l'évolution de la pauvreté selon les pôles de croissance

	P0 (2006)	P0 (2009)	Différence	Ecart- type	Composante croissance	Composante redistribution
Bénin	0,375	0,352	-0,023	0,014	0,036	-0,059
Agriculture	0,409	0,431	0,022	0,018	0,088	-0,066
Coton-Textile	0,453	0,333	-0,120	0,073	-0,011	-0,109
Commerce-logistique	0,236	0,267	0,031	0,035	0,085	-0,054
Agroalimentaire	0,244	0,298	0,054	0,085	-0,055	0,109
BTP - matériaux de construction	0,299	0,296	-0,003	0,040	0,127	-0,130
Artisanat, culture et tourisme	0,375	0,352	-0,023	0,014	0,036	-0,059

Source : INSAE, 2013

Il faut noter qu'entre 2006 et 2009, plusieurs politiques de redistribution ont été mises en œuvre par le Gouvernement⁵⁷. En particulier, dans le domaine agricole, on peut citer le Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA) et le Programme de Diversification Agricole par la Valorisation des Vallées (PDAVV) lancés au début de 2008 afin de faire face à la crise alimentaire. Ces actions destinées à lutter contre l'insécurité alimentaire visent à accroître et ceci à brève échéance, le volume des denrées alimentaires à travers l'installation d'unités de production capables de produire de façon intensive et durable. Ces unités concernent les différentes filières agricoles stratégiques à promouvoir.

En somme, de ce chapitre, il ressort notamment que la croissance n'a pas été favorable aux pauvres dans le secteur de l'agriculture qui occupe plus de la moitié de la population totale. Cette dernière contribuant à 58,3 % à la pauvreté nationale en 2011.

⁵⁷Cf Rapport d'avancement SCRP, 2010

Cette tendance semble mettre davantage en exergue la faible productivité des agriculteurs. Elle constitue cependant l'un des principaux obstacles au développement de l'agriculture et à la réduction de la pauvreté rurale souvent mis en évidence pour les pays africains. Ils portent notamment sur : (i) l'inefficacité des mécanismes de commercialisation des produits agricoles et en particulier des produits vivriers, (ii) le manque d'accès aux capitaux, (iii) l'incapacité d'exploiter pleinement des possibilités d'activités non agricoles rémunératrices qui permettraient de réduire les risques et (iv) le développement insuffisant des infrastructures rurales (FIDA, 2011).

Pour inverser cette tendance, la productivité agricole en Afrique devrait constituer un impératif pour le changement (Forum Africain pour la Recherche Agricole (FARA), 2006). En effet, l'amélioration de la productivité dans l'agriculture devrait favoriser l'accroissement des revenus des ménages agricoles et la satisfaction des besoins non alimentaires (soins de santé, éducation et autres), l'amélioration des conditions d'emploi et d'existence en milieu rural ainsi que la contribution du secteur à la croissance de l'économie nationale. En conséquence, elle devrait conduire à une réduction substantielle de la pauvreté. A cet égard, Thirt le, Lin et Piesse (2003)⁵⁸ ont montré dans une étude sur plusieurs pays, que la hausse de la productivité agricole mesurée à travers la productivité globale des facteurs⁵⁹ a un fort retentissement sur le recul de la pauvreté, alors que ce n'est pas le cas de l'accroissement de la productivité dans l'industrie et dans les services. Au Bénin, les résultats disponibles montrent une contribution négative de la productivité globale des facteurs à la croissance⁶⁰ aussi bien au niveau global que sectoriel⁶¹ sur la période 1983-2008 (Balaro et al, 2010), indiquant ainsi une perte d'efficacité de l'économie et en particulier du secteur agricole, ce qui contribuerait à expliquer le niveau de la pauvreté au Bénin et en particulier dans le secteur agricole.

⁵⁸Ils étudient l'effet de l'augmentation de la productivité totale des facteurs sur l'incidence de la pauvreté dans les PMA, mesurée par le pourcentage de la population vivant avec moins de 1.00 USD par jour.

⁵⁹La productivité globale des facteurs de production ou productivité multifactorielle, est le rapport de la valeur de la production (quantité produite) à la valeur totale des moyens de production utilisés (travail et capital). La productivité du travail et celle du capital sont des productivités partielles mesurées avec l'hypothèse que chacune d'elles peut être isolée de l'autre. La productivité globale des facteurs permet de mesurer l'efficacité de la combinaison productive du travail et du capital. Elle se mesure en général à l'échelle d'un pays ou d'une zone économique. Elle peut également se mesurer en volume (valeurs réelles). Son évolution dans le temps permet d'évaluer l'accroissement relatif de richesse (ou "croissance") autre que celui lié à l'utilisation des facteurs de production, que sont le travail et le capital. Ex : progrès technique, modification de la structure de production (fabrication de plus en plus de biens nécessitant moins de capital et de travail), organisation de la production (meilleure combinaison des facteurs pour plus de production).

⁶⁰Cependant, elle est tirée par le capital et le travail. La contribution du travail étant plus élevée que celle du capital

⁶¹Agriculture, industrie et secteur tertiaire marchand.

Tableau 2. 6: Croissance de la productivité globale des facteurs entre 1983 et 2008

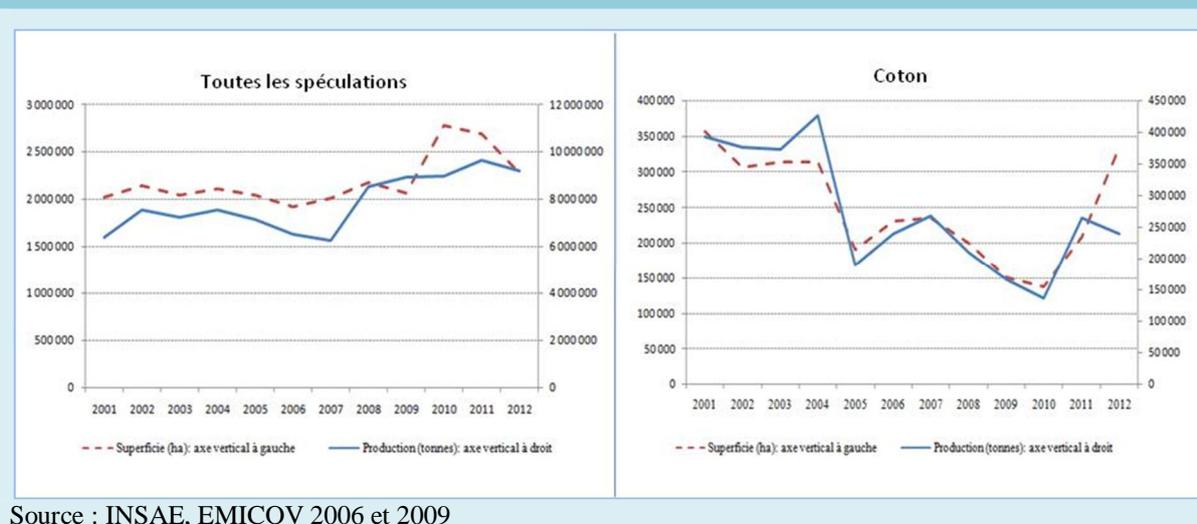
Secteur formel	Agriculture	-0,1
	Industrie manufacturière	-0,02
	Industrie hors manufacture	-0,03
	Tertiaire marchand	-0,12
	Tertiaire non marchand	-0,08
Secteur informel	Agriculture	-0,09
	Non agricole	-0,11
Ensemble		-0,36

Source : Balaro et al (2010)

Cette perte ou faible productivité est illustrée par le graphique ci-dessous. Elle montre une corrélation positive et négative entre la production et la superficie emblavée. Le cas du coton est plus perceptible et met en relief la nécessité de redéfinir les priorités dans la politique agricole au Bénin. En effet, la situation observée à travers le graphique laisse penser à une moindre importance accordée à l'accroissement de la productivité, qui a priori est nécessaire pour favoriser une augmentation du revenu par tête et par conséquent, la réduction de la pauvreté. Avec plus de terres emblavées, les personnes les plus pauvres trouvent des opportunités de travail qui contribuent à l'accroissement de leur revenu. Mais, ils restent cependant pauvres en raison de la portée limitée de cet accroissement de revenu qui s'explique largement par la faible productivité. Pour la même raison, cette augmentation des terres emblavées ne permet pas aux personnes dont le revenu est proche du seuil de pauvreté, de devenir non pauvres.

Ainsi, ces résultats suggèrent que pour réduire la pauvreté, il faut mettre plus d'emphasis sur la productivité et non pas seulement sur le niveau de production agricole de sorte que la croissance agricole vienne d'une augmentation de la productivité et non seulement d'une augmentation de la superficie emblavée.

Figure 2.9: Evolution de la production agricole et des superficies emblavées de 2001 à 2012



Source : INSAE, EMICOV 2006 et 2009

Dès lors, des taux élevés et soutenus de la croissance agricole largement dictés par la croissance de la productivité seront nécessaires à permettre à un pays comme le Bénin d'accélérer le taux de réduction de la pauvreté. En effet, la croissance du secteur agricole est supposée créer des tendances de développement générales qui favorisent la création des emplois et sont donc susceptibles d'améliorer les conditions de vie des pauvres. Les pauvres ruraux et urbains bénéficient de l'agriculture parce qu'elle fournit davantage de vivres et de matières premières à des prix plus bas ; débloque les devises pour l'importation des biens d'équipement et industriels ; fournit plus de capitaux et de main d'œuvre pour le développement industriel ; fournit un marché croissant local pour les industries nationales naissantes ; et réduit la pauvreté grâce à l'augmentation de la productivité de la main d'œuvre et à la création des emplois dans les zones rurales (FARA, 2006).

Dans ces conditions, l'agriculture paraît essentielle à la réalisation des objectifs mondiaux de réduction de la pauvreté. Elle demeure le secteur productif le plus important dans la plupart des pays à faible revenu comme le Bénin (Annexe chapitre 3), souvent en termes de structure partage du PIB et presque toujours en termes du nombre d'individus qu'elle emploie⁶² (Banque Mondiale, 2008). Selon ce rapport, dans les pays où elle assure une grosse part du niveau d'emploi global, une augmentation généralisée des revenus agricoles est indispensable pour stimuler la croissance de l'ensemble de l'économie, y compris des secteurs non agricoles qui vendent leurs produits aux populations rurales⁶³. Ainsi, pour renforcer la croissance dans le secteur agricole, le Bénin a retenu l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du

⁶²L'IDA en action- L'agriculture : un moteur de la croissance et de la lutte contre la pauvreté.. <http://www.banquemondiale.org/ida>

⁶³En effet, des études ont montré que dans les pays africains pauvres, chaque dollar de croissance dérivant de la vente des produits agricoles ailleurs que sur le marché local se traduit, sur place, par un second dollar de croissance rurale résultant des dépenses supplémentaires en services, en produits manufacturés locaux, en matériaux de construction et en aliments préparés.

secteur agricole et rural comme un des deux défis majeurs⁶⁴ à l'horizon 2015. Cette mesure, si elle est efficacement mise en œuvre, devrait donc contribuer à réduire la pauvreté au Bénin.

2.4 Conclusion

Ce chapitre traite de la connexion entre la croissance économique et la pauvreté. Il vise d'une part, à analyser la nature pro-pauvre de la croissance qui permettra de mettre en exergue les franges de la population pauvre qui en profite et dans quelle proportion comparée aux non pauvres. D'autre part, il vise à mettre en exergue le rôle de l'inégalité dans la perspective d'une stratégie de réduction de la pauvreté basée sur une croissance pro-pauvre.

Des résultats obtenus, il ressort une connexion apparente entre la croissance économique et la pauvreté, en ce sens que les épisodes de croissance soutenue observés ont été majoritairement profitables aux plus pauvres. En l'état, elle pourrait contribuer à l'atteinte des objectifs liés à la réduction de la pauvreté extrême et non à une réduction conséquente du taux de pauvreté monétaire. A ce niveau, son effet paraît plutôt limité voire négatif. Pour atteindre ce dernier résultat, il est donc nécessaire que la croissance profite à l'ensemble des populations pauvres mais également à une frange des populations vulnérables, notamment celles dont les dépenses de consommation par tête sont proches du seuil de pauvreté et qui sont susceptibles de tomber dans la pauvreté.

En outre, les résultats soulignent l'importance de l'inégalité dans la perspective d'une stratégie de réduction de la pauvreté basée sur une croissance pro-pauvre. En effet, la baisse de l'incidence de la pauvreté notée entre 2006 et 2009 s'explique essentiellement par les mesures de redistribution. Ceci montre l'importance de ces mesures dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

En somme, la réduction de la pauvreté doit passer impérativement par le développement des opportunités de relèvement des revenus pour une large frange de la population, notamment les ménages pauvres et ceux dont les revenus sont proches du seuil de pauvreté. Ainsi, le choix de l'option d'une croissance économique pro-pauvre devrait plutôt privilégier de façon impérative l'amélioration de la productivité dans les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois ou de concentration des pauvres. A l'examen des résultats, les pôles de croissance identifiés par le Gouvernement, en particulier l'agriculture sont susceptibles de contribuer efficacement à l'atteinte de ce résultat. Bien entendu, cette mesure doit être accompagnée par la levée des autres obstacles principaux au développement de l'agriculture et à la réduction de la pauvreté rurale.

Par ailleurs, les stratégies de réduction de la pauvreté à opérationnaliser au Bénin doivent au regard de l'influence positive de la redistribution sur la réduction de la pauvreté, privilégier autant la relance de la croissance que les politiques de redistribution en direction des plus pauvres.

⁶⁴ Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), MAEP, 2008

CHAPITRE 3

Chocs, vulnérabilités et stratégies d'adaptation des ménages

3.1 Introduction

L'un des déterminants importants de la pauvreté, temporaire ou persistante, porte sur le degré de vulnérabilité des individus face aux chocs auxquels ils sont exposés. Ce degré de vulnérabilité varie en fonction de l'importance du choc subi et des moyens de subsistance dont dépendent les ménages. Ainsi, la prévalence de ces différents types de pauvreté est étroitement liée aux risques encourus par les individus, qu'ils soient idiosyncratiques ou covariants⁶⁵ et au stock de capacités dont ils disposent. Dans ce chapitre, nous procédons à une caractérisation des ménages par grands groupes de choc et stratégie d'adaptation qui sont fortement associés au niveau de vie, aux possessions du ménage et à d'autres facteurs tels que les réseaux sociaux qui, par exemple, sont également importants (AGVSAN, 2008).

Le chapitre est structuré comme suit : le premier point présente la prévalence des principaux chocs subis par différentes catégories de ménages. Trois types de choc ont été considérés. Il s'agit des chocs biophysiques (inondations, sécheresse), les chocs sociaux (maladie, accident ou décès d'un membre du ménage) et les chocs économiques (augmentation des prix), chômage, baisse de revenu. Le second point traite des stratégies d'adaptation des ménages face aux chocs.

3.2 Analyse de la prévalence des chocs

Les informations sur les chocs proviennent des déclarations des ménages. Elles portent sur les chocs subis et leurs effets sur les moyens d'existence des ménages au cours des douze mois précédents, ainsi que des stratégies qu'elles ont adoptées pour se relever de cette situation.⁶⁶

Au plan national en 2009, 61,8% des ménages ont subi des chocs, tous types confondus. Les chocs économiques affectent 41,7% des ménages. Ils sont suivis par les chocs biophysiques (induits par les catastrophes naturelles ou climatiques) et qui comptent pour 31,9% des ménages. Enfin, 14,3% des ménages sont touchés par les chocs sociaux (maladie

⁶⁵Les risques idiosyncratiques ont trait à la probabilité de survenance d'un choc qui touche un seul ménage ou individu, indépendamment des autres tandis que les risques covariants affectent toute la communauté.

⁶⁶EMICoV 2010 intègre le module subjectif sur la survenue des chocs au sein des ménages proposé par AGVSAN 2008. Au regard du caractère rétrospectif des questions sur le choc, l'analyse des résultats se réfère à l'année 2009.

sérieuse ou l'accident d'un membre du ménage ou encore le décès d'un membre important du ménage).

Le tableau suivant présente pour les années 2008 et 2009, les chocs les plus importants pour les trois grands groupes de chocs considérés. Comme on peut le noter, les chocs les plus importants en 2009 sont liés à la pluviosité et aux fluctuations des prix. En outre, il en ressort, une ampleur très variable des chocs subis par les ménages entre ces deux années, traduisant le caractère discontinu et imprévisible de ces chocs. En effet, en comparaison avec 2008, les ménages ont subi en 2009 plus de chocs économiques et biophysiques que de chocs sociaux. En 2008, les chocs sociaux (maladie sérieuse ou accident d'un membre du ménage, et décès) représentent plus de la moitié (54%) des chocs affectant les ménages seulement la sixième de cette proportion (9,9%) en 2009. Cette tendance pourrait aussi s'expliquer par le fait que ce sont les principaux chocs qui ont été mis en exergue dans les trois catégories de chocs identifiés.

Tableau 3.1: Les trois chocs prépondérants par grands groupes de chocs

Types de choc	2009	2008
Economiques	38,1	23,0
Augmentation du prix d'achat des produits alimentaires	20,3	14,0
Revenu réduit d'un membre du ménage	10,0	6,0
Augmentation du prix d'achat des produits non alimentaires	7,9	0,0-
Perte/Manque d'emploi d'un membre du ménage	0,0	3,0
Biophysiques	28,3	19,0
Pluie tardive/Sécheresse	17,0	5,0
Pluies diluviennes/Inondations	7,4	9,0
Maladies des cultures	3,8	0,0
Maladies infectieuses du bétail	0,0	5,0
Sociaux	9,9	54,0
Maladie sérieuse ou accident d'un membre du ménage	6,0	37,0
Décès d'un autre membre du ménage	2,0	12,0
Décès d'un membre actif du ménage	1,9	5,0
Autres	23,7	4,0

Source : Données EMICoV 2010, AGVSAN 2008

Les chocs idiosyncratiques sont moins importants que les chocs covariants en 2009 : Les chocs idiosyncratiques, c'est-à-dire qui se déroulent à l'échelle du ménage représentent le quart des chocs subis (25,4%) en 2009, alors que les chocs covariants (qui varient dans l'ensemble des ménages (inondations, sécheresse, etc.) comptent pour 73,3%, le reste (1,3%) étant classé comme «autre catégorie». Du point de vue de la mobilité dans la pauvreté, ces chocs covariants peuvent induire une perte d'actifs (financier et physique) voire un fardeau financier supplémentaire, comme dans le cas des maladies liées par exemple à l'inondation. De ce fait, ils réduisent de façon drastique ou non la capacité d'un grand nombre de ménages

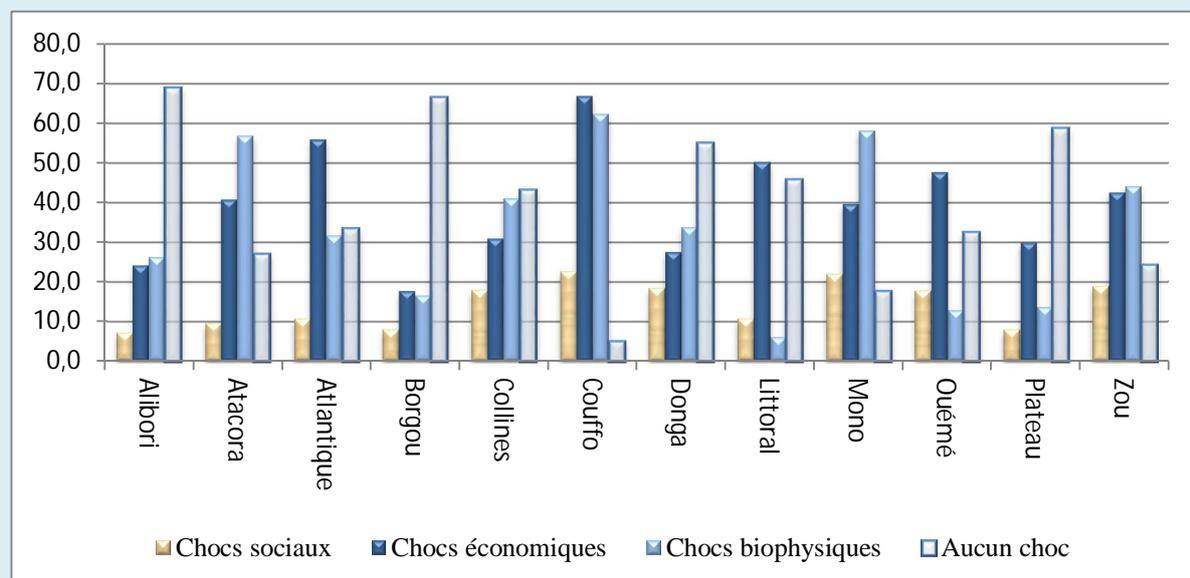
et par conséquent les prédisposent à une mobilité négative en termes de bien-être. Ils représentent les chocs les plus récurrents⁶⁷ (AGVSAN, 2008).

La prévalence de ces chocs présente des disparités entre les zones géographiques (milieux et départements de résidence), entre les catégories socioprofessionnelles et économiques (du chef de ménage) et selon le niveau de vie des ménages, etc.

Les chocs biophysiques touchent 39,6% des ménages ruraux contre seulement 20,1% en milieu urbain. Ainsi, l'ampleur et la fréquence des sécheresses, des inondations et d'autres phénomènes extrêmes accentuent davantage la pression sur les ressources alimentaires et nutritionnelles sur des ménages ruraux. En ce qui concerne les chocs économiques, les ménages urbains sont les plus affectés avec 46,9% de ménages touchés contre 38,3% de ménages en milieu rural. Notons que Cotonou, la plus grande ville du pays enregistre une prévalence des chocs économiques pour plus de la moitié des ménages qui y vivent.

Les départements au sud du Bénin ont été plus touchés par l'ensemble des chocs que ceux du nord. Le graphique ci-dessous présente, par département, les proportions de ménages atteints par type de choc ainsi que les proportions de ménages épargnés par l'ensemble des chocs. Non seulement le Couffo est le département le plus touché tous chocs confondus, mais ce département est également celui où culminent les prévalences des chocs pour chaque type de choc pris séparément. Viennent ensuite le Mono et le Zou, deux départements frontaliers au Couffo et qui présentent des proportions aussi élevées de ménages touchés. Ils sont suivis par le département de l'Atacora (72,9%) qui constitue un cas particulier dans le nord du pays et l'Ouémé qui affiche une prévalence de 67,4%.

Graphique 3.1: Types de chocs par département



Source : INSAE, EMICoV 2010

⁶⁷ Respectivement l'inondation et la sécheresse

Pour les chocs biophysiques, en dehors du Couffo et du Mono, l'Atacora est le département le plus touché. Il est suivi par le Zou et les Collines. Ces départements sont plus exposés à ces chocs sûrement en raison de la dominance de l'agriculture par rapport aux autres activités qui y sont menées. Une exception mérite d'être signalée : le cas de l'Alibori qui, avec 87,9% d'activités agricoles parmi les emplois, affiche une faible vulnérabilité face aux chocs biophysiques.

En ce qui concerne les chocs économiques, les départements les plus touchés sont respectivement le Couffo, l'Atlantique, le Littoral, l'Ouémé, le Zou, l'Atacora et le Mono. Le caractère urbain plus ou moins prononcé des régions est associé à des niveaux plus ou moins élevés de prévalence aux chocs économiques. Cependant, le Borgou qui a un taux d'urbanisation de 48,5% affiche une faible prévalence aux chocs économiques.

Enfin, pour les chocs sociaux, le Couffo, le Mono, le Zou, la Donga, les Collines et l'Ouémé sont les départements les plus touchés.

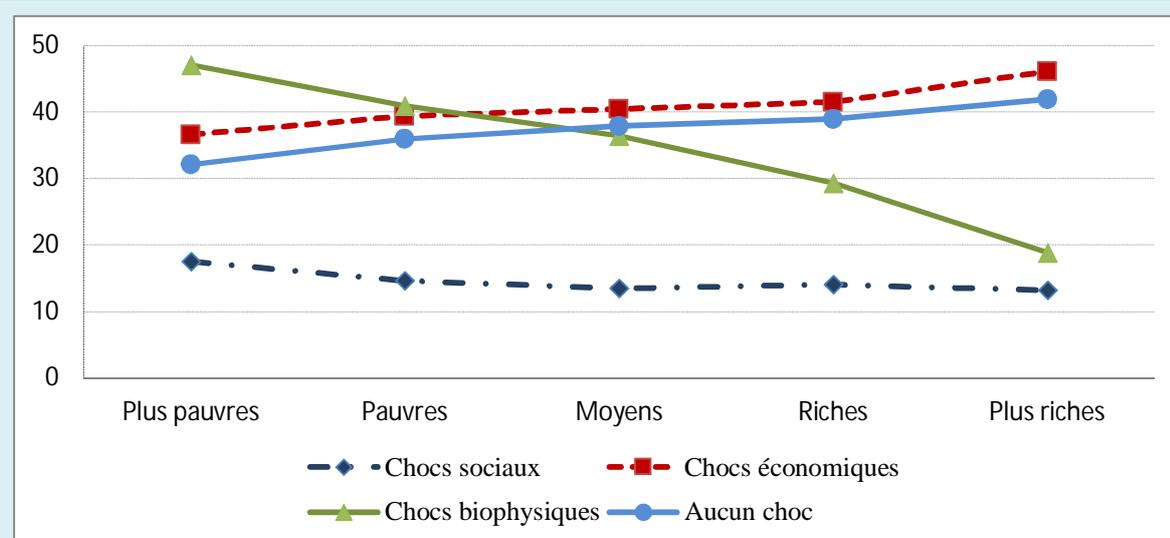
Les ménages gérés par les hommes ont été moins exposés aux chocs que les ménages où les femmes sont chefs. En effet, respectivement 39,3% et 34,6% de ces ménages n'ont été atteints d'aucun choc mais, en considérant spécifiquement ces trois types de chocs, les résultats sont un peu mitigés. Les ménages dirigés par une femme sont plus exposés aux chocs économiques (44,9%) et aux chocs sociaux (17,7%) que ceux dirigés par les hommes (resp. 40,8% et 13,3% de prévalence). Quant aux chocs biophysiques (catastrophes naturelles et climatiques), elles affectent plus les ménages dirigés (32,6%) par les hommes que ceux (29,4%) dirigés par les femmes. Ce résultat n'est pas surprenant si l'on sait que la moitié des hommes est occupé dans l'agriculture pour seulement un quart de l'effectif des femmes chefs de ménage.

Les chocs sociaux et les chocs économiques frappent de façon presque identique les ménages quel que soit leur secteur d'activité. Les chocs biophysiques permettent cependant de faire la distinction entre ces deux groupes. En effet, la prévalence de ces chocs parmi les ménages d'activité informelle (activité principale du chef de ménage) vaut trois fois celle des ménages d'activité formelle.

L'analyse des prévalences des chocs en fonction des branches d'activité donne des résultats beaucoup plus directs. Toutes les branches d'activité ont été fortement touchées par les chocs économiques (augmentation des prix, chômage, baisse de revenu, etc). Les «Agriculteurs» ont été les moins touchés par ce type de choc avec une proportion d'environ 36%. Comme on peut le pressager pour les chocs biophysiques, les branches agriculture et textile/coton, sont plus impactées par rapport aux autres catégories avec des proportions de 46% et 25,5% respectivement, contre 18,5% qui ne le sont pas. La prévalence des chocs sociaux ne semble pas trop varier selon la branche d'activité ou le pôle de croissance. L'agroalimentaire est celui le plus touché avec 23,4% des ménages qui le composent pour un maximum de 16,7% au sein des autres branches.

La prévalence aux chocs en fonction du niveau de vie monétaire (quintile de richesse) des ménages. Comme le montre le graphique ci-dessous, la prévalence des chocs économiques est une fonction croissante du niveau de vie monétaire. En passant des plus pauvres aux plus riches, les pourcentages de ménages affectés sont croissants et varient de 36,7% à 46,1% alors que le constat est contraire avec les chocs biophysiques. Les classes les plus aisées sont plus victimes des chocs économiques alors que les plus pauvres ou pauvres sont plus exposés aux chocs biophysiques. Quant aux chocs sociaux, l'allure plus ou moins linéaire de son graphe laisse présager des similitudes entre les classes.

Graphique 3.2: Quintile de richesse et prévalence aux chocs



Source : INSAE, EMICoV 2010

Les chocs biophysiques sont plus susceptibles de favoriser une mobilité vers les états de bien-être descendants. Comme le montre le tableau ci-dessous, la prévalence des chocs biophysiques est plus élevée pour les ménages ayant connu une transition négative. Par contre, la corrélation entre le degré de prévalence des chocs sociaux et économiques avec la mobilité des ménages dans la pauvreté paraît très peu apparente.

Tableau 3. 2: Statut de mobilité dans la pauvreté et prévalence aux chocs

	Chocs sociaux	Chocs économiques	Chocs biophysiques
Jamais pauvre	14,3	39,1	32,2
Sortie de la pauvreté	14,8	40,5	35,0
Entrée dans la pauvreté	15,0	37,9	39,4
Toujours pauvre	14,9	37,9	42,7

Source : INSAE, EMICoV 2006-2010

De tout ce qui précède, il ressort une forte vulnérabilité des ménages agricoles aux chocs biophysiques et des ménages urbains aux chocs économiques. Ces constats sont plus ou moins

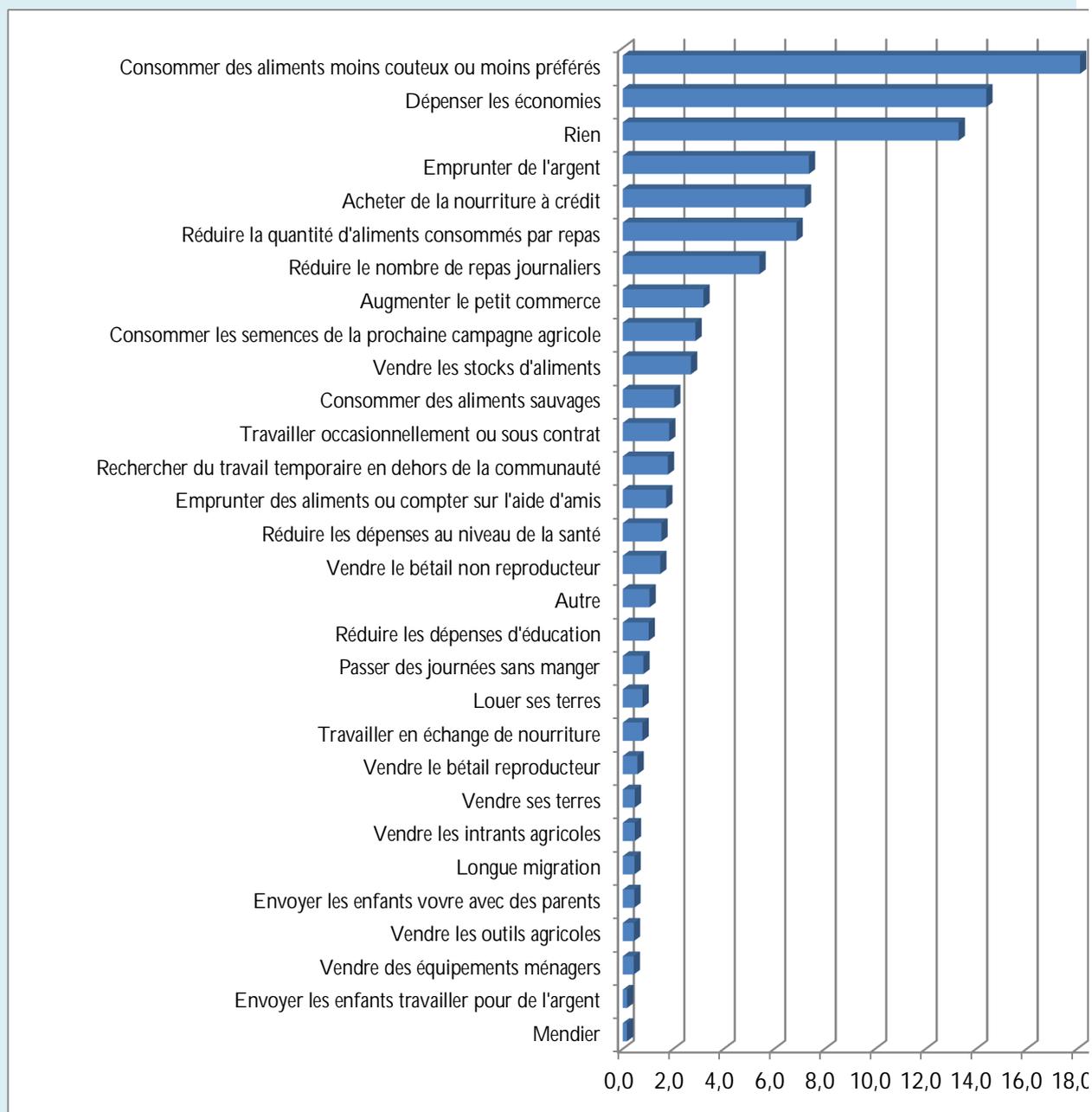
prononcés selon les caractéristiques des ménages. En outre, les chocs biophysiques (inondations, sécheresse,) semblent favoriser la persistance dans la pauvreté que les autres types de chocs qui affectent dans le même ordre les ménages selon leur état de bien-être.

3.3 Stratégies d'adaptation des ménages face aux chocs

Pour faire face aux différents chocs sociaux, économiques et biophysiques auxquels ils sont confrontés, les ménages adoptent des stratégies diversifiées. Ils fournissent une réponse en fonction de leurs moyens de survie et des capacités de la communauté. Autrement dit, les stratégies adoptées par les ménages sont de plusieurs ordres et varient en fonction des ressources de la communauté où vivent ces derniers et de leurs propres moyens. Cette section présente les stratégies d'adaptation des ménages béninois face aux chocs qu'ils ont subi en 2009.

Trois stratégies sont fréquemment utilisées par les ménages pour faire face aux chocs. Il s'agit comme le montre le graphique ci-dessous qui présente l'ensemble des stratégies prises par les ménages dans leur globalité quel que soit le type de choc de : (i) consommer des aliments moins coûteux ou moins préférés, (ii) dépenser les économies, (iii) emprunter de l'argent. Viennent ensuite l'achat à crédit de nourriture, la réduction de la quantité d'aliments consommés par repas, la réduction du nombre de repas journaliers.

Graphique 3.3: Stratégies adoptées par les ménages face aux chocs

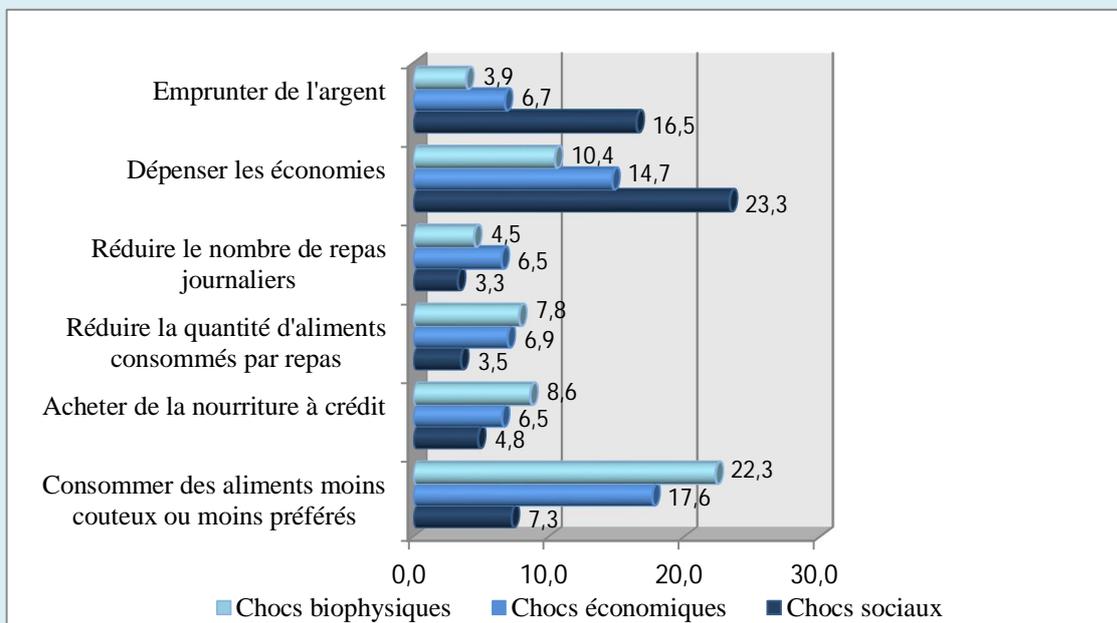


Source : INSAE, EMICoV 2010

Les stratégies dominantes adoptées par les ménages en fonction des types de chocs sont globalement d'ordre financier et alimentaire. Comme le montre le graphique ci-dessous, pour faire face aux chocs économiques, les ménages préfèrent consommer des aliments moins coûteux ou moins préférés et dépenser les économies. Face aux chocs sociaux, la plupart des ménages dépensent les économies ou empruntent de l'argent ou encore consomment des aliments moins coûteux. Les stratégies prises par les ménages pour résister aux chocs biophysiques sont la consommation des aliments moins coûteux ou moins préférés, la dépense des économies, l'achat de nourriture à crédit et la réduction de la

quantité d'aliments consommés par repas. Ces stratégies identifiées restent toutefois des déclarations dont l'effectivité ne peut être aisément vérifiée encore moins l'efficacité d'une stratégie par rapport à l'autre.

Graphique 3.4: Stratégies de réponses dominantes selon les types de chocs



Source : INSAE, EMICoV 2010

En plus de ces principales stratégies, les ménages adoptent des stratégies complémentaires face aux chocs. Pour les chocs économiques, il s'agit de réduire la quantité d'aliments consommés par repas (6,9%), emprunter de l'argent (6,7%), acheter de la nourriture à crédit (6,5%), réduire le nombre de repas par jour (6,5% également), et dans une moindre mesure accroître le petit commerce. Ces ménages n'ont jamais mendié ou envoyé les enfants travailler pour de l'argent afin de faire face aux chocs économiques. En outre, 14,4% parmi eux restent passifs et 1,7% choisissent de rechercher du travail temporaire en dehors de la communauté ou réduire les dépenses de santé.

Concernant les chocs biophysiques, 4,5% réduisent le nombre de repas journaliers, 4,4% des ménages consomment les semences de la prochaine campagne agricole, 3,8% empruntent de l'argent, 3,4% consomment des aliments sauvages et 2,8% vendent les stocks d'aliment. En particulier, dans cette catégorie, 17,7% des ménages adoptent des stratégies non évoquées dans cette analyse. Comme on peut le noter, la consommation des semences réduit la production agricole et par conséquent augmente le degré de vulnérabilité des ménages qui ont adopté de telles stratégies à la persistance dans la pauvreté.

A l'opposé des stratégies complémentaires utilisées dans le cas des chocs économiques et biophysiques, une proportion non moins négligeable des ménages soumis aux chocs sociaux optent pour l'achat à crédit de nourriture, la recherche d'un travail en dehors de la communauté, l'emprunt d'aliments ou la sollicitation des amis (2,9%), la vente des aliments stockés et l'augmentation du petit commerce.

3.4 Stratégies d'adaptation et mobilité dans la pauvreté

L'intérêt de ce paragraphe est d'identifier les trois stratégies les plus usitées par les trois catégories de ménages ci-après : les ménages chroniquement pauvres, ceux qui sortent de la pauvreté et les ménages qui entrent dans la pauvreté pour se couvrir contre les risques d'un éventuel choc. Il permet de mettre en exergue le choix des stratégies en fonction du degré de vulnérabilité des ménages.

L'analyse du tableau ci-dessous permet de mettre en évidence les stratégies dominantes adoptées par ces catégories de ménages.

Face aux *chocs sociaux*, les trois premières réponses apportées par les ménages dans chaque groupe sont surtout d'ordre financier. Elles vont de la dépense des économies à l'achat de nourriture à crédit en passant par l'emprunt d'argent et la consommation d'aliments moins coûteux. Avec très peu de moyens après deux épisodes de pauvreté, les ménages chroniquement pauvres sont les seuls à recourir aux achats à crédit au titre des trois premières stratégies.

Pour faire face aux effets des *chocs économiques*, les ménages adoptent des stratégies plus diversifiées⁶⁸. Vu que ces chocs impactent directement les capacités financières des ménages, ces derniers priorisent la dépense de leurs économies, la consommation d'aliments moins préférés ou moins coûteux et l'achat de nourriture à crédit. Il faut noter que les trois premières réponses apportées à ce type de choc ne diffèrent d'un statut de mobilité à l'autre que par leur importance relative. Les ménages ayant connu au moins un épisode de pauvreté adoptent globalement les mêmes stratégies.

Les réponses aux *chocs biophysiques* sont surtout d'ordre alimentaire. En effet, la première réponse à ce type de choc est la consommation d'aliments moins préférés ou moins coûteux. Ces chocs sont aussi les seuls à se voir opposer la réduction des quantités d'aliments consommés par repas et ceci est une constante pour les trois classes considérées. Non seulement, les ménages exposés aux chocs biophysiques réduisent la qualité des aliments qu'ils consomment, mais ils en réduisent aussi la quantité. Tout ceci concourt à une plus forte dégradation de leur situation à travers la faim et la malnutrition. La dépense des économies et l'achat à crédit de nourriture font aussi leur apparition au titre des trois premières stratégies face à ce choc.

⁶⁸ Cela résulte du fait que les pourcentages cumulés pour les trois premières stratégies sont faibles, signe que les stratégies les moins sollicitées seront adoptées par un nombre relativement important de ménages.

Tableau 3. 3: Stratégies d'adaptation face aux chocs et mobilité dans la pauvreté

Ordre	Sociaux	Economiques	Biologiques
Ménages sortis de la pauvreté			
1	Dépenser les économies (23.4%)	Dépenser les économies (15.5%)	Consommer des aliments moins coûteux ou moins préférés (25.0%)
2	Emprunter de l'argent (14.0%)	Consommer des aliments moins coûteux ou moins préférés (14.9%)	Dépenser les économies (12.6%)
3	Consommer des aliments moins coûteux ou moins préférés (08.4%)	Acheter de la nourriture à crédit (07.3%)	Réduire la quantité d'aliments consommés par repas (07.0%)
Ménages entrés dans la pauvreté			
1	Dépenser les économies (23.2%)	Consommer des aliments moins coûteux ou moins préférés (13.9%)	Consommer des aliments moins coûteux ou moins préférés (23.3%)
2	Emprunter de l'argent (15.4%)	Dépenser les économies (13.4%)	Réduire la quantité d'aliments consommés par repas (10.4%)
3	Consommer des aliments moins coûteux ou moins préférés (06.8%)	Acheter de la nourriture à crédit (08.5%)	Dépenser les économies (10.3%)
Ménages chroniquement pauvres			
1	Emprunter de l'argent (20.9%)	Dépenser les économies (11.4%)	Consommer des aliments moins coûteux ou moins préférés (19.3%)
2	Dépenser les économies (15.4%)	Acheter de la nourriture à crédit (11.4%)	Acheter de la nourriture à crédit (10.2%)
3	Acheter de la nourriture à crédit (06.6%)	Consommer des aliments moins coûteux ou moins préférés (10.3%)	Réduire la quantité d'aliments consommés par repas (09.4%)

Source : INSAE, 2013

3.5 Adéquation des stratégies de gestion des chocs

Cette analyse est focalisée sur l'impact de la principale initiative prise par le ménage pour faire face aux diminutions de revenu ou perte de biens à cause du choc. Elle porte sur les ménages ayant déclaré avoir subi une diminution de leur capacité à produire ou à acheter des vivres pour la consommation pendant une période de temps (sans compter la période de soudure).

L'impact des stratégies de gestion de risque adoptées par les ménages sur leur capacité à se relever de la diminution du revenu ou des biens suite aux chocs est largement partiel.

La proportion de ménages ayant déclaré partiel le relèvement de la diminution de revenu ou de biens après avoir subi un choc est plus importante que ceux qui ont déclaré être entièrement remis de la diminution du revenu ou des biens engendrés par l'exposition aux chocs. Cette proportion est relativement plus élevée pour les chocs biophysiques et économiques. Ceci montre le caractère limité et peu efficace des stratégies adoptées par les ménages pour faire face aux chocs et laisse présager d'une part, de leur effet de très court terme et d'autre part, de la nécessité pour ces derniers, de disposer et d'utiliser des

instruments appropriés pour gérer efficacement le risque sous quelque forme qu'il se présente. Ces instruments sont supposés) accroître le bien-être des individus et de la société à un moment précis (analyse statique) ; ii) contribuer au développement et à la croissance économiques dans le temps (analyse dynamique) ; et iii) être des facteurs essentiels d'une réduction réelle et durable de la pauvreté (Holzmann, R et Jorgensen, S, 2000).

Tableau 3. 4: Proportion des ménages ayant pu se relever de la diminution de leur revenu après les chocs selon les stratégies de gestion de risque adoptées (%)

		Pas du tout (1)	Partiellement (2)	Entièrement (3)	Total (2)+(3)
Chocs sociaux	consommer des aliments moins coûteux	44,95	48,04	7,01	55,05
	dépenser les économies	26,08	57,76	16,16	73,92
	emprunter de l'argent	31,42	57,77	10,81	68,58
	acheter de la nourriture à crédit	38,13	53,24	8,63	61,87
Chocs économiques	consommer des aliments moins coûteux	28,89	67,44	3,67	71,11
	dépenser les économies	24,97	67,20	7,83	75,03
	acheter de la nourriture à crédit	43,02	54,23	2,75	56,98
	réduire la quantité d'aliments consommés	23,71	67,14	9,14	76,29
Chocs biophysiques	consommer des aliments moins coûteux	32,70	62,35	4,95	67,30
	dépenser les économies	23,84	64,73	11,43	76,16
	acheter de la nourriture à crédit	24,86	70,06	5,08	75,14
	réduire la quantité d'aliments consommés	34,91	58,62	6,47	65,09
	consommer les semences	27,03	65,95	7,03	72,97

Source : INSAE, 2013

3.6 Conclusion

Ce chapitre présente la prévalence des principaux chocs subis et les stratégies d'adaptation des ménages, en particulier selon la mobilité dans les états de bien-être.

Au plan national en 2009, 61,8% des ménages ont subi des chocs, tous types confondus. De façon spécifique, on retrouve par ordre d'importance, les chocs économiques (41,7%) suivis des chocs biophysiques (31,9%) et sociaux (14,3%). Les chocs idiosyncratiques se sont avérés moins importants que les chocs covariants : les premiers représentent le quart des chocs subis (25,4%), alors que les seconds comptent pour 73,3%. Ces derniers (inondation et sécheresse) comptent pour les plus récurrents.

L'analyse de la prévalence de ces chocs selon le milieu de résidence révèle que les chocs biophysiques sont plus prépondérants en milieu rural, ce qui pourrait impacter sur le rendement agricole et contribuer à une érosion des ressources des ménages. La situation inverse est notée en ce qui concerne les chocs économiques. En particulier Cotonou, la plus grande ville du pays enregistre une prévalence des chocs économiques pour plus de la moitié des ménages qui y vivent. En outre, l'analyse révèle que les départements au sud du Bénin ont été plus touchés par l'ensemble des chocs que ceux du nord.

Par ailleurs, les résultats montrent que les chocs biophysiques affectent les groupes de ménages selon leurs moyens de survie. En effet, ces chocs affectent proportionnellement plus de ménages moins nantis lorsqu'on considère le niveau de vie monétaire et les ménages pauvres transitoires (entrée dans la pauvreté) et pauvres chroniques (toujours pauvreté) lorsqu'on considère la mobilité dans les différentes classes de richesse.

Pour faire face à ces chocs, les stratégies adoptées par les ménages sont globalement d'ordre financier et alimentaire. Prioritairement, il s'agit de : (i) consommer des aliments moins coûteux ou moins préférés, (ii) dépenser les économies et (iii) emprunter de l'argent. De façon spécifique, pour faire face aux chocs économiques, les ménages préfèrent consommer des aliments moins coûteux ou moins préférés et dépenser les économies. Face aux chocs sociaux, la plupart des ménages dépensent les économies ou empruntent de l'argent ou encore consomment des aliments moins coûteux. En ce qui concerne les chocs biophysiques, les stratégies portent sur la consommation des aliments moins coûteux ou moins préférés, la dépense des économies, l'achat de nourriture à crédit et la réduction de la quantité d'aliments consommés par repas.

En considérant les ménages selon la mobilité dans les états de bien-être, il ressort que :

- Face aux *chocs sociaux*, les trois premières réponses apportées par les ménages quelle que soit leur classe d'appartenance sont surtout d'ordre financier. Elles vont de la dépense des économies à l'achat de nourriture à crédit en passant par l'emprunt d'argent et la consommation d'aliments moins coûteux. En particulier, avec très peu de moyens après deux épisodes de pauvreté, les ménages chroniquement pauvres sont les seuls à recourir aux achats à crédit au titre des trois premières stratégies.
- Face aux effets des *chocs économiques*, les ménages adoptent des stratégies plus diversifiées⁶⁹. Les ménages optent pour la dépense de leurs économies, la consommation d'aliments moins préférés ou moins coûteux et l'achat de nourriture à crédit.
- Face aux chocs biophysiques, les principales stratégies adoptées sont surtout d'ordre alimentaire. Elles portent sur la consommation d'aliments moins préférés ou moins

⁶⁹Cela résulte du fait que les pourcentages cumulés pour les trois premières stratégies sont faibles, signe que les stratégies les moins sollicitées seront adoptées par un nombre relativement important de ménages.

coûteux, l'achat à crédit de nourriture et la réduction de la quantité d'aliments consommés par repas.

En général, les stratégies de gestion de risque adoptées par les ménages pour faire face aux chocs qu'ils ont subis se sont avérées très limitées, ce qui suggère que les stratégies endogènes ne sont pas adéquates pour maintenir ou accroître le bien-être des ménages pauvres.

Ces résultats interpellent d'une part, sur la mise en place des programmes de filets sociaux qui privilégient les dimensions financières et alimentaires au profit des ménages pauvres (en particulier les pauvres chroniques) et d'autre part, des politiques adéquates pour prévenir et contenir les effets négatifs des chocs covariants sur la productivité et le revenu des ménages ruraux du fait de leur caractère récurrent.

CHAPITRE 4 Politiques budgétaires et réduction de la pauvreté

4.1 Introduction

Ce chapitre traite des interrelations entre les politiques budgétaires et réduction de la pauvreté. Il s'agit de mettre en exergue les liens entre les services assurés par l'État et l'impact des dépenses publiques sur les mesures de lutte contre la pauvreté. En d'autres termes, il s'agit de répondre aux interrogations ci-après : les dépenses publiques sont-elles un moyen de lutte efficace contre la pauvreté ? Comment pourraient-elles mieux répondre aux besoins des pauvres⁷⁰ ?

Il est organisé autour de deux principaux points. Le premier point porte sur l'analyse de la structure des dépenses publiques. Le second point traite de la contribution des dépenses publiques à la réduction de la pauvreté.

4.2 Analyse de la structure des dépenses publiques

Cette section présente d'une part, les classifications économiques et fonctionnelles des dépenses publiques et d'autre part, les dépenses sociales prioritaires de la SCRP et l'allocation des dépenses au niveau centralisé.

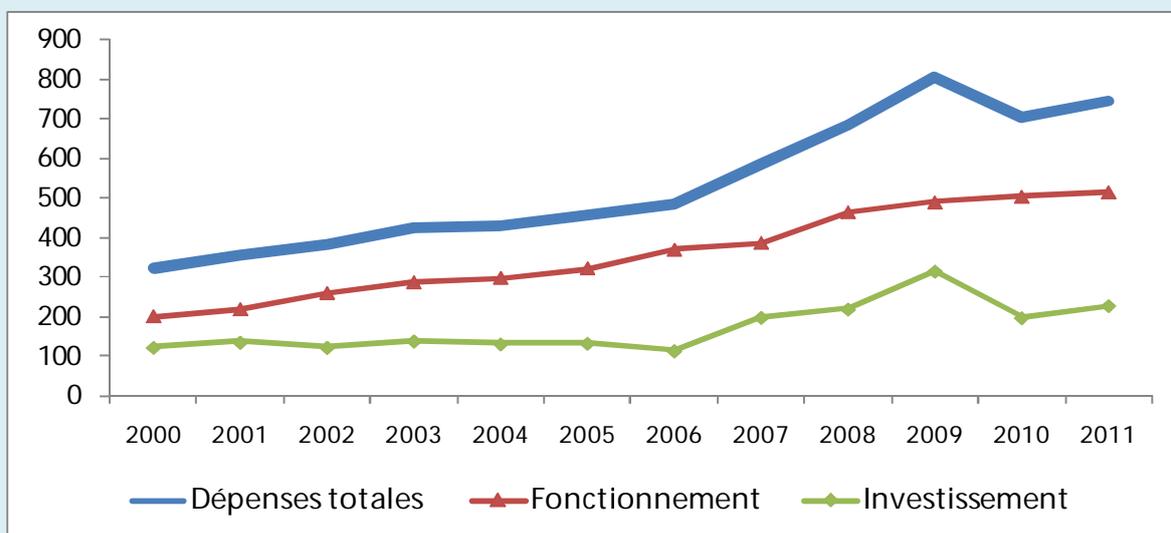
Classification économique des dépenses publiques. Les dépenses publiques sont en progression annuelle de 8,3% sur la période 2000 – 2011, tirée notamment par les dépenses de fonctionnement. Les dépenses publiques sont passées de 322,5 milliards en 2000 à 805,4 milliards de FCFA en 2009 pour revenir à 743,5 milliards de FCFA en 2011. En 2009, du fait des reports des crédits d'investissement des exercices antérieurs, on a assisté à un doublement de la contribution budgétaire à l'investissement (221,6 milliards de FCFA contre 105,3 milliards de FCFA en 2008) et une hausse de 17,6% des dépenses publiques. Mais face à la persistance de la crise internationale et aux difficultés liées à la mobilisation des recettes intérieures, l'État a dû rationner les dépenses publiques qui sont tombées à 702,2 milliards de FCFA en 2010.

Au Bénin, environ deux tiers des dépenses publiques sont consacrées au fonctionnement de l'Administration publique et un tiers à l'investissement. Les dépenses de fonctionnement

⁷⁰Toutefois, s'il est à noter qu'une ventilation sectorielle des dépenses publiques est possible, il n'est pas évident de faire cet exercice par région, par secteur, par sexe et par groupe démographique.

comprennent les dépenses de personnel, les pensions et bourses, les transferts, les achats de biens et services, et les intérêts sur la dette publique.

Graphique 4. 1: Évolution des dépenses publiques 2000-2011



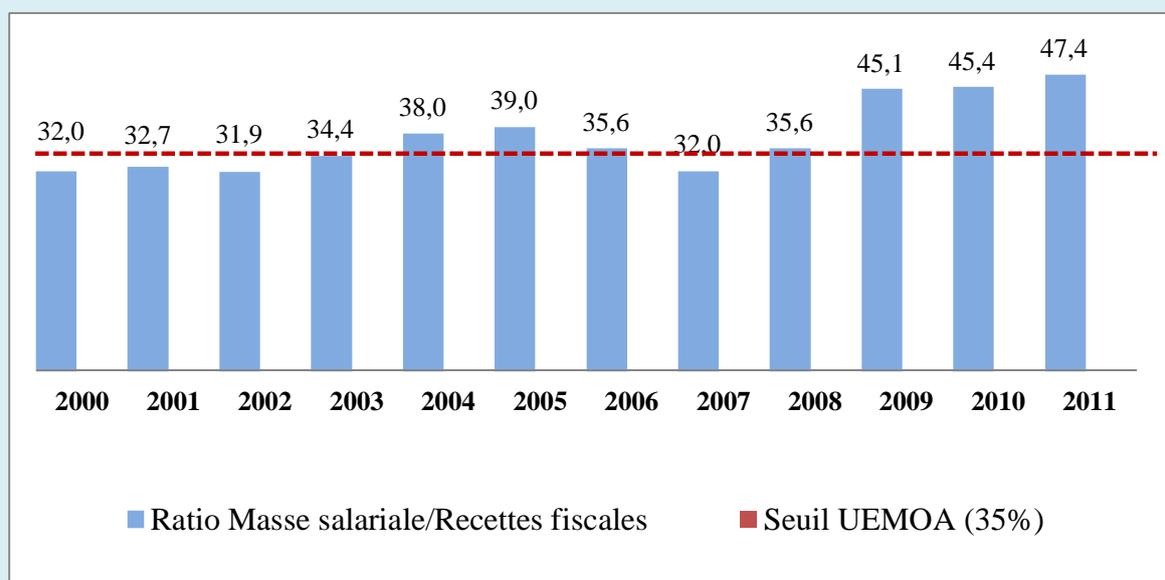
Source : MEF, juillet 2012

La masse salariale constitue la principale composante (40% en moyenne sur la période 2000-2010) des dépenses de fonctionnement. Elle a triplé, passant de 74,8 milliards de FCFA en 2000 à 253,2 milliards de FCFA en 2011. En termes réels, la masse salariale a augmenté de 14,7% en moyenne sur la période 2007-2009 (FMI, 2010)⁷¹.

En ce qui concerne le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales, il a dépassé le plafond du critère de convergence de l'UEMOA. Ainsi, pour un objectif de 35% des recettes fiscales au maximum, la masse salariale du Bénin se situe à 45,1% des recettes fiscales en 2009 contre une moyenne de 38,9% au sein de l'UEMOA, soit le niveau le plus élevé, après la Guinée-Bissau et le Burkina Faso. Cette hausse est induite entre autres par les chocs extérieurs (fermeture des frontières par le Nigéria en 2004 et 2005 ayant induit un recul des recettes fiscales), l'augmentation du personnel et l'amélioration du taux de salaire dans certains secteurs de l'administration (éducation, santé, finances, etc.). Depuis 2007, le processus de reversement des agents occasionnels dans l'administration publique a fortement fait progresser les effectifs. Dans le même temps, un coefficient de revalorisation de 3,5 a été accordé aux enseignants du supérieur et de 1,25 à appliquer progressivement aux agents des autres administrations. Par ailleurs, la création de plusieurs primes a également contribué à l'augmentation de la masse salariale.

⁷¹FMI (2010), Consultations au titre de l'Article IV : « La politique salariale et la viabilité des finances publiques au Bénin ».

Graphique 4. 2: Évolution du ratio de l'UEMOA sur la masse salariale (en %)



Source : MEF, juillet 2012

Selon l'analyse de viabilité de la dette réalisée par les services du FMI sur les données du Bénin, si la masse salariale continue d'augmenter au même rythme, elle compromettra gravement la viabilité des finances publiques et de la dette à moyen et à long termes en générant des déficits budgétaires excessifs ou en évinçant l'investissement public, générateur de croissance au Bénin : nette dégradation du solde budgétaire de plus de 10% du PIB à l'horizon 2015 et pourrait faire passer le Bénin du groupe des pays à risque modéré au groupe des pays à risque élevé de surendettement. Cependant, une politique financière guidée par des objectifs de maintien de la viabilité de la dette, tenant compte de la croissance démographique et axée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ne laissera que peu d'espace pour une hausse des salaires réels de la fonction publique, toutes choses égales par ailleurs. De même, le respect des critères de convergence de l'UEMOA à moyen terme nécessitera un arbitrage entre le nombre de fonctionnaires et l'augmentation des salaires réels : (i) soit diminuer les effectifs de 17% d'ici à 2015 si les salaires moyens continuent à augmenter comme les années précédentes ; (ii) soit limiter l'augmentation des salaires moyens à 3,0% par an d'ici à 2015 si l'effectif des fonctionnaires devrait rester constant (FMI, 2010).

Classification fonctionnelle des dépenses publiques. L'examen du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) montre qu'en moyenne 27% du budget global de l'État est affecté aux dépenses non prioritaires sur la période 2007 – 2009 alors que la SCRP n'avait prévu que 20%. Cette augmentation des ressources accordées aux secteurs non prioritaires s'est faite, en partie, au détriment des secteurs sociaux (éducation et santé) et des infrastructures productives (travaux publics, énergies et mines).

Cependant, la part des ressources allouées au volet « production et commerce » est restée globalement bien orientée au cours de la période, reflétant ainsi les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer la production vivrière face à la crise alimentaire avec la mise en œuvre du Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA) et le Programme de mécanisation agricole en 2008, et pour développer l'octroi des microcrédits aux plus pauvres (programme MCPP).

Tableau 4. 1: CDMT de la SCRP 2 (%)

Indicateurs	2007		2008		2009	
	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.
Secteurs Sociaux	30,6	23,6	30,7	25,9	31,2	26,8
Education	19,7	15,5	19,7	18,2	19,3	18,3
Santé	9,1	6,4	9,2	6,6	10,1	6,6
Développement Social et Culturel	1,8	1,7	1,8	1,1	1,9	1,9
Production et commerce	8,5	8,7	8,3	11,6	9,1	9,3
Infrastructures Productives	19,5	18,9	21,7	15,9	23,0	15,3
Gouvernance	8,7	8,2	8,0	8,1	7,5	7,5
Politique	3,4	2,8	3,2	2,7	3,2	3,2
Economique	5,3	5,5	4,8	5,4	4,3	4,3
Défense et Sécurité	8,0	8,3	7,5	8,9	6,6	8,9
Souveraineté	3,8	3,6	3,6	3,7	3,5	4,0
Total Ministères et Institutions	79,1	71,4	79,9	74,1	80,9	71,9
Autres Budgets	20,9	28,6	20,1	25,9	19,1	28,1
Total Budget	100	100	100	100	100	100

Source : Rapport d'avancement 2009 de la SCRP2, juin 2010

S'agissant de l'exécution du budget dans les secteurs prioritaires, la mise en œuvre de la SCRP2 a été confrontée à des difficultés qui ont limité les taux d'exécution des dépenses publiques, avec un taux d'exécution compris entre 39,8% et 71,9%. Au nombre de ces difficultés, il y a la crise énergétique en 2007, la crise alimentaire en 2008, la crise financière en 2009 et les inondations de 2010. Il conviendrait que des dispositions idoines soient prises pour d'une part, poursuivre le renforcement de la chaîne Planification – Programmation – Budgétisation et Suivi évaluation (PPBS) afin d'améliorer l'exécution budgétaire et d'autre part, améliorer la préparation du budget général de l'État en relation avec les objectifs retenus dans la SCRP3.

Tableau 4. 2: Taux d'exécution du CDMT de la SCRP 2 dans les secteurs clés

Taux d'exécution budgétaire global (en%)				
Ministères	2007	2008	2009	Moyenne
Agriculture	55,3	52,4	71,7	59,23
Santé	72,3	58,7	39,2	55,00
Energie et Eau	124,2	42,9	48,3	63,73
Transports et Travaux Publics	57,5	39,4	27,9	39,83
Enseignement Primaire et Maternel	80,28	69,49	66,57	71,88
Justice	81,1	60,9	67,2	69,24
Décentralisation	58,7	72,3	57,8	62,60

Source : Rapport d'avancement 2009 de la SCRP2, juin 2010

Pour améliorer l'efficacité de la gestion budgétaire sur la période 2011-2015, les CDMT sectoriels de la SCRP3 sont mis en cohérence avec le cadre macroéconomique, pour gérer plus efficacement et itérativement les conflits entre les politiques sectorielles et les ressources budgétaires disponibles. Les crédits consacrés aux secteurs sociaux représenteraient en moyenne 33,8% du total des dotations budgétaires sur la période 2011-2015. Cette augmentation de la part des ressources allouées aux secteurs sociaux répond essentiellement à la priorité accordée à ces derniers pour atteindre les cibles des OMD en matière d'éducation, de santé et d'assainissement dans la mise en œuvre de la SCRP3.

Tableau 4. 3: Répartition sectorielle des allocations budgétaires (en % du total budget hors amortissement de la dette)

	Réal. SCRP2	Réal. 2010	Proj. SCRP3
	2007-2009	2010	2011-2015
Secteurs sociaux	25,4	31,9	33,8
Education	17,3	24,6	17,9
Santé	6,5	6,0	13,4
Développement Social et Culturel	1,6	1,3	2,4
Production et commerce	9,9	5,1	12,3
Infrastructures Productives	16,7	14,3	24,3
Gouvernance	8,0	6,4	7,0
Politique	2,9	3,0	1,2
Economique	5,1	3,4	5,8
Défense et Sécurité	8,7	8,4	4,0
Souveraineté	3,8	4,3	2,5
Total Ministères et institutions	72,5	70,4	83,8
Autres budgets	27,5	29,6	26,2
Total Budget	100,0	100,0	100,0

Source : SCRP3, mars 2011

Les ressources allouées au développement de la production et du commerce représentent 12,3% des dotations totales. Ces ressources permettraient d'accompagner le secteur privé

dans l'édification des piliers de croissance identifiés dans l'Agenda vers une économie émergente. En ce qui concerne les infrastructures productives, leur allocation budgétaire passerait de 20,0% en 2011 à 28,3% en 2015, soit une moyenne annuelle de 24,3% sur la période. Ainsi, le Gouvernement entend poursuivre la politique des grands travaux engagés depuis l'année 2006, nécessaire au développement des secteurs secondaire et tertiaire et à la stimulation de la croissance économique.

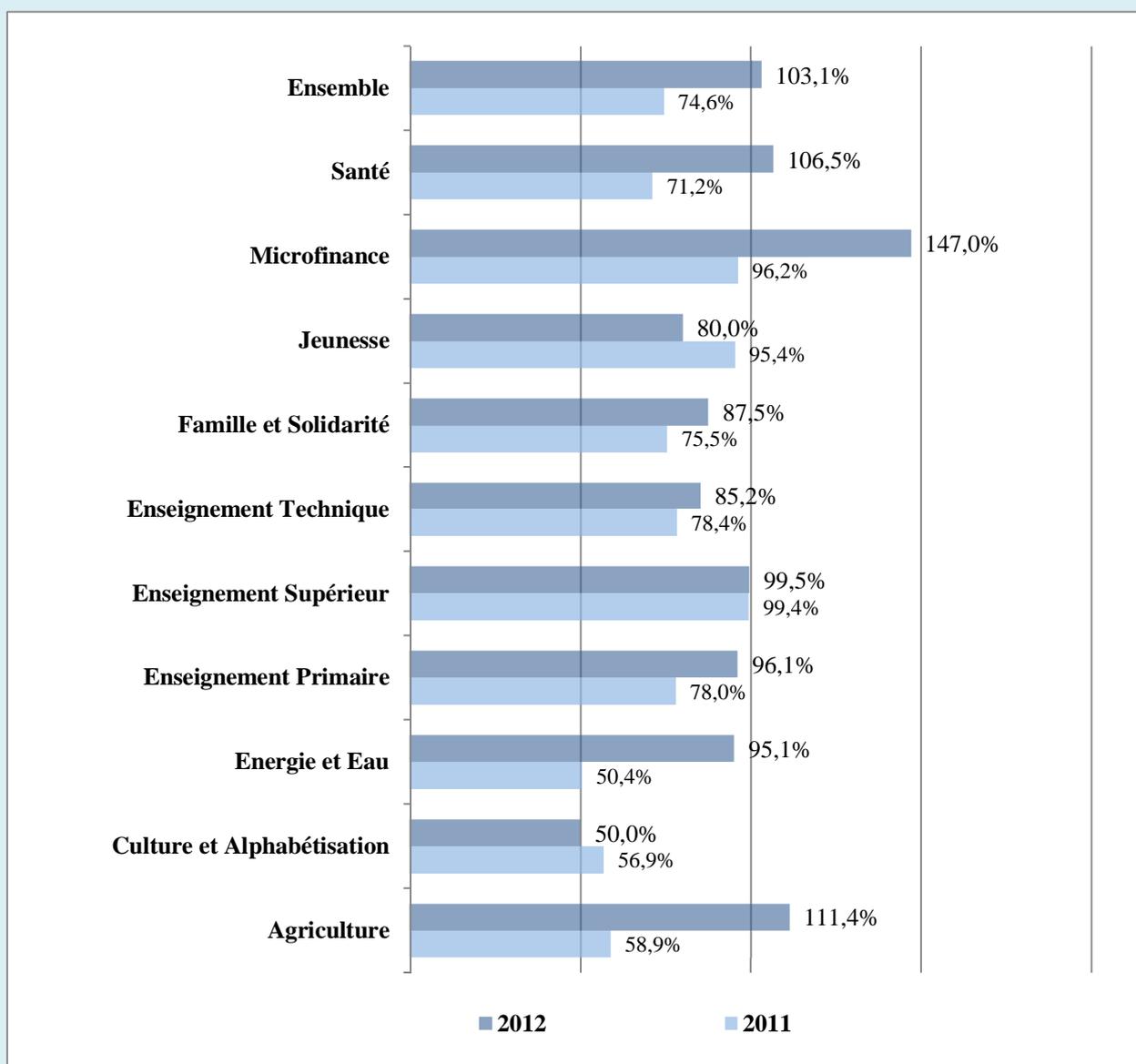
Dépenses sociales prioritaires de la SCRP. Dans le but de protéger les couches sociales pauvres et vulnérables, et de renforcer la marche du Bénin vers l'atteinte de certains OMD, des dépenses sociales prioritaires ont été définies en rapport avec le Programme d'actions prioritaires (PAP) adossé à la SCRP 3. Il s'agit de dépenses (hors salaire) des secteurs de la santé, de l'énergie et eau, de l'agriculture, de la jeunesse, des sports et loisirs, de la famille et la solidarité nationale, de l'éducation, de la microfinance et emploi, et de la culture, alphabétisation et promotion des langues nationales. Leur exécution est suivie sur base ordonnancement à travers le Système Informatisé de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP).

Globalement, à fin décembre 2011, le montant exécuté base ordonnancement, des dépenses sociales prioritaires se chiffrent à 99,4 milliards de FCFA sur une prévision de 132,6 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 74,6%. Aucun ministère n'a atteint l'objectif de 100% visé. Le niveau d'exécution par ministère des dépenses sociales prioritaires en 2011 se situe entre 50,4% pour le ministère en charge de l'énergie et eau et de 99,4% pour le ministère en charge de l'enseignement supérieur.

Pour pallier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre au cours de l'année 2011, le suivi de l'exécution desdites dépenses a été renforcé au moyen d'un réseau de points focaux mis en place et coordonné par la Direction Générale du Budget. Ce qui a permis de porter le taux d'exécution à 103,1% à fin décembre 2012. En complément, les dispositions ont été prises pour s'assurer de la pertinence des lignes budgétaires sélectionnées au regard des objectifs de la SCRP3.

Allocation des dépenses publiques au niveau décentralisé. Le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) est un mécanisme de financement national et de transferts de ressources aux communes mis en place en mai 2008. Il est administré par la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL), organe paritaire État-Communes. Le Fonds est abondé par des ressources provenant aussi bien du budget national que des partenaires au développement. Ces ressources sont transférées aux communes sous forme de dotations annuelles selon une formule de répartition définie par la CONAFIL. Le FADeC est composé de deux types de dotations : une dotation pour le fonctionnement et une dotation pour l'investissement.

Graphique 4. 3: Exécution sectorielle des dépenses sociales prioritaires en 2011 et en 2012



Source : Rapport d'avancement 2011 de la SCRP 3, juin 2012

Avec la mise en place du FADeC, l'appui financier de l'État à l'effort de développement local s'est renforcé. En effet, jusqu'en 2005, la part des dotations de l'État dans les budgets communaux est restée faible, atteignant à peine 10%. Mais, avec la mise en place du FADeC, ce montant a régulièrement augmenté pour représenter 51,4% du montant total des recettes des communes. Le tableau ci-dessous donne l'évolution des transferts de l'État central aux collectivités locales sur la période 2006 -2010.

Tableau 4. 4: Évolution des transferts de l'État aux communes, 2006 -2010⁷²

	2006	2007	2008	2009	2010
Dotations de fonctionnement					
Montants (en milliards de FCFA)	5,1	5,8	4,8	9,4	9,4
Variation annuelle (%)		13,7	-17,2	95,8	0,0
Dotations d'investissement					
Montants (en milliards de FCFA)	1,2	1,4	5,4	7,4	11,3
Variation annuelle (%)		16,7	285,7	37,0	52,7
Total transferts aux communes					
Montants (en milliards de FCFA)	6,3	7,2	10,2	16,8	20,7
Variation annuelle (%)		14,3	41,7	64,7	23,2
Part dans les recettes des communes (%)	25	38,7	44,2	51,4	n.d.

Source: Banque Mondiale Bénin RDP 2010, juin 2012

La part des communes et des structures déconcentrées dans les dépenses publiques totales est très faible. L'Administration centrale continue d'exécuter près de 94% des dépenses totales de l'État. Les dépenses exécutées par les services déconcentrés des ministères sectoriels (crédits délégués) ne représentent que 1,7%. Même si les dépenses réalisées par les communes ont augmenté d'environ 47% entre 2004 et 2009, elles dépassent à peine 5% des dépenses totales de l'État, dont 2,6% sont financées par des transferts et subventions de l'État central. Par conséquent, les dépenses des collectivités locales financées sur ressources propres représentent moins de 3% des dépenses publiques totales. Par ailleurs, les investissements sont pratiquement programmés et exécutés au niveau central. Au total, les dépenses totales exécutées au niveau décentralisé et déconcentré ne représentent que 6,4% des dépenses publiques totales.

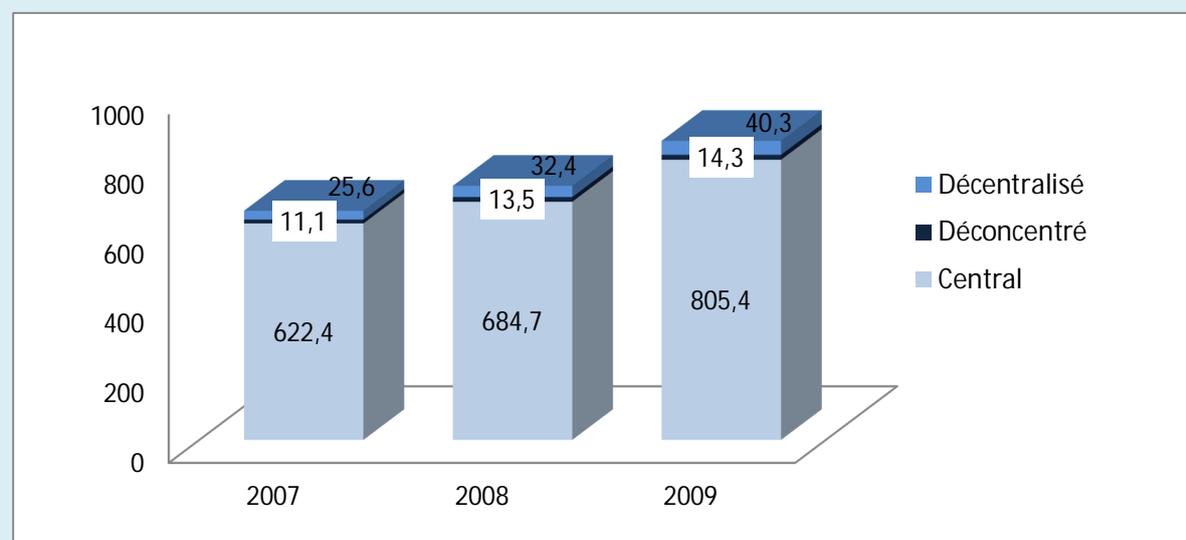
La répartition des dépenses communales présente des disparités très importantes. En effet, près de 63% des dépenses totales des communes sont réalisées dans les 10 premières communes qui ont les dépenses les plus importantes. En particulier, les trois villes à statut particulier absorbent à elles seules plus de 50% des dépenses totales exécutées par les communes.

Les dépenses de fonctionnement représentent l'essentiel des dépenses communales, laissant peu de ressources pour les dépenses d'investissement. Sur la période 2004-2008, les dépenses ordinaires ont absorbé en moyenne près de 74% des dépenses totales des communes contre 26% pour les investissements, même si ces derniers ont connu une hausse annuelle moyenne de 18%⁷³. En particulier, les dépenses de personnel ont représenté entre 22% et 33% des dépenses ordinaires.

⁷² Les dotations de fonctionnement incluent la part de la taxe de voirie et sa subvention de substitution versées aux communes. La hausse substantielle de la subvention de fonctionnement entre 2008 et 2009 s'explique par l'augmentation de 3,5 à 6,3 milliards de ces deux transferts.

⁷³ En 2009, la part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales des communes serait toutefois estimée à 45,6 %.

Graphique 4. 4: Répartition des dépenses publiques entre le niveau central, déconcentré et décentralisé



Source : Banque Mondiale Bénin RDP 2010, juin 2012

Les résultats de l'exécution budgétaire au niveau communal présentent un profil similaire à celui qui est observé au niveau national, mais avec des tendances plus marquées. En effet, le taux d'exécution des dépenses communales a été très faible et n'a pas dépassé 70% sur la période 2004-2009 contre 77,9% en moyenne au niveau national. Comme pour le niveau central, les dépenses d'investissement affichent le taux d'exécution budgétaire le plus faible, s'élevant en moyenne à 54%. Ces résultats peuvent paraître, à priori, surprenants compte tenu du faible niveau de dépenses des communes, mais ils s'expliquent par la faiblesse des capacités d'absorption au niveau communal. En particulier, on note la faible maîtrise des procédures d'exécution du budget par l'administration communale et le manque de réalisme dans les projections de recettes (les budgets communaux ne tiennent pas compte de la capacité de mobilisation des ressources). À cela s'ajoute la faible prévisibilité des ressources attendues de l'État central.

Tableau 4. 5: Taux d'exécution des dépenses des communes, 2004-2009 (en %)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne 2004-2009
Fonctionnement	75	64	76	125	60	67	78
Investissement	41	30	48	42	88	76	54
Dépenses totales	58	47	62	83	67	70	65

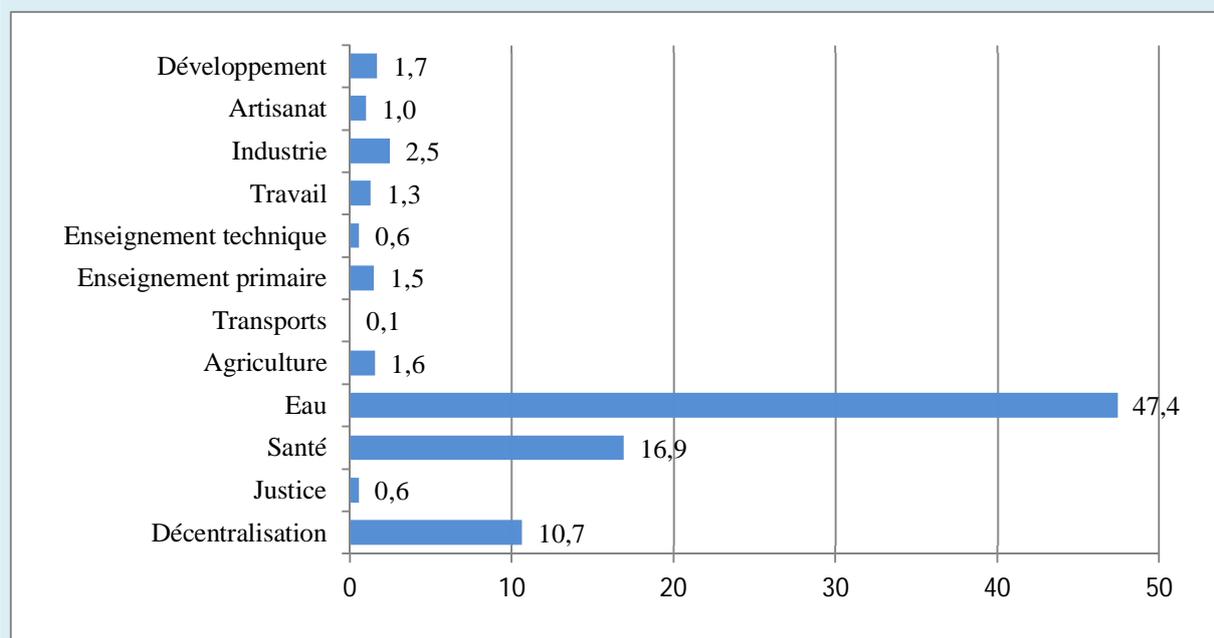
Source: Banque Mondiale, Benin RDP 2010, juin 2012

Pour accompagner la décentralisation, le Gouvernement a également entrepris une politique de déconcentration à travers laquelle, un certain nombre de ministères sectoriels ont créé des services au niveau départemental afin d'apporter une assistance-conseil aux communes. Les

crédits délégués ont presque exclusivement été absorbés par les dépenses courantes et principalement dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique. La part de la santé dans le total des crédits délégués a été de 39,5% contre 25,8% pour l'hydraulique et 7,1% pour l'enseignement maternel et primaire. La part des autres secteurs représente à peine 28%.

A part l'hydraulique, aucun ministère n'a eu un ratio de déconcentration de plus de 20%. La gestion budgétaire demeure donc très centralisée avec plus de 93% des dépenses exécutées au niveau central. Il s'avère alors nécessaire de la déconcentrer davantage, en particulier dans les secteurs où la plus grande partie de la fourniture des services publics s'effectue au niveau local, si l'on veut que les structures déconcentrées soient en mesure d'apporter une assistance de qualité aux collectivités locales.

Graphique 4. 5: Part des crédits délégués dans les allocations sectorielles en 2009



Source : Banque Mondiale Bénin RDP 2010, juin 2012

4.3 Contribution des dépenses publiques à la réduction de la pauvreté

Cette section analyse l'effet redistributif de la politique budgétaire sur la réduction de la pauvreté. Il s'agit d'identifier les bénéficiaires des dépenses publiques, de déterminer si les pauvres en profitent effectivement, en particulier dans les secteurs clés comme l'agriculture, l'éducation et la santé. A cet effet, elle présente une brève revue de littérature sur l'interrelation entre les dépenses publiques et la pauvreté. Ensuite, sont présentés la structure du modèle d'estimation et les résultats des simulations.

Revue de littérature. Plusieurs travaux ont été réalisés pour apprécier l'impact des dépenses publiques sur la pauvreté. Nous présentons ici quelques uns à même d'orienter et de situer les résultats de cette étude. Globalement, ces travaux mettent en exergue le rôle crucial que

jouent la recherche agricole, l'éducation et les infrastructures dans la réduction de la pauvreté en particulier rurale. Ainsi, Fan, Hazzel et Thorat (2000) ont examiné les effets de différents types de dépenses publiques sur la pauvreté et la productivité en Inde. Les résultats montrent que pour réduire significativement la pauvreté, le Gouvernement indien devrait donner la priorité à la construction de routes rurales et à la recherche agricole. L'impact positif des dépenses d'éducation se classe en troisième position. Les autres dépenses telles que celles liées à l'irrigation, à la conservation de l'eau, à la santé et au développement rural n'ont eu que des effets modestes sur la pauvreté rurale.

En Ouganda, Fan, Zhang et Rao (2004) ont estimé les effets des dépenses publiques sur la croissance agricole et la réduction de la pauvreté rurale. Se basant sur des estimations économétriques d'équations simultanées avec des données des préfectures, l'étude montre que les dépenses publiques dans la recherche et l'extension agricole ont significativement et positivement affecté la production agricole du pays. Ce type de dépense a aussi le plus important effet sur la réduction de la pauvreté. L'étude montre également que les dépenses d'infrastructures, notamment les routes, ont un effet important sur la réduction de la pauvreté. S'agissant de l'éducation et de la santé, l'effet des dépenses dans l'éducation sur la pauvreté rurale est positif tandis que les dépenses dans la santé ne semblent pas avoir un effet significatif sur la pauvreté rurale, certainement en raison des erreurs de mesure liées à cette variable.

La relation entre les investissements publics et la pauvreté a été également analysée pour le cas de la Thaïlande (Fan, Jitsuchon, et Methakunnavut (2004)), de la Chine et de l'Inde (Fan et Thorat (2007)). Ces différentes études sont parvenues aux mêmes conclusions, en particulier le rôle crucial que jouent la recherche agricole, l'éducation et les infrastructures dans la réduction de la pauvreté. Elles ont également mis en exergue l'effet différencié des différents types d'investissements publics sur la pauvreté.

Ngandu, Garcia et Arndt (2010) ont analysé les effets des dépenses d'infrastructure en Afrique du Sud à l'aide de la méthode SPA (Structural Path Analysis). Cette étude visait l'analyse des effets économiques d'un important programme de construction d'infrastructures que le Gouvernement sud-africain s'appropriait à mettre en œuvre. Il s'agissait aussi pour les auteurs de mettre en lumière les canaux par lesquels les dépenses d'infrastructures affecteraient l'économie. L'étude montre que le secteur de la construction est un bon choix pour une injection de liquidité du fait de ses effets simultanés sur les autres branches d'activité et les ménages.

Arndt, Garcia, Tarp et Thurlow (2011) ont analysé la relation entre la structure de l'économie et la réduction de la pauvreté en comparant les économies du Mozambique et du Vietnam. Partant du constat que les performances économiques de ces deux pays sont similaires en termes de croissance économique et de sa composition, les auteurs, sur la base des résultats de l'analyse SPA, montrent que la structure de l'économie vietnamienne conduit naturellement à une réduction de la pauvreté. Pour une croissance donnée de l'économie, l'effet ressenti sur les ménages vietnamiens est supérieur à celui des ménages mozambicains. Le niveau

d'éducation, le commerce extérieur et le système de transport sont ressortis comme les contraintes majeures à la croissance au Mozambique.

Savard et Adjovi (1998)⁷⁴ ont montré à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable (MEGC) pour le Bénin que la réduction des dépenses de santé et d'éducation contribue non seulement à la contraction de la croissance économique mais aussi à une réduction du revenu des ménages. En conséquence, la pauvreté augmente. Au contraire, la réduction des dépenses hors celles de la santé et de l'éducation ainsi que la baisse des salaires affectent faiblement la croissance économique.

Akapan et Ekpo (2009) se sont intéressés aux effets des dépenses publiques sur la réduction de la pauvreté dans les Etats du Sud-Est du Nigeria. Les objectifs visés par ces auteurs sont : (i) analyser l'impact de la pauvreté sur le développement humain ; (ii) examiner les implications des allocations budgétaires et (iii) évaluer l'efficacité des politiques de réduction de la pauvreté. Ces investigations ont été réalisées sur la base des méthodes non paramétriques. Les données utilisées proviennent à la fois des sources primaires et secondaires. L'étude montre que malgré les nombreuses initiatives publiques, l'incidence de la pauvreté reste élevée et les différents programmes de réduction de la pauvreté sont de faible efficacité.

Encadré 4.1: Structure du modèle de simulation

Dans le cadre de cette analyse, nous avons utilisé le modèle MAMS⁷⁵. Il s'agit d'un modèle d'équilibre général calculable dynamique, conçu pour la simulation et l'analyse des stratégies de développement de moyen et long termes. Il a plusieurs utilisations potentielles : analyse des stratégies pour la réalisation des OMD et la réduction de la pauvreté, simulation des effets des politiques budgétaires alternatives (notamment les arbitrages entre les différents postes de dépenses), simulation de l'impact de l'aide extérieure et des réductions de dettes, analyse des conséquences des chocs extérieurs (prix mondiaux, baisse de la demande d'exportation, etc.), analyse des liens démographie-éducation-emploi, évaluation des effets de politiques de promotion de l'emploi et élaboration des scénarii de croissance à long terme.

Comme la plupart des MEGC et contrairement aux modèles d'analyse sectorielle, le modèle MAMS, tient compte de l'ensemble des flux et des interactions dans une économie. Le modèle MAMS peut être divisé en trois modules qui sont intégrés simultanément dans un système d'équations linéaires et non-linéaires : un module intra-périodique, un module dynamique et un module OMD. Les deux premiers forment ensemble le noyau du MEGC dynamique.

Le module intra-périodique inclut la production, la consommation, l'investissement et les décisions liées à l'échange dans l'économie à chaque période. Le module dynamique assure les liens dans le temps, en actualisant les paramètres choisis (parmi lesquels l'offre des facteurs, les données démographiques et la productivité des facteurs) sur la base des évolutions exogènes et des valeurs antérieures des variables endogènes. Enfin, le module OMD intègre les processus qui déterminent la réalisation des OMD, en particulier la mise à disposition des services dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'eau et assainissement et des autres infrastructures publiques.

⁷⁴ Externalités de la santé et de l'éducation et bien-être : un modèle d'équilibre général calculable appliqué au Bénin, l'Actualité économique, Revue d'analyse économique, vol. 74, n° 3, septembre 1998.

⁷⁵ MAMS : « Maquette for MDG simulations ». Ce modèle a été conçu par des économistes de la Banque Mondiale (voir Hans Lofgren et Carolina Diaz Bonilla (2008), « MAMS : an Economy-wide model for Development Strategy Analysis »).

La taille et la composition qualitative de la main-d'œuvre sont endogènes et dépendent largement de l'évolution des comportements d'éducation. Le module OMD a des effets en retour sur toute l'économie, à travers le marché du travail. Dans le modèle MAMS, la croissance dépend de l'accumulation des facteurs de production (le travail selon les différents types d'éducation, le capital privé et autres facteurs tels que la terre) et des variations de la productivité des facteurs qui, à son tour, est déterminée par l'accumulation des stocks de capital public et par l'ouverture au commerce international.

A chaque période, les équations du modèle donnent l'information sur les décisions économiques et les paiements qu'elles entraînent par rapport à la production, à la consommation (publique et privée), à l'investissement, au commerce, à l'imposition, aux transferts entre les institutions et aux liens entre les facteurs et les institutions. Elles couvrent également les contraintes du marché, les équilibres macro-économiques et l'actualisation des équations dynamiques qui déterminent le comportement des agents. Ainsi, pour chaque année, la solution du modèle définit plusieurs indicateurs de performance économique.

Les trois modules et équations qui les composent sont présentés en détail en annexes. La Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) de base utilisée dans le cadre de la présente étude a été conçue par l'Institut National de Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) pour 2003. Cette matrice comprend 25 branches dont une pour l'éducation publique, une pour la santé publique et une pour autres administrations publiques ; 06 facteurs de production et 07 agents économiques. Elle a été restructurée pour tenir compte des spécificités du MAMS et comprend alors 18 branches dont 04 pour l'éducation publique (éducation primaire, secondaire générale, secondaire technique et supérieure) et 03 pour la santé (maternelle, infantile et autre) ; 08 facteurs de production et 05 agents économiques.

Pour appréhender des dépenses sur la pauvreté, un exercice de micro-simulation a été effectué. En effet, de façon générale, à partir de sa structure sectorielle et de ses caractéristiques macroéconomiques, un MEGC ne fournit que des informations agrégées pour les niveaux de l'emploi (parfois selon des catégories), des salaires, des productions sectorielles, etc. Pour approcher les impacts des différentes politiques économiques sur les revenus et les dépenses de consommation des ménages, seules quelques catégories de ménages (dits représentatifs) sont considérées dans ce type de modèles. Ces derniers ne permettent de déduire que des différences d'impacts entre les catégories de ménages considérées à la suite de toute simulation de politique économique. Pour déduire des résultats plus fins sur les impacts distributifs complets en termes de revenus ou de dépenses, et donc en termes de pauvreté, il faut intégrer dans ce type de modèles ou lui annexer un module de micro-simulation.

Pour le cas du Bénin, l'agent ménage a été introduit selon trois catégories : ménage rural non pauvre, ménage rural pauvre et ménage urbain. Deux variables sont donc à la base de cette segmentation : le milieu de résidence du ménage et le statut vis-à-vis de la pauvreté en milieu rural (pauvre / non pauvre). A partir de cette structure, MAMS-Bénin n'est pas conçu pour faire des micro-simulations dites complètement intégrées. C'est plutôt des versions de micro-simulations du « haut vers le bas », dites top-down, qui sont utilisées. Dans ce type de micro-simulations, à la suite de toute simulation du MEGC (agrégé) dans sa forme habituelle, les impacts sur certaines grandeurs pertinentes sont récupérés puis appliqués aux données microéconomiques, telles qu'elles sont fournies dans une enquête auprès des ménages, avec tous les coefficients d'extrapolation. Un des avantages de ce type de micro-simulations est qu'elles peuvent être effectuées, de façon séparée du MEGC, sans avoir à concilier les résultats obtenus avec ceux agrégés. Les liens entre la partie macroéconomique et les données de l'enquête se font à plusieurs niveaux : les prix et la répartition des revenus des facteurs (capital et travail selon leurs catégories respectives), les autres revenus et les prix des biens. Une étape cruciale dans la conduite des micro-simulations est celle qui spécifie les sources de revenu et les types de dépenses des ménages pour les lier aux variations des indicateurs macroéconomiques que le modèle produit.

Un canal privilégié de transmission par lequel passent plusieurs effets en matière de revenu et de dépense (et donc des effets sur la pauvreté) est celui du marché du travail. Outre les variations de salaires, à la suite des chocs extérieurs ou de politiques économiques, il y a aussi des changements dans les statuts des personnes sur ce marché (inactif, en chômage, actif, type d'emploi, secteur d'activité, situation dans l'emploi, etc.). Ces changements modifient les niveaux de revenus et de dépenses des ménages, parfois même plus que les variations des autres variables. Pour les approches micro-simulées, il s'agit justement d'approcher des

Simulations et résultats. Pour illustrer les effets de quelques mesures de politiques économiques, quatre simulations sont présentées. Les deux premières et la quatrième considèrent une hausse de 10% respective des dépenses d'éducation maternelle et primaire ainsi que de santé et de l'agriculture en réduisant proportionnellement les autres catégories de dépenses publiques afin de maintenir le déficit public constant (par rapport au scénario de base). La troisième simulation suppose une hausse de 30% des investissements publics en faveur des infrastructures liées à l'assainissement afin de réaliser l'OMD 7.

Première simulation : La première simulation est fondée sur une hausse de 10% des dépenses d'éducation maternelle et primaire aux dépens des autres secteurs afin de maintenir inchangé le déficit budgétaire. L'augmentation des dépenses d'éducation entraîne une baisse de la production (en volume) de 0,8 point de pourcentage par rapport au scénario de base. Cette contraction de la production est tirée principalement par les secteurs coton et industrie. Une des raisons en est que le facteur travail a été libéré par les autres activités, notamment le coton et l'industrie, et n'a pas pu être utilisé directement par l'activité d'éducation. Cette situation est confirmée par l'augmentation de la rémunération de la main-d'œuvre non qualifiée (travail moins du secondaire et secondaire général), particulièrement sollicitée par les activités de coton et de l'industrie.

Cependant, la production vivrière connaît une légère amélioration de 0,1 point de pourcentage par rapport au scénario de base, ce qui signifie que la promotion des enseignements maternel et primaire induit une réorientation de la production agricole vers les vivriers. Cette situation s'explique par le fait que la baisse de la production du coton induite entre autres par l'augmentation de la rémunération de la main-d'œuvre a libéré le capital agricole qui est utilisé par les cultures vivrières dont la production a crû en conséquence.

Par ailleurs, l'augmentation des dépenses d'éducation entraîne une hausse de la rémunération du facteur travail et une baisse de celle des facteurs terre et capital privé. En conséquence, les revenus des ménages urbains et ruraux pauvres connaissent une augmentation de 0,4 point et de 1,2 point de pourcentage respectivement. Par contre, les revenus des ménages ruraux riches enregistrent une contraction de 0,4 point en lien non seulement avec la baisse des productions cotonnière et industrielle, mais aussi en relation avec la baisse du revenu tiré de leur patrimoine qu'est la terre. Cette réduction du revenu du ménage rural riche explique elle-même une baisse du volume consommé des divers produits. Ce qui n'est pas sans conséquence sur le niveau de la pauvreté pour cette catégorie de ménage.

Tableau 4. 6: Résultats de simulation

Variables	2003	Base	Simulation 1	Simulation 2	Simulation 3	Simulation 4
Rémunération des facteurs						
Travail – moins du secondaire	0,09	2,40	7,02	3,79	3,01	2,52
Travail – secondaire général	0,22	2,68	5,73	3,74	3,21	2,73
Travail – secondaire technique	0,48	5,69	8,78	6,58	6,27	5,74
Travail – tertiaire	0,40	1,69	5,43	2,80	2,30	1,73
Capital	0,29	5,01	3,61	4,36	4,92	5,03
Terre	1,00	2,70	1,79	1,93	0,00	2,73
PIB au coût des facteurs						
Agriculture vivrière	427,37	4,32	4,40	4,18	4,52	4,36
Coton graine	53,12	6,16	-12,74	-0,92	2,33	5,89
Autres produits agricoles	188,57	4,30	4,29	4,17	4,51	4,34
Industrie agroalimentaire	94,64	4,31	4,09	4,10	4,48	4,34
Égrenage de coton	15,36	6,16	-12,71	-0,92	2,33	5,89
Autres industries	66,55	4,03	2,35	3,90	3,97	4,12
BTP	55,00	3,58	3,51	4,59	3,74	3,79
Transport et communication	168,16	4,42	2,86	3,79	4,37	4,45
Autres services marchands	581,93	4,31	3,00	3,88	4,30	4,35
Total	1 805,11	4,33	3,50	3,90	4,39	4,36
Importations	623,44	4,19	4,30	4,24	4,40	4,28
Exportations	414,49	4,93	-1,70	2,50	3,77	4,99
Consommation des ménages						
Ménage rural riche	658,08	4,31	3,94	3,97	4,44	4,34
Ménage rural pauvre	87,13	4,31	5,52	4,43	4,67	4,36
Ménage urbain	894,60	4,27	4,64	4,12	4,46	4,31
Total	1 639,82	4,29	4,42	4,08	4,46	4,32
OMD						
OMD 1	28,50	26,82	27,67	31,05	26,21	26,70
OMD 2	59,46	60,74	81,82	59,93	62,19	60,91
OMD 4	76,10	79,28	71,72	27,14	61,58	78,94
OMD 5	47,40	51,79	58,87	35,26	43,56	51,23
OMD 7a	61,00	60,14	51,79	56,12	100,00	60,31
OMD 7b	13,00	12,71	11,19	12,19	58,00	12,83

Source : Estimation des auteurs, 2013

Pour les indicateurs OMD, on observe par rapport au scénario de base, une nette amélioration de l'OMD 2 (taux net d'achèvement du primaire) et de l'OMD 4 (taux de mortalité infantile), ce qui souligne les effets bénéfiques de la promotion sur l'enseignement de base sur la santé infantile. Par contre, la réduction des autres types de dépenses a un effet néfaste sur l'OMD 1 (incidence de la pauvreté), l'OMD 5 (taux de mortalité maternelle), l'OMD 7a (proportion de la population ayant accès à l'eau potable) et l'OMD 7b (proportion de la population ayant accès à un assainissement sûr). L'augmentation de l'incidence de la pauvreté est induite par un accroissement plus rapide des prix à la consommation que le revenu des ménages et ceci en relation avec la hausse des salaires.

Deuxième simulation : La deuxième simulation, c'est une hausse de 10% des dépenses de santé aux dépens des autres secteurs afin de maintenir inchangé le déficit budgétaire. Les

résultats obtenus sont similaires à ceux de la première simulation mais avec des amplitudes différentes compte tenu du niveau des dépenses publiques en jeu. Cette hausse des dépenses de santé entraîne une baisse de la production (en volume) de 0,4 point par rapport au scénario de base. Cette contraction de la production est tirée par tous les secteurs. Par ailleurs, elle entraîne une hausse de la rémunération du facteur travail et une baisse de celle des facteurs terre et capital privé. Seuls les revenus des ménages ruraux pauvres connaissent une augmentation par rapport au scénario de base, ce qui signifie qu'une telle politique engendre des externalités positives sur les populations rurales pauvres.

Pour les indicateurs OMD, on observe par rapport au scénario de base, une nette amélioration de l'OMD 4 (taux de mortalité infantile) et de l'OMD 5 (taux de mortalité maternelle). Par contre, la réduction des autres types de dépenses a un effet néfaste sur l'OMD 1 (incidence de la pauvreté), l'OMD 2 (taux net d'achèvement du primaire), l'OMD 7a (proportion de la population ayant accès à l'eau potable) et l'OMD 7b (proportion de la population ayant accès à un assainissement sûr).

Troisième simulation : La troisième simulation se fonde sur une hausse de 30% des dépenses d'infrastructures au profit des infrastructures d'assainissement. Cette hausse des dépenses d'investissement a peu d'effet sur la croissance économique. En effet, la production (en volume) n'augmente que de 0,1 point de pourcentage par rapport au scénario de base, tirée par l'amélioration non seulement des services non marchands induits par la mise en place des infrastructures socioéconomiques mais aussi par la hausse de la production agricole hors coton. Par contre, la production cotonnière est en recul par rapport au scénario de base.

Par ailleurs, l'augmentation des investissements en faveur des infrastructures d'assainissement induit une amélioration de la rémunération du facteur travail, notamment pour la main-d'œuvre du niveau tertiaire et moins du secondaire général. Cependant, la rémunération des facteurs capital privé et terre a baissé comparativement au scénario de base. Cette situation profite donc plus aux ménages ruraux riches et urbains dont les consommations sont en progression respectivement de 0,4 et 0,2 point de pourcentage par rapport au scénario de base contre une hausse d'environ 0,1 pour les ménages ruraux pauvres.

L'augmentation des dépenses d'investissement en faveur des infrastructures d'assainissement permet de réaliser l'OMD 7a (proportion de la population ayant accès à l'eau potable) et l'OMD 7b (proportion de la population ayant accès à un assainissement sûr). Elle permet également, comparativement au scénario de base, de réduire l'incidence de pauvreté (OMD1), d'améliorer légèrement l'OMD 2 (taux net d'achèvement du primaire). Son impact est plus significatif sur l'OMD 4 (taux de mortalité infantile) et l'OMD 5 (taux de mortalité maternelle), ce qui souligne les effets bénéfiques de l'assainissement sur la santé.

Quatrième simulation : La quatrième simulation se fonde sur une hausse de 10% des dépenses du secteur de l'agriculture. Cette hausse des dépenses agricoles a induit une amélioration de la croissance économique de 0,03 point de pourcentage par rapport au scénario de base. La hausse de la production (en volume) est tirée en particulier par

l'amélioration de la production agricole hors coton avec ses effets induits sur les autres secteurs de l'économie. Par contre, la production cotonnière est en recul par rapport au scénario de base.

En outre, l'augmentation des dépenses en faveur de l'agriculture se traduit par l'amélioration de la rémunération, comparativement au scénario de base des facteurs terre et travail, notamment pour la main-d'œuvre du niveau « moins du secondaire général ». Cette situation profite donc plus aux ménages pauvres ruraux et urbains dont les consommations sont en progression respectivement de 0,5 et 0,4 point de pourcentage par rapport au scénario de base contre une hausse d'environ 0,3 pour les ménages ruraux riches.

L'augmentation des dépenses publiques du secteur agricole permet, comparativement au scénario de base, de réduire l'incidence de pauvreté (OMD 1) et d'améliorer légèrement l'OMD 2 (taux net d'achèvement du primaire), l'OMD 7a (proportion de la population ayant accès à l'eau potable) et l'OMD 7b (proportion de la population ayant accès à un assainissement sûr). Cependant, une telle mesure ne contribue pas à l'atteinte de l'OMD 4 (taux de mortalité infantile) et l'OMD 5 (taux de mortalité maternelle). En somme, l'impact des dépenses publiques agricoles est plus significatif sur la réduction de la pauvreté.

4.4 Conclusion

La structure des dépenses publiques du Bénin reste dominée par les dépenses de fonctionnement, notamment la masse salariale qui représente environ 40% des recettes fiscales pour une norme de 35%. Cette situation nécessite de la part du Gouvernement, un arbitrage entre l'augmentation du salaire réel moyen et la limitation du recrutement de nouveaux fonctionnaires afin de ne pas compromettre la viabilité des finances publiques à moyen terme.

Par ailleurs, l'analyse du budget montre que : (i) le taux d'exécution est relativement faible au niveau des secteurs prioritaires ; (ii) la faiblesse des ressources aux structures déconcentrées et décentralisées. À cet effet, il faudrait que le Gouvernement d'une part, renforce son dispositif de suivi des dépenses sociales prioritaires et l'étendre si possible aux autres catégories de dépense, et d'autre part, améliorer le niveau des ressources affectées au FADEC et aux structures déconcentrées.

Les résultats des simulations réalisées avec MAMS confirment les externalités positives des dépenses publiques en éducation, en santé, en agriculture et en infrastructures d'assainissement sur les salaires, la consommation des ménages, notamment des ménages ruraux pauvres et l'atteinte des OMD 2, 4 et 5. En outre, ils montrent que les dépenses publiques en agriculture et en infrastructures d'assainissement concourent dans une certaine mesure à la réduction de la pauvreté. Par contre, la hausse de ces dépenses publiques en éducation et en santé conduit à une accélération de la pauvreté à court et moyen termes. En conséquence, la politique du Gouvernement ne doit pas viser uniquement les secteurs sociaux mais elle doit rechercher l'équilibre entre les dépenses sociales et les investissements en infrastructures.

CHAPITRE 5

Politique de l'emploi et pauvreté

5.1 Introduction

L'emploi constitue un facteur déterminant du développement économique et social. Outre l'importance cruciale qu'il revêt pour le bien-être des personnes, il est essentiel à la réalisation de nombreux objectifs généraux concernant la société, tels que la réduction de la pauvreté, la croissance de la productivité à l'échelle de l'économie et la cohésion sociale⁷⁶ (BM, 2012).

Au Bénin, l'analyse de l'interaction entre la pauvreté et la branche d'activité indique que la participation au marché du travail n'est pas considérée comme un facteur clé dans l'explication de la pauvreté au Bénin mais plutôt la question de la qualité et de la productivité de l'emploi occupé étant donné que le taux de salarisation est faible (10%) et que plus de la moitié de la population active occupée au Bénin est caractérisée par le sous-emploi.

Le présent chapitre vise à présenter un état des lieux de la situation de l'emploi au Bénin en 2010 et à faire le lien entre les politiques mises en œuvre en matière d'emploi et la pauvreté. Il s'agit de vérifier si ces politiques sont-elles appropriées ? Ont-elles permis de réduire la pauvreté ?

Le chapitre aborde dans une première partie la situation de l'emploi au Bénin en 2010 de façon générale et finit par quelques caractéristiques de l'emploi des jeunes au Bénin. Dans une deuxième partie, il examine l'ensemble des politiques mises en œuvre en matière d'emploi au Bénin et leur lien avec la pauvreté.

5.2 Situation de l'emploi au Bénin

Cette section présente les tendances de l'emploi, de la population active, de la population active occupée et ses composantes⁷⁷.

5.2.1 Tendance de l'emploi de 2006 à 2010.

Elle est déclinée à travers le taux d'activité. Il désigne selon le BIT, l'ensemble des actifs occupés plus les chômeurs. C'est la force de travail de l'économie. Il caractérise le facteur travail de la fonction de production.

⁷⁶Rapport sur le développement, 2013

⁷⁷ Tous les tableaux de cette partie concernent la population âgée de 15-64 ans, sauf le tableau 11 qui concerne les jeunes de 15-34 ans.

Encadré 5.1: Définition des concepts

Emploi : Selon le BIT, les personnes pourvues d'un emploi comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui se trouvaient, durant une brève période de référence spécifiée telle qu'une semaine ou un jour, dans les catégories suivantes: a) "emploi salarié" (qui sont au travail ou ont un emploi mais ne sont pas au travail), b) "emploi non salarié" (qui sont au travail ou ayant une entreprise mais n'étant pas au travail). Dans la pratique, on peut interpréter la notion de "travail effectué au cours de la période de référence" comme étant un travail d'une durée d'une heure au moins.

Le concept personnes au travail fait référence à des personnes qui, durant la période de référence, ont effectué soit un travail (au-delà d'une heure) en vue d'un salaire, soit ont bénéficié d'un gain familial en espèces ou en nature.

Population active : Selon le BIT, la population active comprend toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et services, comme définis par les systèmes de comptabilité nationaux des Nations Unies (SCN). Elle est égale à la somme de toutes les personnes en âge de travailler qui occupent un emploi et ceux qui sont au chômage.

Ratio emploi-population (EPR) ou taux d'occupation ou taux d'emplois : Le Ratio Emploi-Population (EPR) est calculé comme le nombre de personnes pourvues d'un emploi pendant une période de référence bien déterminée, en pourcentage du total de la population en âge de travailler pour la même période de référence.

Taux d'auto-emploi : L'auto-emploi désigne les personnes ayant créé leur propre emploi ou entreprise. Il comprend les patrons et les travailleurs à leur propre compte. Le taux d'auto-emploi rapporte cette catégorie de personnes au total des emplois.

Sous-emploi visible ou sous-emploi lié à la durée du travail : Selon le BIT, les personnes en sous-emploi lié à la durée du travail comprennent toutes les personnes pourvues d'un emploi qui répondent aux trois critères suivants pendant la période de référence: a) «disposées à prêter davantage d'heures», b) «disponibles pour travailler davantage d'heures» c'est-à-dire prêtes, pendant une période ultérieure spécifiée, à effectuer davantage d'heures, si la possibilité leur en était offerte, c) «ayant travaillé moins qu'un seuil relatif à la durée du travail» c'est-à-dire les personnes dont «les heures de travail réellement effectuées» dans tous les emplois confondus pendant la période de référence, telles que définies dans les directives internationales en vigueur concernant les statistiques du temps de travail, étaient inférieures à un seuil à choisir selon les circonstances nationales. Le sous-emploi visible est au aussi appelé sous-emploi lié au marché du travail et vise à quantifier les personnes qui, en raison d'une réduction ou d'une modification de la demande de main-d'œuvre ou de la création d'emplois en nombre insuffisant pour certaines professions, sont contraintes, pour ne pas être au chômage, de travailler à horaires réduits ou d'occuper un poste de moindre qualification ou dans une unité économique moins productive, et qui perçoivent de ce fait un revenu inférieur à celui qu'elles pourraient normalement obtenir (Borgen et coll., 1988; Hecker, 1992).Source : (BIT, 1998)⁷⁸.

Sous-emploi invisible ou sous-emploi lié à la productivité. La définition internationale actuelle du sous-emploi invisible correspond à un type de mesure axée sur le développement. Le sous-emploi invisible est ici caractérisé par «un faible revenu, la sous-utilisation des compétences ou la faible productivité» (voir paragraphe 15 2) de la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, 13e CIST, annexe II).Selon le BIT, la mesure axée sur le développement a trait aux caractéristiques propres des travailleurs tels que i) les travailleurs pauvres, comme les personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté ou au salaire minimum (Hauser, 1974; Moir, 1980; Morris, 1986; Oster et coll., 1978); ii) les personnes dont les «besoins fondamentaux» ne sont «pas satisfaits» et qui ne sont pas en mesure d'obtenir un revenu suffisant pour acheter une quantité donnée de biens et de services (Hopkins, 1985); ou iii) les travailleurs ayant un «certain statut professionnel» et un «certain niveau d'instruction» (PREALC, 1984). Ce type de mesure a également trait aux caractéristiques des établissements où sont employés les travailleurs tels que iv) les travailleurs du secteur informel (Hirshman, 1979), v) les travailleurs employés dans des exploitations agricoles n'atteignant pas une certaine taille (Ayub, 1989), ou vi) les travailleurs employés dans des établissements dont le niveau de productivité est inférieur à une norme donnée (Acharya, 1983). Source : BIT (1998).

Chômeurs : Selon le BIT, les chômeurs comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié, qui au cours de la période de référence étaient: a) "sans travail", c'est-à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié; b) "disponibles pour travailler" dans un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence; c) "à la recherche d'un travail", c'est-à-dire qui avaient pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou un emploi non salarié, c'est le chômage au sens du BIT. Aux fins de comparabilité internationale, la période de recherche d'emploi est souvent définie comme les quatre semaines précédentes, mais cela varie d'un pays à un autre.

Le chômage au sens large comprend les chômeurs au sens du BIT plus les chômeurs découragés.

Les chômeurs découragés sont des personnes sans travail, disponibles pour travailler, mais qui ne recherchent pas de travail parce qu'ils sont découragés soit pour avoir déjà cherché en vain du travail, soit parce qu'ils pensent ne pas avoir les chances d'être retenus pour un emploi.

⁷⁸BIT (1998), « La mesure du sous-emploi », Rapport I de la 16^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST), Genève 6-15 octobre 1998.

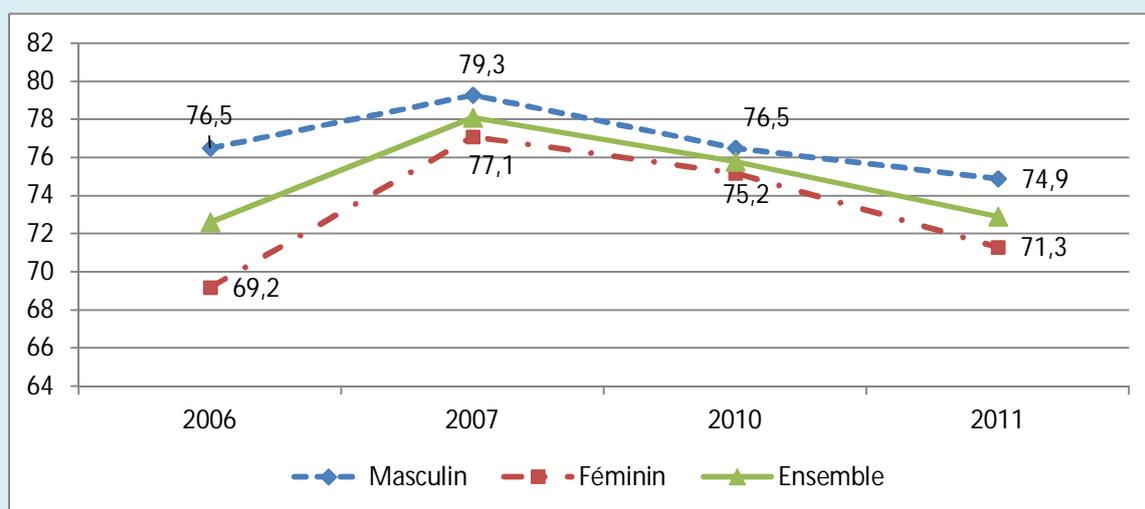
Inactifs : Les inactifs désignent les personnes qui ne sont ni actifs occupés ni chômeurs. On y retrouve, les élèves/écoliers, les rentiers, les invalides.

Emplois précaires : Les travailleurs dans les emplois précaires désignent les personnes enregistrées comme travailleurs occasionnels, saisonniers et temporaires. Le taux d'emplois précaires s'obtient en divisant le nombre des personnes occupant des emplois précaires par le nombre total de travailleurs.

Emplois vulnérables : Concerne les personnes enregistrées en tant que travailleurs pour leur propre compte ou en tant que travailleurs familiaux non rémunérés. Le taux d'emplois vulnérables s'obtient en divisant le nombre total de travailleurs vulnérables par le nombre total des emplois.

Entre 2006 et 2010, la force de travail de l'économie s'est accrue de 72,6% à 75,4%. Le nombre des actifs s'élève à 2783019 en 2010. Les données montrent que le nombre de femmes actives est plus élevé que celui des hommes en 2010 (1 468 886 contre 1 314 132). Cependant, le taux d'activité des hommes est légèrement plus élevé que celui des femmes (76,5% contre 75,2%) en raison de l'effet de structure de la population béninoise au sein de laquelle les femmes sont plus nombreuses.

Graphique 5. 1: Évolution du taux d'activité des 15-64 ans par sexe de 2006 à 2011



Source : INSAE, EMICoV2006, 2007, 2009 et 2011

5.2.2 Population active et population active occupée au Bénin en 2010

En 2010, le taux d'activité a été plus élevé en milieu rural (79,1%) qu'en milieu urbain (70,4%). L'analyse du taux d'activité selon le sexe indique que, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, le taux d'activité des hommes est légèrement plus élevé que celui des femmes (71,2% contre 69,7% en milieu urbain) et (79,9% contre 78,4% en milieu rural).

Lorsque l'on regarde comment évolue le taux d'activité selon le sexe et le milieu de résidence, il ressort que 86,3% des femmes n'ayant aucun niveau d'instruction appartiennent à la population active en milieu urbain contre 43% pour les hommes. Cependant, au niveau supérieur, la tendance s'inverse en faveur des hommes. En effet, 84% environ des hommes de niveau supérieur, résidant en milieu urbain appartiennent à la population active contre 37%

pour les femmes. Compte tenu des difficultés socioculturelles d'accès à l'éducation et de quelques caractéristiques propres aux femmes, beaucoup d'entre elles n'arrivent pas à atteindre des niveaux d'instruction élevés.

Tableau 5. 1: Répartition de la population active selon la zone de résidence en 2010

	Pop. Active strict (%)	Ratio pop/emploi (%)
Urbain	70,4	69,7
Rural	79,1	79,0
Total	75,2	74,8

Source : INSAE, EMICoV 2010

Au Bénin, dans l'enseignement supérieur, on compte près de 3 fois plus d'hommes que de femmes en 2011 (3,5% pour les hommes contre 1,2% pour les femmes) et 52,2% des femmes sont sans niveau d'instruction contre 33,6% des hommes (INSAE 2012)⁷⁹. Il existe donc une forte déperdition des femmes entre l'entrée au primaire et l'atteinte du niveau supérieur (BAC ou plus). Cette déperdition des filles pendant le cursus scolaire trouve son fondement dans la culture béninoise. En effet, selon la coutume, les filles sont d'abord destinées à aider dans les tâches ménagères, puis à se marier lorsqu'elles atteignent l'âge de la majorité.

Tableau 5.1a: Répartition de la population active selon le sexe, l'âge et le niveau d'instruction en 2010.

	Taux d'activité au sens strict		Taux d'activité au sens élargi	
	Nombre	%	Nombre	%
Sexe				
Masculin	1309831	75,9	1314132	76,1
Féminin	1 459547	74,6	1 468886	75
Age				
15-24 ans	429639	40,3	435699	40,9
25-34 ans	886228	87,0	890801	87,4
35-54 ans	1 198529	92,7	1 201182	92,9
55-64 ans	254982	83,4	255337	83,5
Niveau d'instruction				
Aucun niveau	1 889054	87,8	1 895376	88,1
Primaire	469762	75,7	472002	76,1
Secondaire	331493	41,8	334846	42,1
Supérieur	79071	50,5	80795	51,4

Source : INSAE, EMICoV 2010

Cette conception du rôle de la fille dans la société amène beaucoup de parents à préférer envoyer les garçons plutôt que les filles à l'école. Lorsque malgré tout les filles ont la chance d'être envoyées à l'école, beaucoup d'entre elles sont retirées de l'école pour se marier. Pour les parents, la fille est plus utile dans le ménage et au champ qu'à l'école. Il faut préciser que

⁷⁹ INSAE (2012), « EMICoV, 2è édition, 2011 : Principaux indicateurs », INSAE, MCA, UNDP, DANIDA, GIZ, 117p.

cette pratique est plus courante en milieu rural qu'en milieu urbain où, compte tenu de la modernisation, elle s'est énormément effritée.

Le tableau 5.1b qui suit montre que le pourcentage des hommes actifs est plus élevé que celui des femmes actives à tous les niveaux d'instruction. Cependant, ce tableau montre que la proportion des femmes sans instruction est plus grande que celle des hommes, ce qui confirme la faible scolarisation des filles par rapport aux garçons. Les différences entre les femmes et les hommes sont plus marquées au niveau supérieur où près de 66% des hommes appartiennent à la population active contre 47,8% pour les femmes.

Tableau 5.1b: Population active et population occupée selon le sexe et le niveau d'instruction en 2010

	Pop. Active strict (%)			Ratio pop/emploi (%)		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun niveau/maternelle	94,3	83,9	87,8	94,1	83,8	87,6
Primaire	78,8	71,8	75,7	78,3	71,6	75,4
Secondaire	44,8	38,6	42,4	44,5	37,7	41,9
Supérieur	65,9	47,8	61,3	62,8	43,6	57,9
BENIN	75,9	74,6	75,2	75,4	74,3	74,8

Source : INSAE, EMICoV 2010

5.2.3 Composantes de la population active occupée

Le taux d'emploi évolue dans le même sillage que le taux d'activité, en raison du faible niveau du chômage qui est au niveau national, quasi-inexistant. En effet, le Bénin est caractérisé par une prépondérance de deux secteurs : le secteur informel qui domine en milieu urbain, et le secteur agricole en milieu rural. Dans ce contexte, la plupart des actifs s'ils ne sont pas dans le secteur informel en milieu urbain, ils sont dans les activités agricoles en milieu rural. Toutes ces personnes, lorsque l'agent enquêteur leur demande « avez-vous travaillé pendant au moins une heure au cours de la semaine de référence ? », ils répondent « oui ». En conséquence, ils ne peuvent plus être considérés comme des chômeurs. Par contre, ils sont pour la plupart sous-employés. La plupart des actifs du secteur agricole sont sans niveau d'instruction. En milieu urbain également, le sous-emploi sévit dans le secteur informel. La plupart des habitants de la ville préfèrent accepter des emplois précaires et non décents que de rester au chômage car le Bénin n'octroie pas pour le moment « d'indemnités de chômage ».

Le tableau 5.2 donne la répartition de la population active selon la catégorie socio-professionnelle, le milieu de résidence et le sexe. Ce tableau indique que, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural et indépendamment du sexe, les actifs occupés sont pour la plupart des travailleurs à leur propre compte. Ainsi, 80% des hommes occupés (resp. 71% des femmes) travaillent pour leur propre compte en milieu rural contre 60% en milieu urbain (resp. 73% des femmes). Ces chiffres montrent aussi que la proportion de femmes travaillant à leur propre compte est plus élevée que celle des hommes en milieu urbain alors qu'en milieu rural, c'est l'inverse. Cet inversement de la part des travailleurs à leur propre compte parmi

les actifs occupés, selon le sexe, reflète une caractéristique principale de l'économie béninoise : le milieu rural est dominé par les activités agricoles qui mobilisent généralement plus les hommes que les femmes tandis que le milieu urbain est dominé par les activités commerciales et les services qui mobilisent généralement plus les femmes.

Le tableau 5.2 montre également qu'il y a plus de salariés en milieu urbain qu'en milieu rural et plus de salariés parmi les hommes occupés que les femmes. 24,3% des hommes occupés en milieu urbain sont salariés, contre 8,7% des femmes. (resp. 5,1% contre 1,3% en milieu rural).

Tableau 5. 2: Répartition des actifs occupés selon la catégorie socio-professionnelle selon le milieu de résidence et le sexe en 2010

	Rural		Urbain	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Salariés	5,1	1,3	24,3	8,7
Employeur	0,8	0,1	3,6	1,1
Travailleur à son propre compte	80,1	70,8	60,5	73,3
Apprenti/Aide familial	14,0	27,7	11,6	16,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSAE, EMICoV 2010

Le tableau 5.3 présente la répartition des actifs occupés selon l'âge et la catégorie socio-professionnelle. Il montre que les jeunes de 15-24 ans sont majoritairement des apprentis ou des aides familiaux (85,5%) tandis que les adultes (25-64 ans) sont pour la plupart travailleurs à leur propre compte (67,5%).

Tableau 5. 3: Répartition des actifs occupés selon l'âge et la catégorie socioprofessionnelle au Bénin en 2010

	15-24 ans	25-64 ans
Salariés	3,1	7,3
Employeur	0,0	0,8
Travailleur à son propre compte	11,5	67,5
Apprenti/Aide familial	85,5	24,3
Total	100,0	100,0

Source : INSAE, EMICoV 2010

Il convient de mentionner que le faible taux d'activité pour le niveau secondaire s'explique par le fait que beaucoup de personnes de ce niveau vont à l'école et se retrouvent donc dans la population inactive. En conséquence, pour cette catégorie de la population, le numérateur (actifs occupés+chômeurs) du taux d'activité est petit tandis que le dénominateur (population en âge de travailler) est élevé.

Le tableau 5.4 montre que sur 2 784 165 actifs occupés, 1232 329 soit 44,3% sont dans l'agriculture. 126 906 sont dans le coton-textile et 768 513 soit 27,6% sont dans le commerce et la logistique. Les activités culturelles et touristiques mobilisent 215529 actifs soit 7,7% des actifs occupés.

Tableau 5. 4: Répartition des actifs occupés selon les pôles de croissance⁸⁰ et le sexe en 2010

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture	682150	51,7	550179	37,5	1 232329	44,3
Coton-Textile	58120	4,4	68786	4,7	126906	4,6
Commerce-logistique	234635	17,8	533879	36,4	768513	27,6
Agroalimentaire	9416	0,7	39590	2,7	49006	1,8
BTP - matériaux de construction	74153	5,6	4456	0,3	78609	2,8
Culture et tourisme	39011	3,0	176518	12,0	215529	7,7
Autres activités industrielles et artisanales	66629	5,1	7676	0,5	74305	2,7
Autres services	137580	10,4	71955	4,9	209536	7,5
Non déclaré	16698	1,3	12735	0,9	29433	1,1
Total	1 318390	100,0	1 465775	100,0	2 784165	100,0

Source : INSAE, EMICoV 2010

L'analyse du tableau 5.4 selon le sexe, révèle que l'agriculture et le commerce/logistique mobilisent à eux seuls plus de 2/3 des actifs occupés, que ce soit chez les hommes ou chez les femmes. En effet, 51,7% et 17,8% des hommes occupés sont respectivement dans l'agriculture et le commerce/logistique contre respectivement 37,5% et 36,4% pour les femmes. En dehors des activités agricoles, les hommes se retrouvent dans les travaux de BTP et la fabrication de matériaux de construction, de même que dans l'artisanat industriel avec respectivement 5,6% et 5,1%. Les femmes quant à elles sont dans les activités culturelles et touristiques avec 12,0%.

Dans le tableau ci-après, on cherche à savoir la catégorie socio-professionnelle des actifs occupés en fonction de leur milieu de résidence et de leur branche d'activité. Au niveau national, près de quatre (4) travailleurs sur cinq (5) sont à leur propre compte et seulement 1,2% sont des employeurs. Ce résultat est un trait caractéristique d'une économie dont le secteur privé est embryonnaire. Or le secteur privé est celui qui crée le plus d'emplois dans une économie de marché. La réduction de la pauvreté devrait donc passer par l'amélioration des conditions de création d'entreprises et la promotion du secteur privé. Seuls les pôles « Bâtiments et travaux publics-matériaux de construction » et « Autres activités industrielles et artisanales » comportent plus d'employeurs avec respectivement 8,8% et 5,2%. Ce résultat n'est pas étonnant dans la mesure où ces entreprises doivent utiliser de la main d'œuvre pour pouvoir fonctionner. Un des principaux défis à relever dans ce domaine concerne les autres pôles de développement dont notamment le pôle « agriculture » et le pôle « agroalimentaire ». La réduction de la pauvreté au Bénin passera par une profonde réforme de ces deux pôles afin de les rendre plus professionnels et plus structurés. L'analyse de la catégorie socio-professionnelle montre qu'indépendamment de la branche d'activité et du milieu de résidence, la plupart des travailleurs sont soit travailleurs à leur propre compte (67,3%) ou apprentis/aides familiaux (14,0%).

⁸⁰Il s'agit des branches d'activité recodées suivant les grands pôles de croissance définies dans les Orientations Stratégiques de Développement (OSD).

Tableau 5. 5: Répartition des actifs occupés selon le pôle de croissance, le milieu de résidence et la catégorie socioprofessionnelle

	Cotonou					Autre urbain					Ensemble urbain				
	Salariés	Employ	Trav. à son propre compte	Appr./ Aide familial	Eff. Total	Salariés	Employ.	Trav. à son propre compte	Appr./ Aide familial	Eff. Total	Salariés	Employ.	Trav. à son propre compte	Appr./ Aide familial	Eff. Total
Agriculture	6,1	0,0	93,9	0,0	1613	1,8	0,6	67,6	30,1	243470	1,8	0,6	67,7	29,9	245083
Coton-Textile	3,0	4,8	70,4	21,8	23579	1,6	4,0	70,7	23,7	42864	2,1	4,3	70,6	23,0	66443
Commerce-logistique	17,5	2,5	75,4	4,5	161729	6,5	1,2	84,9	7,4	284619	10,5	1,7	81,5	6,4	446348
Agroalimentaire	25,0	12,0	60,1	2,9	4729	14,7	0,0	81,3	3,9	8414	18,4	4,3	73,7	3,6	13143
BTP - matériaux de construction	19,4	10,4	51,7	18,5	18901	11,5	10,2	63,1	15,2	32 215	14,4	10,3	58,9	16,4	51 117
Culture et tourisme	12,3	5,2	65,6	16,9	52951	8,0	2,5	76,8	12,7	73210	9,8	3,6	72,1	14,4	126160
Autres activités industrielles et artisanales	10,6	5,2	73,3	10,9	20470	7,0	7,1	74,0	11,9	28503	8,5	6,3	73,7	11,5	48973
Autres services	79,6	1,2	13,5	5,7	72332	63,4	0,8	26,0	9,7	82084	71,0	1,0	20,2	7,8	154416
Ensemble	28,2	3,5	59,6	8,8	356304	11,1	1,8	70,7	16,4	795380	16,4	2,3	67,3	14,0	1151683

Source : INSAE, EMICoV 2010

NB : Employ. = Employeur ; Trav. = Travaille ; Appr.=Apprenti

A Cotonou, 59,6% des actifs occupés sont des travailleurs à leur propre compte. Parmi les activités non agricoles, c'est dans le commerce et la logistique que l'on retrouve le plus de travailleurs à leur compte propre à Cotonou (75,4%) contre 85% dans les autres milieux urbains. Avec 28,2% de salariés, Cotonou est la ville qui enregistre le plus fort taux de salarisation contre 11% pour les autres milieux urbains. La situation de l'emploi dans la ville de Cotonou vient de ce que la plupart des grandes entreprises sont installés dans cette ville en raison de la présence des principales structures administratives et d'un certain nombre d'infrastructures économiques dont le port.

Cependant, lorsqu'on s'intéresse aux activités économiques dans la ville de Cotonou, il ressort que l'agroalimentaire compte un taux de salarisation de 25% juste derrière le pôle « Autres services » qui enregistre le plus fort pourcentage de salariés avec un taux de salarisation de 79,6%. Il faut préciser que le pôle « autres services » prend en compte toutes les autres activités de services en dehors des services de « Banque et assurance » et de « Transport et télécommunications ».

Tableau 5. 6: Répartition des actifs occupés selon le pôle de croissance, le milieu de résidence et la catégorie socioprofessionnelle

Rural					
	Salariés	Employeur	Travailleur à son propre compte	Apprenti/Aide familial	Total
Agriculture	1,1	0,2	70,9	27,7	987 165
Coton-Textile	1,1	0,9	61,4	36,7	60 463
Commerce-logistique	2,7	0,4	91,5	5,4	322 166
Agroalimentaire	2,5	0,5	94,2	2,8	35 863
BTP - matériaux de construction	4,1	6,1	66,4	23,4	27 492
Culture et tourisme	3,0	0,3	83,8	12,8	89 368
Autres activités industrielles et artisanales	3,0	3,0	80,6	13,4	25 332
Autres services	42,0	0,5	46,6	10,9	55 119
Ensemble	3,1	0,4	75,2	21,3	1 602 969
Ensemble Bénin					
	Salariés	Employeur	Travailleur à son propre compte	Apprenti/Aide familial	Total
Agriculture	1,3	0,3	70,3	28,2	1 232 248
Coton-Textile	1,6	2,7	66,2	29,5	126 906
Commerce-logistique	7,2	1,1	85,7	6,0	768 513
Agroalimentaire	6,8	1,5	88,7	3,0	49 006
BTP - matériaux de construction	10,8	8,8	61,5	18,9	78 609
Culture et tourisme	7,0	2,2	77,0	13,8	215 529
Autres activités industrielles et artisanales	6,7	5,2	76,0	12,1	74 305
Autres services	63,4	0,9	27,1	8,6	209 536
Ensemble	8,6	1,2	71,9	18,3	2 754 652

Source : INSAE, EMICoV 2010

Le actifs occupés du milieu rural sont composés essentiellement de travailleurs à leur propre compte (75,2%) et des apprentis/aides familiaux (21,3%). Le milieu rural se distingue par son faible taux de salarisation (3,1%).

L'analyse selon les pôles de croissance montre que comparativement au milieu urbain, le milieu rural enregistre les plus fortes proportions de travailleurs à leur compte propre dans le commerce/logistique et dans l'agroalimentaire avec respectivement 91,5% et 94,2%. Ce sont pour la plupart des individus pratiquant le petit commerce, la vente de divers, la restauration et la transformation artisanale de produits alimentaires à des fins de subsistance.

5.3 Primauté du secteur informel dans l'économie béninoise

Le tableau 5.7 montre qu'au niveau national, le secteur informel emploie environ 93% des actifs occupés. Le secteur public et le secteur privé formel se partagent la portion congrue avec respectivement 3,9% et 3,2%.

Les chiffres du tableau indiquent aussi que le secteur privé formel est plus concentré à Cotonou avec un pourcentage de 16,3% des actifs occupés contre 2,9% pour les autres milieux urbains et 0,5% seulement pour le milieu rural.

L'analyse du tableau suivant les pôles de croissance révèle qu'à Cotonou, ce sont le commerce/logistique, l'agroalimentaire et les BTP qui concentrent les taux d'emplois formels les plus élevés avec respectivement 18,6%, 28,2% et 21,2% des actifs occupés. La même tendance s'observe dans les autres milieux dans des proportions moins importantes.

5.4 Paradoxe du taux de chômage

L'utilisation du chômage comme indicateur du niveau de l'activité économique au Bénin a toujours donné lieu à beaucoup de critiques de la part des différents acteurs. Ces critiques émanent du fait que le Bénin présente structurellement des taux de chômage BIT bas et parfois quasi-nuls pendant que dans la vie active beaucoup de jeunes et d'individus se plaignent de ne pas trouver un emploi. C'est le paradoxe du taux de chômage au Bénin.

En réalité, le taux de chômage BIT comme son nom l'indique est calculé suivant une méthodologie recommandée par le BIT en vue d'assurer la comparabilité des indicateurs au niveau international. Cependant, à l'épreuve des faits, le résultat obtenu ne permet pas de rendre fidèlement compte de la vitalité économique des Etats africains comme comparativement aux pays développés où le marché du travail fonctionne bien et où le système d'information sur le marché du travail est opérationnel.

Pour être chômeur selon le BIT, un individu ayant dépassé un certain âge (généralement 14 ans au Bénin), sera déclaré chômeur s'il satisfait à la fois les trois conditions suivantes: i) être sans travail au cours de la période de référence (généralement la semaine dernière), ii) chercher activement un emploi et iii) être disponible pour travailler (soit immédiatement ou dans deux semaines).

Tableau 5. 7: Répartition des actifs occupés selon le pôle de croissance, le milieu de résidence et secteur d'activité en 2010

	Ensemble				Cotonou				Autre urbain				Ensemble urbain				Rural			
	Publ	Priv. form	Priv. inform	Eff. total	Publ	Priv. form	Priv. inform	Eff. total	Publ	Priv. form	Priv. inform	Eff. total	Publ	Priv. form	Priv. inform	Eff. total	Publ	Priv. form	Priv. inform	Eff. total
Agriculture	0,5	0,3	99,2	1171422	0,0	0,0	100,0	1 515	0,7	0,5	98,8	236171	0,7	0,5	98,8	237 686	0,5	0,2	99,3	933 736
Coton-Textile	0,7	0,9	98,4	120462	0,0	4,3	95,7	23217	1,6	0,0	98,4	40384	1,0	1,6	97,4	63 601	0,3	0,2	99,5	56 861
Commerce-logistique	1,5	4,8	93,7	739983	2,8	15,9	81,4	159996	1,5	2,8	95,7	270277	1,9	7,7	90,4	430 273	0,9	0,8	98,3	309 710
Agroalimentaire	0,8	3,5	95,7	48124	2,6	25,6	71,8	4729	3,0	6,0	91,0	8 100	2,8	13,3	83,9	12 829	0,0	0,0	100,0	35 296
BTP - matériaux de construction	2,3	6,7	91,0	75969	4,0	17,2	78,8	18651	1,9	5,5	92,5	30769	2,7	9,9	87,4	49 419	1,6	0,6	97,8	26 549
Culture et tourisme	2,4	2,8	94,8	207549	1,8	7,7	90,5	50861	3,7	2,2	94,1	70943	2,9	4,5	92,6	121 804	1,7	0,4	97,9	85 745
Autres activités industrielles et artisanales	2,0	5,1	92,9	72885	2,2	11,5	86,3	20315	2,8	4,1	93,2	27580	2,5	7,2	90,3	47 895	1,0	1,2	97,8	24 989
Autres services	40,0	15,3	44,6	187003	38,0	29,5	32,5	64101	45,4	10,7	43,9	74713	42,0	19,4	38,7	138 815	34,5	3,6	61,9	48 189
Total	3,9	3,2	92,9	2623398	9,0	16,3	74,7	343386	5,8	2,9	91,3	758937	6,8	7,0	86,1	1102323	1,7	0,5	97,8	1521075

Source : INSAE, EMICoV 2010

NB: Publ=Public; Priv. form= Privé formel ; Priv. inform=Privé informel.

Pour déterminer les individus sans travail, il est posé à chaque personne en âge de travailler la question suivante : Avez-vous travaillé pendant au moins une heure au cours de la semaine dernière ?

En appliquant cette définition dans un pays où 60% de la population est dans le secteur agricole et où le secteur informel représente plus de 95% de l'économie, on se retrouve avec un taux de chômage quasi-nul car, en raison de la prédominance du secteur primaire, presque la totalité de tous les paysans sont allés au champ au moins une fois au cours de la semaine et/ou ont travaillé au moins une heure. Les autres individus qui sont dans le secteur non agricole, ont quant à eux une activité informelle qui les a occupés pendant au moins une heure au cours de la semaine de référence. Finalement, presque toutes les personnes en âge de travailler ont fait « quelque chose » pendant au moins une heure au cours de la semaine de référence.

5.5 Niveau du chômage et du sous-emploi⁸¹

En réalité, compte tenu de la prépondérance du secteur agricole et de l'économie informelle, le véritable problème du marché du travail au Bénin, c'est moins le chômage mais plutôt le sous-emploi.

Tableau 5. 8: Taux de chômage selon le sexe, l'âge et le niveau d'instruction au Bénin en 2010

	Taux de chômage au sens strict (chômage BIT)		Taux de chômage au sens large (chômeurs BIT+chômeurs découragés)	
	Nombre	%	Nombre	%
Sexe				
Masculin	8 139	0,6	12 440	0,9
Féminin	6 507	0,4	15 846	1,0
Total	14 646	0,5	28 286	1,0
Age				
15-24	3 717	0,9	9 777	2,2
25-34	7 115	0,8	11 688	1,3
35-54	3 378	0,3	6 031	0,5
55-64	436	0,2	790	0,3
Niveau d'instruction				
Aucun niveau	3 766	0,2	10 088	0,5
Primaire	2 067	0,4	4 307	0,9
Secondaire	4 399	1,3	7 752	2,3
Supérieur	4 414	5,5	6 138	7,5
BENIN	14 646	0,5	28 286	1,0

Source : INSAE, EMICoV 2010

⁸¹Le sous-emploi visible se réfère au nombre d'heures de travail comparé au nombre d'heures réglementaire de travail, tandis que le sous-emploi invisible se réfère au revenu de l'activité principale comparé au salaire minimum.

Ainsi, bien que presque tout le monde ait effectué une activité économique pendant au moins une heure au cours de la semaine de référence, ce qu'il importe de regarder c'est d'abord la nature de l'activité que cette personne a menée et les conditions d'exercice de cette activité. Or l'économie informelle et le secteur agricole sont caractérisés par une précarité des conditions de travail et des salaires de subsistance. En conséquence, l'on se retrouve avec de faibles niveaux de chômage mais de niveaux élevés de sous-emploi.

Le tableau ci-dessus montre un niveau de chômage BIT de 0,5% et un taux de chômage élargi de 1% en 2010, parmi les actifs de 15-64 ans. Ce taux de chômage varie sensiblement selon les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés. En effet, le chômage au sens du BIT touche plus les hommes que les femmes (0,6% contre 0,4%) tandis qu'il n'y a pas de différence significative par rapport au chômage élargi (0,9% pour les hommes et 1% pour les femmes).

L'analyse du chômage selon l'âge révèle que les jeunes (15-24 ans) sont plus touchés par le chômage que les autres catégories de personnes. Par rapport au chômage BIT, il n'y a pas de différence significative entre les jeunes et les adultes (24-34 ans) (0,9% contre 0,8%). Par contre, le chômage élargi révèle des différences significatives (2,2% contre 1,3%). On voit donc que le taux de chômage des jeunes passe de 0,9% à 2,2% lorsque l'on prend en compte les chômeurs découragés. Ce qui est le reflet du niveau élevé de découragement des jeunes dans leur quête de travail.

Lorsqu'on regarde le chômage selon le niveau d'instruction, il ressort une différence nette entre le chômage des individus de niveau supérieur et ceux ayant des niveaux d'instruction inférieurs. En effet, les individus de niveau supérieur ont un taux de chômage BIT de 5,5% et un taux de chômage élargi de 7,5% contre respectivement 1,3% et 2,3% pour les individus de niveau secondaire. En d'autres termes, au Bénin, plus le niveau d'instruction augmente, moindres sont les chances de trouver un emploi. Ceci pourrait s'expliquer par : i) le fait que les domaines de formations disponibles au niveau de l'enseignement supérieur et /ou ceux choisis par les étudiants sont en inadéquation avec les besoins ou la demande du marché ; ii) la faible capacité d'absorption des diplômés par le marché du travail.

Les tableaux 5.9 et 5.10 ci-après donnent le niveau de sous-emploi visible selon quelques caractéristiques sociodémographiques des enquêtés.

Au niveau national, le niveau de sous-emploi lié à la durée du travail est de 29,1%. En d'autres termes, 29% des actifs occupés travaillent moins que la durée réglementaire de travail qui est de 8 heures par jour, soit 48 heures par semaine. Ces individus, bien qu'ayant un emploi, peuvent encore consacrer une partie de leur temps à un autre emploi. Le sous-emploi, se réfère aussi aux personnes effectuant un travail en attendant de trouver un emploi qui correspond à leur profil.

Tableau 5. 9: Taux de sous-emploi visible selon les caractéristiques géographiques en 2010

Caractéristiques de résidence	Taux de sous-emploi visible (lié à la durée du travail)
Milieu de résidence	
Urbain	33,2
Rural	23,7
Département	
Alibori	43,1
Atacora	53,4
Atlantique	19,1
Borgou	35,6
Collines	21,0
Couffo	25,5
Donga	38,1
Littoral	18,5
Mono	28,5
Ouémé	24,6
Plateau	30,2
Zou	29,1
Ensemble	29,1

Source : INSAE, EMICoV 2010

Tableau 5. 10: Taux de sous-emploi visible selon quelques caractéristiques sociodémographiques en 2010

Caractéristiques sociodémographiques	Taux de sous-emploi visible (lié à la durée du travail)
Sexe de l'individu	
Masculin	23,3
Féminin	34,4
Quintiles de niveau de vie non monétaire	
Le plus pauvre	33,1
le pauvre	31,0
Moyen	30,6
Riche	28,0
Le plus riche	24,9
Niveau d'instruction	
Aucun niveau	32,4
Primaire	20,4
Secondaire	23,6
Supérieur	26,4
Ensemble	29,1

Source : INSAE, EMICoV 2010

L'analyse du sous-emploi visible selon le milieu de résidence montre que les actifs du milieu urbain sont plus sous-employés que ceux du milieu rural (33,2% contre 22,7%). Cette situation pourrait venir du fait que certains citoyens pour pouvoir subsister en ville, acceptent de faire des emplois peu qualifiés juste pour gagner de quoi subvenir à leurs besoins élémentaires, en attendant de trouver mieux. Cette situation peut s'expliquer aussi par le manque d'emplois qualifiés en nombre suffisant pour absorber la demande d'emploi en milieu urbain.

Ce tableau montre aussi que les femmes sont plus touchées par le sous-emploi que les hommes (34,4% contre 23,3%). Avec 53,4% de sous-emploi, l'Atacora est le département où le niveau de sous-emploi est le plus élevé au Bénin tandis que le Littoral est le département qui enregistre le plus faible taux de sous-emploi (18,5%).

L'analyse du sous-emploi selon la pauvreté montre que les actifs occupés appartenant au quintile le plus pauvre sont plus sous-employés que ceux appartenant au quintile le plus riche (33% contre 25%). Cependant, en regardant les chiffres de près, il ressort que le niveau de sous-emploi des quintile riche n'est pas très loin de la moyenne nationale, confortant l'idée que le sous-emploi est un phénomène qui touche toutes les couches de la population.

Selon la littérature, le sexe du chef de ménage est une variable ayant une influence significative sur nombre de phénomènes sociodémographiques. S'agissant de l'emploi, les données de l'EMICoV 2010, montrent que 84,4% des actifs vivent dans des ménages dirigés par un homme contre 15,6% pour les ménages dirigés par une femme. L'analyse selon la branche d'activité montre que plus de 82% de la population active vit dans des ménages dont le chef est dans le secteur agricole contre 2,4% dans le secteur industriel et 2,5% dans le commerce et la restauration. 91,2% de la population active vit dans des ménages dont le chef travaille dans le secteur informel contre 4,7% dans le secteur public. Selon le statut de pauvreté, les données indiquent que plus de la moitié de la population active (51,1%) vit dans des ménages dont le chef est non pauvre tandis que 11,7% vivent dans des ménages dont le chef est un pauvre permanent.

De l'analyse du sous-emploi selon les caractéristiques du ménage, il ressort qu'il n'y a pas de différence significative en matière de sous-emploi visible entre les individus vivant dans des ménages dirigés par un homme et ceux vivant dans des ménages dirigés par une femme. Par contre, le sous-emploi invisible discrimine ces deux catégories. En effet, les données montrent que le niveau de sous-emploi invisible est plus élevé parmi les individus vivant dans des ménages dirigés par une femme (59,5%) contre 54,8% dans des ménages dirigés par un homme.

Selon la branche d'activité du chef de ménage, il ressort que les individus vivant dans des ménages dirigés par un chef travaillant dans le secteur agricole ont un taux de sous-emploi visible de 35,9% contre 26,7% pour ceux travaillant dans le commerce et la restauration. Quant au taux de sous-emploi invisible, il est respectivement de 65,8% et de 57,4% pour les individus vivant dans des ménages dont le chef travaille dans le secteur agricole et dans le secteur du commerce et de la restauration. De façon générale, les données du tableau 5.11

montrent que les niveaux de sous-emploi invisibles sont presque le double des niveaux de sous-emploi visible.

En analysant les données suivant le secteur d'activité du chef de ménage, nous constatons qu'il n'y a pas de différence significative en matière de sous-emploi visible entre les individus vivant dans des ménages dont le chef travaille dans le secteur public et ceux dont le chef travaille dans le secteur privé informel (29,5% contre 30,4%). Par contre, le sous-emploi invisible chez les individus vivant des ménages dont le chef est dans le secteur privé informel est plus du double de ceux dont le chef est dans le secteur public (58,4% contre 27,9%).

Tableau 5. 11: Taux de sous-emploi visible et invisible selon les caractéristiques du ménage

	Répartition (%) de la population active ⁸²	taux (%) de sous-emploi visible	taux (%) de sous-emploi invisible
Sexe du chef de ménage (CM)			
Homme	84,4	29,9	54,8
Femme	15,6	29,5	59,5
Branche d'activité du CM			
Agriculture, élevage, pêche et forêt	82,4	35,9	65,8
Industrie	2,4	40,8	55,8
Eau, électricité et gaz/BTP/Banque et assurance	4,3	28,0	58,9
Commerce et restauration	2,5	26,7	57,4
Transport et communication	0,2	44,3	80,5
Autres services	8,4	20,5	48,8
Secteur d'activité du CM			
Public	4,7	29,5	27,9
Privé formel	4,1	14,5	25,8
Privé informel	91,2	30,4	58,4
Total	100,0	29,7	55,5
Quintiles de dépenses par tête			
Plus pauvres	17,1	26,4	47,4
Pauvres	18,6	24,8	44,5
Moyens	19,3	26,6	41,3
Riches	21,0	26,2	38,7
Plus riches	24,1	21,5	26,5
Statut de pauvreté entre 2006 et 2009			
Non pauvre	51,1	25,3	36,3
Pauvres transitoires	37,3	25,1	41,2
Pauvres permanents	11,7	22,8	42,5

Source : INSAE, EMICoV 2010

⁸²Il s'agit du pourcentage de chefs de ménages travaillant dans les modalités des catégories considérées. Par exemple dans le secteur agricole, ce taux indique que la plupart des chefs de ménage sont dans le secteur agricole.

L'analyse selon le statut de pauvreté révèle que le sous-emploi visible est un peu plus élevé chez les individus vivant dans des ménages dont le chef est non pauvre que chez ceux dont le chef est pauvre permanent (25,3% contre 22,8%). Par contre, il n'y a pas de différence significative entre les individus vivant dans des ménages dont le chef est non pauvre et ceux vivant dans des ménages dont le chef est pauvre transitoire (25,3% contre 25,1%).

5.6 Analyse de l'emploi des jeunes

Le tableau 5.12 présente un certain nombre d'indicateurs clés permettant de mieux apprécier les caractéristiques de l'emploi des jeunes. Ce tableau montre que les difficultés dans le marché du travail se posent toujours avec plus d'acuité pour les jeunes. Même si le taux d'activité montre que la plupart des jeunes de 15-34 ans (plus de 98%) sont pourvus d'un emploi, il importe de se demander de quel type d'emploi s'agit-il, car de nos jours, il ne suffit pas simplement d'avoir un emploi, mais aussi d'avoir un emploi décent. A ce propos, l'emploi des jeunes souffre d'énormes insuffisances car 30,4% de jeunes sont sous-employés de façon visible à travers le nombre d'heures de travail et 63,2% de façon invisible à travers des rémunérations précaires et indécentes. Une autre réalité poignante de l'emploi des jeunes c'est que seulement 7,9% des jeunes bénéficient d'un emploi salarié. Ce pourcentage met en évidence les difficultés d'absorption de la demande de travail des jeunes par le marché du travail et la nécessité pour les jeunes de se prendre en charge. Compte tenu des difficultés d'insertion dans le marché du travail formel qui est généralement l'emploi salarié, la plupart des jeunes se tournent vers l'auto-emploi dans le secteur informel. Le tableau 5.12 montre que près de 94% au moins des jeunes de 15-34 ans pourvus d'un emploi sont auto-employés et plus de 83 % occupent des emplois vulnérables.

Tableau 5. 12: Quelques caractéristiques de l'emploi des jeunes au Bénin

	Taux d'occupation	Taux de chômage élargi	Durée chômage (BIT)	Taux de sous-emploi visible	Taux de sous-emploi invisible	Emplois salariés non agricoles	Taux d'auto-emploi	Proportion Jeunes dans les emplois précaires (%)	Jeunes dans le secteur informel (%)	Taux d'emplois vulnérables (%)
Milieu de résidence										
Urbain	97,3	2,7	35,9	24,8	52,6	15,0	60,1	11,0	90,3	73,3
Rural	99,1	0,9	43,3	34,6	71,2	2,6	63,9	18,8	98,4	91,7
Sexe du jeune										
Masculin	98,4	1,6	30,4	24,0	48,2	12,7	58,6	17,7	91,8	76,0
Féminin	98,2	1,8	43,5	35,2	74,7	4,4	65,1	13,7	97,3	89,6
Age du jeune (années)										
15-19	98,6	1,4	40,1	31,6	90,5	3,1	17,3	18,1	99,1	70,6
20-24	96,9	3,1	31,2	32,2	74,7	6,9	49,3	16,2	96,2	79,0
25-34	98,6	1,4	42,1	29,7	55,7	9,2	75,1	14,7	93,7	87,8
Total	98,3	1,7	37,9	30,4	63,2	7,9	62,3	15,4	94,9	83,8

Source : INSAE, EMICoV 2010

L'analyse de ce tableau selon le genre, montre que la situation des jeunes femmes est plus préoccupante que celle des hommes. En effet, en matière d'emploi, les femmes sont plus vulnérables que les hommes (89,6% contre 76,0%). La proportion de jeunes hommes bénéficiant d'un emploi salarié est près de trois fois supérieure à celle des femmes (4,4% contre 12,7%). On observe plus de femmes auto-employées que d'hommes (65% contre 58,6%). Par contre, la proportion de jeunes hommes dans les emplois précaires est plus élevée que celle des femmes (17,7% contre 13,7%).

L'analyse selon le groupe d'âge des jeunes montre que les jeunes de 25-34 ans ont un taux de salarisation plus élevé que celui des plus jeunes (9,2% contre 6,9% pour les 20-24 ans). Leur situation dans le marché du travail est également plus précaire. En effet, les jeunes de 25-34 ans sont ceux qui présentent le plus fort taux d'auto-emploi avec 75,1% contre 49,3 pour les jeunes âgés de 20-24 ans. Près de 87,8% des jeunes actifs occupés de 25-34 ans sont vulnérables. La forte proportion des jeunes de 25-34 ans dans l'auto-emploi pourrait s'expliquer par le fait qu'après plusieurs tentatives infructueuses d'emploi salarié, ces jeunes finissent par décider de s'installer à leur propre compte, le plus souvent dans le secteur informel. Car le tableau 6.13 montre aussi qu'au niveau national, 95% des jeunes sont dans le secteur informel. L'analyse par milieu de résidence révèle que les jeunes travailleurs du milieu rural sont plus touchés par l'informalité que ceux du milieu urbain (98% contre 90%).

L'analyse du chômage des jeunes montre que 1,7% des jeunes sont au chômage au niveau national. Cependant, il existe de fortes disparités en matière de chômage selon le milieu de résidence et l'âge. En effet, il existe près de trois fois plus de jeunes chômeurs en milieu urbain qu'en milieu rural (2,7% contre 0,9%). De même en considérant l'âge du jeune, nous constatons que les jeunes de 20-24 ans sont plus frappés par le chômage que ceux des autres tranches d'âge (3,1% contre 1,4% pour les 25-34 ans). En s'intéressant à la durée du chômage, il vient qu'en moyenne, les jeunes passent plus de 3 ans au chômage (37,9 mois).

D'après la littérature sur l'emploi, cela correspond à la durée moyenne de chômage dans les pays africains. Cependant, cette durée varie selon le milieu de résidence, le sexe du jeune et son âge. En effet, les jeunes du milieu rural passent en moyenne 43,3 mois au chômage contre 35,9 mois pour ceux résidant en milieu urbain. De même, les jeunes femmes ont plus de mal à trouver un emploi que les jeunes hommes. Elles passent en moyenne 43,5 mois au chômage contre 30,4 mois pour les jeunes hommes. Aussi, les jeunes de 25-34 ans passent plus de temps au chômage que les plus jeunes (42,1 mois contre 31,2 mois pour les jeunes de 20-24 ans). C'est l'âge de la maturité où beaucoup de jeunes se ruent vers le marché après avoir terminé leur formation. C'est aussi l'âge au cours duquel la plupart des jeunes sortent du célibat et doivent remplir leurs obligations parentales.

5.7 Relation entre emploi et pauvreté

Cette section présente une brève revue de littérature sur la relation entre emploi et pauvreté, les politiques mises en œuvre au Bénin et les enjeux et perspectives des politiques de l'emploi au Bénin.

5.7.1 Revue de littérature sur la relation entre emploi et pauvreté.

Il existe plusieurs déterminants de la pauvreté. Globalement, selon le rapport (2001) de la Banque Mondiale, ces déterminants portent sur les actifs des ménages pauvres. Il s'agit : (i) *des actifs humains* (les capacités élémentaires à travailler, les compétences et la bonne santé), (ii) *les actifs physiques* (accès aux infrastructures), (iii) *les actifs financiers* (l'épargne et l'accès au crédit), (iv) *les actifs sociaux* (les réseaux de contacts, l'influence politique), (v) *les actifs naturels* (la terre, le sous-sol...). Les ménages pauvres ne disposant en général pas d'actifs financiers ni productifs, ils dépendent souvent de la productivité de leur main-d'œuvre pour assurer leur survie économique. Ainsi, le travail productif et décent reste pour la plupart des pauvres le principal moyen de sortir du dénuement (OCDE 2009). C'est pour cette raison que Narayan *et al.*(2000) préconisent de faire de l'emploi un élément essentiel des stratégies de lutte contre la pauvreté, et soulignent qu'il est important d'agir avec plus d'efficacité en direction du marché du travail tant formel qu'informel car l'obtention d'un emploi indépendant ou salarié représente pour les pauvres le meilleur moyen de s'affranchir de la pauvreté. L'analyse des problèmes d'emploi et la connaissance des caractéristiques du marché du travail s'avèrent d'une importance capitale pour la formulation des politiques et l'élaboration des programmes de lutte contre la pauvreté.

Ainsi, pour plusieurs organisations internationales, dont l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) l'amélioration des résultats sur le plan de l'emploi est devenue l'une des cibles à atteindre au titre de l'OMD relatif à la réduction de l'extrême pauvreté. La situation de l'emploi est donc déterminante pour la réussite des stratégies de lutte contre la pauvreté et des efforts visant à stimuler le développement. Toutefois, pour que l'individu, l'économie et la collectivité en tirent pleinement avantage, il doit s'agir de travail rémunéré productif et décent. De même, le rythme et les modalités de la croissance économique comptent tout autant. En effet, la création d'un nombre significatif d'emplois nouveaux et décents dans les pays en développement nécessite une croissance rapide soutenue par la productivité du travail. Une telle croissance reposant sur la force de travail ne peut se faire sans la contribution des pauvres qui en profitent au maximum.

Cependant, l'impact de la croissance sur l'emploi et la pauvreté est très variable. Par exemple, l'emploi peut être perçu comme un moyen de transfert progressif des bénéfices de la croissance des riches aux pauvres. Ainsi, selon la théorie économique classique, les fruits de la croissance vont d'abord aux riches puis aux pauvres au fur et à mesure que le rythme d'accumulation du capital physique des riches s'intensifie. Les pauvres touchent donc les

dividendes de la croissance uniquement de façon indirecte via un flux vertical des riches vers les pauvres qui se produit de son propre chef (selon les « forces du marché»). La réduction de la pauvreté se fait non seulement graduellement mais aussi dans un ordre hiérarchique bien précis. Elle concernerait d'abord les capitalistes et les travailleurs urbains puis les paysans (Ehrhart, C et al.2006)). Ainsi, les premiers économistes du développement et la Banque mondiale voyaient dans la croissance, le principal moyen de réduire la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie. Pour bénéficier au peuple et éradiquer la pauvreté, le développement devrait donc s'appuyer sur une croissance rapide. Cette foi dans la croissance prenait son origine dans l'hypothèse selon laquelle ses avantages finiraient par être largement distribués aux masses sous la forme d'emplois ou d'autres opportunités économiques (Ehrhart, C et al.2006).

Toutefois, Gaiha (1992) a montré que la pauvreté chronique observée en milieu rural en Inde était le résultat de la variation des rémunérations et du taux de salaire qu'il justifiait par l'inégalité des capacités à accroître le revenu. De même, Drèse et al. (1992) montrent que la persistance de la pauvreté au sud de l'Inde ne résulte pas uniquement du manque d'actifs productifs mais de certains désavantages intrinsèques des ménages à savoir le manque d'actifs humains tels que les capacités élémentaires à travailler. Cet état des faits proviendrait de la variation des prix (Gaiha et al. (1993)). Ekaterina Kalugina et Boris Najman montrent, à partir des données individuelles de panel tirées de l'enquête RLMS (Russia Longitudinal Monitoring Survey) entre 1994 et 2000, que le fait d'avoir un seul emploi déclaré (secteur formel) augmente la probabilité d'être et de se sentir pauvre relativement au fait de travailler dans le secteur informel. A l'opposé, les personnes ayant plusieurs activités ont la probabilité la plus faible d'être ou de se sentir pauvre. Les inégalités salariales ou de formation peuvent donc être des freins à l'effet de réduction de la pauvreté.

Ravallion (2004) montre que des pays en développement ayant des taux analogues de croissance économique ont enregistré des degrés très différents de réduction de la pauvreté économique. L'auteur montre un effet positif de la croissance sur la réduction de la pauvreté mais souvent en deçà des attentes à cause du niveau initial des inégalités de revenu et de patrimoine. Ainsi, une croissance économique fondée, par exemple, sur l'exploitation des ressources minérales entraînera une aggravation des inégalités de patrimoine et, inévitablement, une progression de la pauvreté si elle ne s'accompagne pas de nombreuses créations d'emplois. C'est pour cette raison que le POVNET préconise la recherche d'une croissance favorable aux pauvres dont le rythme est aussi important que ses modalités.

5.7.2 Politiques mises en œuvre

Depuis le début des années 1980, le Bénin a adopté plusieurs programmes de lutte contre la pauvreté avec une approche de plus en plus axée depuis 2000 sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). On peut citer entre autres le DSRP (2003-2005), les OSD (2006-2011), la SCR (2007-2009), le plan d'actions du MAEP, les OMD et les PDC. La plupart des mesures prises dans le cadre des différents programmes ont été mises en œuvre à la suite des concertations au niveau national ou à l'échelle locale (pour ce qui concerne les PDC) et parfois à partir d'un important soutien des agences d'aide au développement. Elles ont aussi permis d'améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux de base. Cependant, nous

n'observons pas un recul significatif de la pauvreté même si le thème de la lutte contre la pauvreté est de plus en plus présent dans les plans/programmes d'action et dans les discours officiels des gouvernants.

Néanmoins, on constate que l'emploi et en particulier celui des jeunes occupe une place importante dans la politique de lutte de contre la pauvreté. Sans doute à cause de la jeunesse de la population béninoise. En effet, la population des moins de 15 ans représente 46,8% de la population totale contre 5,5% des personnes âgées de 60 ans et plus (Cf. RGPH 2002). De plus, la proportion des chômeurs de moins de 35 ans est de 72%. Il est donc important de redresser la tendance car la promotion de l'emploi décent des jeunes diminuera considérablement le nombre de pauvres puisqu'elle touchera la tranche majoritaire de la population.

Pour relever le défi de la création d'emplois décents et durables pour le plus grand nombre des jeunes femmes et jeunes hommes qui arrivent sur le marché du travail, le Gouvernement béninois a mis en place, en 2010, un document stratégique intitulé « Politique Nationale de l'Emploi et Plan d'Actions 2010-2014 ». Ce document donne les orientations de la Politique Nationale d'Emploi (PNE) ainsi que les stratégies à adopter pour offrir aux actifs béninois des emplois décents et durables permettant de réduire significativement la pauvreté.

Quatre barrières à l'emploi ont été identifiées au moment de l'adoption de ce document. Il s'agit de :

- Manque de synergie et d'arrimage systématique entre les politiques publiques et les actions de promotion de l'emploi ;
- Faible niveau de l'offre quantitative et qualitative d'emploi (une offre d'emploi peu diversifiée et insuffisante) ;
- Inadéquation entre les profils professionnels des demandeurs d'emploi et les besoins en compétences du marché du travail ;
- Faible efficacité du dispositif d'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi d'une part, et le système d'information sur l'emploi et la formation d'autre part.

Pour éliminer chaque barrière à l'emploi décent et durable identifié, le Gouvernement béninois a adopté une stratégie basée sur quatre points :

- La facilitation de l'insertion des jeunes dans les secteurs public, parapublic et privé ;
- L'encadrement et l'assistance technique aux jeunes pour la création et le développement des PME ;
- La facilitation de l'obtention de crédit par les jeunes à travers la mise en place d'un système de garantie approprié ;
- La mise en place d'un fonds pour financer l'acquisition des équipements de production par les très petites entreprises (TPE) et PME créées par les jeunes.

Parmi les initiatives prises par le Gouvernement pour promouvoir l'emploi des jeunes, on peut citer :

- La création en 1995 du **Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi (FSNE)** visant à faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active en leur permettant d'avoir la première

expérience indispensable pour l'obtention d'emplois dans le secteur moderne. Le FSNE a développé un programme de pré-insertion professionnelle dans le secteur public et un programme d'insertion professionnelle dans les secteurs parapublic et privé. Des jeunes diplômés sont recrutés sur dossier à la fin de leurs études universitaires ou professionnelles et mis à la disposition de l'administration publique pour une période d'un an ou du secteur privé pour une période de deux ans. Dans le cas de l'administration publique, les salaires sur les 12 mois sont payés par le FSNE. Pour le secteur privé, dès la seconde année, l'employeur prend progressivement en charge le paiement du salaire et recrute en fin de période le stagiaire. Le FSNE s'assure de l'effectivité de ce recrutement. Le FSNE a aussi développé un programme auto-emploi pour la promotion des micro-entreprises. Ce programme consiste à financer des microprojets dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des petites industries de transformation et des prestations de services à un taux compris entre 5% et 10% sur une durée de 5 ans avec un différé d'au plus 1 an. Afin de mobiliser davantage de ressources et optimiser l'impact de ses interventions sur le terrain, le FSNE a été transformé en Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE).

- L'ANPE a été créée en juin 2001 et opérationnel en mars 2004. L'ANPE découle de la fusion de trois structures. Il s'agit de :
 - o Le Fonds de Solidarité Nationale pour l'emploi (FSNE),
 - o La Coordination des Initiatives Pour l'Emploi Nouveau (CIPEN) et,
 - o L'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF).

L'ANPE a pour mission⁸³ de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi. Elle est chargée de :

- contribuer à l'élaboration des indicateurs sur l'emploi, le chômage, la formation professionnelle et au développement de la communication pour l'emploi ;
 - faciliter l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emplois à travers des activités d'information, d'orientation, d'appui-conseil et de prospection des potentialités d'emplois en milieux urbain, péri-urbain, rural, etc.
 - promouvoir l'emploi en général, et l'emploi en milieu rural en particulier, en collaboration avec le Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ) ;
 - contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes de développement de l'emploi, à travers des activités d'appui à la promotion de l'auto-emploi ainsi que de l'emploi salarié par le développement des stages de pré-insertion ;
 - contribuer au développement de l'emploi à travers des activités de formation initiale, de perfectionnement et de reconversion ;
 - mobiliser et gérer les ressources destinées au financement des divers programmes et projets relatifs à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi.
- La création en 1990 du **Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (CePEPE)** pour promouvoir l'initiative privée et les petites et moyennes entreprises par l'aide à la création de nouvelles entreprises, l'assistance à la réhabilitation et au développement des entreprises existantes. Le CePEPE a pour objectif

⁸³ Source : www.anpe-bj.org/anpe

de fournir aux chefs d'entreprises et jeunes promoteurs de nouvelles entreprises un accompagnement dans les domaines suivants : (i) études de marché et d'opportunités, (ii) études de faisabilité, (iii) audits financiers et/ou opérationnels, (iv) appui à l'exécution des marchés BTP, (v) formation des candidats pour la création d'entreprises, (vi) recherche de partenaires financiers, techniques et commerciaux, (vii) recrutement de personnels, (viii) élaboration de dossiers de projets.

- **Le Fonds National de Garantie et d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises (FONAGA) :** initialement appelé FOBAPE (Fonds de Bonification et d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises), le FONAGA a pour objectif de compléter et consolider les acquis des interventions de la structure d'encadrement technique (CePEPE). Il s'agit d'un fonds pour faciliter le financement des PME par les banques primaires. Le FONAGA délivre des cautions à court terme et à moyen terme au profit des banques et des maîtres d'ouvrages. Il garantit à hauteur de 40 à 60% les prêts consentis par les banques aux PME/PMI nationales et la mise en place de diverses cautions exigées par le maître d'ouvrage des PME notamment dans le secteur des BTP.
- **Le Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ) :** créé pour faciliter l'accès au crédit des jeunes promoteurs de PME les activités porteuses de croissance économique et d'emploi ou identifiées comme telle. Il s'agit entre autres de l'agro- alimentaire, de l'agro- industrie, de l'artisanat, du tourisme, des BTP, de l'industrie des métaux, des TIC... Le FNPEEJ intervient essentiellement (i) dans l'octroi de crédits aux PME et aux projets conçus par les jeunes, (ii) la prise en charge des programmes conçus et mis en œuvre par les demandeurs d'emploi dûment suivis par l'ANPE, (iii) la constitution et le renforcement des fonds propres des jeunes promoteurs, (iv) la prise en charge de l'encadrement / suivi des bénéficiaires de crédits de fonds, (v) la facilitation de l'accès des bénéficiaires aux crédits de FNPEEJ ainsi que l'accès au FONAGA pour la couverture des risques
- **Le programme Microcrédit aux Plus Pauvres (MCP) :** ce programme vise à rendre économiquement actives, à travers la mise en place de microcrédits et de divers services d'accompagnement, les populations les plus pauvres notamment des femmes. L'emploi des femmes permet de sortir les ménages de la dépendance des prestations sociales et de les sortir de la pauvreté. De plus, l'autonomie de la femme constitue un moyen pour accroître le bien-être des enfants. Le programme a pour but de (i) fournir aux femmes, des services d'encadrement susceptibles de développer en elles une capacité de gestion d'activités génératrices de revenus et (ii) mettre à leur disposition des microcrédits destinés au développement d'activités génératrices de revenus.

Malgré toutes ces mesures, le niveau de pauvreté monétaire des actifs béninois reste très élevé (31,1%). Contrairement aux prédictions de la théorie économique, le travail ne semble pas protéger contre la pauvreté au Bénin. Les femmes actives avec un taux de pauvreté de 32,1 % sont plus touchées que les hommes actifs (30,1%). Les taux de pauvreté les plus élevés s'observent dans l'informel. L'absence de salaire minimum dans l'informel génère de fortes inégalités salariales, source probable de la pauvreté chronique (Gaiha (1992), Drèse et al.

(1992)). Les services et les BTP sont les domaines qui emploient plus de pauvres dans ce secteur.

Quant au secteur formel, c'est dans le BTP qui emploie plus de pauvres avec un taux de non-pauvreté national de 93%. Ce résultat reflète l'insécurité de l'emploi du secteur. En effet, l'Etat est le premier employeur du BTP grâce aux travaux de haute intensité de main-d'œuvre. Mais ces emplois sont transitoires car leur durée de vie est celle du chantier. Par exemple, sur 427 944 emplois formels dénombrés en 2010, 96% l'ont été pour les travaux à haute intensité de main-d'œuvre, 2,8% par les ministères et seulement 0,3% par les entreprises privées formelles (cf. rapport CNE 2012). Le caractère éphémère des travaux à haute intensité de main-d'œuvre explique pourquoi 97,1% des emplois créés en 2010 ont été occasionnels. Ceci traduit la vulnérabilité des travailleurs du BTP vis-à-vis de la pauvreté.

Le peu d'efficacité des politiques d'emploi et de lutte contre la pauvreté au Bénin peut s'expliquer par la structure même de son économie. En effet, l'économie béninoise est dominée par le secteur primaire suivi du tertiaire. Prenons par exemple le cas de l'agriculture qui est la première source de revenu de la majorité des pauvres. Une croissance qui y est fortement déterminée par la productivité réduit sensiblement la fréquence de la pauvreté tandis qu'une croissance à forte intensité d'emplois dans l'agriculture et à faible productivité exerce l'effet contraire.

En réalité, c'est l'augmentation de la productivité dans les activités situées aux échelons supérieurs de la chaîne de valeur et la croissance à forte intensité d'emplois dans le secteur secondaire (industrie manufacturière, construction et services d'intérêt public) accompagnée d'une hausse de la productivité agricole qui induit une réduction significative de la pauvreté. Par exemple, l'essor des secteurs utilisant beaucoup de main-d'œuvre, comme l'industrie manufacturière et le tourisme, est souvent plus profitable aux pauvres. En effet, dans le secteur tertiaire, l'emploi à forte productivité peut progresser lorsque les niveaux d'instruction sont relativement élevés, comme en Inde ou en Amérique Latine.

L'évolution de la structure sectorielle de la croissance est donc nécessaire pour la lutte contre la pauvreté. Au fur et à mesure que l'économie se développe, les activités à faible productivité baissent progressivement au profit d'activités à forte productivité, ce qui entraîne le passage progressif de la main-d'œuvre du secteur primaire vers les secteurs secondaire et tertiaire.

Tableau 5. 13: Répartition des actifs occupés selon le sexe, la branche d'activité et la pauvreté

	Masculin			Féminin			BENIN		
	Non pauvre	pauvre	Effectif Total	Non pauvre	pauvre	Effectif Total	Non pauvre	pauvre	Effectif Total
Agriculture	63,0	37,0	643973	58,7	41,3	478129	61,1	38,9	1122103
Coton-Textile	72,2	27,8	48617	71,4	28,6	57077	71,8	28,2	105695
Commerce-logistique	88,7	11,3	937	88,6	11,4	1884	88,6	11,4	2821
Agroalimentaire	75,9	24,1	8547	66,9	33,1	31632	68,8	31,2	40179
BTP - matériaux de construction	86,8	13,2	419	0,0	0,0	0	86,8	13,2	419

Culture et tourisme	81,4	18,6	34607	71,6	28,4	155487	73,4	26,6	190094
Autres activités industrielles et artisanales	74,6	25,4	57035	82,7	17,3	7176	75,5	24,5	64212
Autres services	85,7	14,3	118472	83,6	16,4	62688	85,0	15,0	181160
Commerce-logistique secteur formel	86,4	13,6	22156	84,6	15,4	7858	85,9	14,1	30013
Commerce-logistique secteur informel	77,2	22,8	174983	73,3	26,7	454047	74,4	25,6	629030
BTP-matériaux de construction secteur formel	91,8	8,2	4187	100,0	0,0	458	92,6	7,4	4644
BTP-matériaux de construction secteur informel	72,4	27,6	57182	66,2	33,8	3864	72,0	28,0	61046
Non déclaré	64,5	35,5	19650	66,2	33,8	15360	65,3	34,7	35010
Total	69,9	30,1	1000000	67,9	32,1	1275661	68,9	31,1	2466425

Source : INSAE, EMICoV 2010

5.7.3 Enjeux et perspectives des politiques de l'emploi au Bénin

Selon les prédictions de la théorie économique, l'emploi est le moyen le plus efficace de sortir de la pauvreté. Mais nos analyses du marché du travail et de la pauvreté révèlent un paradoxe béninois. En effet, nous observons au Bénin en 2010, un faible taux de chômage (0,5%) selon le BIT et un taux relativement élevé de pauvreté monétaire des actifs occupés (30,1%). Ce qui montre que le marché du travail ne joue pas pleinement son rôle de réduction de pauvreté. Ceci est sans doute le résultat d'un secteur informel prépondérant et du fort taux de sous-emploi. Les enjeux de la politique d'emploi au Bénin sont donc nombreux. Il s'agit de :

- Garantir un emploi décent et stable aux Béninois,
- Réduire le secteur informel,
- Favoriser la croissance inclusive,
- Atteindre les objectifs des OMD en matière de pauvreté.

Pour y parvenir, il faut une politique qui permet de :

- Renforcer la collaboration entre les entreprises privées et le système éducatif afin de résoudre le problème de l'inadéquation des formations aux besoins des entreprises et de l'économie.
- Instaurer et encourager la formation continue afin de consolider, valider et valoriser les acquis. Ce qui permettra de réduire le déficit de main-d'œuvre qualifiée.
- Poursuivre l'action de renforcement de capacité des jeunes diplômés pour mieux les préparer à occuper des emplois modernes.

- Accroître la demande de travail par l'encouragement de l'auto-emploi formel.
- Accélérer la transformation de l'économie par l'accroissement du secteur secondaire et le professionnalisme de l'agriculture.
- Améliorer la productivité agricole.

5.8 Conclusion

L'analyse du marché du travail béninois révèle un taux de chômage faible (0.5%) au sens BIT en 2010. Cette situation à priori reluisante cache en réalité deux problèmes majeurs :

- inadéquation de la formation au marché du travail : le chômage augmente avec le niveau d'instruction contrairement aux prédictions de la théorie économique.
- un sous-emploi visible et invisible élevé : les actifs occupés béninois sont rationnés en termes d'heure de travail et occupent le plus souvent des activités de subsistance.

La combinaison de ces paradoxes du marché du travail béninois a pour conséquence la difficulté d'insertion des jeunes diplômés d'une part, et une forte inégalité sociale limitant ainsi la réduction de la pauvreté par la force du travail, d'autre part. Une solution serait de renforcer la collaboration entre les entreprises privées et le système éducatif tout en accélérant la transformation de l'économie par l'accroissement du secteur secondaire et la professionnalisation de l'agriculture. Le rapprochement de la formation des entreprises facilitera l'insertion des diplômés sur le marché du travail d'une part, et permettra au secteur privé de disposer d'une main-d'œuvre efficace et opérationnelle d'autre part. La transformation de l'économie à travers le développement du secteur secondaire intégré à l'agriculture permettra d'accroître la productivité dans le secteur agricole créant ainsi une croissance inclusive. Ce qui sera plus efficace à la réduction de la pauvreté.

CHAPITRE 6

Inégalités d'accès et de bénéfices entre sexes

6.1 Introduction

Comme par le passé, les résultats obtenus de l'analyse du profil et de la dynamique de la pauvreté montrent que les ménages dirigés par les femmes sont moins pauvres que ceux dirigés par les hommes. Cependant, les ménages dirigés par les femmes semblent relativement plus vulnérables à la pauvreté que ceux dirigés par les hommes et leur niveau de pauvreté monétaire actuel s'expliquerait par la taille réduite et la composition de leur ménage. En effet à taille égale, la proportion de ménages pauvres dirigés par les femmes est plus élevée que ceux dirigés par les hommes. Au regard des résultats issus de l'analyse de la relation entre la pauvreté et l'emploi, tout laisse à croire que la vulnérabilité économique est en partie liée à la situation des femmes sur le marché du travail et à la qualité de l'emploi occupé. Ce constat est aussi valable pour les ménages dirigés par les hommes. En effet, les résultats montrent que les femmes sont globalement plus touchées par le sous-emploi que les hommes avec une nette discrimination en ce qui concerne le sous-emploi lié au revenu de l'activité principale. S'il

n'existe pas de différence significative en matière de sous-emploi lié à la durée du travail entre les individus vivant dans des ménages dirigés par un homme et ceux vivant dans des ménages dirigés par une femme, le sous-emploi lié au revenu discrimine ces deux catégories. Par ailleurs, 84,4% des actifs vivent dans des ménages dirigés par un homme contre 15,6% pour les ménages dirigés par une femme.

Ce chapitre vise à apporter un éclairage sur le niveau et les facteurs qui conditionnent l'inégalité d'accès des ménages selon le genre.

Il est organisé autour de trois principaux points. Le premier point porte sur l'analyse des indicateurs d'accès. Le second point traite de la relation entre les inégalités d'accès et le statut de pauvreté. Enfin le troisième présente les obstacles liés aux inégalités d'accès entre sexes.

6.2 Inégalité d'accès entre sexes

Pour appréhender l'inégalité d'accès, nous utilisons l'Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique (IDISA). Il est un indicateur conçu par la Commission Economique Africaine pour permettre aux pays africains de mesurer les progrès réalisés dans le domaine de la promotion des droits de la femme.

L'IDISA est un indice composite comportant deux parties, un Indice de la Condition de la Femme (ICF) et le Tableau de Bord de la Promotion de la Femme en Afrique (TBPFA). L'Indice de la condition de la femme constitue une mesure relative à l'égalité entre les sexes qui peut être quantifiée. L'Indice de la condition de la femme se fonde sur trois rubriques, le pouvoir social, le pouvoir économique et le pouvoir politique.

La première rubrique, le «pouvoir social», comprend des indicateurs sur l'éducation et la santé; la deuxième rubrique se rapporte au «pouvoir économique» et comprend des indicateurs relatifs au revenu, au budget-temps, à l'emploi et à l'accès aux ressources; la troisième rubrique correspond au «pouvoir politique» et se compose d'indicateurs relatifs au pouvoir politique formel et informel.

En tant qu'indicateur, il permet de délivrer un message politique clair et de faciliter les comparaisons entre pays. L'IDISA couvre les principales chartes et conventions internationales et africaines, et intègre un certain nombre de variables qui sont particulièrement importantes pour les hommes et les femmes en Afrique.

En 2004 et en 2011, le Bénin a calculé l'IDISA mais l'accent est mis ici sur l'ICF qui est la partie quantitative de cet indicateur.

Le tableau ci-après donne les performances des femmes dans les domaines du pouvoir social, du pouvoir économique et du pouvoir politique en 2004 et en 2011 ; mais ces indicateurs⁸⁴ ne

⁸⁴Les performances mesurent l'accès des femmes au pouvoir social, économique et politique. Les indicateurs sont basés sur l'indice de parité. Lorsque cet indice est égal à 1, les femmes ont un accès égal au pouvoir comme les hommes.

peuvent pas être comparés entre ces deux dates parce que les variables retenues ont changé ainsi que la méthode de calcul.

Tableau 6. 1: Répartition par année de l'ICF selon le pouvoir

Rubriques	ICF 2004	ICF 2011 ⁸⁵
Pouvoir social ⁸⁶	Meilleure performance avec un ICF de 0,922	Meilleure performance avec un ICF de 0,896
Pouvoir économique	Seconde performance avec un ICF de 0,536	Seconde performance avec un ICF de 0,657
Pouvoir politique	Performance la plus faible avec un ICF de 0,135	Performance la plus faible avec un ICF de 0,217
ICF	ICF 2004 : 0,531	ICF2011 : 0,590

Source : L'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), Commission économique pour l'Afrique

Comme le montrent les indicateurs calculés, les femmes ont un accès au pouvoir social qui s'approche de celui des hommes (0,922 en 2004 et 0,896 en 2011). En revanche, elles ont un faible accès au pouvoir économique 0,536 en 2004 et 0,657 en 2011. La performance la plus faible se retrouve dans l'accès au pouvoir politique 0,135 en 2004 contre 0,217 en 2011. En effet, les femmes sont très faiblement représentées dans les instances de décisions : 4,60 % de femmes élues dans les élections communales, 8,43 % de femmes à l'Assemblée Nationale et 25,95 % de femmes dans l'exécutif. Elles ont ainsi un accès très faible au pouvoir politique. Bien que ces indicateurs soient calculés à l'échelle individuelle, ils sont susceptibles de refléter la situation selon le statut dans le ménage. Ainsi, le fait que les femmes aient un accès faible au pouvoir économique pourrait renforcer l'idée que les ménages dirigés par les femmes pourraient être plus vulnérables que ceux dirigés par les hommes, mais cette liaison ne saurait être implicite. En effet, la faiblesse du pouvoir économique ne détermine pas forcément le degré de vulnérabilité des ménages dirigés par les femmes à la pauvreté. Ce dernier dépend surtout des menaces auxquelles elles sont exposées. Dans ce chapitre, l'accent est mis sur le différentiel de pouvoir économique entre les femmes et hommes chefs de ménage.

6.3 Inégalités d'accès et statut de pauvreté selon le sexe du ménage

L'inégalité d'accès est captée par la vulnérabilité en termes économiques qui se traduit par la faiblesse de revenus et d'actifs pour faire face aux risques. En général, les ménages pauvres sont par essence les plus défavorisés et par conséquent présentent les plus grands écarts à la moyenne: bas niveaux de revenus, d'avoirs et d'épargne, bas niveaux d'instruction, de formation ou de qualification et accès limité aux sources de financement. En outre, les facteurs de vulnérabilité économiques relèvent aussi des faibles potentialités des communautés à la base (insuffisance d'infrastructures économiques, accès limité aux services

⁸⁵ Une partie de données primaires utilisées proviennent de l'année 2010

⁸⁶Le pouvoir social se réfère aux capacités (éducation, santé), tandis que le pouvoir économique et le pouvoir politique se réfèrent respectivement aux opportunités et pouvoir d'action.

financiers, accès insuffisant à la terre et inégalités sociales dans l'accès aux facteurs de production), ce qui bloque l'amélioration de l'efficacité des systèmes de production et l'accroissement des revenus (Hodges et al, 2010).

Afin d'appréhender le lien entre la vulnérabilité économique et le statut de pauvreté, la démarche utilisée repose sur l'analyse des matrices de transition qui traduisent les probabilités de sortie, d'entrée et de maintien dans la pauvreté. Elles sont établies sur la base d'une analyse dynamique de la pauvreté entre 2006 et 2009 par le biais des mouvements de sortie et d'entrée dans la pauvreté.

Analyse de la mobilité des ménages: Comme le montre le tableau ci-dessous, les probabilités de tomber et de persister dans la pauvreté sont relativement plus élevées au niveau des ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes. Elles sont estimées respectivement 35,26% et 45,06% contre 26,68% et 44,16% pour les femmes. La situation inverse est notée en ce qui concerne la probabilité de sortir de pauvreté. Mais l'écart est relativement faible (55,84% contre 54,94%) tout comme en ce qui concerne la probabilité de persister dans la pauvreté. Il se dégage donc que les ménages dirigés par les femmes courent relativement moins de risque que ceux dirigés par les hommes de tomber dans la pauvreté. Leur faible pouvoir économique ne les prédispose pas pour autant à un risque de pauvreté plus élevé comparé aux ménages dirigés par les hommes.

Tableau 6. 2: Matrice de transition dans la pauvreté monétaire entre 2006 et 2009

Situation de pauvreté en 2006 selon le sexe du chef de ménage	Situation de pauvreté en 2009	
	Non pauvre	Pauvre
Hommes		
Non pauvre	64,74	35,26
Pauvre	54,94	45,06
Femmes		
Non pauvre	73,32	26,68
Pauvre	55,84	44,16
Bénin		
Non pauvre	66,00	34,00
Pauvre	55,06	44,94
Ensemble	62,24	37,76

Source : INSAE, EMICoV (2006, 2010)

De manière globale, la dynamique de la pauvreté est en faveur des femmes. Entre 2006 et 2009, il y a 23,03 % d'hommes qui sont entrés dans la pauvreté contre 18,03 % de femmes, soit un écart de 5 %. Toutefois, autant d'hommes que de femmes sont sortis de la pauvreté

dans la même période. Il y a plus d'hommes que de femmes à durer dans la condition de pauvreté : 15,63 % contre 14,32 %. En définitive, 49,54 % de femmes n'ont jamais été pauvres entre 2006 et 2009, contre 42,28 % d'hommes. L'écart de 7,26 points.

Tableau 6. 3: Mobilité dans la pauvreté selon le sexe du chef de ménage

Sexe du chef de ménage	Entrée dans la pauvreté	Sortie de la pauvreté	Jamais pauvre	Toujours pauvre
Homme	23,03	19,06	42,28	15,63
Femme	18,03	18,11	49,54	14,32

Source : INSAE, EMICoV (2006, 2010)

Cette tendance pourrait essentiellement s'expliquer par la nature des menaces auxquelles sont exposés les ménages dirigés par les femmes. Elle témoignerait aussi de la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la pauvreté plus profitables aux femmes qu'aux hommes comme le programme de microcrédit aux plus pauvres. Comme le montre le tableau ci-dessous, les ménages dirigés par les femmes sont principalement exposés aux chocs économiques alors qu'au niveau des ménages dirigés par les hommes, la menace principale porte sur les chocs biophysiques qui constituent un des déterminants de la pauvreté monétaire au Bénin (cf. chapitre 1). Le programme de microcrédit aux plus pauvres permet de renforcer les capacités des femmes en réduisant l'inégalité d'accès au crédit et par ricochet à l'amélioration de leur revenu.

Tableau 6. 4: Répartition des ménages par choc et selon le sexe du chef de ménage (%)

Chocs	Hommes	Femmes
Sociaux	8,18	12,73
Economiques	24,88	28,84
Biophysiques	27,62	23,82
Aucun	39,32	34,61

Source : INSAE, EMICoV 2011

6.4 Les obstacles liés aux inégalités d'accès entre sexes

Les obstacles fondés sur le sexe qui expliquent les inégalités d'accès en termes de pouvoir économique sont de nature multi-dimensionnelle et sont regroupés dans trois sphères ci-après (DFID, CRDI et la Fondation Hewlett, 2013).

Premièrement, une myriade de facteurs influe sur la place qu'occupent les femmes dans le ménage. Ces facteurs peuvent inclure, variant selon les contextes et se chevauchant souvent : la propriété foncière; l'héritage et le divorce, l'accès à la planification familiale et aux

services de garde d'enfants; les normes sociales et culturelles relatives au soin des enfants et des proches contre rémunération ou non; les normes sociales et culturelles relatives au travail; la valeur accordée à l'éducation des filles; les dynamiques au sein du ménage et le pouvoir de négociation; et le fardeau du travail productif ou du soin des proches sans rémunération.

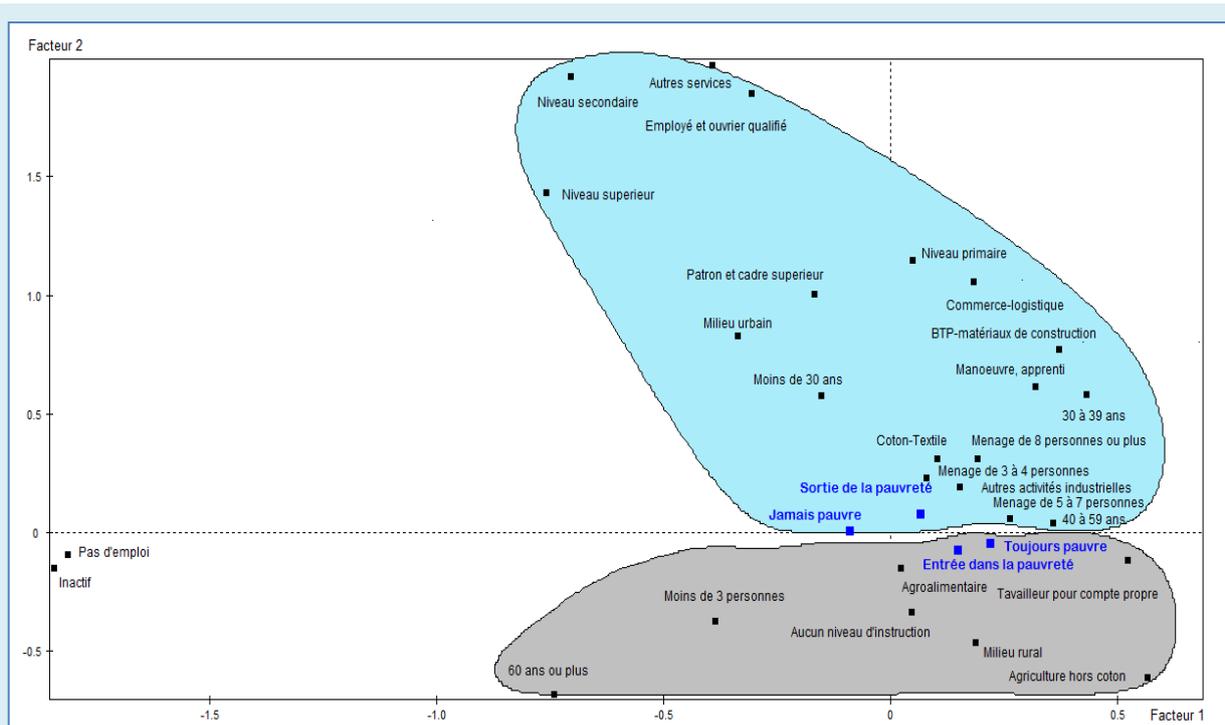
Deuxièmement, dans la société et l'économie au sens plus large, le travail des femmes peut être entravé par des barrières juridiques et réglementaires discriminatoires, un accès limité aux actifs financiers et physiques et à l'information sur le marché, moins de réseaux sociaux et de relations d'affaires, un accès limité à l'éducation et au perfectionnement des compétences et un pouvoir de négociation plus faible dans les marchés de l'emploi. En plus d'une discrimination fondée sur le sexe officialisée, des attitudes et certains comportements de la part des acteurs de la vie publique peuvent restreindre encore davantage la capacité des femmes de tirer parti des débouchés économiques⁸⁷.

Troisièmement, les préférences et les choix individuels peuvent être influencés par des attributs psychologiques, comme l'altruisme, la réciprocité et la souplesse. Les attitudes envers la concurrence, la prise de risques et l'aversion, la motivation, etc., peuvent varier entre les hommes et les femmes (et tout aussi bien d'un groupe de femmes à un autre), même si la documentation fait état de différentes opinions à ce sujet, à savoir si ces différences existent par choix ou qu'elles sont imposées par des normes et des contraintes fondées sur le sexe, ou s'il est possible de faire une telle distinction.

Dans ce chapitre, nous faisons l'hypothèse que le pouvoir économique est lié au statut de pauvreté. L'inverse qui est aussi plausible n'est pas abordé ici. En effet, si la pauvreté pousse les individus à accroître par exemple leur offre de travail, cet accroissement, s'il améliore significativement le niveau de vie des ménages, peut justement les faire sortir de la pauvreté. A cet effet, on peut noter comme le montre le graphique qui suit, que le faible pouvoir économique des femmes s'expliquerait par les caractéristiques ci-après : aucun niveau d'instruction, actives dans la branche agriculture hors coton ou agroalimentaire, travaillent à leur propre compte, sont dans le milieu rural, ont 60 ans et plus mais ont moins de 3 personnes à charge. Le faible niveau d'instruction et les secteurs d'activités hautement informels qui les caractérisent se traduisent à leur niveau par un fort taux de sous-emploi lié au revenu ou à la productivité.

Figure 6. 1: Profil des femmes selon la mobilité dans la pauvreté et suivant les caractéristiques sociodémographiques

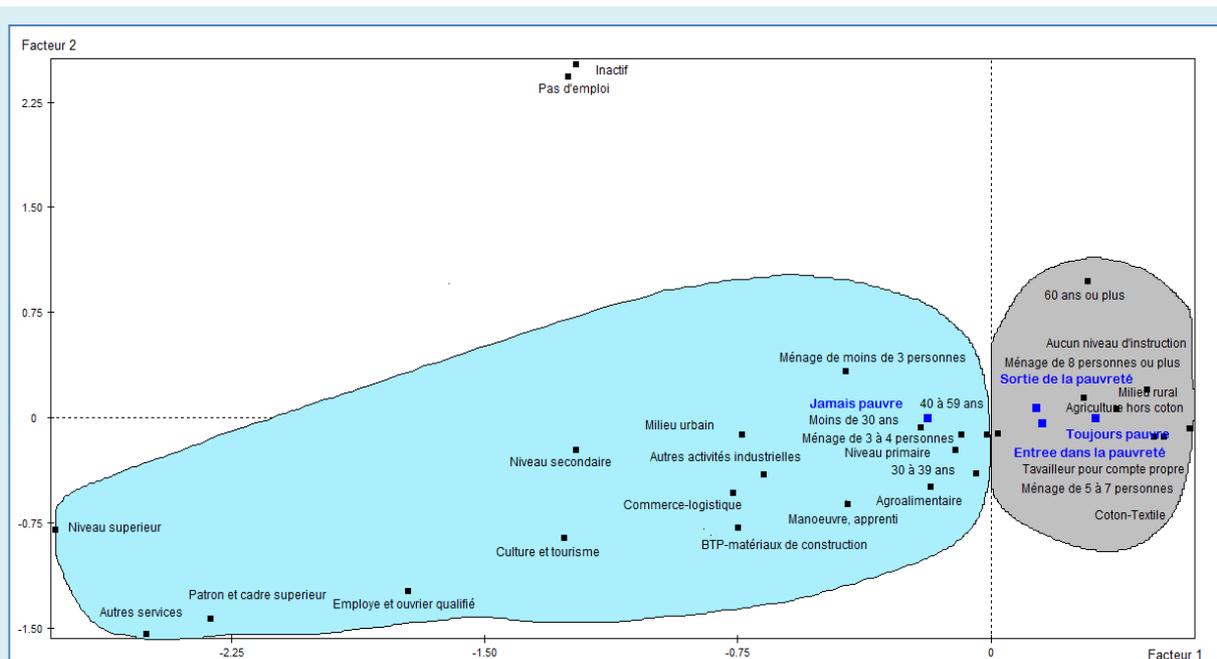
⁸⁷Des études révèlent que, par exemple, les employeurs peuvent préférer des travailleurs masculins en invoquant que les femmes ont un attachement moindre au marché du travail, sont plus souvent absentes et doivent être plus souvent remplacées, ou au contraire préférer employer des femmes (surtout dans les secteurs de l'exportation hautement concurrentiels à forte intensité de main-d'œuvre) parce qu'elles causent moins de problèmes ou qu'elles acceptent un salaire moindre puisqu'ils pensent qu'elles sont une source secondaire de revenus ou qu'elles travaillent uniquement pour s'acheter du « rouge à lèvres » (DFID, CRDI et la Fondation Hewlett, 2013).



Source : INSAE, EMICoV 2010

Du côté des hommes, ces caractéristiques sont pratiquement identiques sauf que la taille du ménage est plus élevée (5 personnes ou plus). Ceci semble mettre en exergue l'accès à la planification familiale et aux services de garde d'enfants comme obstacles à l'accès au pouvoir économique des femmes dans cette catégorie de ménage.

Figure 6. 2: Profil des hommes selon la mobilité dans la pauvreté et suivant les caractéristiques sociodémographiques



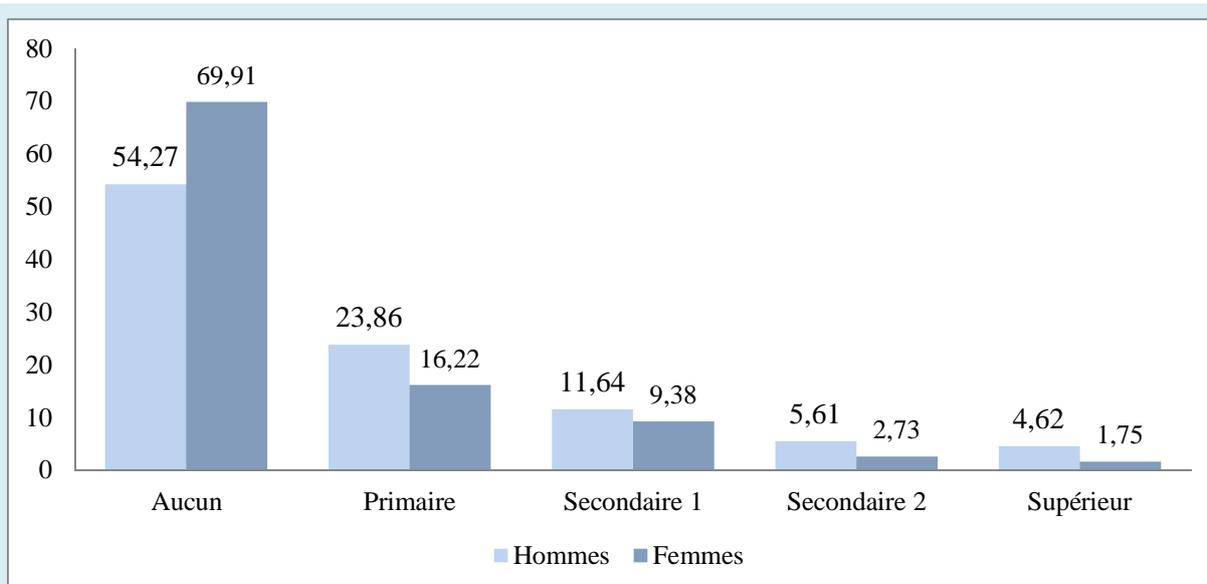
Source : INSAE, EMICoV 2010

Les résultats montrent ainsi que l'âge, le niveau d'instruction, la taille du ménage, le statut migratoire, le type d'emploi, la catégorie socioprofessionnelle et la branche d'activités sont des facteurs de différenciation du niveau de pauvreté aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Pour l'âge, les personnes âgées de 55 ans et plus ont des risques moins élevés d'être pauvres que les jeunes de moins de 35 ans. Les femmes comme les hommes de 35 à 44 ans ont des risques moins élevés que tous les autres groupes d'âges. Le risque le moins élevé se retrouve chez les chefs de ménages hommes de 55 ans et plus et chez les femmes chefs de ménages de 45-54 ans. L'écart d'âge entre les époux étant de 5,9 ans (EDSB2, 2006), on comprend que ces deux groupes d'âges puissent contenir les hommes et les femmes chefs de ménages ayant le moindre risque de devenir pauvres par rapport au groupe des jeunes de moins de 35 ans.

Le niveau d'instruction a un effet plus bénéfique chez les femmes que chez les hommes parce qu'à niveau d'instruction égal le risque de pauvreté est moins élevé chez la femme que chez l'homme. Au fur et à mesure qu'évolue le niveau d'instruction, les femmes et les hommes ont des risques plus faibles de devenir pauvres. Or, comme on peut le noter, le niveau d'instruction de la femme est globalement plus faible que chez l'homme.

Graphique 6.1: Répartition (%) des ménages selon le niveau d'instruction et le sexe du chef de ménage



Source : INSAE, EMICoV 2011

L'indice de parité de la scolarisation, favorable à la petite fille entre 0 et 4 ans à l'école préscolaire, lui est défavorable à partir de 5 ans et va en se réduisant jusqu'à l'enseignement supérieur.

Tableau 6.5: indice de parité dans les divers ordres d'enseignement en 2011

Indicateur / IP	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-18 ans
Taux de scolarisation préscolaire	1,06			
Taux net de scolarisation au primaire		0,93		
Taux net de scolarisation au secondaire			0,64	
Taux d'inscription au supérieur				0,29
Proportion d'élèves qui commencent la première année et terminent leurs études primaires		0,75		

Source : EMICoV, 2011

Le travail salarié dans le secteur public ou privé est un facteur de réduction de la pauvreté. En effet, le risque de devenir pauvre est plus élevé aussi bien chez les hommes que chez les femmes qui ne sont pas salariés. Pour la femme inactive ou chômeuse, le risque (1,8) est plus élevé que chez l'homme (1,5). Toutefois, lorsque la femme chef de ménage est une indépendante du secteur privé, elle se retrouve moins pauvre qu'une femme travaillant dans le secteur public ou privé et aussi moins pauvre qu'un homme chef de ménage indépendant du secteur privé. Cela signifie que les femmes exerçant une activité indépendante ont des revenus qui leur permettent de satisfaire mieux leur besoin de consommation que les hommes. « Les femmes s'adonnent plus au travail indépendant que les hommes. Une double explication possible est donnée pour un tel choix : premièrement, les activités indépendantes s'accroissent mieux avec le niveau d'éducation moyennement plus faible des femmes ;

deuxièmement, ces activités offrent aux femmes la flexibilité nécessaire pour associer famille et travail » (Etude sur l'emploi des femmes au Bénin, 2011).

Le secteur agricole hors coton semble être celui où le niveau de pauvreté est le plus élevé chez les hommes chefs de ménages. Cette branche de l'agriculture correspond à l'agriculture vivrière, l'agriculture destinée à l'industrie ou l'exportation, à l'élevage et à la chasse, à la sylviculture et services annexes et à la pêche. La branche agroalimentaire semble plus profitable aux hommes qu'aux femmes. Alors qu'elle présente un risque de pauvreté moindre, chez les femmes chefs de ménages, l'agroalimentaire entraîne un risque de pauvreté plus élevé que la pauvreté des femmes travaillant dans l'agriculture, hors coton. Le niveau d'instruction de la femme pourrait être un handicap pour sa pleine réussite dans la branche agroalimentaire composée d'industrie et d'artisanat. La branche agriculture hors coton est celle qui expose aussi bien les femmes que les hommes à un niveau de pauvreté plus élevé. Ce résultat sous-entend ainsi l'existence de différences sexo-spécifiques de productivité agricole qui pourraient s'expliquer par les inégalités d'accès aux intrants agricoles et à la technologie.

Par ailleurs, les hommes qui ont un travail irrégulier courent plus de risques de devenir pauvres monétairement que ceux qui ont un travail continu. Dans le cas des femmes, c'est la tendance contraire qui s'observe due au fait que le temps irrégulier peut permettre aux femmes de faire des activités secondaires dans le secteur informel.

La taille du ménage constitue également un déterminant important des inégalités d'accès. En effet, une famille de plus de 8 personnes accroît plus la pauvreté chez la femme que chez l'homme : le risque des ménages est multiplié par 15,67 chez les hommes alors que chez les femmes le risque est multiplié par 18,67 par rapport aux ménages comportant trois membres. La grande de taille et la composition du ménage prédisposent essentiellement les femmes à des travaux familiaux non rémunérés.

Par ailleurs, les résultats semblent montrer que les ménages dirigés par les femmes sont moins pauvres en raison de l'auto-sélection qu'elles réalisent par rapport à leur situation matrimoniale. En effet, les femmes chef de ménages mariés ont 11 à 12 fois plus de chance de connaître la pauvreté monétaire et le noyau dur de la pauvreté que les célibataires ou les divorcées. Ce risque est respectivement multiplié par 15 et 10 par rapport aux ménages dirigés par les hommes. Ce résultat souligne ainsi, l'influence des dynamiques au sein du ménage et du fardeau du poids démographique sur le bien-être des ménages.

Au regard des obstacles ci-dessus mentionnés, les résultats obtenus mettent davantage en exergue la faible valeur accordée à l'éducation des filles, à l'accès limité des femmes à l'éducation et au perfectionnement des compétences et un pouvoir de négociation plus faible dans les marchés de l'emploi qui pourrait être illustré par le taux relativement élevé du sous-emploi lié au revenu de l'activité principale. On peut aussi mentionner le fardeau de la composition du ménage, du travail productif ou du soin des proches sans rémunération pour la raison évoquée ci-dessus et les secteurs d'activité à productivité faible.

6.5 Conclusion

Ce chapitre tente d'élucider le niveau relativement faible de la pauvreté qui caractérise les ménages dirigés par les femmes relativement à ceux dirigés par les hommes. L'analyse est focalisée sur les inégalités d'accès entre sexes, notamment le pouvoir économique des femmes. Il est basé sur l'Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique (IDISA).

Les résultats montrent que malgré leur faible pouvoir économique, les ménages dirigés par les femmes sont moins vulnérables à la pauvreté que ceux dirigés par les hommes. Cette situation s'expliquerait en partie par le fait que les ménages dirigés par les femmes sont plus exposés aux chocs économiques qui ont un impact limité sur la pauvreté. Ce qui n'est pas le cas pour les ménages dirigés par les hommes qui ont davantage subi des chocs biophysiques qui se sont avérés comme un des déterminants de la pauvreté au Bénin. En outre, les stratégies de lutte contre la pauvreté mises en œuvre telles que le programme de microcrédit aux plus pauvres semble avoir plus profité aux femmes qu'aux hommes.

Les obstacles fondés sur le sexe qui expliquent les inégalités d'accès en termes de pouvoir économique au Bénin sont liés au niveau d'instruction, à la taille du ménage, au type d'emploi, la catégorie socioprofessionnelle, à la branche d'activités, au milieu de résidence, à l'âge, au statut migratoire et à la situation matrimoniale. Ils constituent des facteurs de différenciation du niveau de pauvreté aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, la taille du ménage met en exergue le fardeau du travail sans rémunération qui caractérise les femmes.

CHAPITRE 7

Suivi de la pauvreté au Bénin

7.1 Introduction

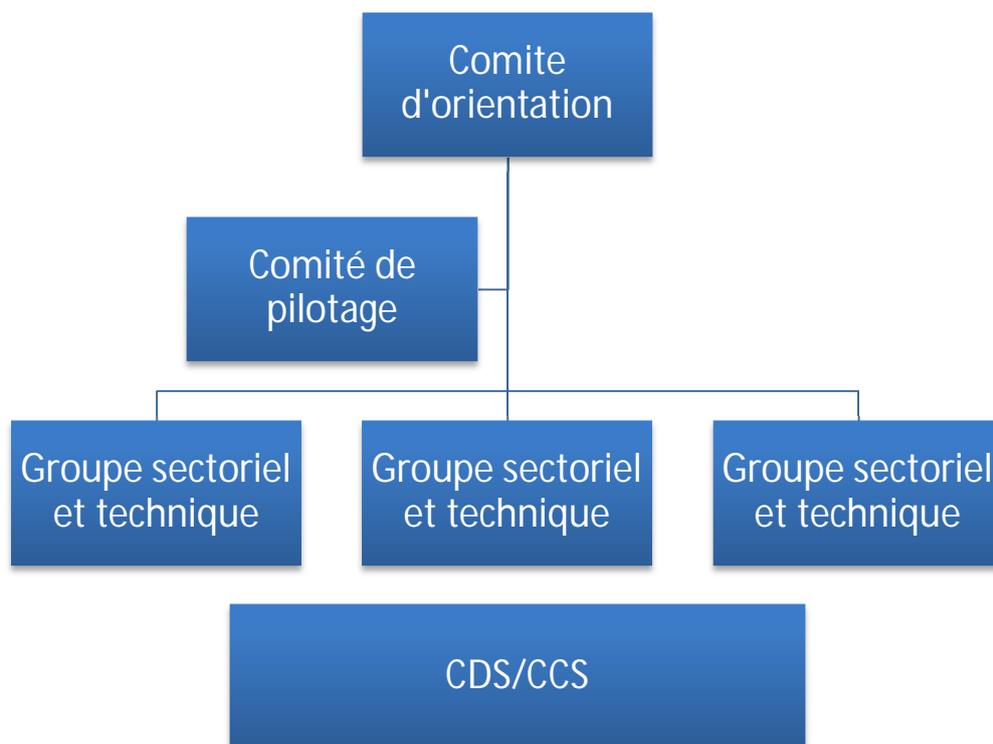
Depuis 1999, le Bénin s'est engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de croissance pour la réduction de la pauvreté qui servent de cadre stratégique de développement à court et moyen termes, et de dialogue avec les Partenaires Techniques et Financiers. Après la Stratégie de Réduction de la Pauvreté Intérimaire (SRPI), ébauchée en 2000, le Bénin a préparé et mis en œuvre deux documents de Stratégie à savoir la Stratégie de Réduction de la Pauvreté pour la période 2003-2005 et la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté SCRP (2007-2009).

Le 16 mars 2011, le Gouvernement du Bénin a adopté la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté de la troisième génération pour la période 2011-2015. Tirant leçon de la mise en œuvre de SCRP (2007-2009), le Gouvernement a retenu un dispositif amélioré de suivi-évaluation qui met l'accent sur une forte implication des parties prenantes et un partage clair des rôles et responsabilités des acteurs. Aussi, le Gouvernement a-t-il engagé plusieurs réformes pour assurer le suivi de pauvreté et des conditions de vie des ménages au Bénin. Il est abordé dans cette section: i) Les approches méthodologiques pour le suivi de la pauvreté au Bénin; ii) Les enquêtes auprès des ménages au Bénin pour le suivi de la pauvreté ii) Méthodologie de calcul des indicateurs de pauvreté à partir des différentes enquêtes iii) Rappel du dispositif de suivi de la pauvreté au Bénin ; et v) Les bonnes pratiques en matière de suivi de la pauvreté au Bénin.

7.2 Bref rappel de l'architecture du dispositif de suivi de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté au Bénin.

Le suivi de la pauvreté au Bénin est réalisé à travers le dispositif de suivi de la SCRP. Son objectif est de disposer à terme d'un système national adéquat, capable de mesurer périodiquement la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la pérennité des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de la SCRP. En d'autres termes, le système mis en place permettra non seulement d'obtenir une meilleure connaissance des conditions de vie des populations, mais également d'apprécier les résultats et impacts des politiques, programmes et projets de développement mis en œuvre dans le cadre de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, en rapport avec l'environnement social, culturel, économique, politique et géographique du pays. Il est décliné comme ci-après :

Les structures et organes : Le dispositif institutionnel de suivi de la SCRP est articulé autour de deux niveaux que sont i) le niveau stratégique et politique et ii) le niveau technique. Des structures et organes spécifiques animent ces deux niveaux du dispositif. Il s'agit de : i) un Conseil d'orientation pour le niveau politique et un Comité de pilotage ; des groupes techniques et sectoriels, les Comités Départementaux de Suivi et les Comités Communaux de Suivi pour le niveau technique.



Source : SCRP 2009-2013

- **Le Comité d'orientation** est la plus haute instance du dispositif. Il est chargé de donner les grandes orientations pour le suivi, la mise en œuvre et la coordination de la SCRP (2011-2015). Il est l'instance de dialogue politique entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers.

Il est composé du Ministre en charge du Développement et de la Prospective, du Ministre de l'Economie et des Finances (MEF), des Ministres en charge des départements sectoriels et des chefs de missions diplomatiques et est présidée par le Ministre en charge du Développement et de la Prospective. Le MEF assure la vice-présidence. La Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers joue le rôle de rapporteur de cette instance. A ce titre, elle prépare en collaboration avec les membres du comité de pilotage les sessions du comité d'orientation et tient le secrétariat des différentes sessions.

Le Comité se réunit au moins une fois par semestre. La revue annuelle conjointe sur la SCRP constitue un moment solennel pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SCRP, en présence de tous les membres du Conseil d'orientation et du Comité de pilotage.

- **Le Comité de pilotage** a pour mission de s'assurer de l'effectivité du suivi administratif et technique du dispositif et de la disponibilité des différents produits de suivi. Il est composé de

la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF), de l'Observatoire du Changement Social (OCS), de la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD), de la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE) et de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). La CSPEF en assure le secrétariat permanent et organise le fonctionnement du comité par rapport aux tâches spécifiques ci-après : i) la coordination du suivi du SCRP (suivi administratif) en rapport étroit avec les ministères ; ii) la coordination du suivi technique ; iii) l'animation du processus participatif autour de la SCRP (2011-2015) entre les parties prenantes, notamment l'administration, le secteur privé et la société civile, ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers ; vi) la préparation des rapports annuels de suivi de l'ensemble de la SCRP.

Par ailleurs, pour le suivi technique de la stratégie, le comité de pilotage devra travailler en étroite collaboration avec le groupe technique Gouvernement-Partenaires sur le suivi de la SCRP et l'efficacité de l'aide au développement, et les acteurs de la société civile.

- **Les Groupes Techniques Thématiques et sectoriels sont des groupes conjoints Gouvernement-Partenaires au niveau des secteurs.** Les acteurs de la société civile active dans chaque secteur pourront être associés aux travaux des groupes sectoriels. Les groupes animent le dialogue politique autour de la SCRP au niveau sectoriel. De manière spécifique les groupes auront à : (i) partager des informations sur les activités menées ou à mener dans le secteur concerné ; (ii) impulser la coordination, l'harmonisation et l'alignement des actions ; (iii) harmoniser les outils de programmation, planification, budgétisation et suivi-évaluation du secteur y compris les indicateurs de suivi - évaluation ; (vii) organiser à bonne date les revues sectorielles Gouvernement - Partenaires.
- **Les groupes sont au nombre de douze au niveau sectoriel et deux groupes de coordination. Ils sont structurés autour des axes opérationnels de la SCRP. Les deux groupes de coordination sont :**
- **Groupe suivi évaluation SCRP et efficacité de l'aide :** il travaille en étroite collaboration avec le comité de pilotage de la SCRP, il est chargé de la coordination dans la mise en œuvre du dispositif de suivi de la SCRP et de la mise en œuvre de l'agenda pour l'efficacité de l'aide, notamment au suivi du nouveau partenariat de Busan pour l'efficacité du développement. Il veille à l'organisation de l'organisation de la revue conjointe sur la SCRP.
- **Macroéconomie et Gestion des finances Publiques :** il est chargé du suivi des indicateurs macroéconomique et budgétaires, et de la mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration de la gestion des finances Publiques. Les douze groupes sectoriels : i) éducation; ii) santé; iii) Agriculture; iv) eau et assainissement de base; v) Décentralisation déconcentration et Aménagement du territoire; vi) genre et protection sociale; vii) environnement; viii) réformes administrative, fonction publique et lutte contre la corruption; ix) justice et réformes judiciaires; x) Transport, xi) Energie; xii) secteur privé. Les groupes sont présidés par la partie gouvernementale, le chef de file des partenaires du groupe en assure la facilitation, les DPP en assurent le rapportage.

- **Les CDS et CCS :** Il est préconisé que le dispositif de suivi soit renforcé par le fonctionnement effectif des Comités Départementaux de Suivi (CDS) et les Comités Communaux de Suivi (CCS). Aussi, ce suivi décentralisé devra-t-il internaliser dans une vision de cohérence des actions, les plans de développement communaux de deuxième génération. Ces instances assureront le dialogue politique au niveau décentralisé.

Les Comités Départementaux de Suivi (CDS) ont pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des programmes d'actions départementaux, la collecte et l'analyse des données statistiques sectorielles du département. Ils sont présidés par les Préfets des Départements et leur secrétariat est assuré par les Directeurs Départementaux du Développement.

Le Comité Communal de Suivi (CCS) est présidé par le Maire et a pour mission d'assurer la collecte des données statistiques de la commune, sous la supervision des Comités Départementaux de Suivi. Les CCS se réunissent une fois par trimestre et les comptes rendus de leurs travaux, de même que le rapport trimestriel de mise en œuvre de la SCRP en cohérence avec le Plan de Développement Communal (PDC), seront adressés au Préfet du Département pour prise en compte dans le rapport départemental.

Les CDS et les CCS seront appuyés techniquement par la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT) et la Direction Générale de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (DGDGL).

A la date d'aujourd'hui, ces structures et organes sont fonctionnels notamment les CDS et les CCS marquant ainsi un progrès important par rapport au dispositif antérieur.

7.3 Principaux produits du dispositif de suivi et d'évaluation

Les différents produits du dispositif de suivi évaluation sont définis autour de deux systèmes, il s'agit du système de suivi et du système d'évaluation.

Les produits du Système de suivi de la mise en œuvre : Le système de suivi est structuré autour de deux sous systèmes : i) le suivi statistique de la pauvreté, des conditions de vie des ménages et du développement économique et social, ii) le suivi des réalisations physiques et budgétaires des projets et programmes prioritaires. L'objectif visé étant le suivi de la pauvreté, l'accent est ici mis sur les produits du premier sous-système indispensables. Il se concentre sur l'organisation et la supervision des activités de suivi du bien-être de la population et du développement par la collecte des données auprès des ménages, des administrations et services producteurs. Il s'agit de :

- **Actualisation du profil de pauvreté :** A partir des Enquêtes Modulaires Intégrées sur les Conditions de vie des ménages (EMICoV) et les enquêtes de suivi, il est actualisé chaque année, le profil de la pauvreté qui donne l'état de pauvreté dans chaque commune. Ce profil donne les désagréments des différents indicateurs de pauvreté par milieu de résidence et par

catégories socioprofessionnelles. Cet exercice devra être élargi à l'analyse de la mobilité des ménages selon le statut de pauvreté, à l'élaboration de la cartographie des chocs auxquels les ménages sont exposés, à l'analyse des capacités des ménages à faire face aux différents chocs, au profil de vulnérabilité des ménages et l'identification des stratégies endogènes de gestion des risques. En outre, les tendances sur les inégalités d'accès entre les sexes et les facteurs qui les déterminent devront également mériter une attention particulière. Ces produits pourraient servir à une meilleure orientation des stratégies de réduction de pauvreté élaborées et à un ciblage conséquent des bénéficiaires des programmes y afférents. En effet, dans le domaine de la protection sociale, le Gouvernement béninois a élaboré à travers une approche participative, une politique holistique de protection sociale prenant en compte les questions de l'assistance sociale, de l'assurance sociale, de la promotion sociale et de la réglementation, dans l'optique d'une meilleure coordination du secteur. Ainsi, l'existence des produits ci-dessus préconisés devrait constituer un élément important et indispensable de prise de décision et d'orientation dans ce secteur.

- **Tableaux de Bord Social (TBS) :** C'est un outil de pilotage qui met en évidence de façon synthétique, les indicateurs du développement social au Bénin. En ce sens, ils doivent intégrer les éléments ci-dessus mentionnés avec un approfondissement des éléments relatifs à l'emploi et la productivité agricole qui sont mis en évidence comme des facteurs de vulnérabilité importants au Bénin. Au sens large, ces tableaux devraient intégrer les indicateurs retenus dans le plan d'actions relatif à la politique holistique de protection sociale du Bénin. Ces tableaux sont élaborés chaque année par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) avec l'appui des directions techniques spécifiques de tous les ministères concernés.

Les produits du système d'évaluation. La Mission du système d'évaluation est de mesurer les effets des politiques et des actions sur les groupes cibles et sur les objectifs de développement (croissance, pauvreté et développement social). Ces évaluations permettent d'établir des liens entre l'exécution des programmes et projets, d'une part, et les résultats en termes de développement et du bien-être des groupes cibles, d'autre part.

Bien que des résultats encourageants aient été notés dans ce domaine à travers la réalisation continue de quelques études d'impact, il reste que des efforts doivent être davantage effectués pour élargir le champ de ces études avec notamment une concentration sur les :

- études sélectives d'impacts des politiques et programmes sur la pauvreté
- études évaluatives de l'efficacité des stratégies sectorielles et des politiques publiques sur la pauvreté.

Conscient de cet enjeu, le Gouvernement a élaboré un document de Politique Nationale d'Evaluation (PNEv). Cette politique vise à promouvoir l'évaluation des politiques publiques en vue d'en faire un outil d'aide à la gestion et à la prise de décision. Elle clarifie également le rôle de l'évaluation au sein du cadre d'action du Gouvernement et doit permettre de diffuser

largement la culture et la pratique de l'évaluation dans le but d'accompagner la gestion axée sur les résultats.

La PNEv définit le cadre global pour la planification et la réalisation des évaluations, ainsi que l'utilisation des informations tirées de ces évaluations. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, notamment le renforcement du suivi-évaluation et des réformes institutionnelles visant à rendre l'Administration publique plus efficace. Elle a pour objectifs (i) de promouvoir la culture évaluative au sein de l'Administration publique, (ii) de promouvoir les outils nécessaires à l'appréciation des politiques publiques, (iii) de contribuer à l'optimisation et à l'utilisation rationnelle des ressources publiques, (iv) d'aider à la capitalisation des connaissances et à la diffusion des bonnes pratiques de gestion publique, (v) de renforcer la recevabilité et la bonne gouvernance au sein de l'Administration Publique et (vi) de systématiser la reddition de compte aux institutions et citoyens.

La Politique Nationale d'Evaluation s'applique au Gouvernement, à l'Administration publique centrale et à ses structures déconcentrées, ainsi qu'aux administrations décentralisées. Elle s'intègre à toute autre action publique conduite par la puissance publique. La Politique Nationale d'Evaluation retient plusieurs choix stratégiques qui favorisent l'incorporation par les ministères et organismes publics de l'évaluation dans leurs pratiques de gestion. A cet égard, le Gouvernement s'engage à travers le PNEv à ce que la mise en œuvre de toute intervention publique soit astreinte à : (i) la définition d'une matrice arbre à problèmes/arbre à solutions ; (ii) la définition de résultats attendus ; (iii) une exécution rigoureuse axée sur l'atteinte de résultats ; (iv) un suivi régulier et efficace ; (v) une évaluation pour mesurer la performance et améliorer l'efficacité et l'efficience au cours de la mise en œuvre ; (vi) une évaluation d'impact pour apprécier les retombées sur les bénéficiaires et capitaliser les connaissances ; (vii) la reddition de compte aux populations, au Parlement et aux autres institutions de la République.

Avec ses orientations, le PNEv peut valablement permettre d'insuffler un nouvel élan aux études d'impact spécifiques pour apprécier l'incidence directe des projets ou programmes mis en œuvre pour améliorer le bien-être des ménages pauvres et vulnérables au Bénin.

7.4 Besoins d'amélioration en termes d'approches méthodologiques pour le suivi de la pauvreté.

La pauvreté est un phénomène complexe à manifestations diverses. Elle se manifeste sous diverses formes et selon différentes dimensions. En termes de dimensions de la pauvreté, on peut distinguer les dimensions : économique (niveau de vie, conditions de vie), sociale (niveau d'exclusion), culturelle (identité des groupes sociaux), politique (degré de participation à la vie politique), éthique.

Eu égard, à son caractère multidimensionnel, le suivi de la pauvreté exige la mise en place de plusieurs approches méthodologiques, visant à appréhender les aspects monétaires, non monétaires et la perception des ménages sur le phénomène. Ces approches combinent la description des caractéristiques des pauvres ou les causes des situations de pauvreté. A cette description des manifestations de la pauvreté, les évolutions et les variations dans les formes de pauvreté à travers les entrées et les sorties sont appréhendées.

Le suivi de la pauvreté recouvre donc plusieurs composantes : une composante descriptive de la situation courante de la pauvreté et une composante dynamique, dont il est recherché les facteurs explicatifs qui permettent, notamment, de mesurer les effets et impacts des actions publiques.

La description de la pauvreté suppose une caractérisation des différentes formes de la pauvreté à partir d'indicateurs : indicateurs monétaires sur la base d'un seuil de pauvreté (incidence, intensité, inégalité chez les pauvres), indicateurs socio-économiques retraçant le niveau des manques dans différents domaines d'analyse comme l'éducation (taux d'alphabétisation ou de scolarisation), la santé (taux de mortalité ou de morbidité), l'accès à l'eau, etc., indicateurs retraçant les niveaux de capital physique (matériel : équipement ou financier : crédit....), humain (capital éducatif : nombre d'années effectuées, capital santé : espérance de vie, vaccinations, nutrition) ou social (réseau de sociabilité, appartenance à des associations).

L'analyse dynamique de la pauvreté, permet de mettre en valeur les périodes où celle-ci se réduit et celles où elle s'accroît. Elle permet de déceler les mobilités dans la pauvreté au cours des temps, et d'en déceler les causes de ces mobilités

Au total, au Bénin, différentes approches méthodologiques (monétaire, non monétaire et perception) sont développées pour le suivi de la pauvreté. Elles permettent de dresser le profil de pauvreté suivant plusieurs formes (monétaire, non monétaire et perception) et d'en dégager le noyau dur de la pauvreté, c'est-à-dire les personnes qui cumulent les différentes formes de pauvreté.

La mise en place d'un dispositif permanent d'enquêtes auprès des ménages à travers le nouveau dispositif EMICoV a donné la possibilité de faire une analyse dynamique de la pauvreté au Bénin et d'en déduire les causes de la mobilité dans la pauvreté au cours du temps. Toutefois, certaines améliorations en termes méthodologique et conceptuel s'avèrent nécessaires pour d'une part, renforcer les indicateurs et d'autre part, élargir le champ des indicateurs aux nouvelles orientations qui résultent de la présente évaluation de la pauvreté au Bénin.

Méthodologie de calcul des indicateurs de pauvreté à partir des différentes enquêtes : La pauvreté est un concept multidimensionnel, c'est pourquoi une panoplie d'instruments est utilisée pour appréhender le phénomène à partir des différentes enquêtes auprès des ménages. Ainsi, outre la définition la plus classique basée sur le critère monétaire, différents concepts

de la pauvreté reposent soit sur des critères objectifs et non monétaires (conditions matérielles d'existence, actifs ou patrimoine du ménage) ou des critères subjectifs des ménages (perception générale du ménage sur son bien-être).

Pour ce qui est de l'approche monétaire, l'indicateur de niveau de vie retenu est les dépenses de consommation des ménages. Le calcul des indicateurs de suivi de pauvreté y afférents s'est inscrit comme une activité importante du suivi de la SCRП avec la mise en place du dispositif permanent des enquêtes auprès des ménages que représente EMICoV. L'estimation de l'incidence de la pauvreté à partir de l'enquête EMICoV est basée sur les choix ci-après se présente comme suit : (i) le choix du seuil calorique normatif de 2400 Kcal par jour et par individu ;(ii) le choix de la dépense de consommation par tête comme l'indicateur du niveau de vie des ménages ;(iii) le choix de l'approche du coût des besoins essentiels (CBE) pour la détermination de la ligne de pauvreté ; (iv) l'agrégat de dépenses de consommation a pris en compte :les achats alimentaires et les achats non alimentaires (éducation, santé habillement...); l'auto-consommation alimentaire et non alimentaires ; les loyers et les loyers fictifs ; les biens durables ; les transferts en nature. Toutefois, pour une meilleure appréciation et un meilleur suivi de ces indicateurs, plusieurs obstacles restent à surmonter. Il s'agit de :

- **L'actualisation du panier de biens utilisé pour appréhender le seuil de pauvreté alimentaire.** Ce panier date de 1989 et sa mise à jour devrait permettre de réellement tenir compte des biens représentatifs des habitudes alimentaires des ménages dans chaque région du Bénin⁸⁸. En conséquence, cet exercice devrait permettre d'assurer une meilleure appréciation du seuil de pauvreté basée sur le coût des besoins essentiels au Bénin. Ainsi, les risques de sur-estimation du seuil de pauvreté mentionnés dans le chapitre¹ pourraient être atténués. Toutefois, d'autres approches pertinentes pourraient être mises en œuvre dans la détermination du seuil de pauvreté.
- **La prise en compte des échelles d'équivalence dans l'appréciation de l'indicateur de niveau de vie.** Ceci devrait permettre de tenir compte de la composition du ménage et des économies d'échelle. Elle permettra notamment d'approfondir les analyses sur l'influence de la composition du ménage sur l'incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage.
- **La réalisation des enquêtes avec des périodicités pré-définies.** La périodicité des enquêtes est quelque peu aléatoire en raison des difficultés dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation de ces opérations de collecte de données. Cette contrainte rend plus probable les questions de saisonnalité dans les données de consommation des ménages. Si des techniques adéquates existent pour traiter de ce problème, il reste qu'une bonne programmation des enquêtes pourrait rendre les périodicités de réalisation moins variables. Ainsi, au regard de l'importance que revêt l'enquête EMICoV pour le suivi de la pauvreté, il est extrêmement important de pallier

⁸⁸Habituellement le panier est valorisé au niveau des strates.

notamment les difficultés d'ordre financier et programmatique qui pourraient compromettre l'organisation à bonne date de la collecte des données selon une périodicité fixe. Dans ce contexte, pour des raisons de sécurisation de cette enquête, il est probablement plus indiqué d'opter pour une opération portant sur : une enquête de suivi chaque année et une enquête intégrale tous les cinq ans. Ces différentes phases devront aussi intégrer à travers les questionnaires les besoins prioritaires des autres secteurs pour le suivi de leurs indicateurs.

- **La révision de l'architecture de l'enquête pour y intégrer de façon continue les modules pouvant permettre de mieux apprécier les indicateurs de suivi de la pauvreté et de la vulnérabilité.** Certains des modules tels que « sécurité humaine » sont commandités directement par les partenaires techniques et financiers pour leurs besoins. Ils pourraient donc disparaître à tout moment. On peut aussi noter par exemple l'absence d'un module sur les sources de revenus et moyens de subsistance des ménages qui doit permettre d'apprécier les capacités des ménages pour faire face aux chocs. De telles données doivent contribuer à apprécier le degré de vulnérabilité des ménages par rapport aux différents chocs auxquels ils sont exposés. Les données actuellement disponibles dans l'enquête EMICoV sont limitées à quelques actifs.

S'agissant de l'approche non monétaire : Dans les travaux disponibles, la pauvreté non monétaire est captée à partir des variables de conditions de vie et de patrimoine du ménage. Elle vise à repérer un certain nombre de carences ou de privations dans différents domaines des conditions d'existence des ménages. Cette forme de pauvreté intègre les actifs physiques ou financiers du ménage. Elle suit une forme structurelle, puisqu'elle porte sur un stock qui n'est pas facilement détruisable par les chocs conjoncturels. Elle est appréciée à partir d'un indice composite qui est une combinaison linéaire des variables dichotomiques de conditions de vie et de patrimoine ou actifs du ménage. Le défi à ce niveau est de :

- **converger vers une dimension plus large de la pauvreté non monétaire telle que l'approche selon les besoins de base.** Dans une telle approche, les dimensions du bien-être pris en compte sont : éducation, santé, eau potable, nutrition, habitat, assainissement, énergie, communication, biens d'équipements et de confort. Elles vont au-delà des conditions d'existence du ménage et de patrimoine du ménage.
- **Intégrer ou identifier dans le dispositif de collecte de données, les domaines et les variables nécessaires pour approcher la pauvreté non monétaire selon les besoins de base.** De façon conceptuelle, l'enquête EMICoV n'intègre pas tous les modules nécessaires pour capter cette dimension. Il s'agit des domaines relatifs à la santé, à la nutrition qui sont intégrés dans l'Enquête Démographique et de Santé (EDS).

L'approche de la pauvreté subjective consiste à s'intéresser à la perception globale de chaque individu du bien-être de son ménage. Les enquêtes 123 ont permis au Bénin d'élaborer les premiers profils de la pauvreté subjective. Elles ont été renforcées par la disponibilité des données de l'EMICoV. L'approche subjective consiste non pas à se référer à

un seuil minimal de ressources défini conventionnellement ou à des conditions objectives d'existence, mais à interroger directement les ménages sur la perception qu'ils ont de ces réalités, à partir de questions sur leur revenu, le revenu minimum nécessaire selon eux "pour joindre les deux bouts" et/ou leur degré "d'aisance financière". Cette approche a besoin d'être renforcée sur d'autres dimensions que les conditions de vie et d'existence. Elle présente de plus en plus d'intérêt dans les travaux empiriques sur la pauvreté, notamment pour élucider les paradigmes de la croissance dans les pays en voie de développement.

7.5 Enjeux pour le suivi de la vulnérabilité des ménages

Suivi de la vulnérabilité des ménages : Dans le cadre de l'analyse de la pauvreté, la vulnérabilité se définit usuellement comme la probabilité ou le risque pour un ménage/un individu de se retrouver en situation de pauvreté ou de s'y enfoncer davantage à l'avenir (Coudouel, H et Wodon, Q, 2005). Elle est donc la possibilité de subir une détérioration du bien-être, notamment en dessous d'un critère minimal au seuil de pauvreté.

Le lien entre la vulnérabilité et la pauvreté est perçu à travers la notion de risque qui les distingue. Selon Chaudhuri (2003), la pauvreté est une mesure ex post du bien-être social et reflète l'impossibilité de satisfaire pleinement les besoins fondamentaux alors que la vulnérabilité est une mesure ex ante du bien-être qui reflète l'incertitude liée à la capacité de satisfaire dans le futur, les besoins socio-économiques de base. Ce qui distingue donc la pauvreté de la vulnérabilité est la présence du risque qui retrace l'incertitude liée au bien-être futur. Au niveau social, le risque et la variation du revenu ou des dépenses génèrent clairement un sens d'insécurité sociale. Ceci favorise la mobilité dans la pauvreté. Ainsi, la mesure de la vulnérabilité est surtout importante dans le suivi du bien-être des pauvres et dans la conception des politiques d'allègement de la pauvreté (Duclos, 2002).

Choix méthodologique : D'après la littérature, les approches de mesure de la vulnérabilité peuvent être classées en deux groupes selon que les données utilisées sont des données de panel ou des pseudos panels ou que les données utilisées sont en coupe instantanée. Plusieurs auteurs ont contribué à l'éclairage de ces différentes approches. Les travaux les plus pertinents sont ceux de : Morduch (1994), Chaudhuri, Jalan et Suryahadi (2003), Duclos (2002), Dercon (2001), Bourguignon et Goh (2004). Les deux méthodes les plus fréquentes dans la littérature qui pourraient être utilisées ici sont celles proposées de Chaudhuri, Jalan et Suryahadi (2003) et par et Goh (2004).

Par ailleurs, l'analyse des matrices de transition est également utilisée. Pour ce type d'analyse, on distingue globalement trois approches: (i) l'approche de période, (ii) l'approche de composantes et (iii) l'approche mixte qui est une approche intermédiaire conciliant les deux approches précédentes (Clément, M. 2003).

La première approche se réfère au concept de durée de la pauvreté, et consiste à compter le nombre de périodes, c'est-à-dire le nombre de vagues du panel, que chaque ménage a passé en situation de pauvreté. Elle permet alors d'identifier trois catégories: les ménages pauvres à

toutes les périodes (pauvres persistants), les ménages pauvres à certaines dates (pauvres temporaires) et les ménages qui n'ont jamais connu de situation de pauvreté (jamais pauvres). Un outil privilégié pour ce type d'analyses est la matrice de transition.

La deuxième approche est celle dite des composantes. Elle est largement basée sur le concept de la consommation (ou du revenu permanent). L'idée de départ est que le bien-être d'un individu présente des fluctuations de court terme autour d'une tendance de long terme (le bien-être permanent). Partant de ce principe et conformément à la théorie du revenu permanent de Friedman, il est possible de distinguer deux composantes dans le bien-être : le bien-être transitoire et le bien-être permanent. L'objectif de cette approche est d'identifier pour chaque ménage pauvre la part de pauvreté chronique et la part de pauvreté transitoire. En d'autres termes, il s'agit de décomposer la pauvreté totale de chaque ménage en pauvreté chronique et transitoire⁸⁹ (Jalan et Ravallion, 1998).

La troisième approche est une approche mixte qui prolonge et enrichit l'approche par période. Il s'agit d'identifier différentes catégories de ménages selon le nombre de périodes qu'ils ont passées en situation de pauvreté, conformément à l'approche par période, mais également selon la position de leur bien-être permanent par rapport à la ligne de pauvreté, conformément à l'approche par composantes. Elle conduit à distinguer généralement quatre groupes proposés (Jalan et Ravallion, 1996). Il y a la catégorie des pauvres chroniques persistants qui est composée des ménages ou individus pauvres à tous les points de la période étudiée. Cette catégorie correspond aux pauvres persistants de l'approche par période. La deuxième catégorie est celle des pauvres chroniques non persistants formés par les ménages qui ne sont pas pauvres à toutes les périodes mais dont le niveau de bien-être permanent est inférieur au seuil de pauvreté. Dans le cas de l'approche par période, ces ménages sont intégrés parmi les pauvres transitoires. La troisième catégorie est celle des pauvres transitoires qui connaissent occasionnellement des phases de pauvreté mais dont le bien-être de long terme est supérieur à la ligne de pauvreté. La quatrième catégorie est celle des non pauvres.

Besoins en données : La mise en œuvre appropriée de ces approches nécessite des données de panel. Dans le cadre du dispositif de suivi de la pauvreté reposant sur l'enquête, cette disposition a été intégrée et réalisée pour l'enquête EMICoV 1 à travers les données de 2006 et 2009. Mais elle n'a pas été sécurisée notamment à cause du couplage entre EMICoV et l'Enquête Démographique et de Santé (EDS). Ainsi, des efforts méritent d'être faits pour assurer la collecte de ces types de données pour une meilleure appréciation et un suivi rigoureux des indicateurs sur la vulnérabilité des ménages.

7.6 Pérennisation des bonnes pratiques

⁸⁹La mesure de pauvreté utilisée est le carré du fossé de pauvreté dans lequel l'indicateur du niveau de vie pour un ménage est remplacé par sa moyenne sur la période étudiée. Leur méthode a été appliquée dans des études africaines citées par Odouro (2002) : celle de Haddad et Ahmed (2002) portant sur l'Égypte et celle de Dercon et Krishnan (2000) portant sur l'Éthiopie.

Au Bénin, la pratique de suivi évaluation de la pauvreté a enregistré la mise en œuvre de bonnes pratiques. Il s'agit notamment : i) de la mise en place d'un dispositif permanent de collecte des données auprès des ménages à travers l'EMICoV ; ii) la mise en œuvre des instruments d'évaluation tels que le SILP.

La mise en place de dispositifs permanents d'enquêtes auprès des ménages constitue au Bénin une opportunité pour assurer un meilleur suivi de la pauvreté au Bénin. En effet, à travers les enquêtes de base et de suivi de l'EMICoV, il est possible comme mentionné plus haut de disposer à un rythme annuel des indicateurs sur les différentes formes de pauvreté au Bénin et de suivre la mobilité des ménages dans la pauvreté. Ces indicateurs peuvent être disponibles au niveau national, départemental, et communal. Le défi pour l'INSAE est la pérennisation de ce dispositif eu égard à son coût. A cet effet, l'idée d'opter pour une opération portant sur une enquête de suivi chaque année et une enquête intégrale tous les cinq ans pourrait être privilégiée.

Le **Suivi d'Impact Local Participatif** (SILP) est un processus itératif par lequel les acteurs concernés à divers niveaux, par un secteur de services publics ou socio communautaires donné s'engagent dans: (i) l'analyse de la satisfaction des ménages qui sont destinataires des services offerts et l'analyse des effets et impacts de ces services sur leur niveau de vie; (ii) le suivi des ressources financières, matérielles et humaines allouées à la réalisation de ces services; (iii) la mesure des performances des structures impliquées dans la fourniture desdits services.

Le processus du SILP est une démarche participative impliquant tant les acteurs de l'offre (prestataires de services) que ceux de l'utilisation des services publics (usagers). Sa finalité est de trois ordres : (i) accroître l'efficacité de l'allocation et de l'utilisation des ressources destinées à la fourniture des services (extrants) pour satisfaire les usagers; (ii) associer ces usagers au suivi et contrôle des dépenses publiques; (iii) accroître la qualité et la pertinence des prestations des services publics pour une amélioration effective des conditions de vie des populations.

Le SILP met les usagers et les producteurs de services publics et communautaires en situation d'évaluer ensemble la qualité de ces services, de suivre le cheminement des ressources publiques et communautaires affectées à ces services et de proposer des mesures correctives aux dysfonctionnements et déficits constatés. Le traçage des ressources constitue un volet important du SILP dans la mesure où il permet d'identifier les ressources publiques affectées à la réalisation du service, de vérifier leur transfert effectif au niveau auquel elles sont destinées, de questionner les mécanismes de leur affectation et de discuter de leurs forces et insuffisances. Le traçage des dépenses publiques constitue une étape dans le suivi citoyen des dépenses publiques.

La mise en œuvre du SILP nécessite que les différents niveaux de la hiérarchie concernée soient réellement intéressés et disposés à s'engager dans un processus de remise en cause de soi et d'amélioration. A ce titre, un engagement politique formel au plus haut niveau est

nécessaire. De même, le processus ne doit pas être perçu comme un système bureaucratique de contrôle et de sanction des fournisseurs de service par des usagers, ni de la hiérarchie sur les subalternes. Il doit plutôt être compris comme un processus d'apprentissage mutuel.

La démarche SILP a été mise en œuvre dans le secteur de l'éducation et de la santé et son expérimentation dans le secteur de l'eau est en cours au cours de l'année 2012.

7.7 Conclusion

L'objectif visé dans ce chapitre est de passer en revue le dispositif de suivi de la pauvreté au Bénin afin de l'adapter aux exigences d'un système complet, efficient et pérenne pouvant permettre d'obtenir d'une part, une meilleure connaissance des conditions de vie des populations et d'autre part, d'apprécier les résultats et impacts des politiques, programmes et projets de développement mis en œuvre pour assurer une amélioration de leur bien-être.

Globalement, le dispositif de suivi de la SCRP à travers lequel le suivi de la pauvreté est réalisé au Bénin demeure pertinent. Il repose sur un dispositif de collecte de données auprès des ménages à travers l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV) mis en place par l'INSAE depuis 2006. Il est contenu dans la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) couvrant la période 2008-2012.

Au regard des résultats issus de cette évaluation, plusieurs besoins se sont affichés en termes (i) d'extension des indicateurs suivis ; (ii) d'utilisation de nouvelles approches méthodologiques pour le calcul des nouveaux indicateurs envisagés ; (iii) de révision ou d'approfondissement de certaines démarches méthodologiques spécifiques précédemment utilisées pour l'appréciation des indicateurs, en particulier ceux relatifs à la pauvreté ; (iv) de révision ou d'adaptation des modules de l'enquête EMICoV pour intégrer les variables inhérentes au calcul des nouveaux indicateurs ; (v) la régularité de la collecte des données ; (vi) de conduite d'études d'impact rigoureuses et spécifiques ; et (vi) de pérennisation des acquis du dispositif existant.

Conclusion Générale

Cette évaluation vise prioritairement à mieux comprendre les caractéristiques et la dynamique de la pauvreté au Bénin. Ensuite, il est question de comprendre pourquoi la croissance n'a-t-elle pas été plus favorable aux pauvres. Enfin, elle s'interroge sur l'impact des dépenses publiques sur les mesures de lutte contre la pauvreté. Les dépenses publiques sont-elles un moyen de lutte efficace contre la pauvreté ? Comment pourraient-elles mieux répondre aux besoins des pauvres ?

Pour répondre à ces différentes préoccupations, les données de l'Enquête EMICoV de 2006, 2009 et 2011 ont été utilisées. Des ajustements nécessaires ont été effectués afin de rendre comparables les principales données utilisées dans le temps. Les approches méthodologiques adoptées sont spécifiques aux questionnements de l'évaluation. Au terme des analyses effectuées, plusieurs résultats émergent :

- Contrairement à la pauvreté monétaire, qui a connu une évolution erratique, la pauvreté non monétaire focalisée sur les conditions d'existence a connu une tendance à la baisse continue et conséquente depuis 2006.
- La pauvreté monétaire est plus répandue et prononcée en milieu rural. La situation inverse est notée en ce qui concerne la pauvreté non monétaire. Au niveau régional, l'existence de fortes disparités est encore persistante en ce qui concerne les deux dimensions de la pauvreté.
- Une forte corrélation de la pauvreté avec les différents attributs de la population tels que la localisation spatiale (urbain/rural), les formes d'emplois, les statuts socioprofessionnels, la composition du ménage, le niveau d'instruction, le sexe du chef de ménage est établie.
- L'analyse de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage montre que les ménages dirigés par les femmes semblent connaître moins la pauvreté monétaire, mais elles apparaissent plus vulnérables à la pauvreté que les ménages dirigés par les hommes.
- L'analyse de l'interaction entre la pauvreté et la branche d'activité du chef de ménage indique que la participation au marché du travail n'est pas considérée comme un facteur clé dans l'explication de la pauvreté au Bénin. Ceci pose ainsi globalement la question de la qualité de l'emploi sur laquelle les politiques de l'emploi devraient être axées étant donné que le taux de salarisation est faible (10%) et que plus de la moitié de la population active occupée au Bénin est caractérisée par le sous-emploi.
- La pauvreté au Bénin s'apparente principalement à un phénomène transitoire. Cependant, 15,5% d'individus sont en situation de pauvreté permanente. En outre, les résultats montrent que les ménages sortis de la pauvreté sont ceux qui sont en général des ménages de niveau de vie initiale élevé, près de la ligne de pauvreté, qui vivent en milieu urbain, sont de taille réduite et dirigés par des femmes ou souvent des jeunes (moins de 30 ans).

Ce groupe se traduit par un meilleur statut dans l'emploi du chef de ménage (patron et cadre supérieur, employé ou ouvrier qualifié), exerçant une activité relevant du secteur secondaire ou tertiaire.

- Les ménages qui sont entrés dans la pauvreté ou qui restés toujours pauvres sont ceux vivant en milieu rural, généralement de grande taille et ayant un niveau de vie initial faible, dirigés par des hommes, en général âgés et travaillant dans le secteur primaire (Agriculture, Elevage et Pêche) pour compte propre ou en tant que manœuvre ou apprentis. Ces ménages ont connu une baisse du nombre d'actif occupés et ont subi les chocs biophysiques (inondations/sécheresses) entre 2006 et 2009.
- Les variables sociodémographiques et socio-économiques qui influencent différemment la transition dans la pauvreté sont : le cycle de vie, le niveau d'instruction du chef de ménage, l'accès à l'emploi, la taille du ménage, le milieu de résidence, l'accessibilité économique aux biens sociaux (le logement, la santé, l'éducation et la communication) et l'exposition aux chocs biophysiques et sociaux.
- Les pôles de croissance identifiés par le Gouvernement peuvent efficacement contribuer à la réduction de la pauvreté et par conséquent à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. En particulier, le pôle agroalimentaire et agriculture (agriculture vivrière) doit être privilégié dans la mise en œuvre des politiques en faveur des pauvres en mettant une emphase sur l'accroissement de la productivité agricole et la nécessité de professionnaliser le secteur.
- La connexion entre la croissance économique et la pauvreté est apparente, en ce sens que les épisodes de croissance soutenue observés ont été majoritairement profitables aux plus pauvres. Pour parvenir à une réduction conséquente de la pauvreté, il est donc nécessaire que la croissance profite à l'ensemble des populations pauvres mais également à une frange des populations vulnérables, notamment ceux dont les dépenses de consommation par tête sont proches du seuil de pauvreté et qui sont susceptibles de tomber dans la pauvreté.
- Les mesures de redistribution sont importantes dans les stratégies de réduction de la pauvreté basée sur une croissance pro-pauvre. Ainsi, les stratégies de réduction de la pauvreté à opérationnaliser au Bénin doivent donc privilégier autant la relance de la croissance que les politiques de redistribution en direction des plus pauvres. Toutefois, lorsqu'elles reposent sur des transferts indirects ou des subventions, elles peuvent s'avérer difficilement soutenables.
- Au plan national en 2010, 61,8% des ménages ont subi des chocs, tous types confondus. Par ordre d'importance apparaissent les chocs économiques (41,7%) suivis des chocs biophysiques (31,9%) et sociaux (14,3%).

- Les chocs idiosyncratiques se sont avérés moins importants que les chocs covariants : les premiers représentent le quart des chocs subis (25,4%), alors que les seconds comptent pour 73,3%.
- Les chocs biophysiques sont plus prépondérants en milieu rural. La situation inverse est notée en ce qui concerne les chocs économiques.
- Les départements au sud du Bénin sont plus touchés par l'ensemble des chocs que ceux du nord.
- Les chocs biophysiques affectent proportionnellement plus de ménages pauvres transitoires (entrée dans la pauvreté) et pauvres chroniques (toujours pauvreté). Ainsi, les chocs covariants en particulier des chocs biophysiques (inondations, sécheresse, etc...) affectent les groupes de ménages selon leurs moyens de survie.
- Les stratégies adoptées par les ménages pour faire face à ces chocs sont globalement d'ordre financier et alimentaire. Face aux chocs économiques, les ménages préfèrent consommer des aliments moins coûteux ou moins préférés et dépenser les économies. Face aux chocs sociaux, la plupart des ménages dépensent les économies ou empruntent de l'argent ou encore consomment des aliments moins coûteux. En ce qui concerne les chocs biophysiques, les stratégies portent sur la consommation des aliments moins coûteux ou moins préférés, la dépense des économies, l'achat de nourriture à crédit et la réduction de la quantité d'aliments consommés par repas.
- Globalement, l'impact des stratégies de gestion de risque adoptées par les ménages sur leur capacité à se relever de la diminution du revenu ou des biens suite aux chocs est largement partiel. Ceci montre le caractère limité et peu efficace des stratégies adoptées par les ménages pour faire face aux chocs et laisse présager d'une part, de leur effet de très court terme et d'autre part, de la nécessité pour les ménages, de disposer et d'utiliser des instruments appropriés pour gérer efficacement le risque sous quelque forme qu'il se présente.
- La structure des dépenses publiques du Bénin reste dominée par les dépenses de fonctionnement, notamment la masse salariale qui représente environ 40% des recettes fiscales pour une norme de 35%. Environ 2/3 des dépenses publiques sont consacrées au fonctionnement de l'Administration publique et 1/3 à l'investissement.
- Le taux d'exécution du budget est relativement faible au niveau des secteurs prioritaires. Il est de même des ressources aux structures déconcentrées et décentralisées.
- Les externalités positives des dépenses publiques en éducation, en santé, en agriculture et en infrastructures d'assainissement sur l'atteinte des OMD 2, 4 et 5 sont confirmées. En particulier, les dépenses en agriculture et en infrastructures d'assainissement concourent à la réduction de la pauvreté monétaire, ce qui n'est pas le cas des dépenses publiques en

éducation et en santé à court et moyen termes. En conséquence, la politique du Gouvernement ne doit pas viser uniquement les secteurs sociaux mais elle doit rechercher l'équilibre entre les dépenses sociales et les investissements en infrastructures.

- L'analyse du marché du travail béninois révèle un taux de chômage faible (0,5%) au sens BIT en 2010. Cette situation à priori reluisante cache en réalité deux problèmes majeurs à savoir : (i) inadéquation de la formation au marché du travail ; le chômage augmente avec le niveau d'instruction contrairement aux prédictions de la théorie économique ; et (ii) un sous-emploi visible et invisible élevé ; les actifs occupés béninois sont rationnés en terme d'heure de travail et occupent le plus souvent des activités de subsistance.
- La combinaison de ces paradoxes du marché du travail béninois a pour conséquence la difficulté d'insertion des jeunes diplômés d'une part, et une forte inégalité sociale limitant ainsi la réduction de la pauvreté par la force du travail, d'autre part.
- De l'analyse des inégalités d'accès entre sexes, il ressort que les femmes sont caractérisées par un faible pouvoir économique comparées aux hommes.
- Les obstacles fondés sur le sexe qui expliquent les inégalités d'accès en termes de pouvoir économique au Bénin sont liés au niveau d'instruction, la taille du ménage, le type d'emploi, la catégorie socioprofessionnelle, la branche d'activités, le milieu de résidence, l'âge et au statut migratoire. Ils constituent des facteurs de différenciation du niveau de pauvreté aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, la taille du ménage met en exergue le fardeau du travail sans rémunération qui caractérise les femmes et les prédispose à un pouvoir économique relativement faible.
- L'analyse du dispositif de suivi de la pauvreté révèle au regard des résultats issus de cette évaluation, plusieurs besoins qui se présentent en termes : (i) d'extension des indicateurs suivis ; (ii) d'utilisation d'approches méthodologiques adéquats pour le calcul des nouveaux indicateurs envisagés ; (iii) de révision ou d'approfondissement de certaines démarches méthodologiques spécifiques précédemment utilisées pour une appréciation des indicateurs ; (iv) de révision ou d'adaptation des modules de l'enquête EMICoV pour intégrer les variables inhérentes aux nouveaux indicateurs ; (v) la régularité de la collecte des données ; (vi) de conduite d'études d'impact rigoureuses et spécifiques ; et (vii) de pérennisation des acquis du dispositif existant.

Références bibliographiques

- AGVSAN(2009), Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition.PAM/UNICEF/INSAE ;
- Arndt, Garcia, Tarp, Thurlow (2011), «Poverty Reduction and Economic Structure: Comparative Path Analysis for Mozambique and Vietnam», Review of Income and Wealth.DOI: 10.1111/j.1475-4991.2011.00474.x
- Balaro et al, (2010), « Politiques de croissance pro-pauvre : Quelles stratégies pour le Bénin ? », PNUD
- Bane M.J. et Ellwood D.T. (1986), « Slipping Into and Out of Poverty: The Dynamics of Spells », Journal of Human Resources, hiver, pp. 1-23.
- Bane, M.J. and Ellwood, DT. 1986."Slipping into and out of Poverty: The Dynamics of Spells." The Journal of Human Resources 12:1-23
- Banque mondiale (2001), «Rapport sur le développement dans le monde 2001», Banque mondiale, Washington D.C.
- Banque mondiale (2008), «Rapport sur le développement dans le monde 2008», Banque mondiale, Washington D.C.
- Banque mondiale (2012), «Revue des dépenses publiques : Renforcer la Décentralisation pour améliorer la fourniture de services publics au Bénin »
- Baulch B. and Hoddinott J. (2000), «Economic Mobility and Poverty Dynamics in Developing Countries», Journal of Development Studies, 36 (2), pp. 1-24.
- BIT (1998), « La mesure du sous-emploi », Rapport I de la 16^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST), Genève 6-15 octobre 1998.
- Bocanfuso, D et Ménard, C (2009), La croissance pro-pauvre : un aperçu exhaustif de la «boîte à outils », GREDI, Université de Sherbrooke.
- Bourguignon F. (2002): " The Distributional Effects of Growth: Case Studies Vs. Cross-Country Regressions", Delta Working Papers, vol. 23.
- Bourguignon, F. (2003). "The Growth Elasticity of Poverty Reduction; Explaining Heterogeneity Across Countries and Time Periods", in T. Eicher and S. Turnovskyeds, Inequality and growth, Theory and Policy Implications, Cambridge: The MIT Press.
- BOUTKHILI Khadija, «L'impact de la mondialisation sur le Marché du travail, émigration des femmes dans les pays du Maghreb»
- Cervantes-Godoy, D. and J. Dewbre (2010), "Economic Importance of Agriculture for Poverty Reduction", OECD Food, Agriculture and Fisheries Working Papers, No. 23, OECD Publishing.
- Chaudhri et Ravallion (1994), « Aspect méthodologique du ciblage des politiques sur les pauvres chroniques »

- Chaudhuri, S., J. Jalan, and A. Suryahadi (2003). "Assessing Household Vulnerability to Poverty: A Methodology and Estimates for Indonesia," Columbia University Department of Economics Discussion Paper No. 0102-52, New York: Columbia University.
- Clément, M. (2003), « Dynamique et persistance de la pauvreté en Russie », Document de travail no 89, Centre d'Economie de Développement de l'université Montesquieu Bordeaux IV
- Coudouel, A., J. Hentschel, et Q. Wodon, 2002, Poverty Measurement and Analysis, in J. Klugman, editeur, A Sourcebook for Poverty Reduction Strategies, Volume 1: Core Techniques and Cross-Cutting Issues, World Bank, Washington.
- Defourny and Thorbecke (1984), «Structural path analysis and multiplier decomposition within a social accounting matrix», *Economic Journal*, 94, 111-136.
- Dercon, S. (2000), "Assessing Vulnerability to Poverty CSAE", Oxford University", mimeo. www.economics.ox.ac.uk/members/stefan.dercon/
- Dercon, S. and P. Krishnan (2000), «Vulnerability, Seasonality and Poverty in Ethiopia», *The Journal of Development Studies*, Vol. 36, No. 3, pp. 25-53.
- DFID, CRDI et la Fondation Hewlett, 2013, Croissance de l'économie et débouchés économiques des femmes. Examen des écrits aux fins du programme de recherche du DFID, du CRDI et de la Fondation Hewlett portant sur l'autonomisation économique des femmes, l'égalité des sexes et la croissance dans les pays à faible revenu
- Dorothee B., Alex S. (2006), « Dynamique de la pauvreté en Haïti et ses déterminants », GREDI, Cahier de recherche / WorkingPaper 06-15, Avril 2006
- Drèze, J et al. (1992), «Economic Mobility and agricultural Labor in Rural India, A case study», STICERD, London School of Economics 1992, mimeo.
- Drèze, J. et al (1992), "Economic Mobility and agricultural Labor in Rural India: A case study". STICERD, London School of Economics, mimeo.
- Duclos J.Y, Araar A. and Giles J. (2006), «Chronic and Transient Poverty: Measurement and Estimation, with Evidence from China», CIRPEE Working Paper No. 06-11 Available at SSRN: <http://ssrn.com/abstract=895181>.
- Duclos Jean Yves (2002), « Vulnérabilité et la pauvreté : Quelques distinctions », Université de Laval.
- Ehrhart, C (2006), Croissance, redistribution et lutte contre la pauvreté : l'évolution non linéaire de l'approche de la Banque mondiale, entre d'Études et de Recherches Économiques et Sociales de l'Université de la Réunion (CERESUR)
- Ekaterina Kalugina et Boris Najman (2004), Travail et pauvreté en Russie : évaluations objectives et perceptions subjectives
- EL AYNAOUI J.P. (1998), «Participation, choix occupationnel et gains sur un marché du travail segmenté : une analyse appliquée au cas du Maroc», Document de travail
- Fan, HazzeletThorat (2000), « Government Spending, Growth, and Poverty in Rural India», *American Agricultural Economics Association*, 1038-1051.

- Fan, Jitsuchon, et Methakunnavut (2004), «The importance of Public Investment for Reducing Rural Poverty in Middle-Income countries: case of Thailand», Development Strategy and Governance Division of International Food Policy Research Institute discussion paper N°7.
- Fan, Shenggen, and S.K. Thorat, 2007, 'Public Investment, Growth and Poverty reduction: A Comparative Analysis of India and China', in: Gulati and Fan, eds., pp.121-40.FARA, 2006
- Fan, Zhang et Rao (2004), «Public expenditure, growth and poverty reduction in rural Uganda», Development Strategy and Governance Division of International Food Policy Research Institute discussion paper N°4.
- FIDA, 2001, Evaluation de la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du Centre
- Fields G.S (1997), «Poverty, inequality and economic well-being», African economic growth in comparative perspective.
- FMI, 2010, Afrique subsaharienne Maintenir la croissance ; Perspectives économiques régionales
- Forum Africain pour la Recherche Agricole (2006), Cadre pour la Productivité Agricole en Afrique
- Gaiha R (1992),«On the chronically poor in rural India», Journal of International Development, vol.4, n°3, 273-289
- Gaiha R. (1988), «On measuring the risk of poverty in rural India in Rural poverty in south Asia», Colombia University Press, 1988.
- Gaiha, R and A.B. Dealalika (1993), «Persistent, expected and innate poverty-estimates for semi-arid rural South India», 1975-1984, Cambridge journal of Economics, vol.17, n°4, 409-421
- Gaiha, R. and A.B. Deolalika (1993) «Persistent, Expected and Innate Poverty: Estimates for Semi-Arid Rural South India 1975-1984», Cambridge Journal of Economics, pp. 409-421.
- Grootaert, C. and Kanbur, R. (1990), « Policy-oriented analysis of poverty and the social dimensions of structural adjustment: a methodology and proposed application to Côte d'Ivoire», 1985-88. Washington DC, The World Bank.
- Grootaert (1995), "The determinants of poverty, Why some people escape from poverty and others do not," Policy Research Working paper, Wordbank
- Haddad, L. and A.U. Ahmed (2002), «Avoiding Chronic and Transitory Poverty: Evidence from Egypt», 1997-99 Food Consumption and Nutrition Division Discussion Paper No. 133, IFPRI, Washington D.C.
- Hodges, Anthony, Damien Mèdédji, Jean-Jacques Mongbo et Clare O'Brien (2010). Etude sur l'état des lieux et les perspectives de protection sociale au Bénin. Partie II: Etude de faisabilité d'un programme de transferts sociaux en espèces. Rapport pour UNICEF et le Gouvernement du Bénin. Oxford : Oxford Policy Management.

- Hodonou A., Mededji D. Gninafon A., Totin A. (2010), « Dynamique de la pauvreté au Bénin: Approche par l'analyse des processus stochastiques de type markoviens », PEP, janvier 2010
- Hodonou, A et Mèdédji, D, Gninafon, A et Totin, A (2010), « Dynamique de la pauvreté au Bénin: approche par l'analyse des processus stochastiques de type markovien, WP-PEP, Université Laval, Canada
- Holzmann, R et Jørgensen, S, 2000, Social Risk Management: A new conceptual framework for Social Protection, and beyond, Social Protection, Human Development Network, The World Bank
- Howard Oxley, Thai-Thanh Dang et Pablo Antolín (2000), « Dynamique de la pauvreté dans six pays de l'OCDE », Revue économique de l'OCDE n° 30, 2000/I
- IEM, 2001, « La pauvreté n'est pas une condition permanente », Note Economique, Institut Economique de Montréal
- INSAE (2011), «Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages», EMICoV 2011
- Jalan, J. and M. Ravallion (1998), «Is Transient Poverty Different? Evidence from Rural China», Journal of Development Studies, Vol. 36, No. 6, pp.82-99.
- J-C S. Keke et Alexandre BIAOU (2010), «Dynamique du marché du travail au Bénin», Etudes et document n° 002/2010, 39 p.
- Lachaud (1997c), « Pauvreté, dimension des ménages et genre au Burkina-Faso », Bordeaux, Document de travail no 17, Université Montesquieu-Bordeau IV. CED.
- Lachaud (J-P) (1998), «Modélisation des déterminants de la pauvreté et marché du travail en Afrique : le cas du Burkina Faso », Centre d'économie du développement Université Montesquieu Bordeaux IV France, Document de travail N°32
- Mededji Damien (2011), «Note sur les politiques et programmes sur l'emploi des jeunes au Bénin », Document de travail
- Mededji Damien. (2008), « Dynamique de la pauvreté en milieu urbain au Bénin : une analyse en termes d'entrées et sorties », PEP
- Murdoch, J. (1994) "Poverty and Vulnerability" American Economic Review, Vol. 84, No. 2, pp. 221-225.
- Narayan, D. et al. (2000), «Voices of the Poor: Crying Out for Change », Banque mondiale, Washington D.C.
- Ngandu, Garcia et Arndt (2010), «The influence of Infrastructural expenditure in South Africa: A multiplier and Structural Path Analysis », Development Policy Research Unit, Employment Promotion Programme and Trade & Industrial Policy Strategies Conference.27 - 29 October, 2010. Johannesburg.
- Nolan et Marx (1999), « Low Pay and Household Poverty », Luxembourg Income Study (LIS), Document de travail no 216.
- OCDE (1997), « Perspectives de l'emploi », Paris
- OCDE (2000), « Pour un monde solidaire », Le nouvel agenda social, Paris

- OCDE (2006), «Promouvoir l'investissement privé au service du développement : le rôle de l'APD », OCDE, Paris.
- OCDE (2007), «Vers une croissance pro-pauvres : Orientations à l'intention des donateurs », OCDE, Paris.
- OCDE (2008), «Informal Employment Re-loaded », document de travail No. 266, OECD Development Centre, Paris, www.oecd.org/dev/wp.
- OCDE (2011), Renforcer la productivité et la compétitivité dans le secteur agricole, Éditions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264167131-fr>
- Odouro D.A. (2002), « La dynamique de la pauvreté », Center for policy analysis, Accra Ghana, <http://www.pep-net.org/NEW-PEP/Group/PMMA/pmma-train/files/l-dynamique-de-la-pauvrete-oduro.pdf>.
- OECD (2009), «Promoting Pro-Poor Growth : Employment », OECD, Paris.
- OIT (2002), « Les femmes et les hommes dans l'économie informelle : une image statistique », OIT, Genève.
- ONU (2005), «Rapport sur la situation sociale dans le monde 2005 », ONU, New York.
- Osmani, S. (2005). "Defining Pro-Poor Growth", Washington, One Pager 9, January, International Poverty Center, United Nations Development Program.
- R. Bénin (2010), «Politique Nationale de l'Emploi et Plan d'actions 2010 – 2014, 88 p, Ministère Chargé de la Microfinance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (MCMEJF)
- Ravallion M et J. Jalan (1998a) "Determinants of Transient and Chronic Poverty: Evidence from Rural China", Policy Working Paper 1936. Washington DC: World Bank.
- Ravallion M. et Jalan J.(1998a), «Determinants of Transient and chronic Poverty : Evidence from rural China», Policy Working Paper 1936. Washington DC: World Bank
- Ravallion, M et J. Jalan (2000) "Is transient poverty different? Evidence from Rural China", Journal of Development Studies, Vol.36, N°6, 82-99.
- Ravallion, M, et S. Chen (2003). "Measuring Pro-Poor Growth", World Bank, Policy Research
- Ravallion, M. (2004), « Pro-Poor Growth: A Primer », document de travail de recherche sur les politiques No. 3242, Banque mondiale, Washington D.C.
- Rép. Bénin (2007), «Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté de deuxième génération (SCR2)»
- Rép. Bénin (2009), « Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN) » - 2009 - Bénin
- Rép. Bénin (2010), «Rapport d'avancement 2009 de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté »
- Rép. Bénin (2011), «Etude sur l'emploi des femmes au Bénin», Ministère Chargé de la Microfinance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (MCMEJF), 2011
- Rép. Bénin (2011), «Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté de troisième génération (SCR3)»

- Rép. Bénin (2012), «Rapport d'avancement 2011 de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté»
- SAGET, C. (2001), «Revue internationale du Travail», vol. 140, n° 3
- Sala-i-Martin et Pinkovskiy (2010), African Poverty is Falling...Much Faster than You Think.
- Son, H. (2004a). "Pro-poor growth: Asian Experience", Department of Economics, Macquarie
- Son, H. (2004b). "A Note on Pro-Poor Growth", Economics Letters, 82, pp. 307-314.
- Thirtle, C, Lin, L, & Piesse, J. 2003. The Impact of Research-Led Agricultural Productivity Growth on Poverty Reduction in Africa, Asia and Latin America. *World Development*, 31(12), 1959-1975. doi: 10.1016/j.worlddev.2003.07.001. University, Australia.
- UNESCO (2007), «Education for All (EFA)», Rapport de suivi mondial 2007, UNESCO, Paris.
- UNPD (2011), «Politiques de croissance pro-pauvre : contraintes et défis au Bénin», 232 p.
- Vodounou C. (2004), « Pauvreté, Croissance et Ciblage : propriétés asymptotiques des estimateurs des élasticités avec application au Bénin », *Revue d'Economie de développement*
- Vodounou C.(2009), «Pauvreté multidimensionnelle et politiques sociales au Bénin», PEP, PMMA, Cahier de recherche, 2009-XXXXX Avril/April 2009
- Woolard I. and Klasen S. (2004), «Determinants of Income Mobility and Household Poverty Dynamics in South Africa», IZA DP No. 1030, February 2004
- Young, A (2009), *The African Growth Miracle*, Department of Economics London School of Economics

Annexes

A1 : Présentation et analyse des données sur la pauvreté

A.1.1 Introduction

Ce chapitre fait une revue succincte et une analyse des données collectées au Bénin pour appréhender le bien-être de la population. Elle part de l'expérience de l'Enquête Budget-Consommation (EBC) menée par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) en 1986-1987 à celle de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages lancée à partir de 2006.

Il est structuré comme ci-après. Le premier point présente les sources de données. Le second point aborde la méthodologie de collecte des données utilisées pour chaque source. Le troisième point traite de la comparabilité des données des différentes éditions de l'enquête EMICoV. Enfin, le quatrième et le cinquième point discutent de la détermination des seuils de pauvreté et de l'ajustement des données et du calcul des indicateurs de niveau de vie.

A.1.2 Présentation des sources des données

Le Bénin dispose d'un ensemble de base de données sur la mesure du bien-être, depuis l'Enquête Budget-Consommation (EBC) menée en 1986-1987. Cette première expérience est suivie des enquêtes légères auprès des ménages urbains (ELAM). Ensuite viennent : des enquêtes sur les conditions de vie en milieu rural (ECVR), l'enquête QUIBB développée par la Banque Mondiale (BM) et enfin de l'enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages (EMICoV).

L'Enquête Budget-Consommation (EBC) est la première enquête auprès des ménages qui a été menée en 1986 et 1987 et a couvert le niveau national. Son objectif était de permettre une connaissance précise, d'une part des ressources dont disposent les ménages, et d'autre part de l'usage qu'ils en font. Ensuite viennent :

Les Enquêtes Légères Auprès des Ménages Urbains (ELAM) ont été initiées en 1990 par l'INSAE et le Programme des Nations pour le Développement (PNUD). Elles répondent à une situation de crise économique commencée en 1982 avec les mesures de compression des effectifs des entreprises publiques et parapubliques. Les objectifs principaux de l'ELAM étaient le suivi des caractéristiques et des comportements des ménages urbains en situation d'ajustement structurel. L'analyse de la pauvreté à partir des dépenses globales sans loyers fictifs qui était un des objectifs spécifiques de l'ELAM, a été intégrée à l'enquête à partir de la deuxième édition de l'année 1996, soit ELAM 6. L'échantillon des villes couvertes est passé de deux (Cotonou et Parakou) de 1992-1993, à cinq villes (Cotonou, Parakou, Porto-Novo,

Bohicon et Abomey) pour l'édition de 1996. En 1999, cet échantillon a été élargi à six autres villes (Kandi, Natitingou, Djougou, Ouidah, Lokossa et Aplahoué). Les enquêtes de 1996 et 1999 ont utilisé des modules de questionnaires différents de ceux des enquêtes précédentes, pour obtenir des informations spécifiques sur la consommation et les activités économiques des ménages, ainsi que sur les informations socio-économiques contextuelles.

Ainsi, sur le plan conceptuel, deux générations d'enquête ELAM peuvent être distinguées :

- **Première génération (1990 à 1994)** : Elle a porté sur l'identification de groupes considérés a priori comme particulièrement vulnérables à partir de la connaissance de terrain. Deux types d'échantillons sont mis en place : l'un porte sur les ménages tirés aléatoirement parmi les quartiers défavorisés des villes retenues et l'autre porte sur les individus appartenant aux groupes vulnérables pré-identifiés à partir de listes administratives (des jeunes diplômés sans emploi, des licenciés d'entreprises publiques et parapubliques, etc.).
- **Deuxième génération (à partir de 1995)** : Elle a été orientée sur le sous-échantillon des ménages en raison des difficultés de rencontrer des groupes vulnérables à partir des listes administratives. A partir de 1995 les ELAM connaissent deux passages par an.

L'Enquête sur les Conditions de Vie en Milieu Rural (ECVR) est l'équivalent des enquêtes ELAM en milieu rural. Elle a été faite en 1994/1995 puis en 1999/2000 sous la coordination du Ministère en charge de l'Agriculture. Les données ont été collectées à plusieurs niveaux : a) au niveau des villages (liste des ménages ainsi que des informations sur les infrastructures et l'accès aux services sanitaires et sociaux); b) au niveau des ménages et au niveau individuel (informations portant sur les caractéristiques sociodémographiques des ménages, informations sur les biens des ménages, le bétail, le revenu des ménages, le temps utilisé, les dépenses sur les articles achetés et la consommation des biens et services offerts localement, la nutrition, la santé et la mortalité ainsi que les difficultés rencontrées par les ménages et les stratégies mises en œuvre pour les vaincre); et c) points de vente auxquels les prix des denrées alimentaires largement consommées ainsi que des produits non alimentaires ont été enregistrés. Les deux éditions de cette enquête se sont déroulées en quatre (04) passages d'un mois chacun. Les différents passages ont eu lieu au cours des mêmes mois, ce qui permet une bonne comparabilité des deux éditions de l'ECVR.

Les enquêtes ELAM et ECVR ont permis à travers la collecte des données sur les dépenses de consommation de produire le profil de pauvreté monétaire et non monétaire en urbain et rural au Bénin.

L'enquête QUIBB basée sur un Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être a été développée par la Banque Mondiale (BM) et ses partenaires, pour fournir aux décideurs des informations sur les ménages leur permettant de formuler et d'évaluer des politiques. Elle vient surtout pallier l'absence d'une enquête d'envergure nationale au Bénin. Ainsi, à la différence des enquêtes précédemment utilisées pour apprécier le niveau de vie des

ménages au Bénin, elle présente l'avantage d'être une enquête nationale annuelle. Elle a été réalisée en 2003 et porte sur un échantillon de 5350 ménages. Elle est conçue pour permettre de collecter la quantité d'informations minimum nécessaire à l'identification et à la classification de groupes cibles, et pour fournir les indicateurs de base de bien-être et des indicateurs d'accès, d'utilisation et de satisfaction par rapport aux services publics permettant de faire le suivi des programmes de lutte contre la pauvreté. Elle a permis d'élaborer la note sur l'évaluation de la pauvreté au Bénin en 2003. Son principal objectif était d'apporter un complément au document de stratégie de réduction de la pauvreté en offrant au Gouvernement une base solide pour sa stratégie de réduction de la pauvreté, étayée par de nouvelles données quantitatives et qualitatives.

Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV): A partir de 2006, l'INSAE a mis en place un dispositif permanent d'enquête auprès des ménages qui prévoit la réalisation d'une enquête de base EMICoV chaque 5 ans et, entre deux enquêtes de base, deux enquêtes de suivi. L'enquête de base est une enquête à quatre passages de trois mois chacun et les enquêtes de suivi en un seul passage. La première enquête de base a été réalisée en 2006-2007. Elle a été réalisée en quatre passages. Le premier passage a permis de collecter des informations sur l'ensemble des modules de l'enquête. De façon spécifique pour le module consommation, la collecte a concerné les dépenses quotidiennes et les dépenses rétrospectives. Les deuxième et troisième passages ont permis de collecter des informations sur les caractéristiques du ménage et le module consommation. Les dépenses éligibles étaient celles effectuées entre le passage précédent dans le ménage et celui en cours. Ainsi lors deuxième passage, les dépenses de consommation éligibles dans le ménage sont celles effectuées depuis le dernier passage (date où l'entretien avec ce ménage est terminé) de l'enquêteur dans le ménage (lors du premier passage). Au quatrième passage, l'ensemble des modules a été introduite dans l'enquête et les dépenses éligibles sont celles effectuées entre le dernier passage de l'enquêteur dans le ménage au cours du troisième passage de l'enquête et la date d'interview en cours. Les indicateurs de dépenses calculés en 2007 ont été utilisés comme base des dépenses de consommation sur les quatre passages à l'exception du module rétrospectif du premier passage.

Elle a permis de produire des indicateurs de pauvreté pour les années 2006 et 2007. En 2010, a eu lieu la première enquête de suivi qui a porté sur l'ensemble des modules de l'enquête de base avec deux modules additionnels (sécurité alimentaire et sécurité humaine) puis en 2011, le premier passage de l'enquête de base de 2011. Toutes ces séries d'enquêtes ont utilisé des questionnaires unifiés avec cependant quelques ajouts de modules d'une édition à une autre. Mais comparés aux enquêtes précédentes, d'importants ajustements ont été effectués tant au niveau du nombre de modules que des informations recueillies.

En effet, dès 2006, les questionnaires pour les enquêtes sur la consommation ont été harmonisés pour la collecte des données avec de légères améliorations sur l'ensemble du dispositif. L'enquête EMICoV est une enquête budget consommation dont les outils de collecte ont été inspirés de la vague des enquêtes 1 2 3. Ce type d'enquête fait aussi partie des expériences du Bénin en matière de collecte de données. Elle est un outil statistique

développé par DIAL permettant de suivre la pauvreté. Cette enquête a une architecture flexible à plusieurs phases. La première phase est une enquête auprès des ménages permettant de collecter des données sur des caractéristiques socio-démographiques et sur l'emploi. La deuxième phase est une enquête sur le secteur informel réalisée auprès des unités de production identifiées lors de la première phase. La troisième phase est une enquête sur les conditions de vie et la consommation des ménages portant sur un sous échantillon de ménages de la phase 1. Des modules thématiques (éducation, santé, pauvreté subjective, gouvernance, démocratie, etc.) sont applicables lors de la troisième phase. Elle n'a couvert cependant que les principales villes au Bénin (Cotonou, Porto-Novo, Parakou).

Sur le plan conceptuel, en plus des questionnaires emploi, consommation et ménage, EMICoV intègre plusieurs autres outils comme le questionnaire foncier, microfinance, gouvernance et démocratie. Ces cinq questionnaires qui constituent le cœur des outils de collecte d'EMICoV sont, au besoin, complétés par des modules visant à mesurer d'autres dimensions de la vie des ménages et des individus. Ainsi en 2006, un questionnaire sur le secteur informel a-t-il été administré ainsi que les sections sur la pauvreté subjective, les mouvements de population. Un questionnaire communautaire a été également utilisé en 2006 et 2010 pour, notamment, rendre compte de la disponibilité de certaines infrastructures de base (éducatives, énergétiques, de santé, économiques, hydrauliques, etc.). A partir de 2010, un module sécurité humaine et sécurité alimentaire a été intégré à l'enquête.

Au regard de cette architecture, notamment sur le nombre de passages, la méthode de collecte de données sur la consommation des ménages, le panel des produits couverts, il n'apparaît pas commode de procéder à une analyse de la pauvreté en combinant la série des enquêtes EMICoV disponibles et celles des enquêtes précédentes sur la pauvreté (ELAM, ECVR, QUIBB, etc.). Par conséquent, nous avons opté pour le choix des données EMICoV dans cette présente évaluation.

Tableau A1. 1: Liste des enquêtes réalisées au Bénin

Enquête	Période de collecte	Champ de l'enquête	Echantillon
EBC	1986/1987	National	
ECVR 1	Mai, août et novembre 1994 et février 1995	Milieu rural	1 350
ECVR 2	Mai, août et novembre 1999 et février 2000	Milieu rural	2 325
ELAM 1	1990	Milieu urbain	527
ELAM 2	1992	Milieu urbain	648
ELAM 3	1993	Milieu urbain	1 115
ELAM 4	1994	Milieu urbain	1 526
ELAM 4-bis	Février-mars 1995	Milieu urbain	1 687
ELAM 5	Août-septembre 1995	Milieu urbain	1 920
ELAM 5-bis	Février-mars 1996	Milieu urbain	1 717
ELAM 6	Août-septembre 1996	Milieu urbain	1 717
ELAM 7	Février-mars 1997	Milieu urbain	2 000
EDM 1996	Avril-juillet 1996	Cotonou	1 008
EDM 1999	Avril-juin 1999	Milieu urbain	1 926
Enquête 1-2-3	Novembre-décembre 2001	Cotonou et agglomération	574
EDM 2008	Février 2008-janvier 2009	Cotonou et agglomération	1 008
QUIBB	Février-avril 2003	National	5 350
EMICoV 2006 : 1 ^{er} passage	Octobre-décembre 2006	National	18 000
EMICoV 2007 : 2 ^{ème} passage	Février -avril 2007	National	18 000
EMICoV 2007 : 3 ^{ème} passage	Mai – juillet 2007	National	
EMICoV 2007 : 4 ^{ème} passage	Octobre-décembre 2007	National	
EMICoV 2010	Février - mai 2010	National	18 000
EMICoV 2011	Novembre - janvier 2011	National	18 000

Source : INSAE, 2013

A.1.3 Méthodologie de collecte des données

Structure de l'échantillon : Pour les séries d'enquête EMICoV réalisées, la base de sondage utilisée couvre l'ensemble des Zones de Dénombrement⁹⁰(ZD) créé pour les besoins du Recensement Général de la Population et de l'Habitation effectué au Bénin en 2002 (RGPH3 2002) par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE). Elle compte au total 7 397 ZD dont 2 639 en milieu urbain et 4 758 en milieu rural.

L'échantillon de l'enquête EMICoV est un échantillon aréolaire, stratifié et tiré à 2 degrés. Au premier degré, 750 zones de dénombrement (ZD) ont été tirées proportionnellement à leur taille en ménages dénombrés au Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002. Une énumération des ménages dans chacune de ces ZD a permis de fournir une liste de ménages à partir de laquelle sont tirés en moyenne 24 ménages⁹¹ par grappes au deuxième degré.

Comme mentionné plus haut, elle est une enquête à passages répétés (4 passages de 3 mois avec 1 mois de battement) par interview directe. Le premier passage est une enquête rétrospective sur 2006. Elle a été effectuée entre octobre et Décembre 2006. Le deuxième passage a été effectué entre février 2007 et avril 2007, le troisième entre mai et juillet 2007 et le quatrième passage entre octobre et décembre 2007.

Du point de vue structure, l'enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages porte sur un échantillon national de 18000 ménages représentatif au niveau des 77 Communes et au niveau du milieu de résidence (urbain/rural). Il est réparti en 7 440 ménages dans le milieu urbain et 10 560 dans le milieu rural. Afin d'optimiser les ressources humaines, financières et matérielles et de rationaliser les sollicitations des ménages, cette première a été couplée au premier passage, avec la troisième édition de l'Enquête Démographique et de Santé du Bénin (EDS-III). Ce couplage a permis d'avoir une base de données importante portant sur les conditions de vie et la santé des ménages.

Entre le premier et le quatrième passage de l'EMICoV 2006, il a été enregistré une déperdition de 18% de l'échantillon initial. Par conséquent, l'échantillon de l'enquête du quatrième a été complété à 18 000 ménages par un tirage dans les mêmes grappes de ménages complémentaires (avec le même pas de tirage) en vue de disposer d'un échantillon suffisant pour l'enquête de suivi.

En 2010, l'enquête de suivi a été réalisée. Elle repose sur la même structure que celle de 2006. Afin de pouvoir suivre l'évolution des conditions de vies des ménages, l'échantillon aléatoire

⁹⁰En général, une Zone de Dénombrement (ZD) est constituée soit d'une partie d'un village pour le milieu rural ou d'une partie de quartier de ville en milieu urbain, soit du village ou quartier de ville tout entier. Mais dans de rares cas, une ZD peut être à cheval sur plusieurs villages/quartiers de ville. La ZD est définie en fonction de l'effectif de population ou du nombre de ménages.

⁹¹Pour l'EMICoV de suivi 2010, elle varie entre 9 et 36.

de 18 000 ménages du quatrième passage de l'enquête de base EMICoV réalisée au dernier trimestre de l'année 2007 a été retenu pour EMICoV suivi 2010.

Tableau A1. 2: Allocation de l'échantillon des ménages par département et par milieu de

Département	Nombre de ménages tirés		Région
	Urbain	Rural	
Alibori	312	720	1 032
Atacora	576	816	1 392
Atlantique	768	1 512	2 280
Borgou	720	744	1 464
Collines	408	1 032	1 440
Couffo	360	936	1 296
Donga	312	528	840
Littoral	2 016	0	2 016
Mono	264	936	1 200
Ouémé	768	1 248	2 016
Plateau	408	672	1 080
Zou	528	1 416	1 944
Bénin	7 440	10 560	18 000

Source : INSAE 2013

Par rapport au premier passage de l'enquête de base, il s'est dégagé un panel d'environ 12 000 ménages en 2010. Ce fort taux de déperdition noté s'explique essentiellement par le fait que la base de sondage des ménages n'a pas été actualisée pour tenir compte des changements dans la population (mouvements de population, décès, naissances, inclusion et ou retrait de nouveaux ménages).

Pour les besoins du RGPH 4 de 2012, la mise à jour de la base de sondage de 2002 a démarré prioritairement dans les anciennes ZD d'EMICoV/EDS afin de servir également de base de sondage pour EMICoV 2 et EDS 4.

Dans le souci d'assurer le suivi des indicateurs sur les conditions de vie des ménages et de santé des populations, l'INSAE a organisé en 2011 la deuxième édition de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV-2) couplée avec la quatrième édition de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS-IV). Elle repose sur la même architecture que les éditions précédentes. Toutefois, les ménages ont été renouvelés à plus 70%, ce qui a réduit la possibilité d'avoir un panel conséquent entre EMICoV-1 et EMICoV-2.

Tableau A1. 3: Comparaison de la structure du panel à celle de l'enquête EMICoV

Département	Echantillon EMICoV			Echantillon panel 2006-2010		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Alibori	4,2	6,8	5,7	5,8	7,0	6,6
Atacora	7,7	7,7	7,7	11,2	7,7	8,9
Atlantique	10,3	14,3	12,7	11,7	15,1	13,9
Borgou	9,7	7,0	8,1	10,8	7,6	8,7
Collines	5,5	9,8	8,0	5,6	8,9	7,8
Couffo	4,8	8,9	7,2	7,4	9,2	8,5
Donga	4,2	5,0	4,7	3,9	4,2	4,1
Littoral	27,1	0,0	11,2	19,5	0,0	6,6
Mono	3,5	8,9	6,7	3,6	9,1	7,2
Ouémé	10,3	11,8	11,2	5,0	10,9	8,9
Plateau	5,5	6,4	6,0	5,2	5,7	5,5
Zou	7,1	13,4	10,8	10,3	14,5	13,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Bénin	34,0	66,0	100,0	41,3	58,7	100,0

Source : INSAE, 2013

Méthodologie de collecte des données : Elle est restreinte aux dépenses de consommation des ménages. Elle porte sur la définition du concept des dépenses de consommation, la méthode de collecte de données et d'estimation y afférente.

Les dépenses de consommation sont définies comme la somme pendant la période de référence :

- des dépenses monétaires des membres du ménage sur les biens et services destinés à la consommation finale;
- de la valorisation de l'autoconsommation provenant de la production ou des stocks du ménage ;
- de la valorisation des dons reçus en nature pour consommation dans la période.

En ce qui concerne la méthode de collecte des données, elle repose sur deux types de relevés simultanés:

- la méthode des relevés quotidiens (méthode du registre du ménage) pour les dépenses courantes, s'appuyant sur les carnets de comptes distribués à chaque membre du ménage susceptible d'effectuer personnellement des dépenses ;
- et la méthode des relevés rétrospectifs (méthode du rappel) pour les autres dépenses. Cette méthode consiste en un rappel des valeurs et quantités dépensées pour différents biens consommés, achetés ou produits par le ménage pendant une période de temps déterminée. Les périodes de temps considérées sont les trois (03) derniers

mois, les six (06) derniers mois, les douze (12) derniers mois et les vingt quatre (24) derniers mois.

L'enquête EMICoV a utilisé simultanément les deux méthodes de collecte des dépenses. Les dépenses courantes ou quotidiennes ont été collectées pendant 7 jours dans les milieux ruraux et pendant 15 jours dans les milieux urbains. Cette différence de jours de collecte est due à la gamme de produits disponibles dans chaque milieu. A partir des modules rétrospectifs traditionnels (santé, transport, communication, éducation, etc.), l'enquête a couvert les dépenses importantes et exceptionnelles de céréales et produits alimentaires pour prendre en compte les ménages qui font des stocks ou achètent en grandes quantités et les dépenses à l'occasion des fêtes et cérémonies.

La méthodologie d'estimation des dépenses concerne spécifiquement la valorisation de l'autoconsommation et le coût des loyers des propriétaires de leur maison d'habitation. Cette estimation a été faite au prix du consommateur sur le marché local. Le coût des loyers des propriétaires est évalué au coût de location par le chef de ménage d'une maison ayant les mêmes caractéristiques. Il a été demandé directement aux propriétaires-occupants, une estimation de leur unité d'habitation. Cette information correspond au coût du loyer qu'il se serait payé sur les trente derniers jours.

Les biens durables de consommation collectés au cours de l'enquête n'ont pas fait l'objet d'un traitement spécifique. Les coûts d'acquisition de ces biens sont été additionnés aux dépenses de consommation. Dans le cadre de l'enquête, seul les biens acquis pendant la période de l'enquête (douze derniers mois) ont été pris en compte. La difficulté du traitement des biens durables réside dans le fait qu'il est plus indiqué de prendre que la valeur d'usage des biens acquis avant ou pendant l'enquête. Ceci nécessite l'estimation des taux de dépréciation pour chaque type de biens durables et d'application de ces taux aux prix d'acquisition des biens avant et pendant l'enquête.

De 2006 à 2010, l'outil de collecte utilisé était le questionnaire papier, ce qui se traduisait par un délai long pour disposer des bases de données et des premiers résultats. En 2011, la collecte a été faite à partir du système CAPI (Computer Assisted Personal Interview), ce qui a permis de disposer de la base de données un mois après la collecte et des premiers résultats trois mois après la fin de la collecte des données.

A.1.4 Comparabilité des données des différentes éditions de données disponibles

Le Bénin a réalisé une série d'enquêtes sur les conditions de vie de la population (voir annexe 1). Toutefois, ces enquêtes ont été réalisées parfois avec des objectifs différents et des méthodologies différentes. Pour ce qui est de l'EMICoV, les différentes éditions ont été menées dans le but d'aider à la connaissance des conditions de vie des ménages et à l'analyse des progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté au Bénin. Quatre éditions de l'enquête EMICoV ont été réalisées depuis 2006 par l'INSAE et ces données ont servi à l'analyse des

tendances de la pauvreté. Afin de nous assurer de la pertinence des résultats qui découleront de l'analyse des tendances et de la dynamique de la pauvreté dans le cadre de cette étude, nous avons procédé à l'analyse de la comparabilité des données disponibles en prenant comme référence l'enquête QUIBB. L'analyse de la comparabilité a porté sur les périodes de référence pour la collecte des dépenses, la période de réalisation des enquêtes et les modules administrés.

Dépenses quotidiennes versus dépenses rétrospectives : Le tableau 1.2 suivant met tout d'abord en relief un des problèmes qui peuvent affecter la comparabilité entre l'enquête QUIBB et les éditions de l'EMICoV. Au cours de ces enquêtes, les dépenses courantes (quotidiennes) ont été collectées sur la base du journal personnel pendant 15 jours. Dans l'enquête QUIBB, les dépenses rétrospectives ont été collectées en faisant référence aux douze (12) derniers mois qui précèdent le premier passage de l'enquêteur dans le ménage pour certaines fonctions de dépenses (habillement et chaussures, logements, santé, loisirs et culture, enseignement, biens divers et les fêtes et cérémonies). Au niveau des modules rétrospectifs, l'EMICoV a collecté des données sur l'ensemble des fonctions de consommation avec des périodicités variables d'une édition à une autre. A l'EMICoV2006, les dépenses rétrospectives ont été collectées sur les six (6) derniers mois qui précèdent le premier passage de l'enquêteur dans le ménage.

En 2007, les dépenses rétrospectives ont porté sur les trois (3) derniers mois avant le passage de l'enquêteur dans le ménage et les données ont été annualisées à partir de l'ensemble des quatre passages de la première édition. Aux éditions de 2010 et 2011, les modules rétrospectifs ont été collectés sur les 3, 6 ou 12 derniers mois. En effet, certaines dépenses ont été jugées plus fréquentes dans les achats des ménages que d'autres. Et donc une période de référence longue est susceptible de conduire à une sous-estimation de ces dernières. Il s'agit des dépenses de transports, communication et restaurants et hôtels qui ont été collectées sur les trois et six derniers mois. Dans les autres fonctions de consommation, les dépenses ont été collectées sur les six et douze derniers mois ayant précédé le passage de l'enquêteur. La période des douze derniers mois n'intègre pas les dépenses collectées au cours des six derniers mois (pour éviter les doubles comptes). Il s'agit d'éviter d'avoir des dépenses nulles pour certaines fonctions. Ainsi, les ménages qui n'ont pas déclaré de dépenses au cours des six derniers mois peuvent avoir effectué des dépenses dans cette fonction au cours des six mois précédant la période de référence (six derniers mois précédant le passage de l'enquêteur).

La différence dans la collecte des données rétrospectives entre le QUIBB et l'EMICoV constitue une source de non-comparabilité, en termes d'exhaustivité des fonctions de consommation. Un autre élément qui limite la comparabilité entre QUIBB et EMICoV est la liste des produits devant faire l'objet de collecte au niveau de l'enquête QUIBB. Concernant les éditions de l'EMICoV, les données rétrospectives ont été collectées sur les trois derniers mois pour l'enquête de 2007 (quatrième passage de l'EMICoV 2006), ce qui entache la comparabilité entre cette édition et celles de 2006, 2010 et 2011. Cependant, les éditions de 2006, 2010 et 2011 sont comparables entre elles.

Saisonnalité de la consommation : Cette analyse est primordiale en ce sens que les différentes enquêtes réalisées au Bénin comportent des questions rétrospectives (tableau 1.2). Si en outre, les données sont collectées pendant les périodes exceptionnelles de faible ou de forte dépense, les estimations des dépenses moyennes de consommation et les calculs d'incidence de pauvreté pourraient être biaisés (Jones, C et Ye, X (1997)). Avec les séries d'enquête EMICoV, si les périodes de couverture des passages retro sont relativement similaires, les périodes couvertes par la collecte des données courantes sont parfois différentes d'une enquête à une autre. Ceci pourrait rendre la comparaison des données moins rigoureuse en raison d'une potentielle saisonnalité dans la consommation, surtout au niveau des dépenses quotidiennes. Comme le soulignent Jones, C et Ye, X (1997) dans une étude menée sur la Côte d'Ivoire, spécifiquement pour les ménages agricoles, pendant les périodes de plantation et de culture, ces derniers font face à une baisse de leur revenu et à l'augmentation des prix des produits alimentaires. Ceci implique que s'ils sont des acheteurs nets pendant cette saison, ils seront doublement affectés (baisse de leur revenu et augmentation des prix). Par contre, pendant la saison des récoltes et post-récoltes, leurs revenus augmentent. Ainsi, la disponibilité ou non des produits alimentaires sur les marchés entraîne une variabilité dans la consommation alimentaire des ménages.

Pour la collecte, l'enquête EMICoV 2006 et 2011, ont couvert la période d'octobre à janvier, ce qui coïncide avec la période de récolte ou de récolte précoce/tardive au niveau du calendrier agricole au Bénin. L'édition de 2010 a couvert la période février à mai 2010, correspondant à la période de récolte de contre saison (en cas de disponibilité d'eau) et à la période de semis, ce qui correspond à la période de pré-soudure et de soudure au niveau du pays. Il est donc probable que les ménages soient affectés par une baisse de leur revenu ou par l'augmentation des prix en raison de l'absence ou de la rareté de certains produits sur le marché, ce qui pourra engendrer de leur part, une substitution en termes de consommation alimentaire.

Pour appréhender cette éventuelle saisonnalité au niveau des enquêtes EMICoV, nous avons adopté la méthode de régression. En effet, dans la littérature, plusieurs approches permettent de faire cette analyse et dépendent fortement de la nature des données disponibles⁹². On distingue entre autres, les techniques graphiques, les méthodes de Chi-carré, les analyses de corrélation, les analyses de régression et les techniques non paramétriques. Comparativement à l'analyse de corrélation qui établit et estime le degré de liaison entre deux variables, une analyse de régression décrit une relation fonctionnelle et/ou permet de faire des prévisions sur les différentes variables (Sokal et 1981 Rohlf, Cambell et 1993 Machin). Elle a consisté en une estimation du logarithme des dépenses de consommation sur une indicatrice de période d'enquête du ménage, des indicatrices de région, de type de culture en contrôlant certaines caractéristiques des ménages telles que la taille et le niveau d'éducation. Les résultats de la régression effectuée à cet effet révèlent une absence de saisonnalité(A1.5).

⁹²Séries temporelles, données en coupe transversales ou des panels

Tableau A1. 4: Modèle de saisonnalité des dépenses par tête des ménages

Variables	Modèle 1		Modèle 2	
	Coef	P> t	Coef	P> t
Saison	-0,184	0,123	-0,017	0,377
Taille	-0,227	0,000	-0,227	0,000
Taille au carré	0,009	0,000	0,009	0,000
Coton	-0,093	0,123	-0,098	0,109
Artisanat	-0,027	0,109	-0,023	0,174
Agriculture	-0,119	0,000	-0,121	0,000
Formel	0,184	0,000	0,182	0,000
aneduc_cm	0,026	0,000	0,027	0,000
Atacora	-0,102	0,276	-0,034	0,677
Atlantique	-0,438	0,000	-0,361	0,000
Borgou	-0,099	0,265	-0,082	0,385
Collines	-0,393	0,000	-0,255	0,002
Couffo	-0,364	0,000	-0,242	0,003
Donga	-0,088	0,351	-0,017	0,842
Mono	-0,438	0,000	-0,312	0,000
Ouémé	-0,221	0,008	-0,219	0,006
Plateau	-0,272	0,002	-0,261	0,002
Zou	-0,383	0,000	-0,304	0,000
Atacora * Saison	0,147	0,285		
Atlantique * Saison	0,167	0,199		
Borgou * Saison	0,035	0,814		
Collines * Saison	0,301	0,027		
Couffo * Saison	0,264	0,046		
Donga * Saison	0,160	0,275		
Littoral * Saison	0,147	0,257		
Mono * Saison	0,266	0,046		
Ouémé * Saison	0,008	0,947		
Plateau * Saison	0,030	0,820		
Zou * Saison	0,171	0,200		
Autre urbain	0,322	0,000	0,255	0,002
Rural	0,380	0,000	0,334	0,000
Rural * Saison	0,042	0,304		
Constante	1,171	0,000	1,159	0,000

Source : INSAE, 2013

A.1.5 Détermination du seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté peut être considéré comme correspondant aux dépenses minimums requises par un individu pour répondre à ses besoins de base, alimentaires ou non. Au Bénin, il a été retenu la mesure absolue du seuil de pauvreté, qui est un seuil constant en termes de niveaux de vie sur l'ensemble du domaine dans lequel les comparaisons de la pauvreté sont effectuées. La méthode adoptée, dans ce cas, est le coût des besoins essentiels. Cette méthode repose sur deux composantes pour la détermination du seuil de pauvreté : une composante

alimentaire et une composante non alimentaire. Le seuil de pauvreté est obtenu par l'addition des seuils alimentaires et non alimentaires.

Pour la détermination du seuil alimentaire (SPA)⁹³, le choix du seuil calorique normatif retenu par individu est de 2 400 Kcalories. A partir de ce seuil, un panier de biens alimentaires a été déterminé en référence aux habitudes alimentaires du pays. Le panier a été déterminé dans chaque strate, constituée par les milieux de résidence de chaque commune, et présente ainsi l'avantage d'utiliser les biens représentatifs des habitudes alimentaires dans chaque région. En conséquence, le seuil de pauvreté est calculé à l'échelle des strates. Ceci implique donc un seuil de pauvreté spécifique à chaque strate. Ainsi, il n'est pas calculé un seuil de pauvreté unique pour l'ensemble des ménages.

La valorisation du panier de consommation a été faite à partir des prix collectés sur le marché local au moment de l'enquête par les agents enquêteurs. L'optique adoptée pour la collecte est le relevé par achat de tous les produits du panier vendu pour la plupart dans des unités non standard puis la pesée de ces produits achetés.

La détermination du seuil non alimentaire est similaire à celle du seuil alimentaire, en substituant simplement les biens et services non alimentaires. Mais contrairement au seuil alimentaire, il n'existe pas de normes pour estimer un panier en matière non alimentaire. Il est obtenu en multipliant le seuil de pauvreté alimentaire par un ratio entre les dépenses alimentaires et les dépenses non alimentaires des ménages en dessous de la médiane⁹⁴.

Ainsi, le seuil de pauvreté global⁹⁵ est défini comme ci-après : $SPG = SPA/p$ où SPA est le seuil de pauvreté alimentaire et p la part de la consommation totale représentée par la consommation alimentaire des ménages en dessous de la médiane.

Il convient de préciser que le panier utilisé pour les éditions de l'EMICoV 2006, 2010 et 2011 est vieillissant car il date de l'enquête budget-consommation de 1989. Même si les habitudes alimentaires n'ont pas fondamentalement changés au Bénin, le maintien de ce panier sur une longue période pourrait conduire à une sur-estimation du seuil de pauvreté. En effet, ce maintien ne tient pas compte du changement dans la structure de consommation qui résulterait d'une baisse de la consommation des biens dont les prix auraient augmenté et d'une hausse de la consommation des biens dont les prix auraient baissé. En conséquence, il ne reflète pas les changements dans la structure de consommation au regard du changement dans les prix relatifs des biens consommés. Or, à mesure que les prix changent au fil du temps, les ménages modifient leur habitude de consommation au profit des biens dont les prix relatifs sont faibles.

Ce panier mérite donc d'être revisité pour assurer une meilleure appréciation du seuil de pauvreté basée sur le coût des besoins essentiels au Bénin.

⁹³Il fait référence à la dépense minimale nécessaire à un individu ou à un ménage pour qu'il puisse se procurer un panier de biens alimentaires qui respecte à la fois les normes nutritionnelles d'un régime alimentaire équilibré et les habitudes de consommation de sa communauté d'appartenance.

⁹⁴Généralement, il s'agit des ménages les plus défavorisés de la société.

⁹⁵Conformément à la définition présentée plus haut, $SPG = SPA * (1+p)$ où p désigne le ratio entre les dépenses alimentaires et les dépenses non alimentaires des ménages en dessous de la médiane. Les deux formules concourent au même résultat.

Tableau A1. 5: Comparaison de la périodicité des informations sur les dépenses des ménages entre 2003 et 2011

Fonctions de consommation	QUIBB 2003		EMICoV 2006 : 1 ^{er} passage				EMICoV 2007 : 4 ^{ème} passage				EMICoV 2010				EMICoV 2011			
	15 jrs	12 mois	15 jrs	3 mois	6 mois	12 mois	15 jrs	3 mois	6 mois	12 mois	15 jrs	3 mois	6 mois	12 mois	15 jrs	3 mois	6 mois	12 mois
Alimentation et boisson non alcoolisées																		
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiant																		
Articles d'habillement et chaussures																		
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles																		
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer																		
Santé																		
Transports																		
Communications																		
Loisirs et cultures																		
Enseignements																		
Restaurants et hôtels																		
Biens et services divers																		
Dépenses de biens et services de construction																		
Module fêtes et cérémonies																		

Source : INSAE, 2013

A.1.6 Ajustement des données

L'indicateur monétaire de bien-être utilisé au Bénin est la dépense de consommation par tête. Cet indicateur a été déflaté par un indice des prix équivalent au rapport des seuils de pauvreté. En effet, un relevé de prix est effectué au cours de la collecte des données relatives aux dépenses de consommation des ménages mais, le traitement n'a pas été exhaustif pour pouvoir permettre de disposer d'un déflateur par strate qui prenne en compte les quantités et les prix des biens consommés au cours de la période de l'étude. En conséquence, le rapport des seuils de pauvreté contemporains aux dépenses est utilisé comme un bon indicateur du niveau général des prix. En effet, les paniers alimentaires étant maintenus constants, les changements constatés dans le niveau des dépenses seront donc exclusivement liés aux prix des produits alimentaires sur les marchés.

Si on désigne par s_1 et s_2 respectivement les seuils de pauvreté respectifs les deux années retenues pour l'analyse de la dynamique de la pauvreté, le coefficient $d=s_1/s_2$ est un déflateur⁹⁶ pour les données dépenses et de seuils de l'année 2. Ainsi, les dépenses de consommation des ménages de l'EMICoV 2010 ont été déflatées par ce coefficient.

A.1.7 Conclusion et implications

Ce chapitre est consacré à la revue des données d'enquêtes réalisées au Bénin et qui ont dans une certaine mesure contribué à l'appréciation des conditions de vie des ménages. L'objectif visé est de pouvoir retenir des données adaptées à une évaluation conséquente de la pauvreté au Bénin. Au regard des analyses effectuées sur l'architecture des données disponibles, les éditions des enquêtes EMICoV de 2006 et de 2010 ont été retenues. En outre, elles couvrent le premier quinquennat du président en exercice, ce qui permet d'apprécier l'impact des réformes et mesures engagées pour améliorer les conditions de vie de la population, en particulier les plus pauvres.

Par ailleurs, la comparabilité des indicateurs de niveau de vie pour les deux enquêtes retenues a été assurée à travers un indice des prix équivalent au rapport des seuils de pauvreté. Toutefois, il convient de préciser que, du fait que le seuil de pauvreté est déterminé à partir de la méthode du coût des besoins essentiels avec un panier de biens alimentaire qui date de l'enquête budget-consommation de 1989 pourrait constituer une source potentielle de biais dans l'évaluation du seuil et par conséquent du niveau de pauvreté. La non prise en compte de ce facteur pourrait, en plus des problèmes d'ordre méthodologique soulevés dans la littérature empirique, conduire à une estimation imprécise du niveau de pauvreté (Pinkovskiy, M et Sala-i-Martin, M, 2010 ; Young, A, 2009).

⁹⁶Pour tenir compte de la structure des dépenses, nous avons aussi calculé un déflateur qui est égal à la somme pondérée des rapports des seuils alimentaires et non alimentaires par leur part respective dans la dépense totale des biens concernés pour l'année 2. Dans la pratique, les deux approches aboutissent pratiquement au même résultat.

A2 : Tableaux complémentaires du chapitre 1

Tableau A2. 1: Répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire, la pauvreté non monétaire suivant le département et le milieu de résidence des ménages sur la période 2006-2011

	2006						2009						2011					
	Pauvreté monétaire			Pauvreté non monétaire			Pauvreté monétaire			Pauvreté non monétaire			Pauvreté monétaire			Pauvreté non monétaire		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Milieu de résidence																		
Cotonou	0,303	0,104	0,052	0,305	0,138	0,081	0,239	0,059	0,022	0,193	0,083	0,047	0,259	0,072	0,031	0,189	0,085	0,051
Autre urbain	0,363	0,112	0,051	0,413	0,197	0,128	0,315	0,092	0,040	0,321	0,146	0,091	0,335	0,094	0,039	0,278	0,123	0,078
Ensemble urbain	0,351	0,110	0,051	0,389	0,184	0,117	0,298	0,085	0,036	0,291	0,131	0,081	0,314	0,088	0,036	0,253	0,113	0,071
Rural	0,389	0,120	0,055	0,472	0,249	0,174	0,384	0,116	0,050	0,383	0,184	0,125	0,397	0,105	0,040	0,325	0,145	0,102
Département																		
Alibori	0,429	0,156	0,082	0,494	0,278	0,203	0,357	0,111	0,050	0,425	0,222	0,161	0,363	0,092	0,033	0,411	0,176	0,115
Atacora	0,323	0,081	0,030	0,753	0,463	0,346	0,360	0,107	0,046	0,743	0,402	0,279	0,397	0,096	0,034	0,582	0,294	0,215
Atlantique	0,396	0,111	0,046	0,370	0,198	0,140	0,369	0,111	0,048	0,287	0,125	0,081	0,390	0,115	0,048	0,233	0,105	0,074
Borgou	0,391	0,172	0,106	0,490	0,235	0,148	0,289	0,095	0,045	0,360	0,154	0,090	0,315	0,079	0,028	0,293	0,121	0,077
Collines	0,361	0,099	0,040	0,404	0,164	0,101	0,442	0,142	0,064	0,240	0,085	0,050	0,461	0,122	0,047	0,220	0,085	0,056
Couffo	0,405	0,114	0,047	0,460	0,222	0,139	0,465	0,136	0,055	0,416	0,182	0,106	0,466	0,133	0,056	0,367	0,164	0,108
Donga	0,359	0,100	0,039	0,480	0,217	0,138	0,313	0,088	0,037	0,227	0,090	0,055	0,366	0,095	0,034	0,234	0,085	0,051
Littoral	0,303	0,104	0,052	0,305	0,138	0,081	0,239	0,059	0,022	0,193	0,083	0,047	0,259	0,072	0,031	0,189	0,085	0,051
Mono	0,372	0,096	0,037	0,603	0,364	0,277	0,465	0,143	0,059	0,519	0,322	0,263	0,435	0,113	0,042	0,409	0,215	0,164
Ouémé	0,368	0,110	0,047	0,268	0,132	0,090	0,243	0,057	0,020	0,208	0,092	0,061	0,254	0,061	0,023	0,195	0,075	0,050
Plateau	0,404	0,128	0,059	0,471	0,239	0,163	0,327	0,088	0,037	0,300	0,140	0,089	0,360	0,108	0,047	0,274	0,111	0,075
Zou	0,376	0,106	0,045	0,425	0,191	0,118	0,412	0,128	0,057	0,386	0,164	0,102	0,415	0,126	0,054	0,268	0,117	0,076
Ensemble	0,375	0,116	0,054	0,441	0,225	0,153	0,352	0,104	0,045	0,350	0,165	0,109	0,362	0,098	0,039	0,295	0,131	0,089

Source : INSAE, EMICoV (2006, 2009, 2011)

Tableau A2. 2: Répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire, la pauvreté non monétaire suivant les caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménages sur la période 2006-2011

	2006						2009						2011					
	Pauvreté monétaire			Pauvreté non monétaire			Pauvreté monétaire			Pauvreté non monétaire			Pauvreté monétaire			Pauvreté non monétaire		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Sexe du chef de ménage																		
Masculin	0,377	0,117	0,055	0,432	0,221	0,149	0,362	0,108	0,046	0,333	0,154	0,101	0,380	0,104	0,041	0,277	0,119	0,079
Féminin	0,364	0,110	0,049	0,485	0,244	0,171	0,304	0,086	0,036	0,434	0,216	0,151	0,276	0,070	0,027	0,387	0,193	0,136
Niveau d'instruction																		
Aucun	0,423	0,136	0,064	0,568	0,302	0,210	0,399	0,121	0,052	0,446	0,216	0,146	0,429	0,119	0,048	0,413	0,190	0,131
Primaire	0,352	0,103	0,046	0,348	0,161	0,103	0,315	0,088	0,036	0,203	0,080	0,048	0,329	0,085	0,032	0,200	0,077	0,049
Secondaire	0,264	0,068	0,028	0,170	0,066	0,037	0,210	0,058	0,023	0,093	0,032	0,017	0,241	0,061	0,023	0,089	0,034	0,020
Supérieur	0,111	0,037	0,020	0,022	0,006	0,002	0,068	0,017	0,006	0,009	0,003	0,001	0,105	0,028	0,013	0,019	0,007	0,004
Tranche d'âge																		
Moins de 30 ans	0,277	0,080	0,036	0,440	0,230	0,161	0,276	0,078	0,033	0,379	0,176	0,119	0,206	0,052	0,019	0,281	0,123	0,082
30-59	0,383	0,119	0,055	0,427	0,215	0,145	0,366	0,110	0,047	0,337	0,157	0,103	0,378	0,102	0,040	0,274	0,120	0,081
60 et plus	0,400	0,128	0,059	0,492	0,252	0,173	0,320	0,091	0,039	0,401	0,199	0,136	0,369	0,105	0,043	0,373	0,177	0,124
Taille du ménage																		
Moins de 3 personnes	0,088	0,027	0,013	0,484	0,255	0,180	0,050	0,011	0,004	0,421	0,209	0,144	0,010	0,001	0,000	0,384	0,195	0,141
3 à 4 personnes	0,228	0,062	0,027	0,446	0,229	0,159	0,191	0,045	0,017	0,363	0,177	0,121	0,116	0,025	0,009	0,309	0,149	0,105
5 à 7 personnes	0,380	0,110	0,047	0,455	0,232	0,159	0,372	0,106	0,044	0,347	0,165	0,110	0,333	0,078	0,028	0,303	0,140	0,096
8 personnes et plus	0,491	0,165	0,081	0,455	0,233	0,161	0,504	0,166	0,075	0,359	0,173	0,117	0,593	0,179	0,075	0,314	0,149	0,104
Ensemble	0,375	0,116	0,054	0,441	0,225	0,153	0,352	0,104	0,045	0,350	0,165	0,109	0,362	0,098	0,039	0,295	0,131	0,089

Source : INSAE, EMICoV (2006, 2009, 2011)

Tableau A2. 3: Répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire, la pauvreté non monétaire suivant les branches d'activité des chefs de ménages sur la période 2006-2011

	2006						2009						2011					
	Pauvreté monétaire			Pauvreté non monétaire			Pauvreté monétaire			Pauvreté non monétaire			Pauvreté monétaire			Pauvreté non monétaire		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Agriculture hors coton	0,409	0,126	0,057	0,579	0,314	0,220	0,431	0,134	0,058	0,485	0,236	0,159	0,453	0,123	0,048	0,426	0,197	0,137
Coton-Textile	0,453	0,174	0,090	0,491	0,230	0,141	0,333	0,095	0,040	0,244	0,091	0,053	0,326	0,077	0,027	0,247	0,098	0,060
Commerce-logistique	0,236	0,068	0,030	0,216	0,078	0,039	0,267	0,071	0,028	0,183	0,071	0,042	0,274	0,074	0,030	0,185	0,075	0,046
Agroalimentaire	0,244	0,047	0,015	0,378	0,144	0,088	0,298	0,077	0,030	0,350	0,177	0,132	0,325	0,083	0,030	0,288	0,120	0,077
BTP-matériaux de construction	0,299	0,088	0,039	0,208	0,090	0,053	0,296	0,067	0,022	0,147	0,054	0,032	0,316	0,090	0,037	0,136	0,043	0,024
Mines et hydrocarbures	0,302	0,154	0,100	0,621	0,247	0,168	0,310	0,066	0,021	0,155	0,038	0,010	0,281	0,047	0,011	0,245	0,103	0,071
Electricité, gaz, eau	0,166	0,009	0,000	0,710	0,185	0,075	0,017	0,000	0,000	0,061	0,031	0,017	0,326	0,080	0,032	0,087	0,024	0,008
Autres activités industrielles et artisanales	0,372	0,113	0,050	0,211	0,089	0,056	0,320	0,086	0,036	0,133	0,060	0,036	0,317	0,092	0,037	0,172	0,067	0,043
Services financiers	0,292	0,092	0,041	0,000	0,000	0,000	0,027	0,004	0,001	0,000	0,000	0,000	0,173	0,040	0,023	0,040	0,010	0,004
Services d'administration publique	0,200	0,065	0,034	0,094	0,040	0,021	0,213	0,049	0,017	0,074	0,027	0,014	0,181	0,036	0,012	0,103	0,028	0,012
Services d'éducation	0,209	0,067	0,034	0,064	0,022	0,011	0,140	0,031	0,011	0,033	0,009	0,003	0,169	0,034	0,011	0,037	0,010	0,006
Services de santé et d'action sociale	0,103	0,017	0,005	0,064	0,024	0,014	0,159	0,042	0,016	0,127	0,057	0,039	0,249	0,071	0,028	0,057	0,023	0,012
Autres services	0,209	0,058	0,024	0,082	0,041	0,030	0,231	0,071	0,034	0,221	0,113	0,082	0,291	0,083	0,034	0,134	0,065	0,044
Artisanat, culture et tourisme	0,345	0,103	0,047	0,441	0,225	0,153	0,286	0,070	0,026	0,350	0,165	0,109	0,315	0,084	0,032	0,295	0,131	0,089
Inactifs	0,360	0,116	0,056	0,367	0,175	0,114	0,237	0,074	0,034	0,288	0,135	0,088	0,281	0,080	0,033	0,238	0,107	0,071
Non déclarés	0,318	0,092	0,040	0,290	0,123	0,077	0,406	0,149	0,078	0,401	0,171	0,107	0,737	0,479	0,327	0,203	0,123	0,098
Ensemble	0,375	0,116	0,054	0,441	0,225	0,153	0,352	0,104	0,045	0,350	0,165	0,109	0,362	0,098	0,039	0,295	0,131	0,089

Source : INSAE, EMICoV (2006, 2009, 2011)

Tableau A2. 4: Matrice de transition dans les quintiles de dépenses par tête entre 2006 et 2009

Quintiles de dépenses par tête en 2006	Plus pauvres	Quintiles de dépenses par tête en 2009				Plus riches	Population totale du Panel
		Pauvres	Moyens	Riches			
Milieu de résidence							
Urbain							
Plus pauvre	33,08	22,44	21,55	15,04	7,89	233639	
Pauvre	21,18	25,15	24,14	16,94	12,59	241426	
Moyen	12,93	19,35	22,62	23,86	21,23	254554	
Riche	8,27	13,21	16,70	28,35	33,47	272219	
Très riche	3,04	4,48	9,63	23,89	58,96	255441	
Ensemble	15,24	16,69	18,79	21,87	27,41	1257280	
Rural							
Plus pauvre	36,06	26,30	21,11	11,43	5,10	883564	
Pauvre	28,45	26,54	19,95	17,22	7,84	705389	
Moyen	19,55	23,87	23,14	21,53	11,92	585262	
Riche	16,01	21,98	23,28	24,35	14,38	442106	
Très riche	17,34	17,84	20,96	21,98	21,88	214317	
Ensemble	26,20	24,54	21,57	17,78	9,91	2830638	
Sexe du chef de ménage							
Homme							
Plus pauvre	36,06	24,96	21,46	12,21	5,31	991706	
Pauvre	26,80	26,82	20,51	17,00	8,87	803860	
Moyen	17,61	23,20	23,33	22,01	13,85	710788	
Riche	13,55	19,72	20,80	25,52	20,41	602509	
Très riche	10,15	11,03	15,58	22,79	40,44	397876	
Ensemble	23,39	22,55	20,84	18,78	14,44	3506740	
Femme							
Plus pauvre	30,56	29,71	19,16	11,96	8,61	125496	
Pauvre	25,45	22,66	23,87	17,96	10,07	142955	
Moyen	17,15	18,67	21,07	23,45	19,66	129028	
Riche	10,40	12,84	20,61	27,77	28,38	111817	
Très riche	6,31	8,06	10,47	24,26	50,91	71883	
Ensemble	19,45	19,60	19,95	20,55	20,46	581179	
Bénin							
Plus pauvre	35,44	25,49	21,21	12,18	5,68	1117203	
Pauvre	26,60	26,19	21,02	17,15	9,05	946815	
Moyen	17,54	22,50	22,98	22,23	14,74	839817	
Riche	13,06	18,64	20,77	25,87	21,66	714326	
Très riche	9,56	10,58	14,80	23,02	42,04	469758	
Ensemble	22,83	22,13	20,71	19,03	15,29	4087918	

Source : INSAE, EMICoV (2006, 2009)

Tableau A2. 5: Résultats d'estimation des rapports de chance dans la mobilité dans la pauvreté

	Modèle 1 : Transition (base : Jamais pauvre)						Modèle 2 : Transition (base : Sortie de la pauvreté)					
	Entrée dans la pauvreté		Sortie de la pauvreté		Resté toujours pauvre		N'est jamais pauvre		Entrée dans la pauvreté		Resté toujours pauvre	
	Coef.	P-value	Coef.	P-value	Coef.	P-value	Coef.	P-value	Coef.	P-value	Coef.	P-value
Age du Chef de ménage	0,945	0,000	0,966	0,000	1,009	0,000	1,035	0,000	0,978	0,000	1,045	0,000
Carrée de l'âge du Chef de ménage	1,000	0,000	1,000	0,000	1,000	0,000	1,000	0,000	1,000	0,000	0,999	0,000
Taille du ménage	1,181	0,000	1,283	0,000	1,419	0,000	0,780	0,000	0,920	0,000	1,107	0,000
Carré de la taille du ménage	0,991	0,000	0,989	0,000	0,985	0,000	1,011	0,000	1,002	0,000	0,996	0,000
Niveau d'instruction du chef de ménage												
Sans instruction	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)
Primaire	0,828	0,000	0,827	0,000	0,952	0,000	1,209	0,000	1,001	0,816	1,152	0,000
Secondaire et plus	0,728	0,000	0,704	0,000	0,631	0,000	1,421	0,000	1,034	0,000	0,897	0,000
Sexe du chef de ménage												
Homme	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)
Femme	0,898	0,000	1,068	0,000	1,301	0,000	0,936	0,000	0,840	0,000	1,218	0,000
Milieu de résidence												
Milieu Urbain												
Milieu Rural	0,799	0,000	0,882	0,000	0,550	0,000	1,133	0,000	0,905	0,000	0,624	0,000
Emploi occupé												
Autres ⁹⁷	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)
Pas d'emploi	0,675	0,000	0,550	0,000	0,455	0,000	1,818	0,000	1,227	0,000	0,827	0,000
Patron et cadre supérieur ou moyen	1,306	0,000	0,894	0,000	1,251	0,000	1,119	0,000	1,461	0,000	1,400	0,000
Employé et ouvrier qualifié ou semi-qualifié	0,905	0,000	0,810	0,000	0,869	0,000	1,235	0,000	1,118	0,000	1,073	0,000

⁹⁷Travailleur pour compte propre, Manœuvre, apprenti et aide familiale

Tableau A2. 5: Résultats d'estimation des rapports de chance dans la mobilité dans la pauvreté

	Modèle 1 : Transition (base : Jamais pauvre)						Modèle 2 : Transition (base : Sortie de la pauvreté)					
	Entrée dans la pauvreté		Sortie de la pauvreté		Resté toujours pauvre		N'est jamais pauvre		Entrée dans la pauvreté		Resté toujours pauvre	
	Coef.	P-value	Coef.	P-value	Coef.	P-value	Coef.	P-value	Coef.	P-value	Coef.	P-value
Pôle de développement ⁹⁸												
Autres ⁹⁹	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)
Agriculture hors coton	1,266	0,000	0,994	0,185	1,622	0,000	1,006	0,185	1,273	0,000	1,631	0,000
Coton-textile	0,843	0,000	1,052	0,000	1,057	0,000	0,951	0,000	0,802	0,000	1,005	0,632
Commerce-logistique	1,747	0,000	0,967	0,008	0,980	0,267	1,034	0,008	1,807	0,000	1,014	0,474
Agroalimentaire, et autres activités industrielles et artisanales	1,275	0,000	0,886	0,000	0,816	0,000	1,129	0,000	1,439	0,000	0,922	0,000
BTP-Matériaux de construction	0,971	0,009	1,079	0,000	0,756	0,000	0,927	0,000	0,900	0,000	0,700	0,000
Autres services	1,587	0,000	0,708	0,000	1,179	0,000	1,413	0,000	2,243	0,000	1,666	0,000
Qualité de l'emploi du chef de ménage												
En situation de sous emploi visible (1=Oui, 0=Non)	0,899	0,000	0,907	0,000	0,728	0,000	1,102	0,000	0,990	0,015	0,802	0,000
En situation de sous emploi invisible (1=Oui, 0=Non)	1,492	0,000	1,089	0,000	1,460	0,000	0,918	0,000	1,370	0,000	1,341	0,000
Exerçant un emploi informel (1=Oui, 0=Non)	1,671	0,000	1,461	0,000	2,166	0,000	0,685	0,000	1,144	0,000	1,483	0,000
Capital humain du ménage												
Nombre d'actifs occupés de 15 et plus	1,237	0,000	0,899	0,000	1,051	0,000	1,113	0,000	1,377	0,000	1,170	0,000
Nombre personnes de 0-14 ans dépendantes	1,254	0,000	1,184	0,000	1,357	0,000	0,845	0,000	1,060	0,000	1,146	0,000
Nombre personnes de 65 ans et plus dépendantes	1,152	0,000	1,081	0,000	1,261	0,000	0,925	0,000	1,066	0,000	1,166	0,000
Accessibilité économique aux												

⁹⁸ Il s'agit du pôle de développement dans lequel se trouve l'activité principale. En d'autres termes, les pôles sont constitués à partir des activités principales des chefs de ménage.

⁹⁹Culture et tourisme, chômeurs, inactif, non déclaré

Tableau A2. 5: Résultats d'estimation des rapports de chance dans la mobilité dans la pauvreté

	Modèle 1 : Transition (base : Jamais pauvre)						Modèle 2 : Transition (base : Sortie de la pauvreté)					
	Entrée dans la pauvreté		Sortie de la pauvreté		Resté toujours pauvre		N'est jamais pauvre		Entrée dans la pauvreté		Resté toujours pauvre	
	Coef.	P-value	Coef.	P-value	Coef.	P-value	Coef.	P-value	Coef.	P-value	Coef.	P-value
infrastructures de base												
Accès aux soins de santé	0,659	0,000	0,727	0,000	0,468	0,000	1,375	0,000	0,907	0,000	0,644	0,000
Accès à la communication	0,785	0,000	1,090	0,000	0,730	0,000	0,917	0,000	0,720	0,000	0,670	0,000
Accès à l'électricité	1,561	0,000	1,201	0,000	1,612	0,000	0,832	0,000	1,300	0,000	1,342	0,000
Accès à l'eau potable	0,938	0,000	0,785	0,000	0,946	0,000	1,274	0,000	1,195	0,000	1,205	0,000
Changement dans le secteur institutionnel												
Pas de changement	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)
Public vers privé	0,988	0,309	0,832	0,000	0,768	0,000	1,202	0,000	1,187	0,000	0,923	0,000
Privé vers public	0,223	0,000	0,519	0,000	0,991	0,585	1,928	0,000	0,431	0,000	1,910	0,000
Changement dans la structure du ménage												
Pas de changement concernant le chef de la ménage ni la taille de la ménage (1=Oui, 0=Non)	0,577	0,000	0,764	0,000	0,642	0,000	1,309	0,000	0,756	0,000	0,841	0,000
Variation de la taille du ménage												
Pas de changement de la taille	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)
Diminution de la taille	0,357	0,000	0,830	0,000	0,312	0,000	1,205	0,000	0,430	0,000	0,376	0,000
Augmentation de la taille	1,081	0,000	0,671	0,000	0,810	0,000	1,491	0,000	1,612	0,000	1,207	0,000
Variation du nombre d'actifs occupés												
Pas de variation du nombre d'actifs occupés	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)	(Réf)
Diminution du nombre d'actifs occupés	0,641	0,000	1,119	0,000	0,726	0,000	0,894	0,000	0,572	0,000	0,649	0,000
Augmentation du nombre d'actifs occupés	1,095	0,000	0,896	0,000	0,984	0,000	1,117	0,000	1,223	0,000	1,099	0,000
Accès au crédit												
Ménage a accès au crédit (1=Oui,	0,605	0,000	0,780	0,000	0,602	0,000	1,283	0,000	0,776	0,000	0,772	0,000

Tableau A2. 5: Résultats d'estimation des rapports de chance dans la mobilité dans la pauvreté

	Modèle 1 : Transition (base : Jamais pauvre)						Modèle 2 : Transition (base : Sortie de la pauvreté)					
	Entrée dans la pauvreté		Sortie de la pauvreté		Resté toujours pauvre		N'est jamais pauvre		Entrée dans la pauvreté		Resté toujours pauvre	
	Coef.	P-value	Coef.	P-value	Coef.	P-value	Coef.	P-value	Coef.	P-value	Coef.	P-value
0=Non)												
Chocs subis par le ménage												
Chocs sociaux (1=Oui, 0=Non)	0,914	0,000	0,962	0,000	1,062	0,000	1,040	0,000	0,950	0,000	1,104	0,000
Chocs économiques (1=Oui, 0=Non)	0,999	0,770	1,061	0,000	1,024	0,000	0,942	0,000	0,941	0,000	0,965	0,000
Chocs biophysiques (1=Oui, 0=Non)	1,033	0,000	1,169	0,000	1,165	0,000	0,855	0,000	0,884	0,000	0,996	0,341
Nombres d'observations valides			8455						8455			
LR chi2(41)			816537,2						816537,2			
Prob> chi2			0,000						0,000			
Log maximum de vraisemblance			-4138622,4						-4138622,4			
Pseudo R2			0,090						0,090			

Source : INSAE 2013, estimation à partir des données EMICoV (2006, 2010)

Tableau A2.6 : Synthèse des dommages et pertes occasionnés par les inondations de 2010 au Bénin, (millions FCFA)

Secteur	Sous-Secteur	Dommages (A)			Pertes (B)			Total (A+B)
		Valeur	Propriété		Valeur	Propriété		
			Public	Privé		Public	Privé	
Social		15 505,6	7012,8	8492,8	1495,3	1 200	295,3	17 000,9
	Logement	8492,8	-	8492,8	-	-	-	8492,8
	Santé	5,5	5,5	-	-	-	-	5,5
	Education	7007,3	7007,3	-	1495,3	1 200	295,3	8 502,6
Productif		7 294,1		7 294,1	46 762,3	-	46 762,3	54 056,4
	Agriculture au sens large	474,8		474,8	28 414,3		28 414,3	28 889,1
	<i>Agriculture</i>				26 693,3		26 693,3	26 693,3
	<i>Elevage</i>				1 257,2		1 257,2	1 257,2
	<i>Pêche</i>	474,8		474,8	463,8		463,8	938,6
	Industrie							
	Commerce	5487,8		5 487,8	11 713,0		11 713,0	17 200,8
	Tourisme	1331,5		1 331,5	6 635		6 635	7 966,5
Infrastructure		55 471,2	55 453,2	18,0	559,7	559,7		56 030,9
	Transport	1 972,1	1 972,1		179,6	179,6		2 151,7
	Energie							
	Eau et Assainissement	398,1	398,1		380,1	380,1		778,2
	Autres infrastructures	53 101,0	53 83,0	18,0				53 101,0
Total		78 270,9	62 466,0	15 804,9	48 817,3	1 759,7		127 088,2

Source : Inondations au Bénin, Rapport d'Evaluation des besoins Post Catastrophe, avril 2011

A3 : Tableaux complémentaires du chapitre 3

Tableau A3. 1: Indicateurs économiques relatifs au produit intérieur brut (PIB)

Branches d'activité	Structure du PIB						Taux de croissance des branches					Contribution à la croissance du PIB				
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2007	2008	2009	2010	2011	2007	2008	2009	2010	2011
Agriculture hors coton	24,7	24,2	24,2	24,8	25,0	24,9	2,7	4,9	5,1	3,7	2,9	0,67	1,19	1,23	0,91	0,73
agriculture vivrière	15,5	15,2	15,3	15,7	15,7	15,6	2,2	5,7	5,3	3,0	2,4	0,34	0,87	0,80	0,48	0,37
agriculture destinée à l'industrie ou l'exportation	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	5,0	5,0	5,0	3,4	11,5	0,06	0,06	0,06	0,04	0,15
élevage et chasse	4,2	4,2	4,1	4,2	4,1	4,1	3,5	3,5	3,5	1,1	3,2	0,15	0,15	0,14	0,05	0,13
sylviculture et services annexes	2,7	2,6	2,6	2,7	2,9	2,8	3,4	3,0	6,1	9,6	2,0	0,09	0,08	0,16	0,26	0,06
pêche	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	3,4	3,0	6,1	9,6	2,0	0,03	0,03	0,06	0,09	0,02
Coton-Textile	4,2	4,4	3,7	3,0	2,6	2,9	10,7	-11,6	-16,4	-12,8	17,2	0,45	- 0,51	- 0,61	- 0,39	0,44
coton	3,2	3,5	2,9	2,2	1,8	2,1	14,6	-15,0	-21,1	-16,8	22,9	0,47	- 0,53	- 0,60	- 0,37	0,41
textile	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	-28,8	-4,9	-25,1	-53,4	28,1	- 0,05	- 0,01	- 0,03	- 0,04	0,01
artisanat	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Commerce-logistique	16,8	17,0	17,4	17,7	17,5	17,4	5,9	7,4	4,2	1,8	2,6	0,99	1,26	0,73	0,32	0,45
commerce formel	5,5	5,6	5,7	5,6	5,6	5,5	5,8	8,2	0,5	1,8	1,5	0,32	0,46	0,03	0,10	0,09
commerce informel	3,9	4,0	4,1	4,0	4,0	3,9	5,8	8,2	0,5	1,8	1,5	0,23	0,33	0,02	0,07	0,06
logistique	7,4	7,5	7,6	8,1	8,0	8,0	6,0	6,3	9,0	1,9	3,8	0,44	0,48	0,68	0,15	0,30
Agroalimentaire	7,9	7,7	7,7	7,9	8,0	7,9	2,2	5,7	5,3	3,0	2,4	0,17	0,44	0,41	0,24	0,19
industries	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	2,2	5,7	5,3	3,0	2,4	0,04	0,11	0,10	0,06	0,05
artisanat	6,0	5,8	5,9	6,0	6,0	6,0	2,2	5,7	5,3	3,0	2,4	0,13	0,33	0,31	0,18	0,14
BTP - matériaux de construction	8,4	8,6	8,8	8,9	8,6	8,9	7,2	8,2	3,0	0,0	6,0	0,60	0,70	0,27	- 0,00	0,52
construction, génie civil	2,7	2,8	2,9	2,9	2,8	2,9	7,2	8,2	3,0	0,0	6,0	0,20	0,23	0,09	- 0,00	0,17
artisanat	4,0	4,1	4,3	4,3	4,2	4,3	7,2	8,2	3,0	0,0	6,0	0,29	0,34	0,13	- 0,00	0,25
matériaux de construction	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	7,2	8,2	3,0	0,0	6,0	0,12	0,14	0,05	- 0,00	0,10
Mines et hydrocarbures	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	-	-	-	0,00	0,00	- 0,01	0,00	0,00
industries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	-	-	-	0,00	0,00	- 0,01	0,00	0,00
artisanat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	-	-	-	0,00	0,00	- 0,00	0,00	0,00

Tableau A3. 1: Indicateurs économiques relatifs au produit intérieur brut (PIB)

Branches d'activité	Structure du PIB						Taux de croissance des branches					Contribution à la croissance du PIB				
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2007	2008	2009	2010	2011	2007	2008	2009	2010	2011
Electricité, gaz, eau	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	-1,0	1,8	7,7	6,9	4,7	- 0,01	0,01	0,04	0,04	0,03
Autres activités industrielles et artisanales	4,1	4,1	4,0	4,0	4,1	4,0	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13
autres activités industrielles	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06
artisanat	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
Services financiers	1,7	1,7	1,8	1,7	1,7	1,8	6,4	6,8	1,4	3,2	3,9	0,11	0,12	0,02	0,06	0,07
services financiers formels	1,6	1,6	1,7	1,6	1,6	1,6	6,4	6,8	1,4	3,2	3,9	0,10	0,11	0,02	0,05	0,06
services financiers informels	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	6,4	6,8	1,4	3,2	3,9	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00
Services d'administration publique	6,4	6,4	6,4	6,5	6,6	6,5	4,6	5,0	4,7	3,3	2,9	0,29	0,32	0,30	0,21	0,19
Services d'éducation	4,2	4,2	4,2	4,3	4,3	4,3	4,6	5,0	4,7	3,3	2,9	0,19	0,21	0,19	0,14	0,12
Services de santé et d'action sociale	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	4,6	5,0	4,7	3,3	2,9	0,04	0,05	0,04	0,03	0,03
Autres services	8,3	8,3	8,3	8,3	8,4	8,4	4,5	4,8	3,3	3,4	3,3	0,37	0,40	0,27	0,28	0,28
non artisanaux	5,3	5,3	5,4	5,4	5,5	5,5	5,2	5,7	3,4	3,5	3,4	0,28	0,30	0,18	0,19	0,19
artisanaux	3,0	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	0,10	0,09	0,09	0,09	0,09
DTI	11,9	11,9	12,0	11,4	11,7	11,6	4,8	6,0	-3,0	5,5	2,5	0,57	0,71	- 0,36	0,62	0,29
Artisanat, culture et tourisme	16,7	16,6	16,6	16,8	16,8	16,8	3,9	5,4	3,9	2,3	3,6	0,64	0,90	0,64	0,39	0,61
ensemble artisanat	16,0	15,9	16,0	16,2	16,1	16,1	3,8	5,4	3,9	2,3	3,6	0,61	0,86	0,62	0,37	0,58
culture, tourisme	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	4,6	5,0	2,7	2,6	3,5	0,03	0,03	0,02	0,02	0,02
Chômeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inactif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non déclaré	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PIB	100	100	100	100	100	100	4,6	5,0	2,7	2,6	3,5	4,6	5,0	2,7	2,6	3,5

Source : INSAE 2013, Service des comptes nationaux

A4 : Tableaux complémentaires du chapitre 5

Tableau A4. 1 : Répartition des actifs occupés selon la branche d'activité et le sexe en 2010

Pôles de croissance	Masculin	Féminin	Effectif Total
Agriculture	55,4	44,6	1232329
Coton-Textile	45,8	54,2	126906
Commerce-logistique	37,5	62,5	3061
Agroalimentaire	19,2	80,8	49006
BTP - matériaux de construction	100,0	0,0	506
Culture et tourisme	18,1	81,9	215529
Autres activités industrielles et artisanales	89,7	10,3	74305
Autres services	65,7	34,3	209536
Total autres pôles	52,0	48,0	1911178
Commerce-logistique secteur formel	72,5	27,5	42606
Commerce-logistique secteur informel	28,0	72,0	722846
Commerce-logistique	30,5	69,5	765452
BTP-matériaux de construction secteur formel	91,1	8,9	6077
BTP-matériaux de construction secteur informel	94,6	5,4	72026
BTP-Matériaux de construction	94,3	5,7	78102
Non déclaré	56,7	43,3	29433
Total	47,4	52,6	2784165

Source : INSAE, EMICoV 2010

Tableau A4. 2: Répartition des actifs occupés selon la branche d'activité et le niveau d'instruction en 2010

	Aucun niveau	Primaire	Secondaire1	Secondaire2 ou plus	Total
Agriculture	56,9	22,7	15,1	3,4	44,3
Coton-Textile	3,6	8,7	6,6	,8	4,6
Commerce-logistique	24,7	35,5	36,3	26,2	27,6
Agroalimentaire	2,1	1,0	,9	,7	1,8
BTP - matériaux de construction	1,3	6,8	5,5	5,0	2,8
Culture et tourisme	6,4	12,2	11,1	5,7	7,7
Autres activités industrielles et artisanales	1,4	5,8	6,4	3,0	2,7
Autres services	2,6	6,0	16,9	53,7	7,5
Non déclaré	,9	1,3	1,3	1,5	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSAE, EMICoV 2010

Tableau A4. 3: Répartition des actifs occupés selon le niveau d'instruction, la branche d'activité et la catégorie socio-professionnelle en 2010

	Salariés	Employeur	Travailleur à son propre compte	Apprenti/ Aide familial	Total
Niveau d'instruction					
Aucun niveau	2,2	0,6	76,8	20,5	1896682
Primaire	8,6	2,4	71,2	17,7	471563
Secondaire1	22,0	2,3	62,2	13,4	234153
Secondaire2+	61,9	3,6	30,6	3,8	171473
Total	8,6	1,2	71,7	18,4	2773872
Pôles de croissance					
Agriculture	1,3	0,3	70,3	28,2	1232248
Coton-Textile	1,6	2,7	66,2	29,5	126906
Commerce-logistique	7,2	1,1	85,7	6,0	768513
Agroalimentaire	6,8	1,5	88,7	3,0	49006
BTP - matériaux de construction	10,8	8,8	61,5	18,9	78609
Culture et tourisme	7,0	2,2	77,0	13,8	215529
Autres activités industrielles et artisanales	6,7	5,2	76,0	12,1	74305
Autres services	63,4	,9	27,1	8,6	209536
Non déclaré	7,1	1,0	57,1	34,8	17455
Total	8,6	1,2	71,8	18,4	2772107

Source : INSAE, EMICoV 2010

Tableau A4. 4: Raison d'inactivité selon le milieu de résidence et l'âge en 2010

	Rural				Ensemble
	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65 ans+	
Invalide ou en maladie de longue durée	3,0	4,9	31,7	54,6	11,4
En cours de scolarité	67,0	4,3	3,8	2,9	35,0
Retraité	0,0	0,0	2,6	5,5	0,8
Femme au foyer	18,4	85,7	47,5	7,3	41,2
Rentier	0,1	0,3	0,4	1,2	0,3
Autre	11,5	4,8	14,0	28,4	11,3
	Urbain				Ensemble
	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65 ans+	
Invalide ou en maladie de longue durée	1,60	5,02	18,49	40,41	7,38
En cours de scolarité	80,48	15,06	1,32	2,86	50,12
Retraité	0,07	0,00	19,75	16,04	3,04
Femme au foyer	10,50	71,16	43,30	12,03	29,01
Rentier	0,02	0,34	2,01	3,97	0,62
Autre	7,34	8,43	15,14	24,70	9,83

Source : INSAE, EMICoV 2010

Tableau A4. 5: Répartition des actifs occupés selon le secteur d'activité, la catégorie socioprofessionnelle et le sexe en 2010

	Masculin	Féminin	Effectif Total
Salariés secteur moderne public	77,0	23,0	91117
Salariés secteur moderne privé	73,3	26,7	55639
Salariés secteur moderne	75,6	24,4	146757
Salariés secteur informel non agricole	70,1	29,9	79168
Salariés secteur informel agricole	71,3	28,7	12730
Salariés secteur informel	70,3	29,7	91898
Employeurs	76,9	23,1	33636
Indépendants	47,1	52,9	1982669
Apprentis/aides familiaux	33,3	66,7	505008
Non salariés	44,7	55,3	2521312
Non déclaré	63,0	37,0	25883

Source : INSAE, EMICoV 2010

A5 : Tableaux complémentaires du chapitre 6

Tableau A5. 1: Déterminants de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage

Variable expliquée : Typologie de pauvreté (Base=non pauvre)	Homme						Femme					
	Rapports de chance des variables explicatives						Rapports de chance des variables explicatives					
	Pauvreté monétaire		Pauvreté non monétaire		Noyau dur (les deux formes de pauvreté)		Pauvreté monétaire		Pauvreté non monétaire		Noyau dur (les deux formes de pauvreté)	
	Coef	P-val	Coef	P-val	Coef	P-val	Coef	P-val	Coef	P-val	Coef	P-val
A. Caractéristiques socio-démographiques												
1. Age du chef de ménage												
Moins de 35 ans	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)
35 à 44 ans	0,914	0,000	0,987	0,147	0,825	0,000	0,581	0,000	0,769	0,000	0,563	0,000
45 à 54 ans	0,779	0,000	1,139	0,000	0,859	0,000	0,484	0,000	0,776	0,000	0,318	0,000
55 ans et plus	0,725	0,000	1,009	0,295	0,675	0,000	0,576	0,000	0,731	0,000	0,487	0,000
2. Niveau d'instruction du CM												
Aucun	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)
Primaire	0,900	0,000	0,411	0,000	0,559	0,000	0,620	0,000	0,242	0,000	0,454	0,000
Secondaire 1er cycle	0,811	0,000	0,218	0,000	0,271	0,000	0,287	0,000	0,135	0,000	0,029	0,000
Secondaire 2 et plus	0,490	0,000	0,045	0,000	0,062	0,000	0,128	0,000	0,053	0,000	0,107	0,000
3. Taille du ménage												
Moins de 3 personnes	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)
3 à 4 personnes	5,306	0,000	0,796	0,000	3,258	0,000	5,183	0,000	0,829	0,000	4,291	0,000
5 à 7 personnes	10,042	0,000	0,723	0,000	6,055	0,000	10,173	0,000	0,615	0,000	8,516	0,000
8 personnes et plus	14,014	0,000	0,482	0,000	6,220	0,000	18,738	0,000	0,690	0,000	10,921	0,000
4. Statut migratoire du CM												
Non migrant	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)
Migrant	0,638	0,000	0,811	0,000	0,651	0,000	0,810	0,000	0,664	0,000	0,548	0,000

Tableau A5. 1: Déterminants de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage

Variable expliquée : Typologie de pauvreté (Base=non pauvre)	Homme						Femme					
	Rapports de chance des variables explicatives						Rapports de chance des variables explicatives					
	Pauvreté monétaire		Pauvreté non monétaire		Noyau dur (les deux formes de pauvreté)		Pauvreté monétaire		Pauvreté non monétaire		Noyau dur (les deux formes de pauvreté)	
	Coef	P-val	Coef	P-val	Coef	P-val	Coef	P-val	Coef	P-val	Coef	P-val
5. Situation matrimoniale du CM												
Non marié (Célibataire, Divorcé, veuf/ve)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)
Marié(e)/Union libre	1,500	0,000	0,701	0,000	1,000	0,988	1,118	0,000	0,858	0,000	1,166	0,000
B. Segmentation du marché de du travail												
6. Type d'emploi du CM												
Emploi continu	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)
Emploi irrégulier	1,100	0,000	1,102	0,000	1,007	0,447	0,565	0,000	1,271	0,000	0,879	0,000
7. Catégorie socio-économique												
Salarié public/privé	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)
Indépendantprivé	1,017	0,193	1,270	0,000	1,285	0,000	0,591	0,000	1,118	0,007	1,514	0,000
Chômeurs/Inactifs	1,320	0,000	1,155	0,000	1,931	0,000	1,865	0,000	1,033	0,573	3,792	0,000
8. Branche d'activités (Pôles de développement) du CM												
Agriculture hors coton	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)
Coton-Textile	0,588	0,000	0,309	0,000	0,246	0,000	0,716	0,000	0,172	0,000	0,121	0,000
Commerce-logistique	0,708	0,000	0,206	0,000	0,195	0,000	0,606	0,000	0,267	0,000	0,223	0,000
Agroalimentaire	0,555	0,000	0,298	0,000	0,213	0,000	1,161	0,001	1,054	0,063	0,710	0,000
BTP - matériaux de construction	0,746	0,000	0,307	0,000	0,187	0,000	0,618	0,000	0,300	0,000	0,501	0,000
Culture et tourisme	0,641	0,000	0,225	0,000	0,240	0,000	0,766	0,000	0,416	0,000	0,358	0,000
Autres activités industrielles et	0,914	0,000	0,315	0,000	0,225	0,000	0,668	0,000	0,246	0,000	0,130	0,000

Tableau A5. 1: Déterminants de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage

Variable expliquée : Typologie de pauvreté (Base=non pauvre)	Homme						Femme					
	Rapports de chance des variables explicatives						Rapports de chance des variables explicatives					
	Pauvreté monétaire		Pauvreté non monétaire		Noyau dur (les deux formes de pauvreté)		Pauvreté monétaire		Pauvreté non monétaire		Noyau dur (les deux formes de pauvreté)	
	Coef	P-val	Coef	P-val	Coef	P-val	Coef	P-val	Coef	P-val	Coef	P-val
Autres services	0,526	0,000	0,464	0,000	0,240	0,000	0,369	0,000	0,319	0,000	0,239	0,000

Source : INSAE, Estimation à partir de l'EMICoV 2010